

**Charles Gide**

Professeur d'Économie sociale à la Faculté de Droit de l'Université de Paris

**(1919)**

**Cours**  
**d'Économie politique**  
**Tome I**  
*(Livre premier)*

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec  
et collaboratrice bénévole

Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"  
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm> Site web :  
<http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,  
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec  
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Une édition électronique réalisée à partir du texte de

Charles Gide.

**Cours d'Économie politique – tome I.**

Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 5<sup>e</sup> édition 1919, 600 pp.

Livre I : La production (pp. 94 à 336 du tome I)

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2003 pour  
Macintosh.

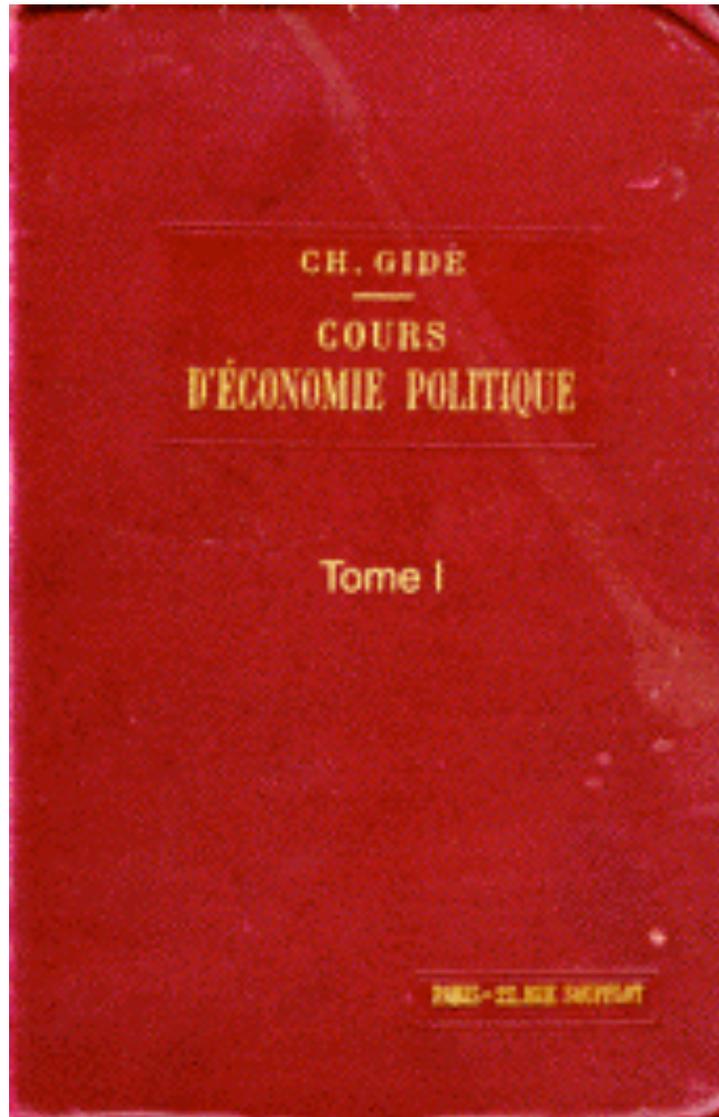
Mise en page sur papier format

LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 12 février, 2006 à Chicoutimi, Québec.



**Charles Gide**  
Cours d'Économie politique – tome I.



# Table des matières

## du 1<sup>er</sup> volume

### PREFACE

### NOTIONS GENERALES

#### Chapitre I : **La science économique**

- I. Objet de l'économie politique
- II. Comment s'est constituée la science économique
- III. S'il existe des lois naturelles en économie politique

#### Chapitre II : **Les diverses écoles économiques**

- I. Les écoles au point de vue de la méthode
- II. Les écoles au point de vue des solutions
  - 1° École libérale
  - 2° Écoles socialistes
  - 3° Socialisme d'État
  - 4° Christianisme social
  - 5° Solidarisme

#### Chapitre III : **Les besoins et la valeur**

- I. Les besoins de l'homme
- II. De l'utilité
- III. Qu'est-ce que la valeur ?
- IV. Qu'est-ce que la richesse ?
- V. Comment explique-t-on la valeur ?
  - § 1. valeur-utilité
  - § 2. valeur-travail
- VI. Comment mesure-t-on la valeur ?
- VII. Comment on corrige l'étalon des valeurs. — Les Index Numbers

## LIVRE PREMIER. LA PRODUCTION

### PREMIERE PARTIE : Les facteurs de la production

#### Chapitre I : La nature

- I. Le milieu
- II. La terre
- III. Le sous-sol
- IV. Les forces motrices
- V. La loi du rendement non proportionnel
- VI. Les illusions qu'ont fait naître les machines
- VII. Si les machines portent préjudice à la classe ouvrière
- VIII. L'émigration et la colonisation

#### Chapitre II : Le travail

- I. Du rôle que joue le travail dans la production
- II. De quelle façon le travail produit
- III. De l'évolution des idées en ce qui concerne la productivité du travail
- IV. De la peine considérée comme élément constitutif du travail
- V. Le travail scientifique, dit méthode Taylor
- VI. La vie utile
- VII. L'apprentissage et l'éducation professionnelle

#### Chapitre III : Le capital

- I. Qu'est-ce que le capital ?
- II. Quelles sont les richesses qui sont des capitaux et celles qui ne le sont pas ?
- III. Dans quel sens faut-il entendre la productivité des capitaux ?
- IV. Capitaux fixes et capitaux circulants
- V. Comment se forme le capital
- VI. Le Capitalisme

## DEUXIEME PARTIE. L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

### Chapitre I : Comment se règle la production

- I. De l'entreprise et du coût de production
- II. La réglementation automatique de la production
- III. De la concurrence
- IV. La surproduction et la loi des débouchés
- V. Les crises
  - 1° les symptômes
  - 2° les causes
  - 3° les remèdes

### Chapitre II : L'association pour la production

- I. Les formes successives de l'association pour la production
- II. Les associations de travailleurs
- III. Les associations de capitaux
- IV. Les associations agricoles
- V. Les associations de consommateurs

### Chapitre III : La division du travail

- I. Historique de la division du travail
- II. Les conditions de la division du travail
- III. Les avantages et inconvénients de la division du travail

### Chapitre IV : La concentration de la production

- I. Les étapes de l'évolution industrielle
- II. La loi de concentration
- III. Intégration, spécialisation, localisation de l'industrie
- IV. Les Cartels et les Trusts
- V. L'industrie à domicile
- VI. Les grands magasins
- VII. L'évolution dans la production agricole. - Grande et petite culture

### Chapitre V : La production par l'État

- I. Le développement des entreprises d'État et municipales
- II. Quelles sont les entreprises qui se prêtent à l'étatisation et à la municipalisation ?
- III. Les divers modes d'entreprises des pouvoirs publics

## LIVRE DEUXIEME. LA CIRCULATION

### Chapitre I : L'échange

- I. Historique de l'échange
- II. La décomposition du troc en vente et en achat
- III. La valeur d'échange et le prix
- IV. La loi de l'offre et de la demande
- V. La valeur de monopole
- VI. Les variations de prix. — La théorie quantitative
- VII. Les avantages de l'échange

### Chapitre II : Les marchands

- I. Histoire et rôle des marchands
- II. Les foires, les Bourses de commerce et les marchés à terme
- III. Les poids et mesures

### Chapitre III : Le transport

- I. La route
- II. Le coût de transport
- III. Les chemins de fer
  - § 1. la libre concurrence
  - § 2. l'exploitation par l'État
  - § 3. le régime des concessions
- IV. Les canaux et voies navigables
- V. Les transports maritimes. — Les ports
- VI. Les modes de transport de la pensée

### Chapitre IV : La monnaie métallique

- I. Historique de la monnaie
- II. Les fonctions de la monnaie
- III. De la dépréciation de la monnaie et de ses conséquences sociales
- IV. Les conditions que doit remplir toute bonne monnaie
- V. La loi de Gresham

### Chapitre V : Les systèmes monétaires

- I. De la constitution d'un système monétaire
- II. Les difficultés de fonctionnement du système bi-métalliste
- III. Comment les pays bi-métallistes se trouvent en fait n'avoir qu'une seule monnaie

## IV. S'il convient d'adopter le système mono-métalliste

## Chapitre VI : La monnaie de papier

- I. Si l'on peut remplacer la monnaie métallique par de la monnaie de papier
- II. Si la création d'une monnaie de papier équivaut à une création de richesse
- III. De l'émission exagérée de papier-monnaie et des signes qui la révèlent

## Chapitre VII : Le crédit

- I. Comment le crédit n'est qu'une extension de l'échange
- II. Historique du crédit.
- III. Si le crédit peut créer des capitaux
- IV. Comment le crédit permet de supprimer la monnaie
- V. Le crédit foncier
- VI. Le crédit agricole
- VII. Le crédit populaire
- VIII. Le crédit public. — Les emprunts d'État
  - § 1. comment l'État emprunte-t-il ?
  - § 2. comment l'État se libère-t-il ?

## Chapitre VIII : Les banques

- I. Les fonctions et l'évolution des banques
- II. Le mouvement de concentration des banques. — Les grands établissements de crédit
- III. Les dépôts
- IV. Le chèque
- V. L'escompte
- VI. Le change
- VII. L'émission des billets de banque
- VIII. Différences entre le billet de banque et le papier-monnaie
- IX. L'élévation du taux de l'escompte
- X. Monopole ou concurrence ? — Banque d'État ou banque privée ?
- XI. Réglementation ou liberté de l'émission
- XII. Les grandes Banques d'émission
  - § 1. la Banque de France
  - § 2. la Banque d'Angleterre
  - § 3. la Banque d'Allemagne
  - § 4. les banques des États-Unis

**PRINCIPAUX OUVRAGES DU MEME AUTEUR**

**La Coopération (Conférences de propagande)**, 3<sup>e</sup> édition, 1910.

**Les Sociétés coopératives de consommation**, 3<sup>e</sup> édition, 1916.

**Les Institutions de progrès social**, 4<sup>e</sup> édition, 1911.

**Histoire des Doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours**, par GIDE et RIST, 2<sup>e</sup> édition, 1919.

**Principes d'Économie politique**, 20<sup>e</sup> édition, 1919.

TRADUCTIONS. — *Tchèque*, par l'Association d'étudiants, le Vsehrd », Prague, 1894. — *Espagnole*, par le professeur de Oloscoaga, Madrid, 1896. — *Polonaise*, 3<sup>e</sup> édition, 1907, par le professeur Czerkowski. — *Anglaise*, 2<sup>e</sup> édition, 1901, par le professeur Veditz, Boston. — *Finnoise*, par le professeur Forsmann, Helsingfors, 1904. — *Allemande*, par le Dr Weiss von Wellenstein, Vienne, 1905. — *Italienne*, 2<sup>e</sup> édition, Milan, 1909, par M. Mortara. — *Turque*, par Hamid Bey et Tahin, Constantinople, 1909. — *Hollandaise*, 4<sup>e</sup> édition, 1913, par le professeur Herckenrath. — *Suédoise*, 4<sup>e</sup> édition, 1915, par MM. Schauman et Braun, Stockholm. — *Russe*, 2<sup>e</sup> édition, 1916, par le professeur Totomiantz. — *Japonaise*, par M. Manji-Jijima, 1918.

Cours. — TRADUCTIONS. — *Grecque*, Par M. Krokidas, Athènes, 1911. — *Espagnole*, par M. Docteur, Mexico, 1911. — *Anglaise*, par Mlle Archibald, Londres, 1914.

# LIVRE 1

## LA PRODUCTION

---

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

---

[Retour à la table des matières](#)

En vertu d'une tradition qui remonte aux premiers économistes on a toujours distingué trois agents de la production : la *Terre*, le *Travail* et le *Capital*. Cette division tripartite a l'avantage d'être commode pour la classification et il ne nous paraît pas qu'il y ait utilité à l'abandonner, du moins dans un livre élémentaire comme celui-ci.

Mais elle a besoin de quelques rectifications préliminaires. L'Économie politique classique a toujours manifesté une tendance fâcheuse à mettre ces trois facteurs de la production sur pied d'égalité. Or il est certain qu'ils jouent des rôles très inégaux.

Des trois, le Travail est le seul qui puisse prétendre au titre d'*agent* de la production dans le sens exact de ce mot. L'homme seul joue un rôle actif ; seul il prend l'initiative de toute opération productive.

La Terre (ou plutôt la Nature, car il ne s'agit pas seulement du sol cultivé mais du milieu matériel, solide, liquide et gazeux, dans lequel nous vivons) joue un rôle absolument passif : elle ne fait qu'obéir à la sollicitation de l'homme, le plus souvent même après de longues résistances. Pourtant, elle constitue une condition indispensable de la production, et pas seulement lorsqu'il s'agit de richesses corporelles. On peut même l'appeler à bon droit le facteur originaire de la

production, car non seulement il est concomitant à l'action du travail, mais encore il lui est préexistant. L'activité de l'homme ne saurait s'exercer dans le vide ; elle ne procède pas par un *fiat* créateur ; elle doit trouver en dehors d'elle les matériaux indispensables et c'est précisément la nature qui les lui fournit.

Le troisième, le Capital, non seulement ne joue qu'un rôle purement passif comme la nature et ne mérite en aucune façon le nom d'agent, mais même il ne saurait être qualifié comme celle-ci de facteur originaire. Il n'est qu'un facteur en sous-ordre qui, au point de vue logique comme au point de vue généalogique, dérive des deux autres. Le capital, comme nous le verrons d'une façon plus précise, est un produit du travail et de la nature, mis à part pour la production. Le nom qui lui conviendrait le mieux est celui d'instrument, dans le sens le plus large de ce mot.

On peut remarquer que chacun des trois facteurs de la production a apparu à son heure sur la scène économique. Dans les sociétés primitives des peuples chasseurs, pêcheurs ou pasteurs, c'était presque exclusivement la nature qui fournissait tout ; — dès l'antiquité le travail est venu s'y joindre, d'abord agricole, puis industriel ; — dans les sociétés modernes, le capital a apparu enfin et a dominé les deux autres à tel point que l'on désigne couramment le régime social de notre temps par le qualificatif de régime capitaliste.

Il est évident que, comme toutes les classifications, celle-ci est à certains égards arbitraire et qu'en réalité les trois facteurs se confondent souvent. La terre, quand elle a été défrichée, drainée, cultivée, devient un produit du travail et par conséquent un capital. Inversement le travail ne peut être isolé de la nature : les organes de l'homme sont évidemment des agents naturels — tels la main de l'ouvrier, l'œil du peintre, le gosier du ténor<sup>1</sup>. — Et enfin l'homme lui-même devient un capital quand par l'éducation il a emmagasiné dans son cerveau et incorporé dans ses gestes les connaissances acquises.

---

<sup>1</sup> C'est pour cela que c'est un non-sens de poser la question si le travail seul peut produire sans la nature ? On est tenté de répondre oui, en pensant à la production des richesses immatérielles, des services. Mais on oublie que, même en ce cas, le travail n'est jamais seul. Il implique non seulement des organes vivants, mais aussi un milieu, une atmosphère, des sons, de la lumière, etc. Voir ci-après, *La productivité du travail*.

## CHAPITRE 1

### LA NATURE

---

[Retour à la table des matières](#)

Il faut entendre par le mot de Nature non un facteur déterminé de la production, ce mot n'exprimerait qu'une vague entité, mais l'ensemble des éléments préexistants qui nous sont fournis par le monde dans lequel nous vivons <sup>1</sup>.

Pour que l'homme puisse produire, il faut que la nature lui fournisse un *milieu* propice, une *terre* suffisamment fertile, une *matière première* utilisable, et ultérieurement aussi des *forces motrices* qui aident son travail. On pourrait ajouter le *temps*, puisque le temps aussi bien que l'espace conditionnent notre existence.

#### I

#### Le milieu.

Il semble à première vue que l'homme ne puisse rien changer au milieu où la nature l'a placé. Mais ce qui caractérise le degré de supériorité d'un organisme quelconque c'est la faculté qu'il possède d'adapter le milieu à lui-même au lieu de s'adapter au milieu. Cette loi se vérifie à un haut degré pour l'homme. Sans doute, il ne peut pas créer des mines là où il n'y en a point, mais il peut, par des amendements, fabriquer de toutes pièces le sol cultivable, remplacer des marais ou même des golfes, comme celui du Zuyderzée, par des terres arables. Il ne peut pas changer les grandes lignes que la nature a dessinées, mais pour peu que celle-ci y ait mis quelque complaisance, il peut les modifier : compléter, par exemple, un réseau de navigation intérieure, supprimer les barrières des montagnes et des bras

---

<sup>1</sup> On disait autrefois *la terre*. L'expression est équivalente, à la condition d'entendre par là non seulement le sol cultivable, mais le globe terrestre avec son atmosphère. Il est évident que notre planète, et seulement dans son écorce superficielle, est la seule portion de l'univers qui puisse servir de théâtre à notre activité économique. Toutefois, comme on a vu des peuplades utiliser le fer natif qu'elles trouvaient dans les aérolithes tombés du ciel, et comme toute énergie (vents, cours d'eau, et calorique emmagasiné dans le charbon) dérive de la chaleur solaire, scientifiquement le mot de Nature est plus exact.

de mer en établissant des routes à travers celles-là ou par dessous ceux-ci ; ou bien détacher l'Afrique de l'ancien continent, l'Amérique du Sud du Nouveau Monde, et faire de ces deux presqu'îles deux îles. Il ne peut certainement pas changer la situation climatérique, mais par des reboisements sur grande échelle, par certaines cultures appropriées, plus tard par d'autres moyens, dont nous n'avons pas encore le secret, l'industrie humaine pourra peut-être modifier d'une façon appréciable le régime des pluies et des vents <sup>1</sup>.

Le milieu est constitué :

1° Par l'*atmosphère*, qui contient le gaz oxygène indispensable à la vie et qui répond au besoin le plus urgent et le plus continu puisqu'une ou deux minutes d'interruption suffisent pour entraîner la mort. Mais comme la composition de l'atmosphère est la même sur tous les points du globe et que partout elle est en quantité ultra-surabondante, ce bien si précieux n'a pas d'intérêt économique. Cependant selon que cette atmosphère est plus ou moins tempérée plus ou moins humide, plus ou moins lumineuse, selon le régime des pluies et le débit des cours d'eau, en un mot par ce qu'on appelle le *climat*, elle influe de façon décisive sur la culture du sol et sur tous les arts de la civilisation. Si à Nice ou à Saint-Moritz un terrain aride se paie des centaines de francs le mètre, c'est qu'on paie un droit non au sol, mais à un air ou à un soleil qu'on ne trouve point ailleurs.

<sup>1</sup> La branche de l'école de Le Play, qui a fait schisme à la suite de M. Demolins, voit dans cette question du milieu géographique le fondement de toute la science sociale. Elle distingue trois catégories du sol qui donnent naissance aux trois types de sociétés primitives : la *steppe* aux peuples *pasteurs* ; — le *rivage maritime* aux peuples *pêcheurs* ; — la *forêt* aux peuples *chasseurs*. Ce sont là des types fondamentaux des sociétés simples, c'est-à-dire qui vivent uniquement des produits spontanés du sol. Bien plus ! l'école en fait dériver, par des rapports de filiation nécessaire, toutes les sociétés « complexes », autrement dit civilisées. Et elle retrouve ingénieusement, dans l'état primitif du sol, l'origine et la cause unique de toutes les formes actuelles de la propriété, de la famille, du gouvernement, etc.

Voir ce système développé à maintes reprises dans la Revue *La Science Sociale*, et aussi dans les livres de géographie de M. Brunhes. Ainsi cet auteur cherche à montrer que ce n'est pas sans raison que les premiers disciples du Christ ont été des pêcheurs : « Nous ne disons pas que les pêcheurs du lac de Tibériade devaient fatalement suivre le Christ, mais les conditions géographiques de leur milieu et de leur travail les prédisposaient mieux que les jardiniers de Nazareth à se laisser entraîner jusqu'en Judée par le Galiléen » (*De l'adaptation humaine aux conditions géographiques*).

Mais ce déterminisme géographique, quoique pittoresque et suggestif, est très exagéré et a un air de parenté avec le matérialisme historique de Karl Marx, ce qui est d'autant plus curieux que les deux écoles sont aux antipodes au point de vue moral et religieux. Et encore l'école marxiste paraît-elle la moins matérialiste des deux puisqu'elle montre que l'influence du *milieu physique* décroît, au fur et à mesure que grandit l'influence du *milieu économique*, parce que l'homme devient de moins en moins dépendant de la nature au fur et à mesure qu'il réussit à se créer un milieu artificiel.

Peut-être est-ce moins sur les conditions économiques de la société que sur la constitution physique de l'homme que le milieu physique semble exercer une influence mystérieuse. On a cru pouvoir constater chez les Américains des États-Unis d'une génération à l'autre une certaine évolution vers le type du Peau-Rouge et des Australiens vers celui de la race indigène : on a remarqué ce fait curieux que, comme celle-ci, ils n'ont plus de mollets.

Le soleil est la source de toute énergie dans notre univers, et pourtant ce n'est pas là où il darde ses rayons les plus ardents que l'on voit la richesse éclore.

Les contrées tropicales ont pu voir s'épanouir des civilisations brillantes : elles n'ont pas vu de races laborieuses et industriellement fécondes. La nature y semble décourager la production aussi bien par ses libéralités que par ses violences. Dans ces heureux climats où le pain pousse comme un fruit, où la température dispense de songer au vêtement et presque au logement, l'homme s'habitue à compter sur la nature et s'épargne l'effort. « L'homme ne travaille pas, dit A. de Humboldt, où la banane abonde ». Et, d'autre part, les forces physiques ont, dans ces régions, une telle violence, elles sont si irrésistibles dans leurs manifestations diverses, pluies diluviennes, débordements, tremblements de terre, cyclones, que l'homme intimidé ne conçoit même pas l'idée téméraire de les dompter et de les faire servir à ses fins : c'est assez pour lui de chercher à se défendre. Dans nos contrées tempérées, au contraire, la nature est assez avare pour obliger l'homme à compter beaucoup sur ses propres efforts, mais elle est assez apaisée pour se laisser domestiquer par l'industrie humaine. Ici elle favorise l'activité productrice à la fois par ce qu'elle nous refuse et par ce qu'elle nous accorde.

2° Par *le territoire*, qui lui-même comprend la situation géographique, maritime ou continentale, le relief orographique, lequel détermine le tracé des grandes voies de communication <sup>1</sup>, la richesse du sol et du sous-sol. Qui pourrait mesurer l'influence qu'a exercée sur les destinées de l'Angleterre ou même du Japon, sur leur développement industriel et commercial, leur situation insulaire <sup>2</sup> ? Et si l'on recherche pourquoi le continent africain, connu de toute-antiquité — et qui même a été le siège de la plus vieille des civilisations connues, celle de l'Égypte — était resté jusqu'à ces derniers jours en dehors de tout mouvement économique, tandis que les deux Amériques, découvertes depuis quatre siècles à peine, sont sillonnées en tous sens par des courants commerciaux, la principale cause doit en être cherchée dans la différence de leur réseau fluvial. Tandis que les fleuves du Nouveau Monde débouchent dans l'Océan par d'immenses estuaires et entrelacent si bien leurs réseaux que l'on peut passer des affluents de la Plata dans ceux de l'Amazone et de là dans ceux de l'Orénoque, ou bien encore du bassin du Mississipi dans celui des Grands-Lacs, presque sans quitter la route d'eau — les fleuves africains, non moins grands pourtant, opposent tous aux explorateurs, dans

<sup>1</sup> Pour les ports maritimes et les voies navigables, voir ci-après les chapitres du *Transport* et de la *Marine marchande*.

<sup>2</sup> S'il fallait une preuve du rôle prépondérant que le « ruban d'argent » a joué dans les destinées de l'Angleterre, on la trouverait dans le curieux sentiment d'inquiétude qui s'est emparé de cette nation, pourtant si commerciale et libre-échangiste ! à la seule perspective d'être rattachée au continent par un tunnel sous la Manche, et le refus catégorique que, malgré « l'entente cordiale », le gouvernement anglais avait, jusqu'à présent, opposé à ce projet déjà amorcé depuis 1882 par la construction d'une galerie d'essai. Nul doute qu'après les leçons de la présente guerre, le concours de l'Angleterre ne soit tout acquis à cette entreprise. Les 500 millions du devis ne paraîtront qu'une bagatelle à côté des milliards que le tunnel aurait économisés.

la partie inférieure de leur cours, une barrière de cataractes infranchissables ou de marais pestilentiels : — plus accessible est le Nil, mais aussi quel rôle historique incomparable a joué celui-ci comme père de civilisations et de richesses !

La constitution chimique du sol n'exerce pas une moindre influence. C'est elle, en effet, qui fait la richesse agricole. Si la Chine peut nourrir sa grouillante population, c'est à sa « terre jaune » qu'elle le doit ; et la Russie n'est pas moins redevable à sa riche « terre noire » : riche est bien le mot, car, au dire des géologues, elle renferme pour des dizaines de milliards de francs d'azote et d'acide phosphorique.

Cependant, à l'état de nature, cette richesse de la terre n'est y pas d'un grand secours pour l'homme et lui est plutôt un obstacle par la végétation exubérante qu'elle lui oppose et dont le premier travail du pionnier consiste à se débarrasser — le plus souvent, il est vrai, avec une brutalité qu'il a lieu plus tard de déplorer. L'homme aujourd'hui regrette les forêts qu'il a abattues et s'efforce de préserver celles qui couvrent encore certaines parties des continents sud-américain et africain <sup>1</sup>.

Les *matériaux bruts* qui composent l'écorce terrestre, jusqu'à la très petite profondeur à laquelle nous pouvons pénétrer, et les *substances organisées* provenant des être vivants (végétaux ou animaux) qui peuplent sa surface, fournissent à l'industrie la matière première qui lui est indispensable et constituent l'élément originaire de toute richesse.

Il est certains de ces matériaux que la nature a répandus profusion et d'autres dont elle s'est montrée très avare.

Mais ceux-là mêmes dont la quantité dans le monde est très considérable peuvent néanmoins être rares si l'on considère telle région déterminée. L'eau douce est citée en général comme exemple d'un bien surabondant : et pourtant il n'est point de grande ville, où l'eau ne soit insuffisante et où des travaux très coûteux et parfois colossaux ne soient nécessaires pour s'en procurer. Et il est, beaucoup de pays où, même pour la culture, le transport de l'eau par sa propre pente ou plus rarement par des machines élévatoires, *l'irrigation*, est une question vitale, tellement qu'on peut parler d'une « politique hydraulique ». Et elle a fait naître des formes très curieuses de propriété, généralement différentes de celles de la propriété de la terre. Parfois, comme en Égypte et, dans le Tell algérien, l'eau est la propriété de l'État qui la répartit gratuitement, et qui, par le fait même de cette répartition, exerce un pouvoir souverain. Parfois, comme dans les célèbres *huertas*

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne la propriété des forêts, voir ci-après, au livre III, au chapitre *Objet du droit de propriété*.

de Valence ou dans les oasis d'Algérie, elle appartient à des communautés plus ou moins coopératives <sup>1</sup>.

Quand il s'agit de matériaux transportables, l'industrie humaine peut remédier à l'inconvénient d'une inégale répartition en les déplaçant. C'est pour cela que, comme nous le verrons plus loin, le *transport* constitue véritablement un acte de production. Mais, comme la matière, par sa pesanteur et son inertie, oppose au déplacement une résistance qui peut être fort considérable, et comme l'effort et les frais nécessaires pour vaincre cette résistance grandissent proportionnellement à la distance, l'industrie des transports ne peut pas supprimer absolument les inégalités naturelles entre les pays. La houille, précisément à raison de sa faible densité économique (c'est-à-dire de sa faible valeur relativement à son poids), ne peut guère se transporter que par mer ou par canaux. Là où il n'y a d'autre mode de transport possible que la route de terre ou même le chemin de fer, la houille devient inutilisable au delà d'un rayon assez court.

Enfin quant aux matériaux naturels qui sont absolument rares et dont le moule semble avoir été brisé, il est possible que l'homme, retrouvant les procédés de la nature, puisse les recréer artificiellement : par exemple, fabriquer les diamants en faisant cristalliser le charbon. Il est possible aussi que l'homme trouve quelque *succédané*, c'est-à-dire une substance analogue par ses propriétés à celle qui lui fait défaut. Il y réussit souvent et y réussirait toujours si sa science était plus grande, parce que, dans l'infinie variété des corps organisés ou bruts, il en est beaucoup qui présentent des caractères similaires et peuvent, par conséquent, se suppléer dans une certaine mesure : par exemple, la soie artificielle faite avec de la cellulose pour remplacer celle du ver à soie, la végétaline faite avec la noix de coco à la place du beurre, le noyau du corozo de Colombie à la place de l'ivoire, les rubis artificiels obtenus par la fusion de l'alumine, l'acétylène à la place du gaz d'éclairage. Ces remplacements ne sont d'ailleurs qu'une application de « la loi de substitution » dont nous avons déjà parlé (p. 52) <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir le beau livre de M. Brunhes, *Irrigation dans la Péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord*, et ce tableau par Fromentin, dans *Un été au Sahara*, du « répartiteur des eaux » à Laghouat. « C'est un vieillard à barbe grisonnante, une sorte de Saturne armé d'une pioche en guise de faux, avec un sablier à la main. Une ficelle tenant au sablier, et divisée par nœuds, lui sert à marquer le nombre de fois qu'il a retourné son horloge... Quand il est au bout de sa ficelle, c'est que les jardins du canton ont assez bu et que le moment est venu de changer le cours de l'eau. Alors il se lève, démolit d'un coup de pioche le barrage et reconstruit l'autre avec des cailloux, de la terre et de la paille ».

Il y a non pas une question de l'eau mais *quatre* et toutes de première importance (nous retrouverons plus loin les deux dernières) :

1° *l'eau potable* pour l'approvisionnement des villes, problème qui devient presque insoluble, et, en tout cas, de plus en plus onéreux pour les grandes villes ;

2° *l'eau d'irrigation* pour les cultures ;

3° *l'eau force motrice* pour l'industrie, houille blanche et houille verte ;

4° *l'eau, route et moyen de transport*.

<sup>2</sup> La grande guerre a donné une impulsion extraordinaire à la recherche de ces succédanés, surtout dans celui des pays belligérants où la pression du blocus a été la plus intense. L'ingéniosité des

La question du territoire comprend aussi la question de place. Car c'est là, une condition indispensable de toute production, Il faut à l'homme une certaine place sur la terre ferme, ne fût-ce que pour y poser son pied. Il lui en faut un peu plus pour s'y coucher, un peu plus pour y bâtir sa maison, et beaucoup plus encore pour semer son blé ou y faire paître ses troupeaux.

Or, cette question de place devient menaçante sitôt que la population d'un pays a dépassé un certain degré de densité. Quand les êtres humains, obéissant à leur instinct de sociabilité, s'agglomèrent dans quelqu'une de ces grandes fourmilières qui s'appellent Londres, New-York, Paris, Berlin, l'emplacement pour les loger finit par faire défaut : on voit les terrains acquérir une valeur supérieure à celle des constructions qui les recouvrent, fussent-elles des palais de marbre, et les conséquences sociales, comme nous le verrons à propos de la question des loyers, en sont désastreuses. Il serait absurde, certes, de craindre qu'un jour vienne où il n'y ait plus sur la terre assez de place pour que les hommes pussent s'y loger, mais il n'est pas absurde de se demander s'il y aura toujours assez de place pour qu'ils puissent s'y nourrir. En effet, l'étendue de terrain nécessaire pour suffire à l'alimentation d'un homme est considérable. Les progrès de la civilisation et de l'industrie agricole tendent, il est vrai, à réduire sans cesse cet espace. Chez les peuples chasseurs, il faut à chaque individu plusieurs lieues carrées ; chez les peuples pasteurs, plusieurs kilomètres carrés ; chez les peuples agricoles, quelques hectares suffisent, et au fur et à mesure qu'ils s'élèvent de la culture extensive à la culture intensive, la limite s'abaisse encore. La Chine, grâce à une culture intensive qui est presque devenue une culture maraîchère, arrive à faire vivre plusieurs hommes par hectare. Cependant la borne fatale, quoique sans cesse reculée, demeure et suffit pour inquiéter l'espèce humaine sur ses destinées futures <sup>1</sup>.

Il est évident que la terre étant limitée en étendue ne peut nourrir qu'une quantité limitée d'habitants. C'est ce qui fait le fondement des fameuses lois de Malthus que nous verrons plus loin. La nature, disait-il, par la famine, la peste et la guerre, se charge de supprimer l'excédent et de ramener la population à un chiffre en rapport avec l'étendue et la fertilité des pays.

---

chimistes allemands a pu se donner libre carrière pour remplacer le caoutchouc, le cuivre, le coton, etc.

<sup>1</sup> La densité de la population s'élève :

Chez les Esquimaux du Groënland ou les indigènes de la forêt de l'Amazonie (peuples chasseurs), à 2 ou 3 habitants par mille kilomètres carrés ;

Chez les Kirghizes et Turcomans de l'Asie centrale (peuples pasteurs), 1 ou 2 habitants par kilomètre carré ;

En Russie d'Europe (pays agricole), 26 habitants par kilomètre carré ;

En Angleterre et en Belgique (pays industriels), 240 et 260 habitants au kilomètre carré. Mais ce n'est plus la terre qui les nourrit : c'est l'importation.

Comme terme de comparaison, en France, la densité est de 74 habitants au kilomètre carré.

Au taux actuel d'accroissement de la population du globe, qui est de plus de 1 p. 100 par an, elle doublerait tous les soixante ans, ce qui ferait 3 1/2 milliards en 1977, 7 milliards en 2037... et 56 milliards dans trois siècles !

La découverte du Nouveau Monde, de l'Afrique Centrale, de l'Australasie, a assuré une place suffisante pour bien des générations encore. Mais avec un accroissement de l'espèce humaine, qui est en moyenne de 20 millions d'hommes par an, ces réserves de l'avenir s'épuiseront vite. Et nous n'avons plus d'espoir d'en découvrir de nouvelles. Avant qu'un demi-siècle se soit écoulé, la dernière terre vacante aura été occupée, le dernier jalon aura été planté, et désormais l'espèce humaine sera bien obligée de se contenter de son domaine de 13 milliards d'hectares, sans pouvoir espérer l'agrandir par de nouvelles conquêtes. La seule consolation alors pour elle sera de se répéter le vers que Regnard avait inscrit, avec un orgueil assez peu justifié d'ailleurs, sur un rocher de Laponie :

*Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis*

## II

### La terre.

[Retour à la table des matières](#)

La terre fournit à l'homme les espèces végétales et animales qui seules peuvent satisfaire aux deux besoins primordiaux, l'alimentation et le vêtement.

§ 1. À l'état primitif, l'homme se contente des produits que la terre lui donne spontanément, ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait à peiner terriblement pour se les procurer, mais ce qui veut dire simplement qu'il ne peut ni ne sait les modifier. C'est la première étape de l'industrie, celle des peuples *chasseurs* ou *pêcheurs*. Elle a duré, à ce qu'il faut croire, infiniment plus longtemps que les périodes industrielles qui ont suivi — quelque 200.000 ans, à ce qu'assurent certains paléontologistes. Encore n'est-il point vrai de dire que la chasse ait été la première forme de l'industrie humaine, car elle suppose des armes, l'arc, le javelot, la fronde ou le piège ; elle a donc dû être précédée par une phase qui se perd dans la nuit des temps, où l'industrie humaine ne se distinguait en rien de l'industrie animale, c'est-à-dire où l'homme en était réduit à guetter et à attraper, tant bien que mal, quelque misérable proie : c'est le régime qu'on a appelé, pour le distinguer de la chasse, d'un nom assez expressif, la *quête*<sup>1</sup>.

La chasse, quel que soit le nombre des millénaires qu'elle ait duré, n'a jamais pu élever aucun peuple à l'état civilisé, au sens où nous entendons ce mot. C'est parce qu'elle est trop peu productrice ou, pour mieux dire, trop dévastatrice, pour permettre à une population d'atteindre à ce minimum de densité qu'exigent la vie sociale et le développement de l'industrie. Si la population française devait vivre de la chasse, et même en donnant au gibier le temps de se reconstituer, elle se

<sup>1</sup> Voir Louis Bourdeau, *La conquête du monde animal* ; et aussi *La conquête du monde végétal*.

réduirait à quelques centaines de milliers d'hommes. Le nombre des Peaux-Rouges n'était pas plus élevé au temps où ils occupaient en maîtres un territoire deux ou trois fois plus vaste que la France.

Il en est tout autrement de la pêche. Celle-ci, du moins la pêche maritime, s'est montrée beaucoup plus efficace pour faire vivre les hommes et même pour les élever à un degré de civilisation relativement élevé. Cette supériorité s'explique aisément par les caractères différents de ces deux modes d'exploitation des richesses naturelles :

a) La pêche fournit une alimentation généralement plus abondante et moins dépendante du hasard que la chasse. Elle ne dépeuple pas les mers comme la chasse fait des forêts, surtout quand elle n'est pratiquée qu'avec des engins primitifs. Il en résulte donc qu'elle permet à des agglomérations humaines assez denses de se former et de devenir sédentaires, tandis que la tribu chasseresse doit sans cesse aller à la recherche de nouveaux territoires de chasse. En un mot, elle permet de fonder des villes. Et pourtant comme tout pêcheur est nécessairement navigateur, cette vie sédentaire n'exclut nullement les voyages au long cours et même elle a créé les premières relations internationales. Exemple : les pays scandinaves et leurs aventureux Normands.

b) La pêche ne peut guère se faire utilement par l'homme isolé elle se fait par groupes tandis que le chasseur va seul et même s'applique jalousement à dissimuler ses pistes. La barque et le filet sont le résultat d'un travail collectif et ne peuvent être employés que par une association dont on peut dire déjà qu'elle est coopérative. L'influence sociale de ces instruments est donc tout autre que celle de l'arc ou de la fronde du chasseur : toute barque apprend nécessairement à obéir à un chef et à le bien choisir. Par là aussi la pêche a des conséquences sociales et politiques tout autres que la chasse.

§ 2. La seconde étape est l'industrie pastorale. C'est le prolongement naturel de la chasse, avec cette différence immense que l'homme, au lieu de détruire les animaux, les élève et que l'exploitation productrice remplace ainsi l'exploitation déprédatrice. Mais le plus grand service que l'industrie pastorale ait rendu à l'homme ce n'est pas seulement de lui avoir fourni l'aliment quotidien (lait, beurre, viande) et le vêtement (toison, cuir), c'est de lui avoir procuré le loisir, soit sous la tente, soit même aux champs, durant la garde inactive des troupeaux, et de lui avoir permis par là d'ébaucher les premières industries par le tissage de la laine, les premières sciences par l'observation des astres et des plantes, la première littérature par les chants et les récits héroïques.

L'industrie pastorale a aussi créé la famille patriarcale et avec elle un régime social et des formes de gouvernement dont les survivances se retrouvent encore dans les lois et les constitutions des peuples contemporains, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Ainsi c'est à la domestication des animaux que sont liées les origines de la civilisation. Elle remonte loin cependant, 16 à 18.000 ans, d'après M. de Mortillet.

Cependant l'industrie pastorale ne sait rien tirer de la terre que ce que celle-ci donne spontanément. Elle ne peut donc faire vivre sur une superficie donnée qu'une population très restreinte, plus que la chasse, mais moins que la pêche ; et même la tribu ne peut vivre qu'à la condition de changer souvent de pâturages pour faire vivre ses troupeaux. Elle est donc condamnée à la vie nomade et en cela ce régime reste inférieur même à celui des peuples pêcheurs.

§ 3. Les modes d'exploitation de la terre dont nous avons parlé jusqu'ici ne s'appliquent qu'à l'alimentation animale, mais l'alimentation végétale a suivi un développement parallèle.

La *cueillette* a servi à l'alimentation des hommes bien avant la chasse : elle a été symétrique à la quête, mais a tenu une beaucoup plus grande place dans les moyens d'existence des populations primitives et même s'est prolongée jusque dans les premiers âges de la civilisation. Si le chêne a été l'arbre de Jupiter, ce n'est pas seulement parce qu'il attirait la foudre mais parce qu'il a pour fruit le gland et que le gland a été le pain des hommes pour les peuples habitant l'Europe, alors qu'ils étaient déjà, comme les Gaulois, arrivés à la période historique : on mangeait encore du pain de glands du temps de Charlemagne <sup>1</sup>.

Du jour où l'homme eut appris à domestiquer les animaux sauvages, l'idée lui vint sans doute qu'il pourrait de même domestiquer, élever, en un mot cultiver les plantes sauvages. Ce jour-là l'agriculture naquit. Cependant elle n'a certainement pas commencé par l'opération que ce mot implique aujourd'hui : le labour. Car labourer la terre suppose une accumulation déjà énorme d'inventions, non pas seulement la charrue, mais le fer qui arme la charrue et que le bronze de l'âge antérieur n'aurait pu remplacer. Elle suppose le dressage du taureau pour subir le joug, car c'est un fait curieux que pendant des milliers d'années l'homme ait su utiliser le bétail comme fournisseur d'aliments et de vêtements et le cheval comme compagnon de course et de guerre, mais non comme aides pour son travail. Enfin l'agriculture suppose la découverte des céréales, à commencer par l'orge qui paraît avoir été la première employée. L'esprit se perd quand il cherche à mesurer la portée de l'acte de l'homme qui, le premier, sut reconnaître que quelque'une de ces humbles graminées portait des grains bons à manger.

Il paraît donc probable que la culture des céréales a dû être précédée par une horticulture ou arboriculture rudimentaire, pratiquée déjà par les peuples chasseurs ou pasteurs, quoique leur vie nomade ne dût guère s'accorder avec le jardinage. Il y

<sup>1</sup> Ceux qui ont essayé de grignoter des glands crus ne peuvent croire que les hommes aient jamais pu tolérer un pareil aliment. Mais ils ne trouveraient guère plus appétissants les grains de blé s'il fallait les manger tels qu'ils sortent de l'épi ! Les hommes qui vivaient de glands ne les mangeaient pas crus non plus : ils savaient sans doute trouver les moyens de les apprêter.

a peut-être une signification historique dans le récit de la Genèse qui nous montre Adam cultivant le jardin d'Éden et cueillant les fruits des arbres avant que Caïn fût laboureur.

L'agriculture, au sens de labour, ne doit guère remonter au delà des débuts des temps historiques. Les auteurs de l'antiquité en célèbrent la naissance comme un événement relativement récent<sup>1</sup>. Ils la saluent comme l'ère de la civilisation, se montrant un peu injustes en cela pour l'âge pastoral, mais parce que celui-ci n'avait pas tenu en Europe la même place qu'en Asie. La culture du blé a cependant imposé aux fils de Japhet un travail beaucoup plus intense que les modes précédents d'exploitation de la terre, non seulement le travail du labour, mais aussi celui de la meule et du pétrin qui ont fait gémir tant de générations d'esclaves et de femmes. Mais le froment a bien payé l'homme de son travail ! d'abord précisément en lui apprenant la loi du travail régulier que la vie pastorale n'avait pu lui apprendre : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », puis en lui apprenant en même temps l'épargne. Comme le blé est de conservation facile, il a pu s'entasser dans les greniers. Le grenier a été la première caisse d'épargne du genre humain. La famine, jusque-là toujours menaçante, a été, sinon tout à fait conjurée, du moins très atténuée. Les deux autres grandes céréales, le riz qui a suffi à nourrir les masses profondes de la race jaune, le maïs qui a été l'aliment national du Nouveau-Monde, n'exigent pas autant de travail, sinon pour la culture, du moins pour la préparation alimentaire : elles n'ont pas besoin d'être converties en pain. Mais aussi n'ont-elles pas donné à leurs consommateurs les mêmes vertus : jusqu'à ce jour du moins l'hégémonie du monde a appartenu aux mangeurs de pain.

Avec l'agriculture, la vie nomade cesse peu à peu — pas tout de suite, car les premiers essais ont dû vite épuiser la terre. La cité naît. La substitution d'une alimentation en partie végétale à l'alimentation carnivore des âges précédents semble même avoir adouci les mœurs. Les hommes n'ont plus offert à la divinité des sacrifices sanglants, mais, à la place des victimes, la farine sacrée et le pain sans levain<sup>2</sup>. Sans doute les peuples laboureurs ont fait la guerre comme les peuples pasteurs, mais avec un peu moins de férocité, semble-t-il. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les fils de Caïn ont été plus doux que les fils d'Abel.

Avec l'agriculture, le travail prenant la première place, la Nature, qui jusqu'alors avait pourvu presque seule aux besoins de l'homme, passe au second plan. Quittons-la donc pour le moment.

<sup>1</sup> *Prima Ceres ferro mortales vertere terram  
Instituit, quam jam glandes alque arbuta sacræ  
Deficerent silvæ...*

(*Georgiques*, liv. I, vers 141-149).

« Cérès apprit aux hommes à retourner la terre lorsqu'ils ne trouvèrent plus de glands ni d'arboises dans la forêt sacrée ».

D'après Max Müller (*Science du langage*), les mots *Aryas* (la race indo-européenne) et *arare* (laboureur) viendrait du même radical, ce qui ferait présumer une certaine contemporanéité.

<sup>2</sup> Le mot hostie vient de *hostia*, la victime.

Il faut dire cependant que les modes primitifs d'exploitation du sol n'ont pas disparu même aujourd'hui. Il y a encore en Asie et en Afrique des peuples pasteurs, et s'il n'y a plus guère de peuples chasseurs ou pêcheurs au sens complet de ce mot, néanmoins la pêche est encore une très grande industrie qui fait vivre des millions d'hommes ; et la chasse elle-même est représentée encore par quelques grandes entreprises, comme celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui approvisionne de fourrures les pays civilisés. Mais on voit se manifester dans ces entreprises la même évolution que celle qui, à l'aube de l'histoire, a transformé les peuples chasseurs en peuples pasteurs : on se met à élever les animaux au lieu de les chasser — autruches, renards bleus, phoques, et même crocodiles !

### III

## Le sous-sol.

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'au siècle dernier, le sous-sol n'a eu presque aucune action sur l'évolution des sociétés : mais aujourd'hui il en a une prépondérante et qui n'a pas peu contribué à déplacer les rangs occupés par les nations, non pas seulement au point de vue économique, mais même au point de vue politique. Avec le fer et le charbon, on ne fait pas seulement marcher l'industrie, on construit les navires et on forge les canons. Si nous comparons la production mondiale du principal produit du sous-sol, la houille, et du principal produit de la terre, le blé, nous voyons que la production de la houille représente déjà aujourd'hui une valeur précisément égale à celle du blé : donc bientôt les récoltes du sous-sol dépasseront en valeur celles du sol <sup>1</sup>.

Et même la densité de la population, qui semblait nécessairement en fonction de la fertilité du sol, est aujourd'hui bien plutôt déterminée par la richesse des mines. Si la terre fait les populations rurales, c'est la mine qui crée les grandes agglomérations urbaines. C'est pourquoi la densité de la population en Belgique, Allemagne, Angleterre, est très supérieure à celle de la France ou même de l'Italie.

---

<sup>1</sup> La production mondiale du charbon, 1.250 millions de tonnes, à 15 francs (prix moyen d'avant la guerre), représente un peu plus de 18 milliards de francs. La production mondiale du blé, 900 millions de quintaux à 20 francs (prix, moyen d'avant la guerre), donne le-même chiffre, 18 milliards.

À la production de la houille, il faudrait ajouter celle du pétrole qui tend à la remplacer avec avantage, surtout dans la marine, parce qu'on utilise 20 p. 100 de sa puissance calorifique théorique, tandis que pour le charbon on n'en peut utiliser guère que 10 p. 100, et qu'ainsi elle permet de réaliser une grande économie de poids, de place sur les bateaux et de main-d'œuvre. La production du pétrole atteignait (en 1914) 53 millions de tonnes (dont 35 millions pour les États-Unis et 10 millions pour la Russie).

La France n'est pas parmi les pays les plus richement dotés pour le sous-sol : mais elle n'est pas non plus parmi les déshérités. En fait de houille, elle a quelques bons gisements : malheureusement ils ne se trouvent pas très bien situés, ni comme en Angleterre, au bord de la mer, ni comme en Allemagne, près d'une grande voie navigable. Telle quelle, elle produit un peu plus de 40 millions de tonnes, mais comme elle en consomme 60, son déficit est de 20 millions de tonnes qu'elle est obligée d'importer <sup>1</sup>. Pour le fer, elle se trouve au contraire au premier rang des pays d'Europe, du moins depuis l'invention du procédé Thomas, qui a permis l'emploi de minerais phosphoreux naguère inutilisables <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voici la production de la houille, d'après la statistique du *Board of Trade*. Nous mettons en regard dans la deuxième colonne les chiffres de trente ans en arrière, ceux de 1882, pour permettre de mesurer le progrès dans la production :

	<u>1912</u>	<u>1882</u>	<u>Accroissement</u>
États-Unis	499 millions de T.	94 millions de T.	431 p.100
Angleterre	264 «	159 «	66 «
Allemagne	256 «	65 «	294 «
Autriche-Hongrie	43 «	15 «	187 «
France	41 «	21 «	95 «
Belgique	23 «	18 «	28 «
17 autres pays	119 «	19 «	526 «
	<b>1.245 millions de T.</b>	<b>391 millions de T.</b>	<b>218 p. 100</b>

Ainsi la production totale du monde a un peu plus que triplé, mais les divers pays participent à cette progression dans des proportions très inégales, la production des États-Unis ayant plus que quintuplé, celle de l'Allemagne presque quadruplé, tandis que celle de la France n'a pas tout à fait doublé et celle de la Belgique s'est accrue de un quart seulement.

Mais si on évalue non la production annuelle mais les réserves potentielles sous terre, la supériorité de l'Allemagne paraît formidable ; on les évalue à 423 milliards de tonnes, contre 190 pour l'Angleterre et seulement 17 pour la France.

<sup>2</sup> La découverte de la déphosphoration est attribuée à M. Gruner, professeur à l'École des Mines de Paris, mais elle a été industriellement réalisée par deux ingénieurs anglais, Thomas et Gilchrist.

La production du minerai de fer dans le monde s'élève à 150 millions de tonnes. Voici celle des pays grands producteurs (en 1912, *Annuaire Statistique de la France*, 1914, p. 195). Le minerai rend de 40 à 50 p. 100 de métal.

États-Unis	56 millions T.	Angleterre	14 millions T.
Allemagne	27 «	Espagne	9 «
France	20 «	Suède	7 «

La production de l'Allemagne et de la France a notablement augmenté de 1912 à 1914 : à la veille de la guerre elle était de 36 millions T. pour l'Allemagne et de 22 pour la France.

Mais si l'on regarde non à la production annuelle du minerai mais à la richesse des gisements, la France dépasse probablement l'Allemagne, avec 4 milliards pour la première contre 31/2 milliards de tonnes pour la seconde.

On sait qu'un des principaux enjeux de la présente guerre a été le riche bassin ferrugineux de Lorraine qui se trouve juste à cheval sur la ligne frontière de la France et de l'Allemagne. Il se peut donc que la statistique ci-dessus se trouve modifiée à la suite de la guerre.

En outre, il faut compter pour la France les très riches gisements d'Algérie.

Malheureusement, l'industrie française n'est pas assez développée, jusqu'à présent du moins, pour lui permettre d'utiliser toute sa richesse en minerai de fer, mais elle l'utilise pour l'exportation.

## IV

### Forces motrices.

[Retour à la table des matières](#)

Le travail de production consiste uniquement, comme nous l'avons vu, à déplacer la matière. La résistance qu'elle oppose en vertu de son inertie est souvent considérable et la force musculaire de l'homme est peu de chose. De tout temps, donc — mais surtout depuis que l'abolition de l'esclavage ne lui a plus permis d'employer gratuitement la force de ses semblables — l'homme a cherché à suppléer à sa faiblesse à l'aide de certaines forces motrices (le mot propre est « énergies ») que la nature lui fournit.

C'est à l'aide des machines que l'homme utilise les énergies naturelles. La machine n'est qu'un outil, avec cette différence qu'au lieu d'être mû par la main de l'homme, cet outil est actionné par la chute de l'eau, la dilatation du gaz, etc.<sup>1</sup>.

Il est à remarquer que d'autant plus puissantes sont ces énergies naturelles, et d'autant plus de temps et de peine il a fallu à l'homme pour les dompter et les faire servir à ses fins. Pour capter le Niagara, il faut être autrement armé que pour capter la chute d'un ruisseau. Et nous verrons plus loin qu'il en est ainsi même pour l'industrie agricole : une terre naturellement fertile coûte plus à défricher qu'un terrain de sable. Toute utilisation des énergies naturelles est une lutte, comme celle d'Hercule contre les monstres, et l'énergie à déployer par le vainqueur est nécessairement en raison de la puissance de l'adversaire.

Voilà pourquoi il n'en est encore que quatre ou cinq que l'homme ait su utiliser pour la production : la force musculaire des *animaux*, la pression du *vent* et des *cours d'eau*, la dilatation des *gaz* (surtout sous forme de vapeur d'eau, récemment

<sup>1</sup> Celle définition ne vise que la *machine-motrice*, mais dans le langage courant les instruments mus directement par l'homme sont qualifiés aussi de machines toutes les fois qu'ils rendent le travail plus rapide – métier à tisser, machine à coudre, machine à écrire : on dit aussi d'une bicyclette « ma machine » – mais mieux vaudrait les appeler *machine-outils*.

Les outils ou instruments permettent de mieux utiliser la force de l'homme, parfois même de l'augmenter, tout comme la machine-motrice, mais avec cette infériorité qu'ils *font perdre comme temps tout ce qu'ils font gagner en force*. Ainsi, à l'aide d'une presse hydraulique, un enfant peut exercer une pression théoriquement illimitée et, avec un levier et un point d'appui, Archimède de se vanter avec raison de pouvoir soulever le monde. Toutefois on s'est amusé à calculer que, en supposant même qu'il eût trouvé ce point d'appui qui lui faisait défaut, il n'aurait réussi à soulever la terre, en y travaillant pendant quelques millions d'années, que d'une quantité infiniment petite.

Or, le temps étant un facteur très précieux, et dont nous devons être très avares, l'accroissement de force qu'on trouve dans l'emploi des instruments est en pratique nécessairement limité, tandis qu'avec la machine motrice il est illimité.

sous forme de gaz explosifs), enfin, depuis peu de temps, *l'électricité* (qui d'ailleurs n'est généralement qu'une transformation de la force de l'eau ou de celle de la vapeur). Mais il en est une infinité d'autres, déjà connues ou inconnues. Les vagues que le vent soulève sur la surface des mers ou le flot de la marée qui, deux fois par jour, vient ébranler des milliers de lieues de côtes, le foyer de chaleur que renferme l'intérieur du globe terrestre<sup>1</sup>, constituent des réservoirs de force véritablement inépuisables. Et celles qu'on voit ne sont rien à côté de celles que l'on devine, ne fût-ce que des énergies latentes dans les combinaisons moléculaires que le radium a révélées. S'il faut en croire le D<sup>r</sup> Gustave Le Bon, l'énergie intra-atomique contenue dans *un gramme* de matière, par exemple dans une pièce d'un centime, si elle pouvait être dégagée, représenterait 6 à 7 millions de chevaux-vapeur et suffirait pour faire parcourir à un train de marchandises plus de quatre fois la circonférence du globe terrestre !

La domestication de certains animaux, cheval, bœuf, chameau, éléphant, renne ou chien d'Esquimaux, etc., a fourni aux hommes la première force naturelle dont ils aient fait usage pour le transport, pour la traction, pour le labourage. C'était déjà une précieuse conquête, car l'animal est proportionnellement plus fort que l'homme. La force d'un cheval est évaluée à 7 fois celle d'un homme, tandis que son entretien représente une valeur moindre. Mais le nombre de ces animaux est restreint — d'autant plus restreint qu'un pays devient plus peuplé, car il faut beaucoup de place pour les nourrir ; aussi ne représentent-ils qu'une force motrice relativement peu considérable. Cependant la France emploie encore aujourd'hui, malgré les chemins de fer et les automobiles, plus de 3 millions de chevaux quadrupèdes, sans compter 2 millions de bœufs de labour<sup>2</sup>.

La force motrice du vent et des rivières a été utilisée de tout temps pour le transport, mais jusqu'à ces derniers temps elle n'avait guère reçu d'autre application industrielle que de faire tourner les ailes ou les roues des moulins à vent ou à eau. Le moulin à eau, qui date des premiers siècles de l'ère chrétienne, marque la date d'invention de la première machine proprement dite, dans le sens de force naturelle asservie à la production<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> En Toscane, dans une région où jaillissaient des jets naturels de vapeur (*soffioni*), on les a captés et intensifiés en creusant des trous et on a pu utiliser ainsi plusieurs milliers de chevaux-vapeur.

<sup>2</sup> Le nombre de ces moteurs animés ne diminue pas nécessairement par la concurrence des moteurs inanimés : les chemins de fer n'avaient pas réduit le nombre des chevaux. Pourtant il en est autrement des automobiles : celles-ci, dans la circulation urbaine tout au moins, ont déjà réduit énormément le nombre des chevaux (à Paris 134.000 en 1900 et seulement 55.000 en 1912).

<sup>3</sup> Aussi l'invention du moulin à eau a-t-elle été célébrée dans des vers lyriques souvent cités d'un poète grec des anthologies, Antiparos.

Mais de ces deux forces naturelles, l'une, le vent, est trop faible, généralement du moins, ou en tout cas trop intermittente<sup>1</sup>; l'autre, si elle est plus puissante et plus facile à capter<sup>2</sup> a le grave inconvénient d'être localisée sur certains points. Ce n'est que lorsque Newcomen (1705) et plus tard James Watt (1769) eurent employé la chaleur à tendre comme un ressort la vapeur d'eau enfermée dans un réservoir clos, que fut créé ce merveilleux instrument de l'industrie moderne qui s'appelle la machine à vapeur<sup>3</sup>. Et ce qui a fait jusqu'à ce jour la supériorité de la vapeur, c'est qu'elle est *artificielle* en ce sens que ce n'est pas la nature qui l'a créée, c'est l'homme. C'est précisément pour cette raison qu'elle présente cet avantage inappréciable que l'homme peut l'employer où il *veut, quand il veut, comme il veut*. Elle est mobile, portative, continue, sa pression peut s'élever à 1, 2, 3, 4, ... 10 atmosphères sans qu'il y ait d'autre limite en pratique que celle imposée par la résistance des parois de la machine.

Mais voici que l'eau, en tant que force motrice, est en train de conquérir une place de premier ordre depuis que l'on a trouvé le moyen de rendre cette force transportable à des centaines de kilomètres et non seulement *transportable*, mais *divisible* à l'infini, en sorte que la force de l'eau peut rayonner à volonté autour du point où la nature semblait l'avoir enchaînée. C'est ainsi que le Rhône qui, depuis

<sup>1</sup> Cependant en Danemark l'utilisation du vent pour la production de l'électricité prend une assez grande extension. Il y a, depuis 1903, une société pour la production de l'électricité par les moyens des moulins à vent.

<sup>2</sup> La force motrice des chutes du Niagara est évaluée à 3 millions 1/2 de chevaux-vapeur ; elle suffirait donc à elle seule pour faire marcher toutes les usines de France. Une faible partie seulement (600.000 chevaux-vapeur) est utilisée, mais près d'un tiers est déjà concédé, au grand émoi des amateurs de pittoresque.

<sup>3</sup> Je dis « merveilleux » en raison des services rendus. En réalité, la machine à vapeur est, au contraire, un instrument très défectueux, parce qu'en transformant la chaleur en mouvement – la chaleur employée à vaporiser l'eau, puis à dilater la vapeur, puis cette vapeur agissant sur un piston, etc. – la plus grande partie de l'énergie se perd dans ces transformations, en sorte que le rendement effectif n'est guère que le dixième de rendement théoriquement calculé, de la chaleur développée par la combustion du charbon. Aussi, M. le Dr Gustave Le Bon a-t-il pu dire, non sans quelque exagération : « J'espère bien qu'avant vingt ans, le dernier exemplaire de ce grossier appareil aura été rejoint, dans les musées, les haches de pierre de nos primitifs aïeux ».

Les moteurs à explosion, de plus en plus employés (automobiles, avions, moteurs Diesel pour les sous-marins), utilisent directement la combustion de l'essence sans passer par l'intermédiaire de la chaudière.

En France, les chevaux-vapeur sont ainsi répartis, en chiffres ronds (en 1912)

Chemins de fer	10.000.000
Bateaux (non compris marine de guerre)	1.500.000
Industrie	<u>3.500.000</u>
	<b>15.000.000</b>

À ce total de 15 millions de chevaux, il faut ajouter ceux sous forme de moteurs hydrauliques, 800.000 et à peu près autant de moteurs explosifs (dont tous ceux pour automobiles, 91.000 autos en 1913 – sans compter ceux pour avions).

Malgré ce chiffre imposant, la France est loin de figurer au premier rang des pays comme forces motrices. Les États-Unis disposent, rien que pour l'industrie, de 22 millions de chevaux-vapeur et l'Allemagne de 8 millions.

qu'il coule, se dépensait inutilement à user des galets, va aujourd'hui dans les chambres hautes de la Croix-Rousse faire marcher les métiers des canuts lyonnais <sup>1</sup>. Déjà la force motrice se distribue à domicile, comme l'eau et le gaz, et il suffit de tourner un robinet ou de presser sur un bouton pour se la procurer.

Mais comme l'eau agit non par sa quantité ou son étendue, mais seulement par sa chute — car quel parti tirer, en tant que force motrice, des milliards de mètres cubes qui dorment dans un lac comme celui de Genève ou même dans un fleuve à cours paisible comme la Seine ? — on a été amené à utiliser l'eau surtout à son maximum de pente, c'est-à-dire à la cascade, et, pour cela, à remonter le plus près possible des sources des fleuves et des réservoirs où ils s'alimentent, aux glaciers. Voilà pourquoi M. Bergès, un ingénieur de Grenoble, a donné, il y aura bientôt cinquante ans (1868), à cette force nouvelle le nom, qui a fait, fortune, de *houille blanche*. Il entendait par là, non point, comme on le croit généralement, l'eau courante en général, mais plus précisément le glacier en tant que réservoir de force emmagasinée, celle de la pesanteur, comme celle de la chaleur l'est dans la houille : l'homme dégage celle-là par la chute comme celle-ci par la combustion <sup>2</sup>.

Par un heureux hasard, où l'on aurait vu autrefois une harmonie providentielle, mais qui peut s'expliquer par des causes géologiques <sup>3</sup>, ce sont précisément les pays les plus pauvres en houille noire qui ont été le plus richement dotés par la nature en fait de houille blanche, et *vice versa*. Ainsi en Europe, la Suisse, l'Italie

<sup>1</sup> Cependant, la question de savoir si les moteurs hydro-électriques pourront sauver la petite industrie reste douteuse : voir ci-après *L'industrie à domicile*.

<sup>2</sup> Pour l'utilisation de la force de l'eau et plus spécialement de celle des grandes chutes d'eau, deux inventions préalables ont été nécessaires :

a) La substitution, à la vieille roue à aube, de la *turbine* qui peut tourner avec une vitesse vertigineuse et permet de capter la chute la plus puissante comme la plus haute ;

b) Le transport de la force par la *dynamo* qui convertit tout mouvement en un courant électrique ou *vice versa* : il suffit donc de deux dynamos (ou alternateurs), l'un à la chute d'eau, l'autre au point d'arrivée, reliés par deux fils de cuivre.

Ce fut en 1870, pour la première fois, que Bergès aménagea à Lancey (près de Grenoble) une chute de 200 mètres de hauteur et de 800 chevaux hydrauliques de force.

C'est en 1891 seulement qu'on a commencé à transporter la force à grande distance, de Francfort à Laufen, 172 kilomètres. On songe aujourd'hui à envoyer à Paris la force motrice du Rhône (500 kilomètres), et même à transporter aux mines du Transvaal la force de la chute du Zambèze, 1.200 kilomètres !

Pour transporter l'électricité à de grandes distances, il faut augmenter de plus en plus le voltage, c'est-à-dire l'intensité du courant. Seulement, quand la tension devient excessive, l'air n'est plus un isolant suffisant et l'électricité fuse en dehors des fils en gaines lumineuses.

Même l'eau des petites rivières et des ruisseaux des champs peut être utilisée pour de petites installations électriques domestiques ou agricoles. M. Bresson l'a appelée la *houille verte* dans un livre qui porte ce titre.

<sup>3</sup> Les terrains houillers sont parmi les plus anciennes couches qui ont constitué l'écorce terrestre. On peut donc supposer que pour qu'ils apparaissent à la surface il faut : — ou que ces terrains aient été soulevés à la surface par quelque commotion ; — ou que les montagnes qui les recouvraient aient été arasées par l'effet de la vieillesse. Les couches de houille nouvelles apparaîtront peut-être quand les Alpes ou l'Himalaya se seront effondrés sous le poids de l'âge et auront été remplacés par des plaines.

du Nord, les États Scandinaves, qui n'ont pas un atome de houille noire, ont de magnifiques ressources en houille blanche, tandis que l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, si riches en mines, n'ont que peu de chutes et de cours d'eau utilisables comme force motrice. De même en Amérique, le Canada et le Brésil, qui ne paraissent guère avoir de mines de houille, ont des forces formidables en chutes d'eau. La France est assez bien partagée puisque, sans être déshéritée pour la houille noire, comme nous venons de le voir (p. 108), elle possède toute une armée de chevaux hydrauliques équivalant à 8 ou 10 millions de chevaux-vapeur <sup>1</sup>, dont la moitié dans les Alpes, un quart dans les Pyrénées, le reste dans le Massif Central, le Jura et les Vosges. Elle n'est dépassée en Europe <sup>2</sup> que par la Suède et la Norvège. Si elle sait l'utiliser, cela suffira non seulement pour la libérer du tribut qu'elle paie annuellement à l'étranger par l'achat de 20 millions de tonnes de charbon par an, mais même pour lui permettre d'en exporter <sup>3</sup>. Malheureusement déjà l'accaparement de ces forces par la spéculation met de graves obstacles à cette utilisation <sup>4</sup>.

La supériorité économique de la houille blanche sur la houille noire c'est qu'elle ne se consomme pas par l'utilisation qu'on en fait. La houille noire c'est un trésor enfoui depuis les temps paléontologiques, où nous puisons en prodiges et qui bientôt sonnera creux. La houille blanche se renouvelle comme l'eau qui tombe : c'est le soleil qui se charge de pomper incessamment celle qui a fini son travail et de la remonter sur les sommets. Elle ne tarirait que dans l'éventualité, dont quelques savants nous menacent, il est vrai, mais non encore démontrée, heureusement ! d'un assèchement général de la terre et de la disparition des glaciers.

---

<sup>1</sup> Au moins 4.500.000 chevaux au plus bas niveau, à l'étiage.  
Mais il n'y a encore en France (en 1916) que 800.000 chevaux-hydrauliques utilisés, dont moitié pour l'éclairage des villes, les tramways et chemins de fer, l'autre moitié pour des emplois industriels, la fabrication du papier de bois et de divers produits chimiques, surtout de l'aluminium (dont, grâce à la houille blanche, le prix est tombé de 70 francs le kilo en 1886 à 1 fr. 50 actuellement, en même temps que la quantité produite passait de 16.000 à 34 millions de kilos).

En Norvège, la force hydraulique sert à fabriquer des engrais chimiques (nitrates).

<sup>2</sup> En Europe, disons-nous, car en Amérique, les forces hydrauliques sont énormes.  
On évalue la force motrice des cours d'eau du Brésil au chiffre fabuleux de « millions de chevaux ! La cataracte de l'Iguazu sur la frontière du Brésil et de l'Argentine représenterait à elle seule, dit-on, 14 millions de chevaux, beaucoup plus que toutes les chutes de France réunies.

<sup>3</sup> Un cheval-vapeur consomme au moins 4 à 5 tonnes de charbon par an, en travaillant seulement 10 heures par jour. Donc nos 8 millions de chevaux-hydrauliques, disons 6 millions seulement, économiseraient 30 millions de tonnes de charbon. Et ils pourraient travailler 24 heures par jour : peu leur importe !

<sup>4</sup> En ce qui concerne la difficile question du droit de propriété de la force motrice de l'eau, voir ci-après, livre III, *Objets du droit de propriété*.

On dit parfois que la houille blanche est une force gratuite et c'est vrai en ce sens que ce qui peut servir indéfiniment ne constitue pas une dépense, mais si l'usage de cette force est quasi gratuit, il n'en est pas de même de la captation.

Le coût d'installation d'usines hydro-électriques (barrages, conduites forcées, turbines et dynamos, réservoirs ou lacs artificiels pour régulariser le débit) coûte assez cher<sup>1</sup>, mais, l'installation une fois faite, le coût d'entretien par cheval est presque nul, tandis que pour la houille, au contraire, ce coût est relativement élevé, chaque cheval consommant en moyenne 1 kilogramme de charbon par heure. C'est pourquoi dans les villages de montagne éclairés par la houille blanche on ne prend pas la peine d'éteindre les lampes pendant la journée.

Néanmoins la force motrice développée par la houille noire conserve encore une énorme prépondérance : en France environ 15 millions de chevaux-vapeur contre 800.000 chevaux-hydrauliques

Mais s'il est vrai que l'eau en tant que force motrice soit immortelle, ou du moins sans cesse renaissante, à la différence de la houille qui est morte et fossile, il n'en est pas moins vrai que la première est en quantité limitée tout comme la seconde et qu'il ne sera jamais en notre pouvoir d'augmenter le nombre et la puissance des cours d'eau, mais seulement de les mieux aménager<sup>2</sup>. Il est donc à prévoir qu'un jour l'industrie humaine verra son essor limité par la limitation des forces naturelles.

Il est vrai qu'on rêve d'aller demander au soleil lui-même la force dont nous avons besoin. Mais, en admettant même qu'on y réussisse, cette force empruntée au soleil sera limitée plus encore que les autres forces naturelles, car le soleil ne brille ni toujours, ni partout. Si c'est lui qui doit faire marcher un jour nos usines, quel coup pour l'Angleterre, bien pis que la concurrence de la houille blanche ! Les brouillards de la mer du Nord deviendront son linceul et ce sera désormais au fond du Sahara que l'industrie humaine devra aller bâtir ses capitales.

<sup>1</sup> On a évalué à 540 millions de francs les capitaux employés aux installations de force hydraulique (en 1910), ce qui représentait, pour les 628.000 chevaux d'alors, 860 francs par cheval. On voit que cette force naturelle est loin d'être gratuite.

On emploie dans les statistiques deux mesures différentes ; et il faut en être averti, car les totaux varient nécessairement selon que l'on s'est servi de l'une ou de l'autre. Le cheval-vapeur est la force nécessaire pour élever 75 kilogrammes à 1 mètre par seconde. Pour le kilowatt on compte 100 kilogrammes au lieu de 75, (ou, ce qui revient au même, 100 litres tombant de 1 mètre par seconde). Théoriquement donc 1 kilowatt équivaut à 1 1/3 cheval-vapeur, mais en fait on les considère comme équivalents, parce que la chute n'est jamais verticale.

<sup>2</sup> Le cours de tous les fleuves aujourd'hui inutilisés peut être divisé par des barrages, d'autant plus nombreux que la pente est plus forte, et dont chacun peut devenir une chute artificielle. La pente énorme du Rhône, qui de Genève à la Méditerranée tombe de, près de 400 mètres, n'est utilisée que sur deux ou trois points de son cours. On se prépare à établir un barrage de 60 mètres de haut, près de Bellegarde.

## V

**Loi du rendement non proportionnel.**

[Retour à la table des matières](#)

Puisque, comme nous venons de le voir, le terrain, les matières premières et même les forces naturelles, du moins celles présentement utilisables, sont en quantité limitée, il semble impossible que la production dont ils constituent les facteurs nécessaires ne se trouve pas limitée par contre-coup. Il en est ainsi, en effet.

C'est dans l'industrie extractive que la loi de limitation est la plus évidente. Quand la mine est épuisée, il faut bien s'arrêter, et généralement même on est obligé de s'arrêter bien avant qu'elle soit vide, parce que l'extraction cesse d'être rémunératrice — quoiqu'elle puisse le redevenir du jour où la métallurgie fait un nouveau progrès <sup>1</sup>.

La chasse, qui tenait une si grande place dans les sociétés primitives, a disparu de la liste des industries productives dans les pays civilisés (voir p. 104), par cette raison qu'elle a cessé de donner un produit rémunérateur, malgré tous les règlements faits pour la protéger. Même dans les déserts d'Afrique, même dans les solitudes des pôles, les dépouilles des éléphants <sup>2</sup>, des autruches, des castors, des loutres, des baleines, commencent à faire défaut aux explorateurs qui vont les y poursuivre. La pêche maritime, à raison de l'immensité du réservoir où l'homme puise cette richesse naturelle, est encore une grande industrie qui fait vivre, en France, 150.000 personnes et produit environ 130 millions de francs, mais l'épuisement des mers qui baignent nos rivages est un sujet de lamentation pour nos populations maritimes, qui déjà sont obligées d'aller poursuivre le poisson dans la haute mer et d'armer des bateaux plus forts. L'extermination des oiseaux — soit pour les mettre sur les chapeaux des dames, soit pour les manger — a pour conséquence le pullulement des insectes et de toutes les vermines qui dévorent les récoltes. La disparition des forêts, et par suite du bois d'œuvre, est déjà un fait

---

<sup>1</sup> Les quantités de houille en réserve dans les mines ont été évaluées (au Congrès International de géologie tenu à Toronto en 1913), pour l'Allemagne, à 423 milliards de tonnes ; pour l'Angleterre, à 190 milliards, et pour la France à 17 seulement. Si l'on se reporte aux chiffres de l'extraction annuelle donnés ci-dessus (p. 109), on verra qu'il y a encore quelques siècles de marge, 4 pour la France, 7 pour l'Angleterre, 16 pour l'Allemagne, mais seulement en supposant que le chiffre de l'extraction annuelle reste le même.

<sup>2</sup> On importe chaque année environ 800.000 kilos de dents d'éléphants, ce qui, à 20 kilos en moyenne par dent, représenterait le chiffre invraisemblable de 40,000 éléphants, et encore ce chiffre devrait-il être très majoré pour tenir compte des déchets et des petits d'éléphants inutilement massacrés ou abandonnés.

accompli dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Angleterre. La France, qui du temps des Gaulois ne formait qu'une forêt et que, même au moyen âge, les moines d'Occident n'avaient encore qu'incomplètement défrichée, n'a plus aujourd'hui qu'un sixième de son territoire environ en forêts (9 millions d'hectares sur 53 millions). La proportion est inférieure en certains pays (pas même 5 p. 100 en Angleterre), mais supérieure dans quelques autres : environ un quart du territoire en Allemagne, un tiers en Autriche-Hongrie et en Russie, et près de moitié en Suède. On aurait pu croire que la substitution de plus en plus complète du fer au bois dans la construction des maisons, comme dans celle des navires, aurait pour résultat de prolonger la vie des forêts. Malheureusement, d'autres industries sont nées qui en consomment plus encore. La plus grande mangeuse de forêts en ce moment c'est l'industrie du papier, spécialement pour les journaux : tel grand journal quotidien dévore à lui seul une forêt par an. D'autre part, les forêts de châtaigniers de nos Cévennes et de la Corse sont en voie de disparition parce que leur bois est employé à la fabrication de l'acide gallique dans des usines qui, d'ailleurs, pour la plupart, étaient allemandes <sup>1</sup>.

Mais pourtant quand il s'agit des êtres vivants, animaux ou végétaux, l'industrie peut conjurer dans une certaine mesure le sort qui les menace en transformant ses procédés. Au lieu de faire la chasse, on peut faire de *l'élevage* ; au lieu de faire la pêche, on peut faire de la *pisciculture* <sup>2</sup> ; au lieu de défricher la forêt, on peut faire du reboisement <sup>3</sup> ; — c'est-à-dire qu'on peut s'élever de la catégorie de l'industrie extractive à celle de l'industrie agricole.

<sup>1</sup> Une conférence, composée des gouverneurs et d'experts spéciaux des différents États des États-Unis, s'est réunie en 1908 Pour « la conservation des ressources nationales ». Le Président des États-Unis, alors Roosevelt, a ouvert la conférence par les déclarations dont voici un résumé : « Les ressources naturelles du pays, qui sont la base finale de la puissance et de la durée de la nation, sont en train de s'épuiser rapidement. Déjà l'on voit apparaître la limite des terres non encore livrées à la culture. Les États-Unis ont commencé avec un héritage sans pareil de forêts ; or, déjà la moitié du bois de construction a disparu. Les États-Unis ont commencé avec des gisements de charbon plus étendus que ceux d'aucune autre nation, avec du minerai de fer qui passait pour inépuisable ; or, beaucoup de personnalités compétentes déclarent maintenant que la fin du charbon et du fer approche. Les accumulations énormes d'huile minérale et de gaz ont disparu en grande partie.

» Les voies navigables naturelles existent toujours ; mais elles ont été tellement dégradées par suite de négligences et d'autres causes que la navigation y est inférieure à ce qu'elle était il y a cinquante ans. Enfin, les États-Unis ont trouvé à leurs débuts des terres d'une fertilité sans exemple, et ils les ont appauvries de telle manière que leur faculté de production décroît au lieu d'augmenter ».

<sup>2</sup> La pisciculture est en honneur, comme on sait, en Chine. En France, on a bien semé des saumons et des truites dans quelques cours d'eau, mais ces tentatives sont rendues inutiles par un braconnage sauvage et non réprimé.

En ce qui concerne la pêche maritime, la pisciculture est impraticable (sauf pour les huîtres qu'on élève dans les parcs), mais on peut du moins essayer de faire respecter les règlements qui ont pour but d'empêcher la destruction du jeune poisson (largeur des mailles des filets, zones ou saisons interdites pour la pêche de certaines espèces, etc.).

<sup>3</sup> Pour les forêts, voir ci-après, *La propriété des forêts*.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la substitution de l'élevage à la chasse, on peut citer comme exemple, la production des fourrures. Au Canada, la peau de renard ayant atteint, par suite de la dépopulation de l'espèce, le prix exorbitant de 5 à 10.000 francs, l'élevage des renards est devenu, à partir de 1912, une industrie des plus lucratives. Plus de dix Compagnies ont été fondées à cet effet : rien que dans l'île du Prince-Édouard, 233 établissements abritent des milliers de ces animaux qui sont vendus comme reproducteurs<sup>1</sup>. En Floride, il y a de véritables fermes pour l'élevage du crocodile dont le cuir a une grande valeur. Quant à l'autruche, on sait que dans l'Afrique australe anglaise l'élevage se fait sur une grande échelle, mais les essais faits dans nos colonies françaises d'Afrique n'ont pas donné de brillants résultats. On en viendra bientôt sans doute à l'élevage de l'éléphant africain qui, à la différence de son congénère des Indes, n'a pas encore été domestiqué malgré ses admirables aptitudes au travail<sup>2</sup>.

Pour les espèces végétales, l'évolution qui transforme la cueillette en culture se fait dans des proportions bien plus grandioses. Toutes les espèces qui figurent sur notre table, les légumes, comme on dit, et les fruits, ont commencé comme plantes sauvages et beaucoup d'entre elles poussent encore à l'état de nature, ce qui permet d'apprécier quel a été le progrès réalisé comme utilisation comestible — carottes, asperges, artichauts, prunes, raisins, poires, etc. Mais l'évolution continue et sans cesse de nouvelles espèces passent progressivement de la catégorie de plante sauvage à, celle de plante cultivée. L'exemple le plus grandiose est celui du caoutchouc : l'exploitation dévastatrice des forêts du bassin de l'Amazone et du Congo est remplacée peu à peu par la culture industrielle dans les colonies hollandaises de Java, à Ceylan et dans la presqu'île de Malacca. Cette culture n'a commencé qu'en 1906 et sa production s'élève aujourd'hui à plus du double de celle du caoutchouc sauvage du monde entier. C'est grâce à elle que le caoutchouc, seul entre tous les produits, n'a pas haussé de prix, malgré les énormes besoins de la guerre<sup>3</sup>.

La guerre elle-même, par la pression que le blocus a exercée sur les pays belligérants, aura eu pour effet d'élever des espèces naguère dédaignées à l'honneur de devenir comestibles ou matières premières pour l'industrie, telle l'ortie devenue plante textile.

<sup>1</sup> Le couple reproducteur se vend, selon l'espèce (il y a des espèces plus ou moins appréciées comme qualité de fourrures), de 15.000 à 75.000 francs pour le renard « argenté ». Et l'élevage ne coûte que 50 à 75 francs par tête.

<sup>2</sup> À vrai dire, on ne peut parler d'élevage pour l'éléphant des Indes mais seulement de domestication, car il ne se recrute guère que par capture.

<sup>3</sup> Voici les chiffres comparés de la production du caoutchouc sauvage et du caoutchouc de plantation :

	<u>Cueillette</u>	<u>Plantation</u>
1910	63.000 tonnes.	8.200
1915	49.000 »	103.000

Le premier représentait donc, il y a cinq ans, 88 p. 100 de la production totale ; aujourd'hui seulement 32 p. 100.

Mais il ne suffit pas de s'élever de la production extractive à la production agricole pour avoir partie gagnée, c'est-à-dire pour éluder la loi de limitation qui enserme l'industrie humaine, car sous cette forme supérieure elle rencontre encore des barrières.

1° D'abord la production agricole est limitée par la quantité d'*éléments minéraux* indispensables à la vie des plantes. Toute terre, même la plus fertile, n'en contient qu'une proportion déterminée (azote, potasse, acide phosphorique) et chaque récolte les enlève petit à petit. Sans doute, l'art de l'agriculture réussit non seulement à restituer à la terre les éléments qui lui sont enlevés, mais encore à l'enrichir en lui apportant des éléments nouveaux. Mais il faut remarquer que les sources auxquelles puise l'agriculteur pour enrichir le sol sont elles-mêmes limitées, puisque les engrais naturels ne font que restituer à la terre une partie de ce que les bestiaux ont consommé, et que les engrais chimiques sont des minerais (phosphates, potasse, nitrates, guano, etc.) dont les gisements sont rares et rapidement épuisables.

La consommation des engrais chimiques — phosphates (sous la forme de superphosphates, le phosphate ne pouvant être utilisé par l'agriculture à l'état naturel), nitrates et potasse — a énormément augmenté dans les premières années de ce siècle. Malheureusement la France n'est pas le pays où cet accroissement a été le plus notable. Elle possède pourtant en Tunisie et en Algérie de plus riches gisements qu'aucun pays d'Europe, mais elle ne les utilise que pour une faible partie et exporte le reste, comme pour son minerai de fer d'ailleurs. L'Allemagne doit importer le phosphate qu'elle emploie, mais elle peut le remplacer par les scories qu'elle retire comme sous-produits de ses nombreux et puissants hauts fourneaux. D'autre part, elle possède de riches gisements de potasse et est au premier rang pour la potasse, tant pour la production que pour la consommation<sup>1</sup>. Aussi le rendement de ses terres est-il en moyenne le double qu'en France.

2° De plus, la production agricole est limitée par les conditions de l'*espace* et du *temps* indispensables à la vie végétale ou animale et qui sont bien plus rigides et bien moins modifiables que dans la production industrielle. Le vrai nom de cette industrie aurait dû être, comme on l'a suggéré d'ailleurs, *viviculture* plutôt qu'agriculture. L'agriculteur est réduit à un rôle presque passif : il regarde patiemment la nature accomplir son œuvre, suivant des lois qu'il ne connaît qu'imparfaitement encore et dont il ne peut changer la marche lente. Il faut de longs mois avant que le grain qui dort dans le sillon se soit transformé en épi, de longues années avant que le gland soit devenu chêne. Il faut aussi à toute plante, blé ou chêne, pour étendre ses racines et respirer, un certain espace qu'on ne peut réduire. Sans doute on peut, à prix d'or, dans des serres, avancer la floraison (les lilas ou la maturation des pêches, mais cette culture qui est déjà de l'industrie ne

<sup>1</sup> On a beaucoup parlé, à l'occasion de la guerre, des gisements de potasse d'Alsace dont la valeur a été très exagérée.

sert qu'au luxe de quelques riches. Au contraire, l'industriel n'est pas enfermé dans le cycle inexorable des saisons : été et hiver, jour et nuit, il peut entretenir ses feux ou faire battre ses métiers. Dans ses cuves, dans ses fourneaux, il pétrit à son gré la matière inorganique. Il n'a affaire qu'à des lois physiques ou chimiques beaucoup moins mystérieuses que celles de la vie. La preuve, c'est qu'il les a domestiquées et les fait obéir avec une précision mécanique.

On peut se poser toutefois la question suivante. Puisque la limitation que rencontre l'industrie agricole tient à ce fait qu'elle opère sur des êtres vivants, pourquoi n'essaierait-elle pas de surmonter cet obstacle en se passant hardiment du concours que lui apportent les forces mystérieuses de la vie et en s'efforçant de fabriquer de toutes pièces les substances alimentaires, tout comme un industriel fabrique les produits chimiques ? Ou plus simplement, comme font les plantes elles-mêmes qui savent bien extraire directement de la terre les substances minérales dont elles se nourrissent et qui, une fois transformées par elles, serviront à nous nourrir nous-mêmes, ne pourrions-nous arriver à nous passer de leur intermédiaire et à puiser directement dans le sol et dans l'atmosphère les éléments qui constituent tous les aliments, oxygène, hydrogène, azote, carbone, et, pour une très petite part, quelques sels minéraux, tous éléments qui peuvent être considérés comme existant en quantité surabondante dans l'écorce terrestre et dans l'atmosphère ? Le problème ne paraît donc pas insoluble théoriquement et quelques chimistes le considèrent comme à la veille d'être résolu. Certes, si l'un d'eux y réussit, il aura réalisé beaucoup plus que le Grand Œuvre rêvé par les alchimistes ; il aura changé de fond en comble toutes les lois de l'Économie politique. Car si jamais les aliments pouvaient être manufacturés de toutes pièces dans des fabriques, alors *l'agriculture deviendrait inutile* et, l'homme ne demandant plus à la terre que ce qu'il lui faut de place pour y poser son pied ou y bâtir son toit, il n'y aurait pas un hectare de terre qui ne pût nourrir une population aussi dense que celle qui s'entasse dans nos grandes villes.

La synthèse chimique a bien réussi à créer certains corps qui jusqu'à présent n'étaient produits que par des êtres vivants, comme l'urée, mais, malgré les prédictions de Berthelot, elle n'a pu créer de substance alimentaire ; en d'autres termes, l'homme, pour préparer ses aliments, n'a pu se passer de ce cuisinier mystérieux qui est la vie. Et quant à créer la matière vivante elle-même, cela paraît tout à fait hors de son pouvoir. Si l'on pense, en effet, que tout corps, animal ou végétal, implique l'existence de la cellule et que cette cellule elle-même, sous sa forme la plus élémentaire, contient en puissance toute la série des êtres qui se sont succédé sur la face de la terre, on ne s'étonnera pas de son impuissance <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Un illustre physicien anglais, Thompson (lord Kelvin), disait : il n'y a pas de processus qui puisse faire sortir la matière vivante de la matière inanimée.

Les chimistes allemands sous la pression du blocus, ont réussi à créer ce qu'ils ont appelé de la levure minérale, qu'ils ont employée à la nourriture du bétail et même de l'homme, quoique non sans quelque dégoût pour le consommateur. Ce sont des levures de bière qui, cultivées dans un milieu minéral, apprennent à transformer l'azote en albumine. Mais elles ne font rien de plus en

La limitation de la production agricole n'est pourtant point inflexible comme celle de la production extractive : elle est élastique et susceptible même d'un accroissement quasi indéfini, mais au prix d'un effort qui va croissant et finit par être hors de proportion avec le résultat.

Cet accroissement peut se réaliser de deux façons :

1° par *l'extension* de la superficie cultivée. Il n'est aucun pays, même parmi ceux les plus avancés en civilisation, où la totalité du sol soit cultivée, même en considérant comme telle la partie utilisée sous forme de pâturages et de forêts <sup>1</sup>.

Néanmoins, la marge qui reste disponible est généralement de peu de valeur et ce n'est pas dans cette voie que l'on pourra trouver de grandes ressources pour les besoins des générations futures. Même dans les pays relativement neufs, comme aux États-Unis, la limitation de la terre en étendue commence à se faire sentir : les terres encore disponibles sont généralement dépourvues d'eau et ne peuvent être cultivées que par des procédés onéreux (*dry farming*). Il ne reste plus beaucoup de terres à blé disponibles dans le monde, étant donné que le blé ne peut être cultivé que dans la zone tempérée. Le nombre d'hommes qui se nourrissent de pain et qui est actuellement de 600 millions ne semble pas pouvoir être très considérablement augmenté. Il faudra peut-être que ceux qui viendront en surnombre cherchent autre chose.

2° par *l'intensification* des cultures. Sans doute, il n'est peut-être pas une seule terre dont l'agriculteur ne pût, à la rigueur, accroître le rendement : seulement, passé un certain stage de l'industrie agricole, il ne peut le faire *qu'au prix d'un travail qui va croissant*, en sorte qu'il arrive un moment où le travail dépensé pour forcer le rendement dépasserait la valeur de ce rendement.

Soit un hectare de terre qui produit 15 hectolitres de blé, ce qui est à peu près la moyenne de la France. Supposons que ces 15 hectolitres de blé représentent 100 journées de travail ou 300 francs de frais. Eh bien ! la loi du rendement non proportionnel (non proportionnel au travail) affirme que pour faire produire à cette

---

cela que ce que font les plantes dans la terre. Le miracle ce serait de créer artificiellement la levure elle-même qui est un être vivant.

<sup>1</sup> Voici la répartition des terres dans trois pays :

	<u>France</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Angleterre</u>
Terre cultivée	60 p. 100	49 p. 100	24 p.100
Forêts et pâturages	26 «	42 «	58 «
Terres improductives	14 «	9 «	18 «
	100	100	100

On remarque combien est faible en Angleterre la proportion de terres cultivées ; elle s'explique par la constitution de la propriété foncière dans ce pays, sur laquelle nous aurons à revenir, et peut-être aussi par le libre-échange. La guerre, et le blocus économique qui en est résulté, a attiré l'attention sur cette situation qui a apparu comme scandaleuse et dangereuse et va provoquer, dès après la guerre, des mesures énergiques.

terre deux fois plus de blé, soit 30 hectolitres, il faudra dépenser plus de 200 journées de travail ou plus de 600 francs de frais ! Pour doubler le produit, il faudra peut-être tripler, peut-être quadrupler, peut-être même décupler le travail et les frais.

Elle est certainement confirmée par la pratique de tous les jours. Interrogez un agriculteur intelligent et demandez-lui si sa terre ne pourrait pas produire plus que ce qu'elle donne ? Il vous répondra : Assurément. La récolte de blé serait plus considérable si je voulais mettre plus d'engrais, donner des labours plus profonds, purger le sol des moindres racines de chiendent, défoncer à bras d'hommes, au besoin repiquer chaque grain de semence à la main, ensuite protéger la moisson contre les insectes, contre les oiseaux, contre les herbes parasites. — Et pourquoi ne le faites-vous pas ? — Parce que je n'y trouverais pas mes frais : ce supplément de récolte coûterait beaucoup plus qu'il ne vaudrait. — Il y a donc dans la production d'une terre quelconque un point d'équilibre qui marque la limite qu'on ne dépassera pas, non pas qu'on ne pût la dépasser si on le voulait à tout prix, mais on ne le veut pas parce qu'il n'y a aucun intérêt à le faire.

La preuve c'est que s'il pouvait en être autrement, c'est-à-dire si on pouvait augmenter indéfiniment la production d'une superficie de terrain donné, à la seule condition d'augmenter proportionnellement le travail et les frais, il est clair que les propriétaires, certes, ne manqueraient pas de le faire ! Au lieu d'étendre leur exploitation sur un domaine plus ou moins vaste, ils préféreraient la concentrer sur le plus petit espace de terrain possible ; ce serait beaucoup plus commode. Mais en ce cas aussi la face du monde serait tout autre qu'elle n'est. Le simple fait que les choses ne se passent point ainsi et que l'on étend sans cesse la culture à des terrains moins fertiles ou moins bien situés, démontre suffisamment que l'on ne peut pas, en pratique, demander à un même terrain au delà d'un certain rendement (voir au livre III, *La rente foncière*)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La statistique agricole de la France nous montre un accroissement constant dans le rendement à l'hectare, mais néanmoins assez lent. Voici les chiffres pour le blé, par moyennes décennales, la dernière période étant de quatorze ans : la troisième colonne donne l'accroissement en tant pour cent pour le rendre plus clair. Les chiffres donnés sont en *hectolitres*. Ils le sont souvent aussi en *quintaux*. Il importe donc, en consultant les statistiques, de vérifier quelle est l'unité de mesure employée. L'hectolitre est compté pour 75 kilos, le quintal étant 100 kilos.

<b>1820-1829</b>	11,80	100
<b>1830-1839</b>	12,36	104,75
<b>1840-1849</b>	13,66	115,76
<b>1850-1859</b>	13,95	118,22
<b>1860-1869</b>	14,36	121,69
<b>1870-1879</b>	14,46	122,44
<b>1880-1889</b>	15,44	130,85
<b>1890-1899</b>	16,19	137,20
<b>1900-1913</b>	17,51	148,40

On voit que pour l'ensemble du siècle (ou du moins pour 93 ans) le rendement à l'hectare s'est élevé de moins de 12 hectolitres à 17 1/2, soit un accroissement d'un peu moins de moitié. Au

Chaque genre de culture comporte un maximum de rendement qui lui est propre. Il est donc évident que si le propriétaire change de culture, il peut déplacer complètement la limite. L'hectare de terre en pommes de terre peut donner en poids huit à dix fois plus qu'en blé. Mais la culture de la pomme de terre n'en est pas moins soumise à son tour à la loi du rendement non proportionnel.

Il ne faut pas confondre le rendement en quantité et le rendement en argent. Celui-ci ne dépend pas seulement de la fertilité de la terre, mais des circonstances qui déterminent les prix et qui, celles-ci, ne sont pas soumises à la loi du rendement non proportionnel. La hausse du prix n'a pas de limites imposées par la nature. Si l'on remplace, par exemple, la culture du blé par celle des roses et d'essence de roses, celle-ci peut donner 5.000 francs à l'hectare. Mais l'homme ne vit pas d'essence de roses.

La loi du rendement non proportionnel n'est pas d'ailleurs spéciale, comme on l'enseignait dans l'économie classique, à l'industrie agricole ou extractive. C'est une loi générale de la production qu'on peut formuler ainsi : tout accroissement de rendement exige un accroissement plus que proportionnel de force. Elle se vérifie également dans le transport : c'est ainsi que, au delà d'un certain point, pour augmenter la vitesse d'un navire de 1/10 seulement par exemple, pour la porter de 20 nœuds à 22, il faut augmenter la force motrice de plus de 1/4. Et si on avait la prétention de la doubler, il faudrait décupler la force du moteur <sup>1</sup>. Il est vrai que l'augmentation de dépenses n'est pas tout à fait dans la même proportion, parce qu'une forte machine consomme relativement moins de charbon. Néanmoins, l'accroissement de charbon et par conséquent de dépense, demeure encore très supérieur à l'accroissement de la vitesse obtenue <sup>2</sup>.

---

XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du XVIII, le rendement était évalué de 8 à 8 1/2. Il aurait donc doublé en deux siècles.

<sup>1</sup> De même, pour les ballons dirigeables théoriquement on calcule que l'accroissement de force doit être en raison du cube de l'accroissement de vitesse. Ainsi, pour obtenir une vitesse double, il faut une force  $2 \times 2 \times 2 = 8$  fois plus grande. Mais en fait c'est bien plus encore.

<sup>2</sup> Voici un tableau de ce que dépense un navire par heure selon la vitesse, en chiffres proportionnels :

11 nœuds	100
15 nœuds	213
19 nœuds	417
20 nœuds	500
21 nœuds	610

## VI

### Les illusions qu'ont fait naître les machines.

[Retour à la table des matières](#)

Les forces naturelles captées par les machines font des prodiges sur lesquels l'habitude nous a blasés. Non seulement elles permettent d'exécuter les mêmes travaux qu'autrefois dans des conditions de supériorité stupéfiantes, mais surtout elles ont permis d'accomplir des travaux auxquels on n'aurait pu songer autrefois. Pour ne citer que deux exemples entre cent, le journalisme et les chemins de fer, ces deux grands facteurs de la civilisation, qui ont si profondément modifié toutes les conditions de la vie moderne, non seulement économiques, mais politiques, intellectuelles et morales, sont l'un et l'autre des créations de la machine à vapeur.

La généralisation de l'automobile, et probablement demain de l'avion, a aussi déjà des conséquences sociales importantes et dont on ne peut encore mesurer la portée. Ce sont vraiment des instruments de libération de toutes les « servitudes que le monde physique impose à l'homme, de la distance, du temps, de la pesanteur.

C'est à la fois l'accroissement de l'indépendance vis-à-vis de la nature et de la solidarité entre les hommes.

Les chemins de fer suburbains ont apporté, comme nous le verrons, le remède le plus efficace aux maux des agglomérations urbaines et ont facilité la solution de l'angoissant problème du logement ouvrier.

La supériorité de la machine sur le travail de l'homme tient à des causes soit techniques, soit économiques.

Les causes techniques sont : 1° la *puissance* qui permet de soulever, transporter ou pétrir la matière. En rassemblant un nombre suffisant de manœuvres les Pharaons ont pu élever les Pyramides et peut-être aurait-on pu, en y mettant un siècle, percer le canal de Panama. Mais les marteaux de mille forgerons tapant ensemble ne pourraient faire ce que font le marteau-pilon, la presse hydraulique ou le laminoir ; — 2° la *rapidité*. La main de l'homme ni même son œil ne peuvent suivre la rotation de la turbine ou de la broche, le tic-tac des perforatrices ou des riveteuses électriques <sup>1</sup> ; — 3° la *précision* et surtout *l'uniformité* du travail qui permet de produire des pièces interchangeables. La main du plus habile ouvrier

---

<sup>1</sup> Sous la presse rotative, la bande de papier se déroule et s'imprime à la vitesse de plus de 10 mètres à la seconde, 36 kilomètres à l'heure.

peut arriver à une précision de 1/100 de millimètres, mais elle ne réussira pas à faire deux pièces identiques. La machine les fait et ne peut même les faire autrement, et ainsi toutes les pièces de milliers de fusils ou bicyclettes seront interchangeables <sup>1</sup>.

Les causes économiques de la supériorité de la machine sur le travail humain se ramènent à une seule qui est le *bon marché*, l'abaissement du coût de production. Si l'on pense qu'un cheval-vapeur ne consomme pour son alimentation qu'un kilo de charbon en moyenne par heure (un peu plus avec de petites machines, un peu moins avec de grandes) et que ce kilo de charbon vaut en temps normal (non à l'heure où nous écrivons !) de 2 à 5 centimes, selon la localité, on appréciera la différence avec le salaire de l'ouvrier. Il est vrai que le charbon consommé ne constitue pas la seule dépense de la machine : il y a l'huile, les frais d'entretien, l'intérêt et l'amortissement du capital représenté par la machine dont la vie est assez brève, et enfin le salaire du mécanicien qui la conduit, car elle ne marche pas toute seule, quoique peu s'en faut. Néanmoins, tout compté, l'économie est encore énorme <sup>2</sup>. Elle l'est d'autant plus, cela va sans dire, que le salaire est plus élevé. Aussi la hausse des salaires a-t-elle été un des stimulants les plus efficaces des progrès mécaniques ; parfois une seule grève a produit cet effet. Sous un régime d'esclavage, les machines n'auraient jamais été inventées.

Les manuels d'Économie politique abondent en exemples du bon marché dû aux machines ; les plus frappants sont ceux du transport et de l'imprimerie — la tonne de marchandise transportée à raison de 6 centimes par kilomètre, le journal de quatre et six pages vendu 1 sou — voilà les miracles de la mécanique <sup>3</sup>.

D'après les merveilles du présent, que ne doit-on attendre de l'avenir ? On voit déjà l'homme presque libéré de la loi du travail pour le pain quotidien, ne travaillant plus que trois ou quatre heures par jour — un socialiste a même calculé une heure vingt minutes ! — et néanmoins produisant plus de richesses qu'il n'en faut pour faire vivre tout le genre humain dans l'abondance <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Mais si le travail de la machine est merveilleux de précision, au point de vue de la beauté du travail et de la personnalité de l'ouvrage exécuté, il reste inférieur à la main de l'homme. C'est pourquoi Ruskin et les esthètes de son école anathématisaient la machine à vapeur et ne voulaient employer que la main-d'œuvre humaine ou tout au plus les forces naturelles amies de l'homme, l'eau et l'air.

<sup>2</sup> Il en est de même, plus ou moins, des machines hydrauliques ou des moteurs à essence (voir ci-dessus, pour la houille blanche, p. 115).

L'économie réalisée sur le moteur animé, sur le cheval naturel, n'est pas moins frappante que sur le travail humain. La guerre a révélé d'une façon saisissante la supériorité économique du camion automobile sur la voiture à chevaux : poids quadruple, vitesse quadruple, coût moindre — d'autant plus que l'auto, quand elle ne travaille pas, ne consomme pas, tandis que le cheval mange tout de même.

<sup>3</sup> En Belgique, l'ouvrier peut faire chaque jour 100 kilomètres en chemin de fer, et autant pour revenir, pour le prix de 3 fr. 50 par semaine, soit un tiers de centime par kilomètre.

<sup>4</sup> Les manufactures anglaises produisent assez de mètres de cotonnade pour faire 300 fois le tour du globe terrestre (12 milliards de yards). Rien ne les empêcherait d'en fabriquer assez pour

N'y a-t-il pas déjà en France, à cette heure, 15 millions de chevaux-vapeur dont la puissance est évaluée à celle de 300 millions d'hommes<sup>1</sup> ? Or, le nombre de travailleurs (hommes et femmes) employés dans l'industrie et l'agriculture ne dépasse pas en France 10 millions d'hommes, en sorte qu'on peut dire que la force productive de chacun d'eux est multipliée par 30, ou, si l'on préfère cette image plus pittoresque, que chaque travailleur français a désormais une trentaine d'esclaves à son service, ce qui devrait lui procurer une situation quasi équivalente à celle des patriciens de Rome, c'est-à-dire lui permettre de cumuler les agréments de la richesse et ceux de l'oisiveté. Dès lors, pourquoi, grâce à ce nouveau régime d'esclavage qui remplacera les antiques servitudes, pourquoi les hommes de demain ne pourraient-ils pas vivre de la vie noble des anciens, et, comme les Grecs sur l'Agora ou les Romains au Forum, consacrer à la vie politique, aux délassements artistiques, aux exercices gymnastiques ou aux nobles spéculations de la pensée, les heures dérobées au travail matériel — avec cette différence que ce qui était alors le privilège d'un petit nombre deviendra la loi de tous ?

Pour dissiper cette ivresse, il importe d'abord de préciser ce qu'on attend du machinisme : est-ce une multiplication des richesses ? est-ce une diminution du travail, autrement dit, un accroissement de loisir ? ou les deux à la fois ?

---

revêtir notre globe tout entier d'un fourreau de cotonnade, si seulement elles trouvaient à le vendre.

<sup>1</sup> L'unité de force est, comme on sait, le cheval-vapeur, soit la force nécessaire pour élever 75 kilogrammes à 1 mètre en une seconde. On calcule généralement que cette force est égale à celle de 3 chevaux naturels, et que la force du cheval animal est elle-même égale à celle de 7 hommes, d'où il résulte que 1 cheval-vapeur = 21 hommes.

Mais ces chiffres ne signifient rien, car la force de la machine et celle de l'homme sont rarement comparables et leur utilisation est toute différente. Si je dis qu'une auto est de 40 chevaux et que j'essaie de traduire cette force en travail humain, en disant qu'elle équivaut au travail de 840 hommes, cela ne veut rien dire, car s'il s'agit simplement de traîner la voiture il n'est pas besoin de 800 hommes, ni même de 10 ; mais il s'agit, et c'est bien là son utilité, de faire 100 kilomètres à l'heure, il est clair que 800 hommes et même 8.000 en seront aussi incapables que 10. Et de même pour les 60 ou 80.000 chevaux des grands transatlantiques de 50.000 tonnes : nous disions dans les précédentes éditions qu'ils équivalaient au travail de 1.600.000 rameurs : mais à quoi bon cette évaluation, puisque le bateau ne pourrait pas en porter la centième partie et que, quel que fût leur nombre, ils ne sauraient le faire marcher plus vite qu'un canot à rames ? Il n'y a que certains travaux pour lesquels la comparaison est intelligible : par exemple pour le travail de la presse à imprimer comparé à celui du copiste.

Un numéro de journal comme le Times ou certains grands journaux américains, avec les annonces, contient de 2 à 300.000 mots, soit à peu près un volume comme celui-ci. En admettant que le journal tire seulement à 100.000 exemplaires, c'est donc l'équivalent de 100.000 volumes. Combien faudrait-il de copistes pour reproduire ces 100.000 volumes en six heures, c'est-à-dire dans le même temps que le journal s'imprime sur les presses rotatives ? En supposant que chacun écrive 10 pages de ce livre par heure, ce qui serait exagéré, il faudrait donc 60 copistes pour chaque exemplaire du journal et 5 millions pour tout le tirage. Il serait difficile de le vendre à 2 sous et même à 3 sous ! Le cheval-vapeur équivaut donc ici à beaucoup plus de 21 hommes et même de 1.000 hommes.

Aux États-Unis, on a fait l'expérience de transformer en trois heures un arbre en papier et le papier en journal imprimé, prêt à être vendu dans la rue.

S'il s'agit de multiplier les richesses, il faut remarquer que les produits dont la multiplication pourrait apporter la plus notable amélioration dans la condition des hommes seraient les produits agricoles, car la première condition du bien-être matériel, surtout pour la classe ouvrière, c'est de se bien nourrir. Or, tel est précisément le domaine dans lequel jusqu'à présent le machinisme s'est le moins développé. On compte en France moins de 200.000 chevaux-vapeur employés dans l'agriculture, soit moins de 2 p. 100 du chiffre total. Ce lent développement du machinisme dans l'industrie nourricière est-il dû seulement, comme on le croit, à l'esprit routinier des populations agricoles ou ne serait-il pas dû plutôt à la nature même de la production agricole ? C'est cette dernière explication qui nous paraît être la vérité. La terre est le laboratoire de la vie, et la vie a ses lois de développement qui lui sont propres (Voir ci-dessus, p. 121) <sup>1</sup>.

La plupart des machines employées dans l'agriculture n'ont d'autre but que d'économiser la main-d'œuvre ou d'accélérer le travail, mais non d'augmenter la quantité des produits. La machine à battre le blé ou à tondre les moutons, pas plus que celle à casser le sucre, pas plus que celles qui, à Chicago, transforment instantanément un porc en saucisses, n'ajoutent un atome à la somme de nos richesses, au stock de blé, de laine, de sucre, de viande <sup>2</sup>. Pourtant les machines pour le défoncement ou l'irrigation peuvent accroître en profondeur et en fertilité le terrain utilisable.

Il y a aussi une industrie qui est d'une importance capitale au point de vue du bien-être : c'est la construction des maisons. Or, les machines ne s'appliquent guère à ce genre de production, si ce n'est dans des conditions exceptionnelles <sup>3</sup>.

La plus grande partie des chevaux-vapeur (en France environ 10 millions sur 15) sont employés uniquement au transport, c'est-à-dire à *déplacer* les marchandises. Sans doute, comme nous le verrons plus loin, le transport, quoique ne modifiant pas les corps à la façon de l'industrie manufacturière, est néanmoins créateur d'utilités au sens immatériel du mot, en rendant propres à la satisfaction de nos besoins des choses qui, laissées sur place, auraient été inutiles et n'auraient même pas valu la peine de les produire. La guerre, en désorganisant les transports sur terre et sur mer, a suffisamment démontré leur importance pour la vie nationale. Néanmoins le genre humain n'arrivera pas à augmenter indéfiniment ses

<sup>1</sup> [N.B. Tous les numéros de pages ou de notes de bas de page font références aux numéros de pages et de notes de l'édition de papier et non à cette édition numérique. MB]

<sup>2</sup> Depuis une découverte toute récente, la fixation de l'azote de l'air sur des bases alcalines par l'électricité, on peut dire que les dynamos employées dans cette industrie contribuent à accroître la production alimentaire, en produisant un engrais chimique très efficace. Une grande société en Norvège emploie à cette fabrication de l'azotate de chaux les puissantes chutes d'eau de ce pays.

<sup>3</sup> Des machines sont employées indirectement dans la construction pour fabriquer les charpentes de fer, élever les matériaux, et çà et là aussi pour tailler et polir les pierres – et même, parfois, en Amérique, pour déplacer des maisons tout d'une pièce.

ressources simplement en changeant les choses de place. Un jour viendra où les grands courants qui apportent les denrées alimentaires et les matières premières des pays neufs vers les pays vieux s'arrêteront le jour où les premiers seront devenus aussi denses et avec les mêmes besoins que les seconds.

C'est donc dans un domaine plus restreint qu'on ne pense — dans la fabrication seulement — que l'utilisation des forces naturelles a donné tout ce qu'on pouvait en attendre en fait d'abondance et de bon marché. On peut même dire qu'en cette partie elle a dépassé la mesure puisqu'elle aboutit à la surabondance et que, comme nous le verrons, elle force les grands industriels à s'entendre pour restreindre leur production.

S'agit-il de la diminution du travail ? Stuart Mill, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avait écrit cette parole mélancolique : « C'est une question de savoir si toutes les inventions mécaniques ont abrégé le labeur quotidien d'un être humain quelconque ». Il est bien vrai que depuis qu'elles ont été prononcées la durée de la journée de travail a été beaucoup abrégée par tout pays : seulement cette réduction n'est point due au machinisme, mais tout au contraire à l'excès de durée dû au machinisme et tel qu'il a fini par provoquer l'intervention du législateur. Le cheval-vapeur pouvant en effet travailler huit et jour, à la seule condition de le nourrir de charbon, et le cheval-hydraulique pouvant travailler avec la même continuité sans exiger aucune nourriture, il serait de l'intérêt du fabricant d'employer ces forces sans intermittences et pour cela d'imposer au travail humain la même continuité. Il faut remarquer, d'autre part, que le raccourcissement de la journée de travail a été compensé par une intensification du travail — plus nerveuse que musculaire, il est vrai, mais qui n'en use pas moins les forces, plus rapidement peut-être <sup>1</sup>.

Enfin quant à l'accroissement des loisirs dû au machinisme, ne se présenterait-il pas surtout sous la forme d'accroissement du chômage ? Ce dernier fléau semble la conséquence la plus grave de l'emploi des machines : c'est celle qui pendant si longtemps a soulevé contre elles l'irritation des classes ouvrières. Elle vaut bien un chapitre spécial.

---

<sup>1</sup> Il est tel métier qui porte 1.000 à 1.400 broches tournant à raison de 180 tours par seconde. L'ouvrier doit les suivre toutes de l'œil et il conduit 2 de ces métiers, et aux États-Unis 10 ou 12 !

## VII

### Si les machines portent préjudice à la classe ouvrière.

[Retour à la table des matières](#)

S'il est vrai qu'un cheval-vapeur fasse le travail de 20 hommes, chaque nouveau cheval-vapeur créé va permettre à un seul homme qui le conduira de supprimer le travail de 20 autres ouvriers et, par conséquent, va condamner ceux-ci au chômage. Et comme chacun de ces 20 hommes s'efforcera de conserver sa place, il semble bien qu'il doit en résulter une surenchère au rabais qui avilira les salaires.

L'économiste Sismondi, il y a un siècle, s'est fait une célébrité d'hérétique, mieux méritée à d'autres égards, par l'éloquence avec laquelle il a dénoncé le machinisme comme un fléau pour la classe ouvrière et pour toute la nation. Il disait que l'invention des machines « rendait la population superflue » (c'est, le titre d'un des chapitres de son livre *Nouveaux Principes d'Économie Politique*). Si, disait-il, le machinisme arrivait à un tel degré de perfection que le roi d'Angleterre pût en tournant une manivelle produire tout ce qui serait nécessaire aux besoins de la population, qu'advient-il de la nation anglaise ?

Sismondi a été conspué par tous les économistes qui lui ont succédé. L'école libérale française s'est tout particulièrement appliquée à démontrer que les griefs imputés au machinisme étaient imaginaires ; et en effet tous les caractères de cette école, tels que nous les avons esquissés ci-dessus p. 27, la désignaient pour cette tâche apologétique.

Préoccupés de prouver qu'il ne saurait exister dans notre organisation économique de contradiction entre l'intérêt social et les intérêts individuels, les économistes ne pouvaient faire moins que d'affirmer que les machines procurent aux ouvriers plus de travail et plus de bien-être. Frédéric Passy a écrit : « La question est vidée, vidée sans retour pour tous ceux qui ont étudié la science économique »<sup>1</sup>.

Voici les trois arguments classiques :

---

<sup>1</sup> *Les machines et leur influence sur le développement de l'humanité*. Voir pour l'exposé de la thèse des économistes sur cette célèbre question, d'abord Bastiat, dans ses *Harmonies* et dans ses *Sophismes* ; puis Michel Chevalier, *Leçons sur les machines* ; Levasseur, *Précis d'Économie politique*, et comme livre plus récent, Daniel Bellet, *La machine et la main-d'œuvre humaine* (1912).

1° *Diminution du coût de la vie.* — Toute invention mécanique, dit-on, a pour résultat un abaissement dans le coût de la production et par conséquent dans les prix <sup>1</sup>.

Les exemples à citer sont innombrables : nous en avons rappelé deux tout à l'heure, le transport et les journaux ; on peut citer aussi tous les articles de vêtement qui rentrent dans ce qu'on appelle « la confection ». Par conséquent, dit-on, en supposant même que la machine eût pour résultat de faire baisser le salaire, néanmoins l'ouvrier trouverait une compensation en tant que consommateur, aux fâcheux effets dont il souffrirait en tant que producteur.

Mais pour que cette compensation opère, encore faut-il supposer que l'ouvrier soit consommateur des produits qu'il fabrique. Or rien n'est moins fréquent qu'une telle coïncidence. La fabrication de certaines dentelles à la mécanique a pu en abaisser le prix, mais comme la pauvre femme qui les faisait n'a pas l'habitude de s'en parer, cela ne la dédommage en aucune façon.

En admettant même que, le produit en question rentre dans la consommation du travailleur, il n'y entrera sans doute que pour une part infime et la compensation sera dérisoire. L'ouvrière qui tricotait des bas et qui, par suite de l'invention d'une machine à tricoter, perd son salaire, ne s'en consolera pas aisément par la perspective d'acheter désormais ses bas à bon compte chez le marchand.

Pour que la compensation dont on parle fût réelle, il faudrait que le *progrès mécanique se réalisât à la fois dans toutes les branches de la production*, de telle façon que la baisse des prix qui en est la conséquence fût générale et simultanée. En ce cas, oui, on pourrait dire qu'il importerait peu à l'ouvrier de toucher un salaire réduit de moitié si toutes ses dépenses se trouvaient aussi réduites de moitié. Malheureusement nous avons constaté tout à l'heure que les découvertes mécaniques n'ont pas lieu dans toutes les branches de la production, mais seulement dans un petit nombre d'entre elles, et notamment qu'elles n'affectent que dans une faible mesure précisément celles des dépenses qui occupent la plus grande place dans le budget de l'ouvrier, à savoir la nourriture et le logement (p. 129).

Si la manivelle de Sismondi devait avoir pour résultat de supprimer la valeur pour tous les produits en permettant de les obtenir sans travail, gratuitement, alors

---

<sup>1</sup> Un des rapports annuels du Bureau du travail de Washington, celui de 1898, présente la comparaison entre le travail exécuté à la main et celui exécuté à la machine pour 672 articles. La réduction du nombre d'heures de travail va souvent, en effet, jusqu'aux neuf dixièmes et au delà.

Les fabriques de montres sont arrivées à faire une montre en une série innombrable d'opérations parcellaires dont la durée totale ne dépasse pas 2 heures 40 minutes, ce qui permet de la vendre (en gros, par exemple, dans certaines fabriques de l'Est de la France, au prix stupéfiant de 2 fr. 75 !

peu importerait aux ouvriers de ne plus rien gagner puisqu'ils n'auraient plus rien à payer.

Mais tel n'est pas le cas, car Sismondi n'a jamais imaginé qu'on pût produire avec la manivelle les aliments et matières premières, mais seulement les produits fabriqués. Donc dans cette hypothèse ce sont les produits manufacturés seuls qui tomberaient à l'état de quasi-gratuité, mais cet effondrement de leur valeur se répercuterait en une hausse démesurée des produits du sol et du sous-sol. Le travail deviendrait l'esclave de la terre.

2° *Accroissement de la demande de main-d'œuvre.* — Loin de supprimer ou de restreindre la demande de main-d'œuvre, le machinisme a pour résultat, dit-on, d'augmenter cette demande. En effet, toute invention mécanique, par cela seul qu'elle amène une baisse des prix, doit provoquer une augmentation de débit correspondante selon la « loi de la demande », et par conséquent elle finit toujours par rappeler les travailleurs qu'elle avait momentanément expulsés. Au lieu de leur enlever de l'ouvrage, elle leur en crée. Et les exemples à l'appui abondent. Grâce à la multiplication des livres depuis l'invention de l'imprimerie, combien plus d'ouvriers typographes aujourd'hui que de copistes au moyen âge ! Grâce aux chemins de fer, combien plus de voyageurs et par conséquent combien plus d'employés de chemins de fer dans les services de la traction et de l'exploitation qu'il n'y avait autrefois de postillons, palefreniers et maîtres de postes ! Grâce aux métiers mécaniques, combien plus d'ouvriers employés dans l'industrie textile qu'autrefois de tisserands <sup>1</sup>.

À ceci on peut d'abord répondre que, quoique l'accroissement du débit soit la conséquence normale de la baisse des prix, ce n'est pas vrai dans tous les cas <sup>2</sup>, notamment dans les cas suivants : — a) Toutes les fois qu'un produit ne répond qu'à un besoin limité. L'exemple des cercueils est classique, mais il est bien d'autres produits (sel, parapluies, lunettes, clés) pour lesquels une baisse de prix n'augmenterait que faiblement la consommation. Il n'est pas probable que si le prix des chapeaux diminuait de moitié, on en usât deux fois plus. Pour certains articles de luxe, il se pourrait que la multiplication diminuât la consommation, en les dépréciant. — b) Toutes les fois qu'une industrie est solidaire d'autres industries.

<sup>1</sup> Dans le livre cité plus haut, M. Bellet donne pour l'industrie des cotonnades en Angleterre les chiffres suivants, extraits d'un rapport anglais. Ils montrent qu'au cours d'une période d'un demi-siècle, la quantité produite a triplé, les salaires ont presque doublé et le nombre des ouvriers a augmenté de 37 p. 100.

	<b>Nombre d'ouvriers</b>	<b>Millions de mètres d'étoffe</b>	<b>Salaire (par semaine)</b>	<b>Heures de travail (par semaine)</b>
1856	380.000	3.600	18 s.	60
1905	525.000	11.550	32 s.70	55 1/2

<sup>2</sup> M. Levasseur fait remarquer que les départements français qui comptent le plus de chevaux-vapeur sont ceux où la densité de la population est la plus forte. — Mais cela ne prouve rien, car leur densité est encore très inférieure à celle de plusieurs provinces de Chine où il n'y a point de machines.

C'est un cas très fréquent. La production des bouteilles et des tonneaux aura beau baisser, on n'en vendra pas davantage si on n'a pas plus de vin à y mettre. De même, la production des ressorts de montres est limitée par celle des montres, la production des boulons par celle des rails ou des chaudières, celle des rails et chaudières est limitée à son tour par d'autres causes indépendantes des prix, telles que le développement des transports, la production minière, etc.

De plus, en admettant même une augmentation de consommation proportionnelle ou plus que proportionnelle à l'abaissement des prix, encore faudrait-il un temps plus ou moins long et peut-être plusieurs générations avant que cette évolution s'accomplisse. Il faut du temps pour que les prix anciens s'abaissent, d'autant plus que la résistance intéressée des fabricants et les habitudes acquises en ralentissent la chute ; la concurrence finit bien par l'emporter, mais des industries rivales ne s'établissent pas en un jour. Il faut plus de temps encore avant que l'abaissement des prix ait fait pénétrer le produit dans les nouvelles couches de la société qui ne changent pas en un jour leurs goûts et leurs besoins. Si le tisserand de 1856, devant son métier mort, eût pu savoir qu'un demi-siècle plus tard ses petits-enfants trouveraient du travail et de plus hauts salaires dans de magnifiques usines, il y eût trouvé sans doute quelque réconfort moral, mais cela ne lui aurait pas donné du pain.

3° *Restitution du travail supprimé.* — Tout emploi de machine qui économise la main-d'œuvre, dit-on enfin, entraîne nécessairement un gain pour quelqu'un, gain réalisé soit par le producteur sous forme d'accroissement de profit, s'il continue à vendre ses produits à l'ancien prix, soit par le consommateur sous forme de diminution de dépenses si, ce qui est le plus vraisemblable, le prix du produit s'abaisse au niveau du nouveau coût de production. L'argent qui se trouve en moins dans la poche des ouvriers congédiés n'est donc pas perdu : il se retrouve dans la poche du fabricant ou dans celle des consommateurs. Or, que fera le fabricant de ses nouveaux profits ou le consommateur de ses nouvelles épargnes ? Il les placera ou les dépensera : pas d'autre alternative. Donc, dans un cas comme dans l'autre, il faudra bien que cet argent aille encourager quelque industrie et développer la production, soit en achetant de nouveaux produits, soit en fournissant à la production de nouveaux capitaux.

En fin de compte donc, toute invention mécanique aurait pour résultat de rendre disponible, de « dégager », comme on dirait en termes de chimie, non seulement une certaine quantité de travail, mais aussi une certaine quantité de capital, et comme ces deux éléments ont une grande affinité l'un pour l'autre, et que même ils ne peuvent se passer l'un de l'autre, ils finiront bien par se retrouver et se combiner.

C'était là surtout l'argumentation de Bastiat. Elle est vraie *in abstracto* : seulement il faut se demander, où et quand se fera cette combinaison. Sera-ce dans dix ans, sera-ce à l'autre extrémité du monde ? Peut-être les économies réalisées

par le consommateur s'emploieront-elles à construire un canal à Panama ou un chemin de fer en Chine. Le capital, une fois dégagé, n'est pas en peine de trouver où se placer ; il a des ailes, il peut s'envoler n'importe où. Le travailleur n'est pas aussi mobile : il n'est pas propre à n'importe quel emploi et ne peut aisément aller le chercher au bout du monde. Et si même il réussit à changer de métier, il est probable qu'il y perdra une partie de ses capacités acquises et que, par conséquent, son salaire en sera réduit. En tout cas, la crise sera longue et douloureuse. Et comme ces crises se renouvellent à chaque invention nouvelle, elles entretiennent un état de malaise chronique. Sans doute, la génération suivante plus mobile profitera de la demande accrue et de l'extension de l'industrie, mais celle-ci, à son tour, pourra avoir les bras cassés par une invention nouvelle. Et ainsi le chômage se perpétue.

En somme, l'argumentation classique revient à dire que si l'invention des machines peut provoquer des crises et causer des souffrances, celles-ci ne sont que temporaires et se guérissent spontanément <sup>1</sup>. On peut l'admettre en effet, mais c'est une faible consolation, car on pourrait en dire autant de tous les maux de ce monde : tous sont temporaires, hormis la mort.

Ce qu'il faudrait dire plutôt c'est que les maux dont on se plaint n'ont rien de spécial aux machines. *Tout progrès économique, qu'il s'agisse d'invention mécanique ou de mode nouveau d'organisation du travail, ne peut avoir pour effet que de rendre inutile une certaine quantité de travail.* Et étant donnée l'organisation de nos sociétés modernes fondée sur la division du travail, où chacun de nous vit d'un genre de travail déterminé, il est impossible que ce progrès, quel qu'il soit — et non pas seulement l'invention mécanique, mais tout perfectionnement dans l'organisation, tel que les grands magasins, les coopératives, les trusts, etc. — ne rende pas inutile le travail de quelqu'un et ne lui enlève du même coup son gagne-pain. Là est la contradiction fatale.

On sait que les ouvriers, dans cette question, n'ont pas partagé l'optimisme des économistes et qu'ils ont été, autrefois surtout, mais même encore aujourd'hui pour la masse d'entre eux, violemment hostiles à l'introduction des procédés mécaniques dans l'industrie et qu'ils ont manifesté maintes fois cette hostilité en brisant les machines et en pourchassant les inventeurs. Point n'est besoin de remonter au bateau à vapeur de Papin, mis en pièces en 1707, ou au métier Jacquart brûlé, il y a cent ans, à Lyon. Aujourd'hui encore, nous voyons les ouvriers déchargeurs du port de Marseille s'opposer à l'établissement des grues et les pêcheurs de Bretagne s'insurger violemment contre l'emploi des grands filets tournants et des bateaux à vapeur dans la pêche aux sardines, parce qu'ils croient que plus ils livreront de poissons et moins ils seront payés, et cela malgré la disette générale ! <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> « Nous venons de parler de crise temporaire. Et c'est la caractéristique que nous retrouvons pour toutes les crises qui peuvent se produire sous l'influence du machinisme ». (Bellet, *op. cit.*).

<sup>2</sup> Et pourtant un salaire minimum leur a été garanti ! Voir p. 63, note.

C'est que les, ouvriers sont nécessairement les premiers à subir le contre-coup de l'invention mécanique qui vient briser leurs bras. Et comme ils vivent au jour le jour, ils ne peuvent attendre que cela « se tasse ».

Sans doute, l'éducation des ouvriers sur la façon d'apprécier ce grand fait économique se fait peu à peu.

D'une part, les ouvriers éclairés, les chefs des syndicats, comprennent très bien que le machinisme, nonobstant toutes les perturbations qu'il entraîne, est une des formes nécessaires et bienfaisantes de l'évolution industrielle et qu'il serait non seulement vain, mais contraire aux intérêts supérieurs de la classe ouvrière, de chercher à l'enrayer. Ils se défendent d'être hostiles aux machines par esprit de misonéisme et de routine : ils admettent qu'elles n'auraient que des bienfaits, pour eux comme pour tous, si elles appartenaient à la communauté, car en ce cas elles n'auraient d'autre effet que de réduire la part de travail de chacun — mais non plus de supprimer le gagne-pain de personne. Leur thèse ce n'est plus qu'il faut détruire les machines, mais que, sous le régime économique actuel, *l'appropriation* des machines par les capitalistes devrait avoir pour conséquence *l'expropriation* des capitalistes.

D'autre part, les organisations syndicales et les patrons eux-mêmes ont appris à prendre les mesures nécessaires pour amortir le choc résultant de l'introduction des machines dans l'industrie, en faisant bénéficier les ouvriers des économies réalisées sur le coût de production, soit sous forme d'augmentation de salaires, soit sous forme de réduction des heures de travail.

Néanmoins, il serait bien exagéré d'affirmer qu'on y réussira complètement<sup>1</sup>. L'existence, dans tous les pays industriels, d'un excédent de main-d'œuvre, de ce que les socialistes appellent la réserve de l'armée industrielle, où les patrons peuvent puiser selon leurs besoins et qui par sa présence pèse sur le taux des salaires, ne peut guère être expliquée que par l'action continue des inventions mécaniques et autres progrès industriels laquelle tend à réduire sans cesse le nombre de bras nécessaire pour les besoins.

Tout ce qu'il est permis d'espérer pour l'avenir, c'est que les répercussions douloureuses des inventions mécaniques tendront à s'atténuer. En effet, il est bien évident qu'une machine nouvelle apparaissant dans une industrie déjà mécanisée ne provoque pas une révolution semblable à celle du premier métier mécanique

---

<sup>1</sup> L'affirmation de M. Bellet qui, prenant pour exemple l'industrie typographique dit que grâce aux mesures prises par les ouvriers à l'occasion de l'introduction de la machine à composer (la linotype), « il n'y a pas eu de crise, même atténuée », ne serait pas, croyons-nous, contresignée par les ouvriers de cette industrie. C'est un fait bien digne de remarque que dans ce métier, qui a presque la dignité d'une profession libérale, le taux des salaires reste très bas : l'ouvrier imprimeur gagne beaucoup moins que le maçon. Sans doute cela ne tient pas uniquement à la machine, mais elle doit bien y être pour quelque chose.

dans le tissage à la main — de même que la découverte d'une mine d'or nouvelle venant se déverser dans un stock énorme ne cause pas une perturbation du prix semblable à celle qui suivit la découverte des premières mines du Nouveau Monde.

L'histoire nous montre, dans l'évolution économique de l'humanité, des poussées de transformation brusque suivies de longues périodes d'un état plus ou moins stationnaire : il est donc très possible que la grande transformation économique de notre temps soit suivie d'un long temps de repos ou du moins de progrès très lent, semblable au cours paisible, économiquement parlant, des périodes qui ont précédé. Stuart Mill, dans une page éloquente et souvent citée, a prophétisé que la baisse indéfinie des produits amènera un « état stationnaire », dans lequel « on verra, en fin de tout, le fleuve de l'industrie humaine aboutir à une mer stagnante ». Ce n'est pas seulement la perturbation due au machinisme qui semble devoir s'amortir peu à peu, mais toutes les autres révolutions économiques de ce dernier siècle. Le réseau des chemins de fer est à peu près terminé en Europe et sera achevé d'ici à un demi-siècle dans le monde entier : voilà une transformation définitive et qui ne sera plus à faire. On ne peut guère imaginer que le transport des voyageurs ou des marchandises par ballons dirigeables ou par avions aura les mêmes conséquences économiques que le remplacement du roulage par les chemins de fer. Enfin l'espèce humaine, d'ici à peu de générations, va être casée dans ce qui reste de place à la surface de notre planète ; il n'y aura plus de terres vacantes, et la révolution économique provoquée par la concurrence des pays neufs sur nos vieux marchés cessera aussi.

## VIII

### L'émigration et la colonisation.

[Retour à la table des matières](#)

Si nous parlons ici de l'émigration et de la colonisation, c'est parce que ces grands faits sont dans une étroite relation avec ceux que nous venons d'exposer — limitation du territoire et des ressources naturelles du milieu, loi du rendement non proportionnel, influence du milieu physique et du climat sur l'évolution des sociétés. L'émigration et la colonisation ont joué un rôle capital non seulement dans l'histoire du genre humain, mais dans celle de tous les êtres vivants et même des espèces végétales <sup>1</sup>.

Quelles sont les causes de ces déplacements de population qui ont si profondément modifié la face de la terre et dont l'action est loin d'être épuisée de

---

<sup>1</sup> Nous ne parlons que de l'émigration d'outre-mer, non de l'émigration intérieure de la campagne à la ville ou même entre pays voisins.

nos jours ? Ce n'est certes pas le manque de place ou la surpopulation, comme on pourrait être tenté de le croire, car, au contraire, c'est souvent des pays les moins peuplés que partent les courants d'émigration les plus puissants. Ce n'était certes pas la place qui manquait aux Barbares quand ils envahirent l'Empire romain, puisque les steppes ou les forêts qu'ils quittaient n'étaient encore que des déserts.

Mais si peu dense que soit une population, elle le sera toujours trop si les moyens de vivre lui font défaut. Ce n'est pas une question de place, c'est une question de ressources. C'est ainsi que la Norvège, quoique la population y soit plus clairsemée que dans tout autre pays d'Europe, fournit une abondante émigration parce que ses habitants ne peuvent guère trouver de terre cultivable entre leurs fjords et leurs glaciers. Et de même l'Irlande, dont la population n'a cessé de décroître depuis 70 ans, fournit encore la plus forte proportion d'émigrants, après l'Écosse.

Et c'est ainsi qu'en sens inverse l'Allemagne, malgré la très forte densité de sa population, qui a presque doublé depuis un demi-siècle, ne déverse plus au delà des mers qu'un faible courant d'émigration et même devient un centre d'immigration grandissant : c'est que l'utilisation maxima de sa terre et de son sous-sol, et le développement de son exportation, lui permettent de nourrir de mieux en mieux un nombre d'hommes grandissant <sup>1</sup>. L'Allemagne se déprécie donc

<sup>1</sup> Si l'on classe les divers pays, comme nous le faisons ci-dessous, dans l'ordre de densité décroissante de leur population, et qu'on mette en regard d'autre part le chiffre de l'émigration rapporté à la population (1 par 100.000 habitants pour la période quinquennale (1908-1912), on voit qu'il n'y a aucun parallélisme entre ces deux classements. Si l'Italie, avec une forte densité de population, a aussi une très forte émigration, d'autre part l'Allemagne, avec une densité égale à celle de l'Italie, n'a qu'une émigration insignifiante. Inversement, le Portugal, l'Irlande, l'Espagne, la Norvège, avec une densité de population bien inférieure à celle de la France, ont une émigration 50 à 100 fois plus grande. L'émigration de l'Allemagne était dix fois plus forte il y a trente ans : 221.000 en 1881 qui a marqué le maximum, et seulement 22.000 comme moyenne des trois années 1911-1913 : son essor de prospérité l'a arrêtée – momentanément peut-être.

	<b>Population (par km carré)</b>	<b>Émigration (par 100.000 h.)</b>
Belgique	252	256
Angleterre	289	643
Italie	121	994
Allemagne	120	43
France	74	12
Portugal.	64	683
Écosse	60	1.396
Irlande	52	1.016
Espagne	39	772
Norvège	7	550

Voir *l'Annuaire Statistique de la France*, année 1914, pp. 156 et 165 (partie rétrospective). Ces chiffres se réfèrent à l'émigration outre-mer. Certains pays, comme l'Italie et la Belgique, ont, en outre, une émigration considérable dans les pays voisins.

Il ne s'agit ici que de l'émigration « contrôlée », c'est-à-dire celle organisée collectivement par des agences. Mais il y a aussi une émigration individuelle, celle de la classe aisée, qui échappe à

elle-même quand elle déclare qu'il lui est indispensable d'acquérir de nouveaux territoires pour les besoins de sa population : elle n'en a plus besoin aujourd'hui<sup>1</sup>. Il reste vrai seulement qu'elle a besoin de débouchés pour ses exportations afin d'échanger celles-ci contre les aliments et les matières premières nécessaires à sa population et à son industrie.

La simultanéité d'une forte densité de population et d'une forte émigration ne se trouve guère qu'en Italie. C'est que dans ce pays, qui semble d'ailleurs si bien doté par la nature et où les terres fertiles ne sont pas rares, celles-ci sont trop souvent en friche et en tout cas inaccessibles au travailleur, étant accaparées par la grande propriété<sup>2</sup>, et d'autre part, les salaires y sont encore très bas. Or ce n'est plus seulement comme jadis la disette de terres qui détermine les courants d'émigration, mais aussi l'insuffisance des salaires. C'est la cause qui fait maintenant affluer vers les deux Amériques les ouvriers de l'Europe orientale, émigration qui modifiera profondément les caractères de l'Amérique latine aussi bien que de l'Amérique anglo-saxonne.

On pourrait croire que la colonisation n'est que la suite et la conséquence de l'émigration. Il n'en est rien. L'Italie qui a une forte émigration n'a que peu de colonies, où d'ailleurs ses émigrants ne vont guère, tandis que la France qui n'a point d'émigrants est la seconde puissance coloniale du monde. L'émigration est un phénomène *démographique*, c'est-à-dire spontané : il se manifeste très souvent sans colonisation, toutes les fois que l'émigration se déverse dans un pays déjà constitué et indépendant. C'est le cas non seulement des émigrations inter-européennes qui font entrer en France, par exemple, de nombreux Italiens et Belges, mais surtout du grand courant européen qui depuis un siècle vient peupler l'Amérique<sup>3</sup>. La colonisation est un fait *politique*, en ce sens qu'il est voulu : c'est la prise de possession de territoires inoccupés ou occupés seulement par des populations dites « non civilisées », quoique ce qualificatif soit souvent très arbitraire. Elle peut exister sans émigration si la prise de possession est opérée seulement par des soldats et des fonctionnaires qui ne font que passer dans la colonie sans y faire souche. C'est le cas de beaucoup de colonies françaises. Il se

---

la statistique. Elle est certainement considérable et notamment pour l'Allemagne, à preuve le nombre d'Allemands qu'on trouve dans tout pays, non pas seulement comme touristes, mais y domiciliés.

<sup>1</sup> Voir le livre du professeur Robert Michels, *Saggi Economico Statistici sulle classi popolari*. Il fait remarquer que non seulement l'émigration allemande s'est arrêtée mais que l'immigration en Allemagne s'accroît fortement.

<sup>2</sup> M. Oppenheimer a particulièrement appelé l'attention sur la relation qui existe entre l'émigration et la grande propriété ; il l'exprime même dans cette formule un peu paradoxale : « L'émigration varie en raison directe du carré des dimensions de la grande propriété » (*Économie pure*, tome II, p. 210).

<sup>3</sup> Le nombre des immigrants aux États-Unis depuis un siècle (1820-1916) a été de 32.653.000. Il va sans dire que la plupart sont morts, mais ils ont laissé des descendants plus nombreux. Le chiffre annuel de l'immigration dans les années qui ont précédé la guerre était d'environ 1.200.000.

peut d'ailleurs que les concilions climatériques soient telles qu'elles empêchent absolument l'immigration.

La religion a eu aussi une part notable dans le grand œuvre de la colonisation. On ne peut oublier le rôle des puritains dans la fondation des États-Unis, des huguenots dans l'Afrique australe, des Mormons dans l'Utah, ni que New-York contient une population de juifs, fugitifs très supérieure à ce que fut celle de Jérusalem au temps de Salomon. — D'autre part, dans l'histoire de la colonisation le rôle du missionnaire n'a guère été moindre que celui du pionnier, du commerçant ou du soldat.

L'œuvre de l'émigration à travers le monde est à peine commencée : au contraire, l'œuvre de la colonisation touche à sa fin, car il ne reste plus guère sur la planète de terre vacante à occuper. Et c'est pourquoi tous les États, et surtout ceux qui sont tard venus au partage, se disputent si âprement même les déserts et les marais. Comme l'a dit Cecil Rhodes, « partout où il y a de la place, il y a de l'espoir ». Qui sait quelle richesse telle invention ou tel besoin nouveau fera surgir du sol ou du sous-sol ? On prend toujours ; on verra plus tard <sup>1</sup>.

Les économistes, presque tous hostiles à la colonisation, du moins en France <sup>2</sup>, disent vainement aux États qu'ils font là œuvre de dupe, que bien mieux vaudrait pour eux s'épargner les frais très onéreux de ces conquêtes — ce qui ne les empêcherait pas de profiter des richesses que ces terres nouvelles peuvent contenir en y envoyant pacifiquement leurs émigrants et leurs capitaux, s'ils en ont de reste. Ainsi le Brésil et l'Argentine seraient pour les émigrants italiens et allemands des colonies bien préférables à celles qui leur ont coûté si cher sur les côtes d'Afrique.

Mais ce raisonnement n'a détourné jusqu'à présent aucun gouvernement de la politique colonisatrice. Pour qu'il fût probant, il faut en effet supposer que les autres pays, qui ne manqueront pas de jouer le rôle de premier occupant, consentiront à laisser tout le monde bénéficier de l'œuvre coloniale qu'ils auront accomplie. Or c'est ce qu'ils ne feront point. Sans repousser absolument les immigrants étrangers ni leurs capitaux, les États qui colonisent réservent à leurs

<sup>1</sup> 1 Certains pays ont pu ainsi par la colonisation décupler et centupler leur territoire. Voici la superficie de quelques pays mise en regard de la superficie de leurs possessions coloniales (avant la guerre) :

	<b>Superficie de la métropole</b>	<b>Superficie des colonies</b>	<b>Rapport</b>
Îles Britannique	315.000 kil. c.	35, 500,000 kil. c.	1 à 112
Belgique	30.000	2.400.000	1 à 80
Hollande	34.000	2.045.000	1 à 60
Portugal	91.000	2.077.000	1 à 23
France	536.000	10.500.000	1 à 20
Allemagne	540.000	2.900.000	1 à 6,5

Voir *Recensement général de la population de 1911*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, pp. 100-111.

<sup>2</sup> Surtout ceux de l'école libérale, notamment J.-B. Say, Molinari, Yves Guyot, etc. Exceptons pourtant Paul Leroy-Beaulieu : voir son livre bien connu, *La Colonisation chez les peuples modernes*.

propres nationaux les meilleures concessions de terres, de mines, de chemins de fer, et ils ont soin aussi de se réserver le marché, s'il y en a un, par des droits protecteurs.

En admettant même que la colonie reste ouverte à tous, comme l'a fait l'Angleterre jusqu'à présent avec un libéralisme superbe — qui lui a permis d'ailleurs d'étendre indéfiniment son empire colonial sans provoquer trop d'hostilité de la part des autres peuples, parce que ceux-ci savaient qu'ils y trouveraient aussi leur profit — même en ce cas il n'y en a pas moins pour la métropole des avantages spéciaux. L'Angleterre trouve dans ses colonies des emplois magnifiquement rétribués pour tous les cadets de ses familles. La communauté politique créée entre la métropole et le pays conquis, tout d'abord, il est vrai, des rancunes et des haines plus ou moins tenaces, mais ensuite des liens moraux et économiques qui se resserrent de plus en plus et qui pourront survivre à la rupture du lien politique, si elle doit se faire un jour.

Mais précisément cette éventualité de la séparation de la métropole semble devenir de moins en moins probable. Une des surprises de cette guerre, et peut-être un de ses plus grands résultats, aura été le loyalisme des colonies et l'appui prêté par elles à leur métropole, non seulement par des filiales, comme les Dominions, mais par des colonies de conquête qui, comme l'Inde anglaise ou l'Afrique française du Nord, semblaient en état de fermentation.

La métropole finit tôt ou tard par imposer sa langue aux indigènes par des écoles, du moins aux classes aisées : or la communauté de langue crée une clientèle intellectuelle et parfois même une clientèle commerciale. Il est donc très possible que la colonisation ne rembourse jamais les dépenses faites par l'État et que néanmoins elle devienne une bonne affaire pour les citoyens de cet État, émigrants, capitalistes ou commerçants.

Les colonies ont des constitutions très diverses, mais qui se ramènent à deux types essentiels :

1° Celles qui ont pour but de recevoir le trop-plein de la population de la mère-patrie, les essaims de la ruche. On les appelle *colonies de peuplement*. Mais il faut, pour atteindre ce but, qu'elles présentent des conditions climatiques pas trop différentes de celles de la patrie pour que les émigrants puissent y vivre et, ce qui est plus difficile, s'y reproduire. Ces conditions sont rares. L'Angleterre est presque le seul pays qui ait su mettre la main sur ces régions où l'homme de la race blanche trouve une terre familière et un ciel ami — et aussi la Russie, si on compte, comme il se doit, la Sibérie et l'Asie Centrale pour des colonies. La France a aussi une belle zone, assez étroite pourtant, dans l'Afrique du Nord, tout proche d'elle. Mais pour les autres pays, il n'y a guère de colonies de peuplement viables. Cependant il n'est pas impossible que les progrès de l'hygiène permettent à la race blanche de s'acclimater dans des régions aujourd'hui inhabitables.

2° Celles qui ont pour but de procurer non un territoire habitable, mais des richesses naturelles, soit végétales, soit minières. On les appelle *colonies d'exploitation*. Elles ont en effet fourni aux sociétés civilisées des richesses incalculables : or, argent, diamants, ivoire, épices, sucre, café, chocolat, coton, quinquina, caoutchouc, bois précieux : tout cela a été d'abord produits coloniaux et l'est encore aujourd'hui pour la plus grande partie. Tandis que les colonies de peuplement ont un caractère surtout *agricole*, les colonies d'exploitation ont un caractère surtout *commercial*, en ce sens que les richesses naturelles de ces pays, toutes destinées à l'exportation, sont généralement exploitées et même monopolisées par des Compagnies de commerce. Ces Compagnies ont joué un grand rôle dans la colonisation. Il suffit de rappeler la célèbre Compagnie des Indes. Aujourd'hui encore, quand il s'agit de mettre en valeur d'immenses territoires à peine explorés, comme ceux du Congo, les États ont intérêt à se substituer des sociétés privées et même à leur déléguer une partie de leur souveraineté <sup>1</sup>.

Tant sous l'une que sous l'autre forme, la colonisation, il faut l'avouer, a une cruelle et même épouvantable histoire. Sous la forme de colonies de peuplement elle a presque partout exproprié la population indigène et parfois même, aux États-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Australie, l'a exterminée <sup>2</sup>. Sous la forme de colonies « d'exploitation », il a bien fallu se montrer plus économe de la vie des indigènes, puisqu'on ne pouvait les remplacer dans la culture des terres,

<sup>1</sup> Les Compagnies françaises du Congo ne sont investies que de privilèges d'ordre économique, mais néanmoins elles exercent une souveraineté de fait, parce que, dans les immenses territoires qui leur ont été concédés, les indigènes ne peuvent acheter et vendre que par leur intermédiaire, et leurs agents sont tout-puissants.

<sup>2</sup> Il est à remarquer, pourtant, que la colonisation espagnole, quoique la plus féroce de toutes en apparence par l'avidité de ses conquistadores, est pourtant celle qui a laissé subsister dans les colonies hispano-américaines une grande partie de la population indigène plus ou moins métissée, tandis que la colonisation anglaise, plus humaine dans ses procédés, a eu pour résultat de faire disparaître complètement de l'Amérique du Nord et de l'Australie toute la population indigène. C'est que la concurrence économique entre une race forte et une race faible exerce une action beaucoup plus destructrice que des actes de cruauté individuels.

Il faut rendre aussi cet hommage à la colonisation française que, partout où elle s'est établie, la race indigène non seulement s'est maintenue, mais s'est développée (à l'exception pourtant des Canaques de la Nouvelle-Calédonie). C'est ainsi qu'en Algérie, quoique les indigènes aient été dépouillés de leurs meilleures terres, la population indigène s'accroît très rapidement ; elle a doublé en 55 ans.

	<b>Colons</b> <b>(Français et étrangers)</b>	<b>Indigènes</b>
<b>1856</b>	188.000	2.307.000
<b>1891</b>	493.000	3.567.000
<b>1911</b>	795.522	4.768.000

La population indigène s'accroît de près de 2 p. 100 par an (17,5 p. 1.000), taux énorme qui n'est atteint par aucun pays d'Europe (Russie, 1,50 p. 100 ; Italie, 1,40 ; Allemagne, 1,17). Inutile de faire remarquer que si l'accroissement du nombre des colons semble encore plus rapide que celui de la population indigène, c'est seulement l'immigration et non la supériorité de natalité qui en est la cause.

mais on les a asservis à un régime qui ne saurait être mieux qualifié que par le nom même par lequel on désigne cette catégorie de colonies.

Pourtant, malgré tant de sang et de souffrances, l'œuvre de la colonisation peut se justifier par les nécessités de l'existence pour le genre humain, qui ne permettent pas de laisser indéfiniment en friche les territoires dont les habitants n'ont pas su tirer parti. Elle peut faire valoir l'expropriation pour cause d'utilité publique, même d'utilité mondiale, et semble d'autant plus fondée à s'en prévaloir que les indigènes n'utilisent pas pour eux-mêmes les richesses naturelles qu'ils possèdent et dont ils ignorent la valeur, par exemple le caoutchouc de leurs forêts ou les minerais de leur sous-sol. Mais tout au moins faudrait-il leur laisser les portions du sol qu'ils utilisent pour leurs besoins, alors même qu'elles ne seraient pas individuellement appropriées<sup>1</sup>, et en ce qui concerne les richesses qu'ils méprisent, ne pas les contraindre à les recueillir par un travail forcé, pour le profit du colon, comme on l'a fait pour le caoutchouc. L'exploitation du caoutchouc, de l'or noir, comme on l'a appelé, dans le Congo belge ou même français, ou sur le Haut Amazone, a une histoire qui ne le cède guère en horreurs à celle de la traite des noirs.

Le régime de « la porte ouverte » aux colonies — dont, au cours de cette guerre, il a été parlé plusieurs fois comme d'une des conditions les plus propres à prévenir une nouvelle guerre — constituerait en même temps une garantie des plus efficaces contre l'exploitation des indigènes, car la concurrence des acheteurs les amènerait nécessairement à accorder à ceux-ci le traitement le plus favorable. C'est quand les indigènes sont livrés au monopole d'une grande Compagnie que toute garantie fait défaut et que la colonisation risque de restaurer l'esclavage<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> En France, l'administration coloniale s'est pourtant préoccupée de prévenir ces abus. Une Commission extra-parlementaire avait été nommée avant la guerre et avait élaboré un régime très libéral pour garantir les indigènes contre l'expropriation directe ou indirecte de la part des colons. Dans « le périmètre de défrichement » établi autour du village, fixation d'un minimum de 5 hectares par habitant et, en outre, maintien du droit d'usage et de cueillette sur tout l'espace forestier nécessaire au développement du village.

<sup>2</sup> En ce qui concerne le commerce avec les colonies, voir plus loin au chapitre de la *Politique commerciale*.  
Pour l'administration des colonies, matière qui ne rentre pas dans le programme de notre livre, voir Girault, *op. cit.*

## CHAPITRE II

### LE TRAVAIL

---

#### I

### Du rôle que joue le travail dans la production.

[Retour à la table des matières](#)

Pour réaliser ses fins, et principalement pour satisfaire aux nécessités de son existence, tout être qui vit est forcé d'accomplir un certain travail. La graine elle-même fait effort pour soulever la croûte de terre durcie qui la recouvre et venir respirer l'air et la lumière. L'huître, attachée à son banc, ouvre et referme ses écailles pour puiser dans le liquide qui la baigne les éléments nourriciers. L'araignée tisse sa toile. Le renard et le loup vont en chasse. L'homme n'échappe pas à la loi commune ; lui aussi doit faire des efforts persévérants pour suffire à ses besoins. Cet effort, inconscient dans la plante, instinctif dans l'animal, devient chez l'homme un acte réfléchi et prend le nom de *travail*.

N'y a-t-il pas pourtant certaines richesses que l'homme peut se procurer sans travail, celles que la nature lui octroie libéralement ? C'est une question délicate.

Il faut remarquer d'abord que pour cette catégorie de richesses qui s'appellent des *produits*, il n'en est pas une seule qui ne suppose dans une mesure quelconque l'intervention du travail. Cela résulte de l'étymologie même du mot produit, *productum, tiré de quelque part*. Or, qui l'aurait ainsi retiré, sinon la main de l'homme ? Pour que des fruits puissent servir à la satisfaction de nos besoins, même ceux que la nature nous donne elle-même, fruit de l'arbre à pin, bananes, dattes, ou tous les crustacés et coquillages que l'on appelle en Italie *frutti di mare*, encore faut-il que l'homme ait pris la peine de les ramasser. La cueillette représente certainement un travail et qui peut devenir fort pénible.

Il faut remarquer d'ailleurs que l'on ne se fait pas d'ordinaire une idée juste du rôle considérable que joue le travail, même dans la création de ces produits qualifiés souvent très inexactement de « naturels ». On est disposé à croire, par exemple, que tout ce qui pousse sur la terre, céréales, légumes, fruits, est une

libéralité de cette terre, *magna parens frugum*<sup>1</sup>. En réalité, la plupart des plantes qui servent à l'alimentation des hommes ont été, sinon créées, du moins tellement modifiées par la culture et les travaux de centaines de générations qu'à cette heure encore les botanistes n'ont pu retrouver leurs types originaires, Le froment, le maïs, la lentille, la fève, n'ont pu être découverts nulle part à l'état spontané. Même les espèces que l'on retrouve à l'état de nature sont singulièrement différentes de leurs congénères cultivées. Il a fallu les importer d'abord des quatre coins du monde, puis les soumettre à des siècles d'acclimatation<sup>2</sup>. Entre les grains acides de la vigne sauvage et nos grappes de raisins, entre les légumes ou les fruits succulents de nos vergers et les racines coriaces ou les baies âpres, vénéneuses quelquefois, des variétés sauvages, la différence est telle que l'on peut bien considérer ces fruits ou ces légumes comme des produits artificiels, c'est-à-dire de véritables créations de l'industrie humaine. Et la preuve, c'est que si le travail incessant de culture vient à se relâcher pendant quelques années, ces produits ne tardent pas, comme l'on dit, à dégénérer, ce qui signifie simplement qu'ils retournent à l'état de nature en perdant toutes les vertus dont l'industrie humaine les avait dotés.

Enfin même pour ces richesses qui ne sont pas « des produits » parce qu'elles préexistent à tout acte de production, telles que la terre d'abord et tous les matériaux à l'état brut ou organisé qu'elle nous fournit, la source jaillissante d'eau ou de pétrole, la forêt sur pied, la prairie naturelle, la carrière de pierre, la mine de métal ou de charbon, la chute d'eau qui fait tourner la roue du moulin ou la turbine, le gisement de guano déposé par les oiseaux de mer, la pêcherie abondante en poissons, en coquillages ou en corail — encore faut-il remarquer :

1° Que ces richesses naturelles n'existent en tant que richesses, c'est-à-dire en tant que choses utiles et valables, qu'autant que l'intelligence humaine a su découvrir leur existence, et surtout *leurs utilités*, c'est-à-dire les propriétés qui les rendent aptes à satisfaire quelqu'un de nos besoins. Prenez une terre quelconque, une terre à blé en Amérique, par exemple. Si elle est devenue une richesse c'est parce qu'un jour un explorateur ou un pionnier quelconque, marchant dans la voie que Christophe Colomb avait ouverte le premier, a révélé l'existence de cet emplacement particulier. Or, le fait de la « découverte », qu'il s'applique à un Nouveau Monde ou à un champignon, suppose toujours un certain travail ;

2° Que ces richesses naturelles ne pourront être *utilisées*, c'est-à-dire servir ultérieurement à la satisfaction des besoins de l'homme, qu'autant qu'elles auront subi plus ou moins l'action du travail : s'il s'agit d'une terre vierge, qu'autant qu'elle aura été défrichée ; s'il s'agit d'une source d'eau minérale, qu'elle aura été captée et mise en bouteilles ; s'il s'agit de champignons ou de coquillages, qu'ils auront été

<sup>1</sup> Xénophon voyait plus juste quand il disait : « Les dieux nous vendent tous les biens au prix de notre travail ».

<sup>2</sup> La pomme de terre vient du Chili, la tomate du Pérou, la pêche de la Perse, la cerise de l'Asie-Mineure, etc., et combien modifiées de leurs frustes ancêtres ! Pour nombre d'autres, on ignore leurs origines parce que les espèces originaires ont disparu.

ramassés, après une chasse plus ou moins laborieuse, et sans doute aussi qu'ils auront subi quelque préparation culinaire.

Remarquons pourtant, après avoir rendu au travail cet hommage qu'il n'est jamais complètement absent dans la création de la richesse, même pour les richesses dites naturelles — qu'il ne faudrait pas en conclure que *leur valeur* soit en raison du travail dépensé : nous avons déjà exposé et critiqué cette thèse. Quand, par exemple, dans certaines régions du Caucase ou du Far-West, il suffit de donner un coup de sonde heureux pour faire jaillir un fleuve de pétrole qui vaut des millions, il serait impertinent de prétendre que cette fontaine d'or est le produit du travail.

## II

### De quelle façon le travail produit.

[Retour à la table des matières](#)

Il faut distinguer trois aspects du travail :

1° Le travail *corporel*, qui est généralement mais pas nécessairement un travail manuel, est indispensable pour toute production de richesses matérielles, car il faut toujours, comme nous venons de le dire, transformer ou tout au moins extraire la matière première de toute richesse. Et c'est la main de l'homme qui est l'agent non pas unique, mais initial, de cette transformation <sup>1</sup>.

Les merveilles infiniment variées sorties de cette main tiennent du prodige. Et pourtant l'homme n'a point des doigts de fée. Sa main et ses membres ne sont rien de plus qu'une force musculaire dirigée par une intelligence : ils ne sauraient donc produire d'autres effets que ceux d'une force motrice quelconque, à savoir *un déplacement* <sup>2</sup>.

Ce déplacement peut consister soit dans un *changement de lieu de l'objet lui-même*, soit dans un *changement de place de ses parties constitutives*. Dans ce dernier cas, nous disons bien que l'objet a subi « une transformation », mais toute transformation se réduit en somme à un déplacement. Les formes exquisées que revêt l'argile sous la main du potier ou du statuaire, les dessins riches et compliqués que suit le fil sous les doigts de la dentellière, ne sont que les effets

<sup>1</sup> Si l'homme a moins de vigueur musculaire que les animaux, il a en général plus de dextérité, et il la doit surtout (comme le nom l'indique assez, *dextera*, droite) à ce merveilleux organe qui est la main avec le pouce opposable.

<sup>2</sup> C'est ce qu'avait fait remarquer, dès 1771, l'économiste italien Verri. Probablement le travail de la nature aussi se réduit à des mouvements », mais ceci regarde le physicien.

produits par les déplacements des molécules de l'argile ou des fils du tissu. Tout ce que peut faire le travail de l'homme, c'est remuer, séparer, intervertir, superposer, arranger, rien que des mouvements. Prenez par exemple la production du pain : passez en revue les divers actes de cette production, labourer, semer, moissonner, vanner, moudre, bluter, pétrir, enfourner, et vous verrez que tous ne représentent que certains déplacements imprimés à la matière. Mais quant aux vraies transformations qui s'opèrent dans la constitution des corps, qui modifient leurs propriétés physiques ou chimiques et concourent par là à la production, l'évolution mystérieuse qui avec un germe fait une plante, la fermentation qui avec un jus sucré fait de l'alcool, les réactions chimiques qui avec du fer et du charbon font de l'acier — celles-ci ne sont plus le fait du travail manuel : l'homme s'est borné à disposer les matériaux dans l'ordre voulu, le blé dans la terre, la vendange dans la cuve, le minerai dans le haut fourneau : c'est la nature qui fait le reste.

En constatant combien faible est cette force motrice de l'homme et combien limitée est son mode d'action, on s'étonnera d'autant plus qu'elle suffise à transformer le monde !

Les produits immatériels, autrement dit les services (voir ci-dessus p. 62) n'exigent pas généralement un travail manuel, mais ils exigent toujours un travail *corporel*, c'est-à-dire le travail d'autres organes que la main — c'est la voix pour l'avocat, l'instituteur, l'acteur ; c'est la vue pour le médecin, le marin, l'artiste, l'écrivain ; ce sont les jambes pour le facteur rural — mais la fatigue physique peut n'être pas moindre que dans le travail manuel.

2° Le travail d'*invention*<sup>1</sup> est purement intellectuel, mais il n'est pas moins indispensable à la production que le travail manuel, car il n'est pas une seule des choses utilisées par l'homme, pas un seul de ces gestes productifs, qui n'ait dû être inventé. C'est grâce à elle que le patrimoine de l'humanité s'agrandit tous les jours de quelque nouvelle conquête. Tantôt, avec cette argile qui fait la boue de nos rues, l'industrie fabrique ce métal étincelant, solide et léger à la fois, qui s'appelle l'aluminium, et tantôt elle converti les résidus infects de la houille en parfums ou en couleurs plus splendides que la pourpre de Tyr. Toutefois, bien courte encore est la liste des choses dont nous savons user, relativement au nombre immense de celles dont nous ne faisons rien. Sur les 140.000 espèces connues du règne végétal, la culture n'en utilise pas 300 ; sur les centaines de mille espèces que compte le règne animal il en est à peine 200 dont nous avons su tirer parti<sup>2</sup>. Et même parmi

<sup>1</sup> Pour le sociologue G. Tarde (*Logique sociale*) l'invention n'est pas une simple catégorie du travail, mais beaucoup plus que cela : la cause première de toute richesse, parce qu'elle est pour lui la cause première de tout besoin. Et il proteste contre toute confusion entre l'invention (intuition, joie) et le travail (effort, peine) : pour lui, il y a entre les deux la même différence qu'entre la volupté de la conception et les douleurs de l'enfantement.

Pourtant si l'on réfléchit au mot de Buffon que « le génie est une longue patience », et si l'on se rappelle la biographie des grands inventeurs, on sera plus porté à penser avec nous que l'invention n'est qu'un des aspects du travail.

<sup>2</sup> De Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 366.

ceux qui sont nos plus proches parents, les mammifères, il n'y en a guère qu'une vingtaine d'utilisés, soit pour notre alimentation, soit pour nos travaux, soit pour notre compagnie. Parmi les corps inorganiques, la proportion n'est pas plus favorable. Mais le catalogue de nos richesses s'allonge chaque jour et il y a tout lieu de penser que si notre science était parfaite il n'y aurait pas dans ce vaste monde un seul brin d'herbe, pas un grain de sable, dans lequel nous n'eussions su découvrir une utilité nouvelle.

Ce ne sont pas seulement les richesses qui doivent être découvertes, c'est la façon de les transformer et de les utiliser — c'est-à-dire le travail manuel lui-même sous toutes ses formes, chaque mouvement des doigts du tisserand ou des bras du forgeron — qui n'ait dû être inventé par un premier artisan. Et il ne faut pas croire qu'en ce domaine l'invention s'arrête jamais complètement : elle se mêle au travail le plus humble et l'empêche de se cristalliser dans la routine. L'invention, au sens économique du mot, ce n'est pas l'éclair qui jaillit du cerveau d'un homme de génie : c'est, simplement l'adaptation d'un moyen nouveau à une fin quelconque <sup>1</sup>. D'après Hobson, la machine à tisser telle qu'elle existe aujourd'hui est une accumulation de 800 petites inventions de détail.

Il est à remarquer que toute invention, une fois faite, a ce privilège de pouvoir servir à un nombre indéfini d'actes de production ou, pour mieux dire, de reproduction. C'est même ce qui rend si difficile pour le législateur de régler et de protéger le droit de propriété de l'inventeur.

3° Enfin, toute entreprise productive, toutes les fois qu'elle ne s'exerce plus à l'état isolé mais sous une forme collective, exige un travail d'organisation et de *direction* ; or, la direction constitue elle-même un mode de travail très efficace et dont l'importance va grandissant à mesure que l'industrie dans nos sociétés modernes tend à prendre les formes de la grande production. C'est un des caractères les plus connus et les plus importants du travail que son efficacité s'accroît par le groupement, en ce sens que le rendement de trois travailleurs réunis peut être plus que le triple du rendement d'un seul. Mais ce n'est point à dire qu'il suffise d'augmenter le nombre d'unités du groupe pour augmenter plus que proportionnellement le produit ! Il se pourrait que le résultat fût précisément contraire, de même que quand on attelle ensemble dix ou douze chevaux, le rendement est loin d'être égal à la somme de leurs forces individuelles. Il y a dans toute entreprise un nombre optimum de travailleurs, en rapport avec les conditions données, ni plus ni moins. Le travail collectif ne peut donc être supérieur au travail individuel qu'autant qu'il est organisé et commandé. Au reste, même parmi les ouvriers manuels, on n'en trouverait plus guère aujourd'hui pour croire que ce travail là, le travail du chef, vaille moins que le travail d'exécution.

---

<sup>1</sup> C'est précisément ce qu'a cherché à faire W. Taylor par la méthode dont nous parlerons tout à l'heure, en inventant de nouvelles combinaisons de mouvements.

### III

## De l'évolution des idées en ce qui concerne la productivité du travail.

[Retour à la table des matières](#)

C'est une curieuse histoire que celle qui nous montre comment ce titre de « productif », d'abord réservé à une seule catégorie de travaux, s'est peu à peu élargi pour finir par être décerné indistinctement à tous, et de suivre la filiation des doctrines économiques sur cette question.

1° L'école des Physiocrates réservait le titre de productif au seul travail *agricole* (et aussi aux industries de la chasse et de la pêche), mais le refusait à tout autre, même au travail manufacturier. La raison qu'elle en donnait ce n'était pas tant que ces industries fournissent les matériaux de toute richesse, matériaux que les autres industries se bornent à mettre en œuvre, ce qui est vrai, — mais que ces industries sont les seules où la nature travaille conjointement avec l'homme et que la nature seule peut créer un « produit net », ce qui est faux.

2° La définition des Physiocrates était incontestablement trop étroite. Tels qu'ils nous sont livrés par les industries agricoles ou extractives, les matériaux sont en général absolument impropres à notre consommation et ils ont besoin de subir de nombreuses modifications qui sont justement le fait de l'industrie *manufacturière*. Celle-ci est donc le complément indispensable des premières et le procès de la production est aussi incomplet sans elles qu'un drame dont on aurait supprimé le troisième acte. À quoi servirait le minerai sur le carreau de la mine s'il ne devait passer par la fonderie d'abord, puis par la forge ? À quoi bon le blé s'il ne devait passer par les mains du meunier et du boulanger ? Sans le travail du tisserand, le lin ne serait pas plus utile que l'ortie. De quel droit donc refuser à ces travaux le titre de productifs, puisque sans eux ces richesses nous seraient inutiles, en un mot ne seraient même pas des richesses ?

Quant à croire que les industries extractives et agricoles *créent* la richesse, tandis que l'industrie manufacturière ne ferait que la *transformer*, c'est une autre erreur. L'agriculteur ne crée rien pas plus que l'industriel ; il ne fait que transformer, lui aussi, les éléments simples empruntés au sol et à l'atmosphère. Il fait du blé avec de l'eau, de la potasse, de la silice, des phosphates et des nitrates, absolument comme le fabricant de savon fait le savon avec de la soude et des corps gras.

Aussi, à partir d'Adam Smith, aucun économiste n'a hésité à étendre le titre de productif aux travaux manufacturiers. Toutefois, il faut retenir la part de vérité

contenue dans la doctrine physiocratique que, dans la hiérarchie des travaux, l'agriculture occupe le premier rang, tout simplement parce que dans la hiérarchie des besoins l'alimentation tient la première place — et qu'elle ne peut être impunément sacrifiée ou négligée, ainsi que les pays belligérants en ont fait la dure expérience.

3° Pour les travaux de *transport*, on a hésité plus longtemps, par cette raison que le fait du transport n'implique, semble-t-il, aucune modification à l'objet. Le colis n'est-il pas le même à la gare d'arrivée qu'à la gare de départ ? C'est là, disait-on, une différence caractéristique avec l'industrie manufacturière.

Cette distinction est peu philosophique, car tout déplacement constitue une modification essentielle des corps, et c'est même, à vrai dire, comme nous l'avons vu tout à l'heure, la seule modification que nous puissions imposer à la matière (voir ci-dessus, p. 149). Si, d'ailleurs, on estimait qu'un déplacement ne constitue pas une modification assez essentielle pour être qualifiée de productive, alors il faudrait refuser le titre de productives aux industries extractives, car quelle différence peut-on établir entre le travail du mineur qui transporte le minerai ou la houille du fond du puits à la surface du sol et celui du voiturier qui prend ce minerai ou cette houille sur le carreau de la mine et le transporte dans l'usine — à moins de prétendre que le déplacement n'est productif que quand il s'opère dans le sens vertical et qu'il cesse de l'être quand il s'opère dans le sens horizontal ? Est-il besoin, d'ailleurs, de faire remarquer que, de même que l'industrie manufacturière est le complément indispensable des industries agricoles et extractives, de même l'industrie des transports est le complément indispensable de celles qui précèdent. À quoi servirait-il d'écorcer les arbres à quinquina ou de saigner les lianes à caoutchouc dans les forêts du Brésil, d'extraire le guano des îles du Pérou, de faire la chasse aux dents d'éléphant dans l'Afrique australe, si l'on n'avait des marins et des voituriers pour transporter ces produits là où on doit en faire usage ? À quoi sert à un propriétaire la plus belle récolte, du monde s'il ne peut la transporter faute de route ?

La guerre actuelle, en coupant ou en gênant les communications entre les belligérants et le reste du monde, a terriblement mis en relief le caractère productif du transport puisqu'il a suffi qu'il s'arrête pour que de grands pays se soient trouvés acculés à la disette ; et même on a vu des populations souffrir de la pénurie de certaines richesses qui étaient pourtant en quantité surabondante dans leur pays, mais dont le transport était rendu impossible par l'encombrement ou le manque des chemins de fer, notamment le blé en Russie, le charbon en Allemagne, le beurre en Suisse.

4° Pour l'industrie *commerciale*, l'hésitation a été encore plus longue.

Sans doute le caractère productif des opérations commerciales peut se justifier simplement par le fait que, historiquement et logiquement, le commerce est

inséparable du transport et que la séparation, comme nous le verrons ci-après, ne s'est même faite qu'assez tard. Aujourd'hui encore les commerçants sont les vrais directeurs des transports dans le monde : l'industrie voiturière ne fait qu'exécuter leurs ordres. Dès lors et puisque nous avons admis que le transport est un acte de production, il semble bien qu'il faut en dire autant du commerce. Mais le commerce fait plus que transporter les marchandises. Il a pour rôle de les *conserver*, ce qui est en quelque sorte les transporter dans le temps. Souvent aussi il leur fait subir certaines *transformations* : tel est le cas du boulanger, du pâtissier, du tailleur, du pharmacien, tellement que les statisticiens ne savent s'ils doivent les classer dans la catégorie des fabricants ou celle des commerçants. Mais même parmi les commerçants proprement dits, le marchand de vins décante, coupe et mélange les vins, l'épicier fait griller le café, etc. On ne saurait donc, si l'on voulait séparer les commerçants des industriels, où tracer la ligne de démarcation.

Mais la question devient plus délicate quand nous sommes en présence de l'acte de commerce pur, réduit à sa définition juridique : acheter pour revendre — par exemple dans les achats en Bourse — et encore plus quand il s'agit d'un transfert de propriété sans aucun déplacement, par exemple la vente d'immeubles. Ici l'opération se trouve absolument dématérialisée, et par conséquent ceux qui estiment que toute richesse ne peut être que matérielle (voir ci-dessus, p. 62) doivent logiquement se refuser à qualifier de tels actes de « productifs ». Mais si l'on croit, comme nous, que la richesse c'est tout ce qui répond à nos désirs et nous procure une satisfaction, nous n'hésiterons pas à qualifier d'acte de production une opération qui fait passer la propriété d'une chose des mains de celui qui ne peut rien en faire entre les mains de celui qui peut et veut l'utiliser. Pourquoi ne pas l'appeler productif, puisque *rendre utile une chose inutile* c'est tout le secret de la production (voir ci-après, *L'échange*) ?

5° Enfin, c'est pour les travaux qui ne consistent que dans des services rendus, tels que les *professions libérales*, que la discussion a été la plus vive. Il peut paraître bizarre, par exemple, de déclarer « productifs » le travail du professeur de piano ou même du chirurgien qui ampute une jambe. Où sont leurs produits ? Où sont les richesses qu'ils ont créées ?

Mais il suffit de remarquer :

a) Que s'ils ne créent pas des richesses matérielles, ils créent néanmoins des utilités sous forme de services rendus, et que c'est l'utilité, non la matière à laquelle elle peut être attachée, qui est le but de la production ;

b) Que dans l'organisme social, grâce à la loi de la division du travail que nous verrons plus loin, il y a une telle solidarité entre tous les travaux des hommes qu'il n'est pas possible de les séparer, et les services immatériels sont une condition indispensable de la production de toute richesse matérielle. Voici, par exemple, la production du pain. Sans doute, nous allons mettre au premier rang les travaux

manuels, ceux des laboureurs, semeurs, moissonneurs, voituriers, meuniers, boulangers. Mais il est clair que le travail du fermier ou du maître du domaine, encore qu'il n'ait pas mis lui-même la main à la charrue, est très utile pour la production du blé, non moins que celui du berger pour la production de la laine, encore que celui-ci n'ait pas fait la tonte lui-même. On ne peut négliger non plus le travail de l'ingénieur qui a dressé le plan d'un système d'irrigation, de l'architecte qui a construit les bâtiments d'exploitation et les celliers. Enfin il y aurait ingratitude à oublier ceux des inventeurs, en commençant par le Triptolème quelconque qui a inventé la charrue et par tous ses successeurs qui ont découvert les diverses espèces de céréales, ou les engrais, ou la rotation des cultures, ou les procédés de la culture intensive.

Faut-il s'arrêter là ? On le peut, sans doute, et c'est ici que beaucoup d'économistes tracent la ligne de démarcation entre les travaux qui doivent être appelés productifs parce qu'ils ajoutent à une chose une utilité nouvelle — et les travaux qui consistent seulement en services rendus. Mais les travaux nécessaires à la production du blé sont-ils donc renfermés dans l'agriculture ? Le travail du garde champêtre qui a effrayé les maraudeurs, celui du procureur de la République qui les a poursuivis, du juge qui les a condamnés, du soldat qui a protégé les récoltes contre ces dévastateurs de pire espèce que sont les armées ennemies, n'ont-ils pas, eux aussi, contribué à la production du blé ! Et que dire du travail de ceux qui ont formé l'agriculteur lui-même et ses gens, de l'instituteur qui leur a inculqué des notions d'agriculture ou les moyens de les acquérir, du médecin qui les a entretenus en bonne santé ? Est-il donc indifférent, même à ne considérer que la production du blé, que les travailleurs soient instruits et bien portants, qu'ils possèdent l'ordre et la sécurité et qu'ils jouissent des bienfaits d'un bon gouvernement et de bonnes lois ? A-t-on même le droit d'écarter comme indifférents à la production du blé les travaux les plus étrangers à l'agriculture, tels que ceux des littérateurs, poètes, artistes ? Pense-t-on que le goût des travaux agricoles ne puisse être utilement développé dans une société par les romanciers qui nous retracent les scènes de la vie rustique ou les poètes qui célèbrent les charmes des travaux des champs et qui nous ont appris à répéter avec l'auteur des Géorgiques :

*Ô fortunatos nimium sua si bona norint  
Agricolas <sup>1</sup>!*

Où donc s'arrêter ? nous voyons le cercle des travaux productifs s'étendre à l'infini jusqu'aux extrêmes confins de la société — tout comme ces cercles concentriques qui vont s'élargissant sur la surface des eaux autour du centre que l'on a touché et se perdre au loin sans que le regard puisse saisir la limite où ils s'arrêtent. Sans doute, on peut dire que les travaux que nous venons de considérer

<sup>1</sup> *Géorgiques*, Livre II, 458. Peut-être faudrait-il traduire non, comme on fait toujours : « heureux l'agriculteur s'il connaissait son bonheur ! » —, mais plutôt : « s'il savait apprécier ses biens », *bona, ses biens*, ses terres, au sens que donnent encore à ce mot les paysans.

n'ont pas contribué tous de la même façon à la production du blé, ceux-ci ont agi d'une façon directe, ceux-là d'une façon indirecte, mais il suffit de constater que, depuis le travail du laboureur jusqu'à celui du Président de la République, on n'en pourrait supprimer aucun sans que la culture du blé en souffrît.

Pourtant il ne faut pas en conclure que toutes les catégories de travaux que nous venons de passer en revue ont une importance égale dans l'ordre économique. Tous sont nécessaires, mais chacun à son rang, et un pays marcherait à la ruine si, par exemple, il avait autant d'avocats que de laboureurs.

La vérité, c'est que si toute profession peut être utile dans les limites du besoin à satisfaire, elle devient nuisible au delà puisqu'elle dégénère en parasitisme. Ce qu'il faut, c'est *une juste proportion entre l'effectif de chaque groupe professionnel et l'importance du besoin auquel il doit satisfaire*. Or, malheureusement, ce juste équilibre est loin d'être réalisé dans nos sociétés civilisées <sup>1</sup>.

C'est ainsi que les travaux agricoles sont de plus en plus désertés.

<sup>1</sup> *La Statistique du Recensement des industries et professions*, publiée par le ministère du Commerce (1911, t. I, 3<sup>e</sup> partie, pp. 12-13), donne pour la France les chiffres suivants : Sur un peu plus de 39 millions d'habitants, 20.210.000 soit un peu plus de la moitié, sont classés dans la population active, c'est-à-dire exerçant une profession quelconque, et se répartissent ainsi dans l'ordre de productivité décroissante :

<b>Agriculture</b>	8.517.000
<b>Industrie</b>	7.486.000
<b>Commerce</b>	2.053.000
<b>Professions libérales et services publics</b>	1.225.000
<b>Domestiques</b>	<u>929.000</u>
	<b>20.210.000</b>

On voit que les trois dernières catégories comptent 4.207.000 personnes, soit plus du cinquième (28 p 100) de la population active : c'est certainement une proportion excessive.

Et malheureusement cette proportion va en augmentant, ainsi que le montre le tableau comparatif emprunté à la même publication :

	<b>1866</b>	<b>1911</b>
<b>Agriculture, forêts</b>	53,7 p. cent	44,2 p. cent
<b>Industrie et transport</b>	34,3 «	38,8 «
<b>Commerce</b>	7,3 «	10,6 «
<b>Professions libérales</b>	4,7 «	6,4 «
	100 p. cent	100 p. cent

Il résulte de ce tableau que, dans la courte durée de quarante-cinq années, la proportion d'hommes engagés dans les deux premiers groupes, qui sont ceux directement productifs, a passé de 88 à 83 p. 100, donc a diminué de près de 6 p. 100 (et si la diminution n'est pas plus grande encore, c'est parce qu'elle a été en partie neutralisée par le développement des chemins de fer), tandis que la proportion d'hommes engagés dans les deux derniers groupes, ceux improductifs dans l'ancienne acception de ce mot, a passé de 12 à 17 p. 100, donc a augmenté de près de moitié !

Les domestiques ne sont pas comptés dans ce second tableau parce que les statistiques de 1866 et de 1906, ne sont point comparables. Cependant leur nombre paraît avoir diminué

C'est là un fait universel et qui n'en est pas moins très regrettable, moins encore au point de vue de la productivité, car la main-d'œuvre agricole peut être remplacée dans une certaine mesure par des machines, qu'au point de vue de la santé physique et morale de la population et même au point de vue de la stabilité politique. La France est encore un des pays du monde les mieux partagés à cet égard — mais cela tient simplement à ce que l'industrie y est moins développée relativement <sup>1</sup>.

Encore, quand les travailleurs quittent la terre pour aller à l'usine, la productivité générale peut y gagner, toutes réserves faites des autres inconvénients, mais il n'en est pas de même quand ils abandonnent le travail agricole pour aller chercher « une bonne place ». Or, tel est le cas trop fréquent. Nous voyons le nombre des personnes engagées dans le petit commerce ou dans les fonctions publiques augmenter tous les jours, et ce n'est certes pas sans raison que l'on se plaint de l'accroissement du nombre de ces intermédiaires et de ces fonctionnaires et du prélèvement usuraire que les uns, et les autres exercent sur le produit du travail de tous. Nous verrons plus loin que les sociétés coopératives de consommation ont précisément pour but de remédier au mal résultant de la multiplication des commerçants.

<sup>1</sup> Voici la proportion de la population agricole dans quelques pays du monde (les proportions indiquées sont calculées non sur la population totale, mais seulement sur la population active et masculine. Les chiffres ne sont donc pas tout à fait les mêmes que ceux des pourcentages ci-dessus qui comprennent les deux sexes)

<b>Bulgarie</b>	74 p. 100	<b>États-Unis</b>	36 p. cent
<b>Hongrie</b>	70 «	<b>Suisse</b>	32 «
<b>Russie</b>	61 «	<b>Australie</b>	29 «
<b>Italie</b>	52 «	<b>Allemagne</b>	28 «
<b>France</b>	40 «	<b>Belgique</b>	26 «
<b>Canada</b>	41 «	<b>Angleterre</b>	11 «

On remarquera que les pays neufs, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, n'ont pas une forte proportion de population agricole. En Australie, États-Unis, elle est moindre qu'en France. Au Canada, à peu près égale. C'est parce que, d'une part, la culture intensive est encore peu développée et, d'autre part, les grandes villes y sont relativement nombreuses. On remarquera aussi la proportion infime pour l'Angleterre proprement dite ; elle est beaucoup plus élevée pour l'Irlande (52 p. 100).

Il faut entendre par « population agricole », dans la statistique ci-dessus, les agriculteurs de profession, et ne pas la confondre avec la « population rurale », qui se compose de tous ceux vivant en dehors des villes, quelle que soit leur profession. Celle-ci représente nécessairement une proportion plus élevée : en France, 56 p. 100.

La proportion de la « population active » est elle-même très variable selon les pays.

En France, elle atteint, comme nous venons de le voir, le chiffre de 51 p. 100 ; dans tous les autres pays elle est inférieure à la moitié (45 p. 100 en Allemagne, 45 en Angleterre, 41 aux États-Unis), et même tombe au quart dans les pays de l'Europe Orientale (25 en Russie).

Malheureusement ce rang hors pair de la France tient beaucoup moins à une supériorité réelle de l'activité économique qu'à la faible proportion de la population infantile, laquelle constitue naturellement le gros de la population non professionnelle.

## IV

### De la peine considérée comme élément constitutif du travail.

[Retour à la table des matières](#)

C'est un fait indiscutable que l'homme ne travaille guère spontanément, mais seulement sous la pression de causes extérieures, telles que, pour l'enfant, les punitions, les prix, l'émulation, et pour l'homme, le besoin, l'appât du gain, l'ambition, l'honneur professionnel. La plupart des hommes ne travaillent avec ardeur que pour hâter l'heure où ils pourront ne plus travailler. Il faut donc en conclure que tout travail productif implique une certaine *peine*. C'est là une loi d'une importance capitale en Économie politique. Si le travail n'était pas une peine, on peut affirmer que tous les phénomènes économiques seraient autres qu'ils ne sont ; par exemple, ni l'esclavage ni le machinisme n'auraient existé, puisqu'ils n'ont eu pour but que de dispenser d'un certain travail.

Mais pourquoi le travail est-il pénible ? Quoique tout le monde le sente, il n'est pas facile de dire pourquoi. Car le travail, en somme, n'est qu'une forme de l'activité humaine : or, l'activité n'a en soi rien de pénible — agir, c'est vivre ; c'est au contraire l'inaction absolue qui est un supplice, et si atroce que lorsqu'elle est trop prolongée, dans l'emprisonnement cellulaire, elle tue le patient ou le rend fou.

Est-ce parce que le travail implique toujours un certain effort et que l'homme est un animal naturellement paresseux ? Ce n'est pas une explication suffisante, puisque beaucoup d'exercices qui sont considérés comme des plaisirs — ascension de montagne, canotage, bicyclette, automobile, aviation, sports de toute nature — exigent des efforts plus intenses que ceux du travail et que pourtant beaucoup d'hommes s'y livrent avec passion.

Mais dans le jeu l'effort est volontaire et libre, il cherche et trouve sa satisfaction en lui-même : il est sa propre fin. Au contraire, dans le travail l'effort est imposé par la nécessité d'atteindre un certain but qui est la satisfaction d'un besoin : l'effort n'est plus que *la condition préalable d'une jouissance ultérieure*, il est, comme l'on dit, « une tâche » et voilà pourquoi il est pénible. Entre, un canotier qui rame pour s'amuser et un batelier qui rame pour travailler, entre un alpiniste qui fait une ascension et le guide qui l'accompagne, entre une jeune fille qui passe sa nuit au bal et une danseuse qui figure dans un ballet, je ne vois qu'une différence, c'est que les uns rament, grimpent, dansent, à seule fin de canoter, grimper ou danser, tandis que les autres rament, grimpent ou dansent pour gagner leur vie ; mais cette différence suffit pour que ces mêmes modes d'activité soient considérés par les uns comme un plaisir et par les autres comme une peine. Il était

agréable pour Candide de « cultiver son jardin » : cela lui aurait été désagréable s'il avait dû le cultiver pour y faire pousser des légumes et aller les vendre au marché. Le touriste qui suit une route uniquement pour s'y promener y prend plaisir, mais le facteur rural qui la parcourt matin et soir pour arriver à un but déterminé la trouve toujours longue et fatigante. Or, pour la presque totalité de l'espèce humaine, le travail n'est qu'une voie dans laquelle elle est engagée par la nécessité de vivre. Elle travaille pour gagner sa vie : elle ne travaille pas « pour son plaisir ».

Ce qui prouve que la « pénibilité » du travail tient bien à ce caractère de condition imposée, c'est qu'elle varie en raison directe de la contrainte et en raison inverse de la liberté. Elle était à son maximum pour l'esclave romain attaché à la meule ou pour le galérien lié sur son banc : elle est lourde encore pour le salarié qui doit gagner son pain quotidien. Elle est à son minimum pour le paysan qui laboure avec amour son propre champ, pour le directeur de trust qui dirige la bataille des milliards de dollars comme un général son corps d'armée, pour l'artiste qui évoque et fixe l'idée sur la toile ou dans le marbre.

De là à conclure que le travail pourrait se dépouiller complètement de tout caractère pénible sous un régime social où la pression de la misère et de la faim ne se ferait plus sentir, il n'y a qu'un pas. Et ce pas a été franchi par la plupart des socialistes. Fourier avait donné pour pivot à la société future qu'il se proposait d'organiser le *travail attrayant*. Il déclarait que si le travail est pénible cela tient uniquement à une organisation vicieuse de nos sociétés modernes, et il se faisait fort, dans son phalanstère, de transformer le travail en plaisir par le libre choix des vocations, la variété des occupations, la brièveté des tâches, l'esprit de corps, l'émulation, et mille autres combinaisons, les unes ingénieuses, les autres fantasques, en un mot de faire du travail du laboureur, du forgeron, du charpentier, du cordonnier, etc., autant de variétés du sport <sup>1</sup>. Si le roi Louis XVI, dit-il, prenait son plaisir à fabriquer des serrures, pourquoi tous les hommes aussi ne pourraient-ils pas arriver à travailler par plaisir ?

On doit admettre en effet que le travail deviendra de moins en moins pénible au fur et à mesure que les hommes deviendront plus riches et plus indépendants, parce qu'alors le travail perdra de plus en plus son caractère de tâche imposée par la nécessité pour prendre le caractère d'une activité libre. Cependant, alors même que la loi du travail cesserait d'être une fatalité économique, elle resterait une loi morale, un devoir de solidarité. Le travail ne pourrait devenir un jeu, par définition même, que le jour où il *cesserait d'être productif de richesse* <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir Fourier, *Œuvres choisies*, petite édition Guillaumin. Presque tous les anarchistes soutiennent la même thèse.

<sup>2</sup> Cependant quelques sociologues croient pouvoir affirmer que le travail a commencé par être un jeu, c'est-à-dire que pour obtenir la discipline et la régularité dans le travail, on a plié les gestes de l'homme à ceux de la danse et des jeux physiques (voir Bücher, *Arbeit und Rythmus*). C'est possible, mais il y avait et il y aura toujours cette différence essentielle que le travail a pour but la production, et le jeu le plaisir – ce qui ne veut pas dire que le jeu ne puisse procurer un gain

En tout cas, présentement, tout homme qui travaille est soumis à l'action de deux forces opposées : d'une part, *le désir de se procurer une jouissance quelconque* ; d'autre part, *le désir de se soustraire à la peine que le travail lui cause*. Suivant que l'un ou l'autre de ces deux mobiles fera pencher le plateau de la balance, il poursuivra son travail ou s'arrêtera.

Comme l'a fait remarquer très ingénieusement Stanley Jevons, la peine supportée par le travailleur va toujours croissant à mesure que le travail se prolonge, tandis que la satisfaction qu'il en attend va sans cesse en diminuant au fur et à mesure que ses besoins les plus pressants commencent à être satisfaits — en sorte qu'entre ces deux désirs, celui qui le pousse à travailler et celui qui le pousse à s'arrêter, il est évident que le second finira tôt ou tard par remporter la victoire. Considérez un travailleur qui tire des seaux d'eau d'un puits. La fatigue augmente à chaque nouveau seau d'eau qu'il faut tirer : d'autre part, l'utilité de chaque seau d'eau diminue, car si le premier est indispensable pour l'alimentation, le second ne servira qu'à abreuver les bestiaux, le troisième à des soins de propreté, le quatrième à arroser le jardin, le cinquième à laver le pavé, etc. À quel chiffre s'arrêtera-t-il ? Cela dépend, dans une certaine mesure, de sa résistance à la fatigue, mais surtout de l'échelle de ses besoins. L'Esquimau qui ne voit d'autre utilité à l'eau que celle de se désaltérer, s'arrêtera au premier ou au deuxième seau, mais le Hollandais qui éprouve le besoin de laver jusqu'au toit de ses maisons, aura peut-être à en puiser cinquante avant de s'estimer suffisamment pourvu.

De même le soldat qui doit porter tout son bagage sur son dos, à chaque objet nouveau qu'il va mettre dans son sac, est obligé de faire une balance psychologique entre la jouissance additionnelle que lui procurera cet objet et la peine additionnelle que lui fera subir cette surcharge. Il est évident qu'au fur et à mesure que le sac se remplit, celle-ci va croissant tandis que celle-là va décroissant, en sorte qu'il arrivera inévitablement que le numéro *x* devra être, à regret, abandonné : il coûterait plus qu'il ne vaut.

Si au stimulant des besoins présents et actuels vient se joindre le stimulant des besoins à venir — si, par exemple, dans un pays où l'eau est rare, le travailleur songe à remplir une citerne pour les jours de sécheresse — l'activité productrice peut se trouver singulièrement accrue. Mais cette faculté de mettre en balance une peine immédiate et une satisfaction lointaine, faculté qui de son vrai nom s'appelle la *prévoyance*, n'appartient qu'aux races civilisées et, même dans celles-ci, aux classes aisées. Le sauvage et l'indigent sont également imprévoyants<sup>1</sup>.

---

accidentel au joueur. Celui qui joue à Monaco peut s'enrichir ou se ruiner, mais il ne produit rien.

<sup>1</sup> Voir les curieuses études de M. Imbert, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, sur la mesure de la peine dans le travail manuel, *Vies ouvrières*. Il fait remarquer que l'organisme humain sait parfaitement et instinctivement appliquer le principe du moindre effort : par exemple les sentiers tracés dans un pays accidenté, tels que ceux frayés par les pas du pêcheur

## V

**Le travail scientifique, dit méthode Taylor.**

[Retour à la table des matières](#)

Voici une quinzaine d'années qu'un ingénieur américain a enseigné un système « d'organisation scientifique du travail » qui a fait un bruit énorme et que nous ne pouvons passer sous silence.

Le système Taylor est fondé sur ce postulat que le travailleur manuel ne sait pas travailler et qu'il a tout à apprendre. Certes ! il paraît hardi de venir dire à l'homme, dont le rude apprentissage comme travailleur manuel dure depuis je ne sais combien de milliers d'années, qu'il ne sait pas se servir de ses mains et qu'il ne donne pas comme rendement utile le tiers ou le quart de ce qu'il devrait donner.

Cependant nous ne contesterons pas ce point de départ. Il est possible que les gestes du travail qui se sont transmis de maître à compagnon comme des rites pieux, soient stéréotypés comme ceux-ci. On peut admettre que la répugnance à l'effort, aussi naturelle chez l'homme que chez les animaux, ait fait préférer non ceux qui seraient les plus productifs mais ceux qui sont les moins pénibles. Il est possible que les inventions mécaniques aient contribué plutôt à détériorer le travail manuel qu'à le perfectionner. Il est certain que les règles auxquelles il obéit sont purement empiriques et jusqu'à ces derniers temps n'avaient pas fait l'objet d'études scientifiques <sup>1</sup>.

La méthode dite scientifique peut se résumer dans les principes suivants :

---

remontant chaque jour de la grève sur la falaise, suivent précisément le tracé qui réalise le minimum de fatigue comme distance et comme montée, problème d'ingénieur assez compliqué pourtant, puisqu'il faut, à chaque pas, opter entre un détour plus long ou une pente plus raide.

<sup>1</sup> W. Taylor était ingénieur aux mines de Bethléem, devenues célèbres au cours de la guerre, malgré leur nom évangélique, par les fournitures énormes d'armes faites aux belligérants. Son premier livre, mais purement technique, est de 1903. Le second, très court, qui a été traduit en toutes langues, *Principes d'organisation scientifique des usines*, est de 1911. L'auteur est mort en 1915.

Mais dans ces derniers temps, en même temps que Taylor et même avant lui, d'autres savants – le physicien Marey, le docteur Imbert (de Montpellier), ont étudié le travail manuel au point de vue physiologique, en ont mesuré les mouvements par les photographies et ont cherché à mesurer l'effort et la peine impliqués par chacun d'eux.

1° Analyser tout travail manuel, de même que fait l'analyse pour les corps, c'est-à-dire le décomposer en ses éléments simples, en mouvements, dont la durée est mesurée au chronomètre <sup>1</sup>.

2° Rechercher quels sont ceux de ces mouvements qui sont inutiles parce que ne servant pas au résultat final, les supprimer et mettre à profit leur suppression pour resserrer les mouvements utiles en un faisceau où il ne reste aucun vide, aucun pore, mais en même temps réserver et calculer la durée des intervalles nécessaires au repos.

3° Régler la marche du travail sur un rythme donné qui, comme la mesure pour la danse, ne permet aucun faux pas. Le travailleur, une fois qu'il est parti du bon pied, ne peut plus s'arrêter : il faut qu'il suive le mouvement ou qu'il cesse. Il faut se représenter derrière chaque travailleur un chef d'orchestre invisible qui bat la mesure.

4° Préparer le travail à l'avance pour que le travailleur trouve tout à pied d'œuvre, les matériaux, les outils, le tout disposé de façon à imposer aux mains et au corps des travailleurs le minimum de déplacement. Par exemple, pour le maçon qui pose des briques, la disposition des briques d'une part, de l'auge avec le mortier d'autre part, est prévue avec un soin méticuleux pour que l'ouvrier n'ait pas à se baisser et à se relever sans cesse. Avant de prendre sa place à l'établi, l'ouvrier reçoit une fiche sur laquelle est inscrit tout ce qu'il devra faire et le temps qu'il devra mettre à chaque opération.

5° Organiser un état-major de moniteurs, entraîneurs, contrôleurs, chefs de préparation, chefs d'équipe, chefs de manutention, mais d'autre part supprimer le rôle du contremaître qui était censé surveiller tout et ne faisait rien. Cette figure de sous-officier, par laquelle l'usine s'apparente à la caserne et qui est généralement détestée par l'ouvrier, se trouve remplacée par tout un personnel de travailleurs intellectuels, chaque ouvrier ayant à faire avec quatre ou cinq d'entre eux sans être, à proprement parler, sous les ordres d'aucun d'eux. Les froissements du commandement se trouvent par là atténués parce que divisés.

6° Attribuer à l'ouvrier un supplément de salaire en rapport avec le supplément de rendement. Ce n'est pas le travail aux pièces. Il y a un minimum de salaire correspondant à un minimum de travail au-dessous duquel il n'est pas toléré que l'ouvrier descende — mais pour chaque degré au-dessus de ce minimum, il y a un certain accroissement de salaire qui pourtant, comme nous allons le voir, est assez étroitement limité.

---

<sup>1</sup> Ce n'est pas une découverte que celle de la cadence du travail. Elle apparaît aux premiers âges de l'humanité, dans les images des tombeaux égyptiens, et se retrouve même aujourd'hui dans le chant ou la mélodie par lequel les ouvriers qui doivent fournir un effort simultané — rameurs, forgerons, vireurs au cabestan — règlent leur effort. Voir le livre du professeur Bücher, *Arbeit und Rythmus* (*Le travail et le rythme*).

Voilà les traits caractéristiques du système. Et maintenant voici les résultats qui seraient étourdissants.

Le rendement se trouve triplé ou quadruplé. Le manœuvre qui chargeait dans sa journée 250 à 300 gueuses de fonte de 45 kilos, en transporte plus de 1.000, soit 45.000 kilos ! Le maçon qui posait 120 briques en pose 350. L'ouvrière qui vérifiait 1.000 billes pour roulement de bicyclettes en vérifie 3.500 et avec deux tiers d'erreurs en moins, etc.

Par suite de l'accroissement de rendement, le coût de production se trouve abaissé dans des proportions telles qu'il est possible, tout en augmentant les profits, d'augmenter les salaires, de réduire le nombre d'heures de travail et d'abaisser le prix de vente — en sorte que tout le monde y trouve son compte, patron, ouvrier, consommateur, et la société dans son ensemble.

Ces résultats paraîtront cependant moins étonnants si l'on est averti qu'ils sont dus à une sélection impitoyable. C'est ainsi que pour les ouvrières vérificatrices de billes, Taylor déclare lui-même qu'il n'en a gardé que 35 sur 120, c'est-à-dire guère plus de 1 sur 4, et pour le transport des gueuses de fonte, que 9 sur 75, soit pas même 1 sur 8. Les ouvriers taylorisés sont un peu comme ces coureurs sur bicyclette ou sur auto, ou ces boxeurs, qu'on entraîne pour les concours par un régime sévère. Pour bien juger de la valeur de cette méthode il faudrait la voir généralisée, et précisément la question est de savoir si elle peut l'être.

Elle ne pourra l'être en tout cas qu'autant qu'on aura trouvé le moyen de la faire goûter à la classe ouvrière qui jusqu'à présent, se montre absolument hostile. Les raisons de cette hostilité tiennent sans doute, pour une bonne part, aux préjugés, si tant est qu'on puisse les qualifier ainsi, qui, de tout temps, ont excité les ouvriers contre les machines et contre tout perfectionnement de production ayant pour but de faire faire par un seul le travail de plusieurs : c'est la crainte que l'accroissement de productivité du travail manuel n'ait pour résultat de condamner au chômage un plus grand nombre de camarades. Et la réduction du nombre des ouvriers dont Taylor se vante lui-même montre que ce grief est assez fondé. Sans doute, il est bizarre et contradictoire qu'une méthode qui a pour but de rendre le travail de l'ouvrier plus productif et par là de le valoriser, ait précisément pour résultat d'en déprécier la valeur, mais cette anomalie est une conséquence fréquente du régime du salariat.

Même à ne considérer que les ouvriers privilégiés qui seront appelés à travailler sous le nouveau régime, d'autres griefs surgissent. Le rôle d'automates auquel on les réduit, la suppression de toute initiative individuelle, non seulement dans la conception mais dans l'exécution de la tâche à remplir, l'élimination impitoyable du peu qui restait de l'empreinte individuelle du travail sur le produit, tout cela n'est pas fait pour séduire l'ouvrier. Mais surtout l'accroissement de

salaires sera-t-il égal ou seulement proportionnel à l'accroissement de rendement qu'on lui demande ?

Certainement non, car il résulte des chiffres donnés ci-dessus que l'accroissement du salaire reste fort au-dessous de cette majoration du triple ou du quadruple dans la production qui nous émerveillait tout à l'heure. Taylor dit lui-même, dans une déclaration qui sera difficilement oubliée, que l'accroissement du salaire ne doit pas, en général, dépasser 60 p. 100, parce que, au delà de cette limite, les ouvriers se mettent à gaspiller leur temps et leur argent, « ce qui montre, en somme, qu'il n'est pas bon pour la plupart des gens de s'enrichir trop vite »<sup>1</sup> — peut-être bien ! mais alors ne faudrait-il pas aussi, par une limitation semblable des profits, éviter aux patrons ce même danger ? Il est vrai que, à en croire Taylor, la peine de l'ouvrier n'est nullement augmentée par son système, au contraire ; d'où il résulte que l'ouvrier n'aurait pas droit strictement à réclamer une augmentation. Mais même en admettant le fait, pourquoi l'ouvrier donnerait-il gratuitement au patron, sous forme d'accroissement de profit, ou au consommateur, sous forme de diminution de prix, le supplément de produit dû à son travail ?

Ce n'est point à dire que la méthode Taylor ne puisse rendre de réels services lorsque, après la guerre, il sera d'une extrême urgence pour les pays belligérants, surtout pour la France, d'obtenir le rendement maximum d'une main-d'œuvre terriblement diminuée, et il sera bon que les syndicats ouvriers examinent comment et dans quelle mesure on pourra l'employer. Il est très vrai qu'il doit y avoir encore beaucoup à apprendre dans l'art d'économiser, en entendant par là d'utiliser pour le mieux, la force du travail. Il est très vrai que le travailleur pourrait produire beaucoup plus qu'il ne fait et que les règlements des Trade-Unions tendent à restreindre encore cette production. Ils ont cessé de s'appliquer pour les travaux de la guerre ; il serait à désirer qu'ils ne revivent pas pour les travaux de la paix. Mais si le travail de l'homme s'est montré jusqu'à ce jour peu productif, il faut l'attribuer moins à la paresse ou à la routine, comme le fait Taylor, qu'aux conditions économiques dans lesquelles le travail de l'homme s'est généralement exercé jusqu'à présent. Sous le régime de l'esclavage, du servage, ou même du salariat, la masse des travailleurs n'a eu, pour la stimuler, que le fouet, la contrainte, la faim et, même au degré le plus élevé auquel elle soit parvenue, que la nécessité de gagner sa vie et la crainte de perdre sa place. C'est donc un mobile nouveau qu'il faudrait lui donner et ce n'est pas le chronométrage qui le lui donnera. Un socialiste visionnaire s'était voué à la solution de ce problème et s'imaginait l'avoir trouvé par l'organisation du *travail attrayant*, c'est-à-dire en donnant au travailleur pour mobile le plaisir. Malheureusement pour cela il avait dû dégrader le travail en le transformant en une sorte de jeu. Néanmoins, si la méthode de Fourier était moins scientifique que celle de Taylor, elle s'inspirait d'une conception peut-être plus juste de la nature du facteur humain.

<sup>1</sup> *Principes d'organisation scientifique dans les usines*, p. 63.

## VI

### La vie utile.

[Retour à la table des matières](#)

Un proverbe français dit que « le temps est l'étoffe dont la vie est faite ». Mais le travail aussi a pour étoffe le temps. Il n'est pas en notre pouvoir, sinon dans d'étroites limites, d'allonger ou de raccourcir cette étoffe, mais il est en notre pouvoir de l'économiser. C'est pourquoi tout ce qui « fait gagner du temps » a une grande valeur au point de vue économique, sans même parler des autres. Nous avons indiqué à propos des machines qu'un de leurs principaux avantages c'était précisément de faire gagner du temps, soit pour le déplacement, soit pour le travail, soit pour les communications (téléphone, télégraphe) <sup>1</sup>. Quand les Américains disent *tine is money*, ils ne visent pas le temps employé mais le temps économisé. Mais le temps n'a une grande valeur, économiquement parlant, que là où il est en quantité insuffisante pour les besoins. Chez les peuples d'Orient, il est surabondant puisqu'on n'en a pas l'emploi : aussi y est-il sans valeur.

Or il n'y a pour l'homme qu'une certaine portion de sa vie qui soit productive, économiquement parlant, c'est-à-dire qui puisse être employée au travail, d'où il résulte qu'il n'y a aussi dans tout pays qu'une certaine portion de la population qui puisse être employée à un travail productif. L'homme est bien loin de pouvoir consacrer au travail toute sa vie. Sans compter même le temps incalculable gaspillé par la paresse ou le mauvais emploi, il faut noter que l'homme ne peut :

1° Ni travailler *toutes les heures du jour*. Il faut bien déduire le temps du sommeil et le temps des repas, et l'expérience a prouvé que l'on ne gagnait rien, au point de vue de la productivité, à vouloir forcer la durée de la journée du travail. Elle était autrefois de 14 à 15 heures. La pression des syndicats ouvriers ou la loi l'ont réduite, dans presque tous les pays, à 11 ou 10 heures, et même déjà en Australie à 8 heures, ce qui fait le tiers seulement de la journée. Assez rares les intellectuels qui peuvent donner au travail un plus grand nombre d'heures, voire même autant.

2° Ni travailler *tous les jours de l'année*. Il n'y a aucun pays où il n'y ait un certain nombre de jours fériés. L'Angleterre et l'Amérique observent avec rigueur le repos dominical : les Anglais s'accordent en plus l'après-midi du samedi. En

---

<sup>1</sup> Le changement de l'heure selon la saison, si à la mode depuis la guerre, n'a point pour but de faire gagner du temps puisque la durée de la journée de travail reste la même – mais seulement d'économiser la lumière. Ce n'est donc pas dans le livre de la production mais dans celui de la consommation qu'il trouvera sa place.

Russie, il y a un nombre incroyable de jours où l'on fête quelque saint. Il y a d'ailleurs à faire la part des jours de maladie, en moyenne 7 à 8 jours par an. Il est rare qu'un ouvrier, même des plus laborieux, atteigne une moyenne de 300 jours de travail dans l'année ; le nombre donné par la statistique officielle en France est de 295.

3° Ni travailler enfin *toutes les années de la vie*, car il faut déduire les années de l'enfance et celles de la vieillesse.

La période durant laquelle l'homme peut gagner sa vie est ce qu'on appelle *la vie utile*. Quand il s'agit d'un ouvrier, elle commence à 14 ou 15 ans et ne se prolonge guère au delà de 55 ans, soit une durée de 40 ans<sup>1</sup>. Pour les occupations qui n'exigent pas un travail manuel, professions libérales ou travaux scientifiques, la vie utile peut se prolonger beaucoup plus tard, mais elle commence beaucoup plus tard aussi, guère avant 30 ans : donc le laps de temps reste à peu près le même.

En somme, sur une vie de 80 ans, la période productive, la vie utile, n'en représente guère plus de la moitié et le nombre d'heures consacrées effectivement au travail guère plus de la sixième partie.

La situation démographique la plus favorable pour un pays est celle où le nombre de personnes appartenant à la période utile de la vie est proportionnellement le plus élevé. L'idéal (au point de vue purement économique, bien entendu) serait celui où il n'y aurait point d'enfants ni de vieillards, puisque ces deux catégories sont improductives. Évidemment la chose est impossible : pourtant les pays neufs, qui se peuplent surtout par l'immigration, se rapprochent beaucoup de cette situation ; car les immigrants y arrivent déjà à l'âge d'homme ou avec des enfants déjà grands, et parfois même ils ne sont plus admis au-dessus d'un certain âge. C'est comme un pays où les hommes naîtraient adultes. C'est certainement un des facteurs de leur prospérité économique.

Les pays où la natalité est très faible, comme en France, se trouvent dans une situation démographique qui n'est pas sans présenter quelque analogie avec celle des pays neufs, puisque, le nombre des enfants étant moindre il en résulte nécessairement que *la proportion* des adultes dans la population est plus forte. Il est vrai que le nombre proportionnel des vieillards y est plus fort aussi, ce qui diminue la supériorité économique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Plus du quart des hommes (262 p. 1.000 en France) meurent avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. C'est un énorme déchet pour la société, puisqu'ils ont été élevés en pure perte. Il est vrai que la moitié de ce nombre (130 p. 1000) meurt dans la première année de la vie, ce qui réduit d'autant les frais.

<sup>2</sup> Voici la répartition des âges dans quatre pays (pour 1.000 habitants) (*Annuaire Statistique de la France*, année 1914, p. 161).

	<u>France</u>	<u>Angleterre</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Russie</u>
<b>Au-dessous de 20 ans</b>	346	424	443	487

La *vie moyenne* est autre chose que la vie utile : c'est la durée moyenne de la vie dans l'ensemble d'une population. Supposons qu'on prenne tous les actes de décès de l'année, qu'on inscrive l'âge atteint par chacun des décédés, qu'on les additionne et qu'on divise le total par le nombre des décès, on aura le nombre d'années que chacun aurait vécu si tous avaient reçu la même part de vie <sup>1</sup>.

La durée de la vie moyenne est évidemment un bon signe de l'état sanitaire et même, peut-on dire, de la prospérité générale d'une population. Cependant ce signe n'est pas très sûr, car une faible natalité est aussi une des causes qui prolongent la vie moyenne, par la raison que la première enfance compte toujours la plus forte proportion de décès. C'est ainsi que la France a une vie moyenne un peu plus longue que celle des autres pays d'Europe — sauf les États scandinaves — quoique pourtant l'hygiène sociale y soit beaucoup moins avancée que dans d'autres pays.

L'énorme proportion des périodes improductives dans le cours de la vie est la principale raison d'être de l'épargne.

<b>Entre 20 et 60 ans</b>	529	498	479	443
<b>Au-dessus de 60 ans</b>	125	78	78	70
	<b>1.000</b>	<b>1.000</b>	<b>1.000</b>	<b>1.000</b>

Donc, pour 1.000 habitants, la France en compte 50 de plus que l'Allemagne entre 20 et 60 ans, ce qui, sur une population de 40 millions, représente 2 millions de personnes de plus dans la période de vie utile et compense dans une très petite mesure, pour le service militaire comme pour le service industriel, l'infériorité de sa population.

Le rapport de la population totale entre les deux pays était de 10 à 17, le rapport pour la population masculine adulte est de 10 à 15.

C'est en Russie que la proportion est la plus faible : cela tient à son énorme natalité et à sa forte mortalité.

<sup>1</sup> Voici la **durée de la vie moyenne** dans quelques pays :

<b>Nouvelles Galles du Sud</b>	55,9	<b>France</b>	45,7	<b>Japon</b>	44
<b>Danemark</b>	54,9	<b>Allemagne</b>	44,8	<b>États-Unis</b>	39,8
<b>Suède</b>	54,5	<b>Angleterre</b>	44,1	<b>Indes</b>	23,6

Ce qui est remarquable surtout, c'est l'allongement de la vie moyenne depuis un siècle. C'est ainsi que pour la France la durée n'était que de 38,3 en 1825 et pour la Suède de 39,3 à la même date : l'accroissement est donc de 20 p. 100 pour la France et de 38 p. 100 pour la Suède. Toutefois il faut remarquer que ce progrès est dû moins à l'allongement de la vie des adultes qu'à la diminution de la mortalité infantile.

Il s'agit, dans les statistiques ci-dessus, de la vie moyenne calculée à partir de la naissance, mais on peut la calculer à partir d'un âge quelconque. Et ce qu'il y a de curieux c'est que si on la compte à partir de vingt ans, elle n'est guère moins longue qu'à partir de la naissance — en France, 41 ans pour les hommes, 44 ans pour les femmes. Ce résultat inattendu s'explique facilement par la forte mortalité du premier âge. On a plus de probabilités de longue vie à 20 ans qu'à la naissance.

Les pays où la vie *moyenne* est longue se trouvent aussi généralement bénéficier d'une longue vie utile. Cependant la vie utile n'est pas dans un rapport nécessaire avec la vie moyenne. Car imaginez deux pays : l'un où tout le monde meurt à 30 ans ; l'autre où une moitié meurt à la naissance et l'autre moitié ne meurt qu'à 60 ans. La vie moyenne sera la même dans les deux pays et pourtant combien le second sera plus favorisé que le premier au point de vue de la vie utile ! elle y sera de 40 ans au lieu de 10.

## VII

### L'apprentissage et l'enseignement professionnel.

[Retour à la table des matières](#)

Tout travail manuel consiste en une série de gestes combinés, inventés au cours des âges par les travailleurs les plus habiles et transmis d'une génération à l'autre, un peu par l'enseignement oral ou écrit, mais surtout par la vue, l'imitation et la pratique. Cet enseignement s'appelle, pour celui qui le reçoit, *l'apprentissage*.

Autrefois et surtout au moyen âge, où il paraît avoir atteint son plus haut degré de perfection, l'apprentissage était, pour les fils de la classe ouvrière, une période de la vie non moins importante, non moins longue et non moins coûteuse relativement, que l'est aujourd'hui la période de la vie d'étudiant pour les fils de la classe bourgeoise, et couronnée comme elle par un diplôme qui était « le chef-d'œuvre ». C'était un enseignement non collectif mais individuel qui prenait la forme d'un contrat entre le patron et l'apprenti, contrat qui comportait de part et d'autre des obligations et des sanctions rigoureuses — du côté du « maître » l'enseignement complet du métier ; du côté de l'apprenti l'obéissance — et qui pouvait durer, selon le métier, de longues années. Ainsi s'était formée la classe admirable des artisans, nom qui était synonyme d'artiste au moyen âge. Le maître n'avait pas à craindre que l'apprenti, une fois instruit, vint lui faire concurrence, car, d'après les règlements du régime corporatif, celui-ci ne pouvait s'établir qu'autant qu'une place de maître se trouverait vacante — très souvent celle-là même du maître chez qui il avait servi et auquel il succédait, surtout quand il avait réussi à épouser, sa fille <sup>1</sup>.

Aujourd'hui tout cela est changé. On se plaint qu'il n'y ait plus d'apprentissage et que par conséquent il n'y ait plus de bons ouvriers. C'est une des questions sur lesquelles on a le plus écrit en ces derniers temps. Les causes de ce changement ne sont pas difficiles à trouver. Voici les principales :

1° Dans la grande industrie, l'apprentissage est devenu à la fois presque *inutile* parce que, étant donnés le machinisme et la division du travail, chaque ouvrier n'est appelé à faire pendant toute sa vie qu'une tâche parcellaire : à quoi lui

---

<sup>1</sup> On enseigne généralement que *l'apprenti*, le *compagnon* et le *maître* étaient superposés par ordre hiérarchique et que chaque ouvrier pouvait passer, au cours de sa vie professionnelle, par ces trois grades. Ce n'est pas tout à fait exact, en ce sens que l'apprenti pouvait devenir maître sans passer par le compagnonnage, s'il trouvait une place disponible. C'est quand ces places devinrent rares ou d'un accès difficile que le compagnonnage devint une sorte de stage nécessaire. Mais, quand le jour vint où les compagnons ne purent plus aspirer à la maîtrise, l'apprentissage resta-t-il obligatoire pour eux ? Cela paraît assez douteux. En tout cas c'est le compagnon qui est le père du prolétaire actuel.

servirait-il d'apprendre à faire un soulier complet, puisqu'il n'aura jamais qu'à conduire la machine qui coud les semelles ou celle qui place les agrafes ? — et presque *impossible* parce que le patron d'une grande usine a autre chose à faire que de se faire l'instructeur et le répétiteur d'une troupe d'apprentis <sup>1</sup>.

2° L'apprentissage s'est donc réfugié dans la petite et moyenne industrie, par exemple chez le cordonnier qui travaille sur commande : mais là même il devient de plus en plus rare, car d'une part, s'il y a plusieurs apprentis dans un petit atelier, il n'est guère possible de leur donner des leçons utiles et on les emploie à n'importe quoi. De plus, le patron ne se soucie pas de les instruire : car il ne désire nullement se créer à lui-même un concurrent que rien n'empêchera d'ouvrir boutique en face de la sienne. Ou il peut arriver que l'apprenti, sans attendre le jour où il s'établira pour son propre compte, aille se placer comme ouvrier chez un concurrent et fasse bénéficier celui-ci de ce qu'il aura appris. C'est un danger auquel sont exposés fréquemment les directeurs des maisons de couture avec leurs « premières ». Si l'apprentissage était si florissant sous l'ancien régime, c'est en partie parce que la libre concurrence y était inconnue.

3° Mais si les patrons n'ont nulle envie de former des apprentis, les parents eux-mêmes se soucient encore moins d'envoyer leurs enfants comme apprentis : ce qui les presse, c'est non que leurs enfants apprennent un métier, mais c'est qu'ils gagnent le plus vite possible. Or, un apprentissage sérieux est incompatible avec le paiement d'un salaire à l'apprenti : au contraire, c'est l'apprenti qui, comme au moyen âge, devrait payer le maître, ou bien si les parents se résignent à attendre et à faire des sacrifices pour l'avenir de leurs enfants, alors ce ne sera pas pour leur apprendre un métier, un travail manuel, mais pour en faire des employés.

4° Les enfants eux-mêmes ne se soucient pas d'être apprentis parce qu'ils ont pour ambition de gagner comme des hommes afin d'être indépendants de leurs parents. Donc, le patron répond à la fois au désir des parents, à celui des enfants et à son propre intérêt, en ne prenant plus d'apprentis ou, s'il en a nominalement, en les prenant comme demi-ouvriers, « petites mains », comme on dit pour les jeunes ouvrières, qu'on paie moitié prix et dont on tâche de tirer le meilleur parti possible <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> On indique souvent aussi une autre raison. C'est la loi imposant la durée de travail de 10 heures à tous les ateliers mixtes, c'est-à-dire ceux où il y a, avec les hommes, des jeunes gens de moins de 18 ans ou des femmes – tandis que là où il n'y a que des hommes, la durée légale de la journée est de 12 heures. Il en résulte que certains patrons, pour avoir la faculté d'user de la pleine journée, refusent systématiquement d'embaucher des jeunes gens et par conséquent de faire des apprentis. Cependant, comme on tend à généraliser la journée de 10 heures, les effets fâcheux de cette discrimination se feront de moins en moins sentir.

<sup>2</sup> Il peut arriver que les patrons trouvent leur compte à multiplier le nombre de ces soi-disant apprentis, parce qu'ils les payent à moitié prix et s'en servent pour remplacer les vrais ouvriers ; et, de là, la lutte incessante des syndicats pour la limitation du nombre des apprentis, lutte très justifiée, puisque plus tard ces apprentis, une fois devenus ouvriers, ne trouveraient plus d'emploi.

Voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer qu'il n'y ait plus guère d'apprentis. Il est possible d'ailleurs que, au point de vue purement économique, la grande industrie n'en souffre pas beaucoup, car les connaissances et l'habileté individuelle de chaque ouvrier peuvent être remplacées, dans une certaine mesure, par les connaissances et l'habileté de l'ingénieur qui les dirige collectivement. Cependant la disparition de l'apprentissage se fait sentir fâcheusement dans les industries d'art qu'il importe, en France plus qu'ailleurs, de sauvegarder. D'autre part, elle est regrettable au point de vue éducatif : — d'abord ne fût-ce que pour réagir contre l'évolution mécanique qui réduit l'ouvrier à une tâche monotone et parcellaire ; puis aussi pour lui donner un peu de cœur à son travail qu'il ne peut aimer qu'autant, qu'il le comprend et sait le situer dans l'ensemble auquel sa tâche se relie.

La disparition de l'apprentissage a en outre des conséquences très fâcheuses pour l'avenir du jeune ouvrier. L'effet salubre de la préparation à un métier est remplacé par des occupations parasites parfois dangereuses pour la moralité, comme celles de chasseurs dans les cercles et cafés, commissionnaires, petites mains, qui déshabituent du travail régulier et peuvent même contribuer au développement de la criminalité juvénile. En tout cas, l'homme qui n'a point fait d'apprentissage n'a que peu de chances d'arriver jamais à toucher un salaire élevé et beaucoup de chances pour être souvent frappé par le chômage. Un homme qui a un bon métier dans la main n'a guère à craindre le manque de travail et, au contraire, dans toutes les professions, on se plaint qu'il n'y en ait point assez pour les besoins.

Pour ranimer donc l'apprentissage, on a proposé diverses mesures<sup>1</sup>, telles que la rédaction d'un véritable contrat, dont les clauses et l'exécution seraient contrôlées par les conseils de prud'hommes ou les syndicats ouvriers, et qui donnerait des garanties tout à la fois au patron contre l'indiscipline et la désertion de l'apprenti et aux parents contre la négligence du patron à tenir ses engagements. Mais il serait difficile de faire accepter par les patrons le contrôle des syndicats ouvriers sur leurs apprentis, surtout s'il doit s'exercer sous forme de visites dans la fabrique. Pour les y engager, on a proposé d'assurer en compensation certains avantages à ceux qui feraient des apprentis, par exemple une diminution d'impôts. Resterait à savoir comment on s'y prendra pour surmonter la résistance des intéressés eux-mêmes, parents et enfants.

Par suite de ces difficultés, on a été conduit à chercher une solution d'un autre côté, dans *l'enseignement professionnel* donné hors de l'atelier, c'est-à-dire dans des écoles spéciales. Ce système paraît avoir ce grand avantage de donner au jeune ouvrier les connaissances générales et variées qui lui permettraient d'être apte non

---

<sup>1</sup> En France, il n'y a sur l'apprentissage qu'une vieille loi du 22 février 1851, qui déclare bien que « le maître doit enseigner à l'apprenti progressivement et complètement l'art, le métier ou la profession qui fait l'objet du contrat », mais ne fournit aucun moyen pour atteindre ce but.

à un seul, mais à plusieurs métiers, et par là de lui permettre plus tard de se retourner plus facilement et de moins souffrir du chômage. Et ces écoles professionnelles ont donné, en effet, dans divers pays, notamment en Allemagne, des résultats qui paraissent admirables. Mais il y a là aussi bien des difficultés :

1° D'abord, pour que cet enseignement donne des fruits, il faut que le jeune ouvrier puisse le suivre, et, pour cela, qu'il ait du temps libre. Il faudra donc :

— soit lui réserver — entre la sortie de l'école primaire, qui est fixée à 13 ans en France, et l'entrée à l'atelier — un intervalle de quelques années où se placera cet enseignement. Mais alors il faut que la loi recule à 15 ou 16 ans l'admission des enfants dans les fabriques, sans quoi les parents préféreront les envoyer à la fabrique plutôt qu'à l'école ;

— soit réserver sur le temps du travail en fabrique un certain nombre d'heures ou de jours pour que le jeune ouvrier puisse suivre les cours (car il ne peut plus être question alors d'écoles proprement dites, mais seulement de cours faits aux heures qui dérangeront le moins). Et il ne suffira pas qu'il le puisse, il faudra trouver un moyen de rendre obligatoire l'assiduité au cours. C'est le système adopté en Allemagne et qu'on propose d'essayer en France <sup>1</sup>. C'est au patron, et non aux parents, que la loi allemande a imposé le soin d'assurer la fréquentation des cours.

2° D'autre part, l'expérience semble établir que l'enseignement professionnel ne peut remplacer l'apprentissage à l'atelier, mais seulement le compléter. Le vieux dicton « l'on n'apprend à forger qu'en étant forgeron » se vérifie ici. On ne sait quels professeurs choisir. Si ce sont des professeurs de carrière, ils ne savent pas la pratique. Si ce sont des ouvriers, ils ne savent pas enseigner quand ils sont hors de l'atelier. Cependant il est inexact ou tout au moins excessif de dire, comme on le fait fréquemment, que la plupart des élèves de ces écoles ne vont même pas à l'atelier au sortir de l'école professionnelle et qu'ils cherchent une issue dans les professions libérales et les fonctions publiques.

3° Enfin l'enseignement professionnel coûte très cher.

---

<sup>1</sup> Le Conseil supérieur du Travail, dans sa session de 1906, a émis le vœu que de 13 à 16 ans les ouvriers fussent obligés à suivre ces cours pendant un certain nombre d'heures, prises sur le temps du travail mais qui ne pourraient dépasser 8 heures par semaine. Un projet de loi vient d'être déposé en ce sens.

En Allemagne, d'ailleurs, la législation tend à un double but :

a) à obliger les jeunes ouvriers, apprentis ou non, à la fréquentation des écoles professionnelles. Il y a une variété extraordinaire de cours et spécialités pour chaque métier, pour les garçons de café, pour les ramoneurs, etc. ;

b) mais aussi à développer l'usage du contrat d'apprentissage : on stimule les patrons en faisant du droit de former des apprentis une sorte de dignité pour celui auquel elle est conférée.

En Angleterre, les jeunes ouvriers de 12 à 14 ans ne font que le *demi-temps*, c'est-à-dire une demi-journée ou une journée sur deux.

Le nombre d'enfants qui atteignent chaque année l'âge de treize ans est, en France, d'un peu plus de 600.000. On peut évaluer à moitié environ le nombre de ceux qui sont destinés à devenir ouvriers ou employés, soit 300.000. En supposant que l'enseignement professionnel eût une durée de trois ans, il faudrait donc compter près de 1 million d'élèves. Or dans les écoles professionnelles de Paris, chaque élève coûte, selon l'école, de 430 à 1.250 francs, en moyenne plus de 800 francs. Si on devait donner cet enseignement à un million d'enfants dans des écoles spéciales, cela ferait, près d'un milliard de francs <sup>1</sup> !

Les syndicats professionnels, tant ceux des ouvriers que ceux des patrons et mieux encore s'ils peuvent collaborer, pourront peut-être ressusciter l'apprentissage et renouer par là la tradition des anciennes corporations dans ce qu'elle avait de plus respectable. Ils pourront même peut-être créer à peu de frais un enseignement professionnel sous forme de cours. Les intérêts des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers concordent ici, car s'il est très utile aux premiers d'élever la qualité de la main-d'œuvre, il n'est pas moins utile pour les seconds d'avoir pour membres des ouvriers « qualifiés » parce qu'on ne peut pas remplacer ceux-ci au pied levé et que par conséquent leur coalition devient beaucoup plus redoutable.

En somme, le régime qui répondrait le mieux aux besoins d'un enseignement professionnel serait :

1° Prolonger la durée de l'enseignement obligatoire de 13 jusqu'à 14 ans et employer cette année supplémentaire à ce qu'on appelle un *préapprentissage*, c'est-à-dire donner des connaissances générales mais pratiques sur le travail manuel, afin de permettre à l'enfant de choisir un métier — choix qui aura la plus grande importance non seulement pour son avenir mais pour l'avenir de l'industrie et qui jusqu'à présent a été laissé tout à fait au hasard ;

---

<sup>1</sup> L'enseignement professionnel est donné en France dans des écoles disséminées en catégories très diverses, différences marquées d'ailleurs par le fait que les unes relèvent du ministère de l'Instruction publique et les autres du ministère du Commerce.

Les premières, dites *Écoles primaires supérieures*, datent officiellement de 1833 et, en fait, d'une trentaine d'années. Elles sont au nombre de 360 avec moins de 100.000 élèves des deux sexes. Mais ils n'y apprennent par grand'chose. Les secondes, dites *Écoles pratiques de commerce et d'industrie*, sont de date beaucoup plus récente. Aussi ne sont-elles (en 1913) que 104 avec 14.000 élèves. En outre, il y a des écoles spéciales de mineurs, d'horlogers, etc., avec 2.000 élèves environ. Ces chiffres sont peu de chose, si l'on compte qu'il y a plus de 600.000 jeunes gens employés dans l'industrie. Pour l'agriculture c'est bien pis ! Dans nos rares écoles d'agriculture il n'y a que 3 ou 4.000 élèves.

Il y a de vives querelles entre les représentants de ces deux ordres d'enseignement pour savoir lequel des deux atteint le mieux, ou le moins mal, son but. Il semble bien résulter des statistiques que les écoles primaires sont surtout des petits lycées qui drainent vers les fonctions publiques les fils de la classe ouvrière les plus aisés.

Il y a aussi un assez grand nombre de cours professionnels organisés par les municipalités, les bourses du travail ou les sociétés philanthropiques, qui ont lieu généralement le soir pour que les jeunes gens puissent les suivre.

2° Exiger un apprentissage sérieux pendant deux ou trois ans, sauf à indemniser les patrons et peut-être même les parents ;

3° Instituer avec l'aide des syndicats et des villes des cours et imposer aux apprentis l'obligation de suivre ces cours professionnels, avec obligation aussi pour les patrons de leur laisser le temps nécessaire pris sur les heures de travail.

On trouvera sans doute que tout cela fait beaucoup d'obligations ? Mais, comme le dit très bien M. Maurice Alfassa : « en France, en matière d'apprentissage, la liberté, sans contrepoids, a fait-faillite »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir cet article de M. Maurice Alfassa sur le « Recrutement et la formation de nos apprentis », dans *Le Correspondant* du 25 février 1916.

## CHAPITRE III

### LE CAPITAL

---

#### I

#### Qu'est-ce que le capital ?

[Retour à la table des matières](#)

Comme nous l'avons déjà fait remarquer (p. 95), on ne voit pas très bien, au premier abord, ce que vient faire ici ce troisième facteur de la production et pourquoi il a l'honneur de figurer sur le même rang que les deux précédents. N'est-il pas un intrus ? Car si le Travail et la Nature nous apparaissent comme nettement distincts des richesses qu'ils produisent, nous savons, au contraire, que ce qu'on appelle le capital n'est autre chose que la richesse envisagée sous un certain aspect que nous aurons à préciser tout à l'heure ; en d'autres termes, le capital n'est lui-même qu'un produit du travail et de la nature. Supposer qu'il ait la vertu d'engendrer à son tour la richesse, avec le concours de ses parents nécessairement, n'est-ce pas une sorte d'inceste économique ou, pour le moins, une confusion des termes ?

Et pourtant il n'y a rien là que de très simple. Car dire que le capital est un des facteurs nécessaires de la production, c'est constater simplement le fait *qu'aucune richesse ne peut être produite sans le concours d'une autre richesse préexistante*. Or c'est là un fait économique d'une importance telle qu'on ne saurait certes l'exagérer. Oui, de même que le feu ne peut être allumé, du moins dans les conditions ordinaires de la vie, sans une parcelle en ignition (allumette, tison, briquet) ; — de même qu'un être vivant ne peut être produit sans la présence d'une certaine portion de matière vivante préexistante (germe, cellule, protoplasma) ; — de même aussi nulle richesse ne peut être produite, dans les conditions économiques normales, sans la présence d'une certaine portion de richesse préexistante qui joue le rôle d'amorce. Il faut bien donner un nom à cette richesse préexistante dont la fonction est si caractéristique. Nous lui donnons celui de *capital*.

De tous les innombrables auteurs qui nous ont raconté des histoires de Robinsons et se sont proposé de nous montrer l'homme seul aux prises avec les

nécessités de l'existence, il n'en est pas un seul qui n'ait eu soin de doter son héros de quelques instruments ou provisions sauvés d'un naufrage. Ils savaient bien, en effet, que sans cette précaution il leur faudrait arrêter leur roman dès la seconde page, l'existence de leur héros ne pouvant se prolonger au delà. Cependant tous ces Robinsons n'avaient-ils pas pour vivre les ressources de leur travail et les trésors d'une nature féconde, quoique vierge ? Oui, mais quelque chose pourtant leur faisait défaut et, comme ils n'auraient pu s'en passer, il faut bien que l'auteur s'arrange par un artifice quelconque pour le leur procurer : ce quelque chose indispensable c'est le *Capital*.

Il n'est pas besoin du reste d'aller chercher l'exemple d'un Robinson pour se convaincre de l'utilité du capital. Au milieu de nos sociétés civilisées, la situation n'est pas différente. Il n'est pas de problème plus difficile à résoudre, dans le monde où nous vivons, que d'acquérir quelque chose quand on ne possède rien. Considérez un prolétaire, c'est-à-dire un individu sans aucune avance ; que fera-t-il pour produire ce qui lui est nécessaire pour vivre, pour gagner sa vie, comme on dit ? Un peu de réflexion suffit pour montrer qu'il n'est aucun genre d'industrie productive qu'il puisse entreprendre ; pas même celle de braconnier, car il lui faudrait un fusil ou du moins des collets ; pas même celle de chiffonnier, car il lui faudrait un crochet et une hotte <sup>1</sup>. Il se trouve aussi misérable, aussi impuissant, et serait aussi sûrement condamné à mourir de faim qu'un Robinson qui n'aurait rien sauvé du naufrage — si, par le salariat, il ne pouvait entrer au service d'un capitaliste qui lui fournit, sous certaines conditions, les matières premières et les instruments nécessaires pour la production.

Sans doute les animaux sont bien obligés de se contenter de leur travail et de la nature pour suffire à leurs besoins. L'homme primitif a été nécessairement dans le même cas. Il est bien évident que *le premier* capital de l'espèce humaine a dû être formé sans le secours d'aucun autre capital. Oui, sans doute, de même que, pour reprendre les analogies de tout à l'heure, il a bien fallu que le premier feu fût allumé sans feu, et que la première cellule vivante soit éclos du monde inanimé, dans des conditions qui sans doute ne se reproduiront plus. De même, il a bien fallu qu'un jour l'homme sur cette terre, plus déshérité que Robinson dans son île, résolût le difficile problème de produire la première richesse sans le secours d'une richesse préexistante. C'est réduit au seul secours de ses mains que l'homme a dû mettre en branle l'immense roue de l'industrie humaine. Mais une fois mise en mouvement, le plus difficile était fait et la plus légère impulsion a suffi pour lui imprimer une vitesse sans cesse accrue. La première pierre ramassée à ses pieds, le silex éclaté au feu des anthropopithèques, a servi d'abord d'auxiliaire pour en créer une nouvelle dans des conditions un peu plus favorables et celles-ci, à leur tour,

<sup>1</sup> La production intellectuelle ne fait pas exception. Les professions d'avocat, de médecin, de magistrat, etc., supposent l'utilisation et la préexistence d'une certaine quantité de richesse, non seulement sous forme d'instruments de travail — bibliothèque, trousse, laboratoire, voiture, costume, etc., — mais surtout sous forme d'avances en argent pendant les années d'études et de noviciat.

ont servi à en créer d'autres. La faculté de production croît suivant une progression géométrique, en raison de la quantité de richesse déjà acquise. Mais on sait que si une progression géométrique, arrivée à un certain point, s'accroît avec une rapidité vertigineuse, au contraire, pendant les premiers termes, l'augmentation est lente. Ainsi nos sociétés modernes qui, vivant sur les richesses accumulées de mille générations, se font un jeu de multiplier la richesse sous toutes ses formes, ne doivent pas oublier combien lente et périlleuse a dû être, dans les débuts, l'accumulation des premières richesses et pendant combien de siècles ont dû se traîner les premières sociétés humaines à travers les âges obscurs de la pierre taillée et de la pierre polie, avant de réunir les premiers capitaux. Certes, beaucoup ont dû périr de misère en traversant ce redoutable défilé : il n'a été donné qu'à un petit nombre de races d'élite de le franchir heureusement pour s'élever au rang de sociétés vraiment capitalistes, *ad augusta per angusta*.

Mais précisons mieux la nature du service rendu par le capital. Il est double.

L'un est d'ordre technique : le capital se présente ici sous la forme *d'instrument*, en prenant ce mot au sens large, depuis la pierre taillée jusqu'à la machine la plus compliquée, jusqu'aux travaux d'art comme le canal de Suez et demain le tunnel de la Manche. Il s'agit d'une richesse qui n'a aucune utilité directe en ce sens qu'elle ne peut satisfaire à aucun besoin de l'homme, mais qui sert à préparer d'autres richesses, celles-ci destinées à la consommation — une richesse *intermédiaire*, comme disait élégamment l'économiste autrichien, de Böhm-Bawerk. Les modes d'emploi des instruments, la technologie, c'est tout une science, nous n'avons pas à l'aborder ici <sup>1</sup>.

L'autre est d'ordre économique : le capital se présente sous la forme *d'avances*, soit en approvisionnements en nature, soit, dans nos sociétés modernes, en argent ou même en titres de crédit, et le service qu'il rend, c'est de permettre *d'attendre les* résultats de l'opération productive. Toute opération productive demande du temps, et l'attente, comme l'effort, est une peine. Même quand il s'agit de la nature, il faut du temps pour faire mûrir les fruits et pour bonifier le vin dans les bouteilles. De même quand il s'agit du travail de l'homme.

En règle générale, cette durée est d'autant plus longue que l'opération doit être plus productive. Quand il s'agit de travaux qui font vivre l'homme au jour le jour, *from hand to mouth* (de la main à la bouche), comme disent les Anglais, tels que la chasse, la pêche, ou la cueillette des fruits sauvages, quelques heures suffisent ; mais quand il s'agit de travaux agricoles, d'entreprises industrielles, l'intervalle qui sépare le premier labour de la moisson ou de la vendange, l'installation des métiers de la vente des tissus, peut se mesurer par des années. La durée de tout travail est même plus longue qu'il ne semble parce qu'on ne pense pas qu'il faut y ajouter le temps employé à la production des instruments qui n'ont été fabriqués qu'en vue de

<sup>1</sup> Voir Espinas, *Les origines de la technologie*, 1897.

ce travail. Et c'est précisément pour la production de ces machines ou travaux d'art que les délais sont les plus longs. Combien de temps s'est-il écoulé entre le jour où le premier coup de pioche a été donné par de Lesseps dans le canal de Panama et le jour où le premier navire y a passé ? Trente-cinq ans.

La notion de capital est donc étroitement liée à celle de durée, et cela non seulement dans le domaine de la production, mais aussi dans celui de la répartition, puisqu'on dit que l'intérêt « est le prix du temps »<sup>1</sup>.

La question : qu'est-ce que le capital ? semble en appeler une autre : qu'est-ce que le revenu ? Mais le revenu se trouve suffisamment défini par la définition que nous avons donnée du capital : est revenu, en effet, tout ce qui n'est pas capital, c'est-à-dire tout produit destiné à nous procurer une satisfaction immédiate<sup>2</sup>. La

<sup>1</sup> Mais il faut savoir que les économistes ne sont pas d'accord sur ce double caractère du capital. Les uns, d'abord Rodbertus, puis Böhm-Bawerk, dans leurs livres spéciaux sur le capital, ne veulent reconnaître le capital que sous la forme d'instruments ou de matières premières et refusent absolument la qualification de capital à tout approvisionnement, par la raison qu'un approvisionnement ne peut se composer, par définition même, que de provisions, c'est-à-dire d'objets de consommation. Ils voient donc là une confusion qui ne peut donner lieu qu'à des erreurs, et notamment à cette grave erreur si répandue que le capital est le résultat de l'épargne. En effet, disent-ils, le travailleur est bien obligé de manger pendant qu'il produit, mais il ne mange pas à seule fin de produire : il mange pour vivre.

D'autres, comme Stanley Jevons, déclarent tout au contraire que le capital est uniquement le stock des approvisionnements accumulés en vue de la production, et qu'il ne faut pas y classer les instruments, attendu que ceux-ci n'ont pu être produits précisément que sous la condition préalable d'avoir des avances.

Dans les premières éditions de ce livre, nous nous étions rangé à la première manière de voir. Mais, réflexion faite, elle nous a paru trop exclusive, car, à l'argument que les approvisionnements ne peuvent être distingués des objets de consommation, il faut répondre qu'ils ne le peuvent plus en effet quand vient le moment de les consommer, mais ils s'en distinguent pour aussi longtemps qu'ils sont *réservés*. Le capital sous forme d'approvisionnements ce n'est pas le pain sur la table, mais c'est le blé dans le grenier, c'est l'argent « mis de côté », comme dit la locution courante.

Inversement, la doctrine qui réduit le capital aux approvisionnements est trop étroite, car il se peut que l'instrument soit une forme originaire du capital sans impliquer nécessairement un approvisionnement préalable. Rien ne prouve, ni même ne permet de penser que pour tailler ses premiers silex l'homme préhistorique ait dû entasser des provisions (voir ci-après *Comment se forme le capital*).

Walras excluait de la catégorie des capitaux non seulement les approvisionnements, mais même les matières premières ou instrumentales, telles que le charbon. D'après sa doctrine, est capital seulement la *richesse durable* et qui peut servir à plusieurs usages successifs (ce que l'on appelle aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin, capital fixe), et tout ce qui se consomme par premier usage il l'appelle *revenu*. Cette terminologie n'a pas prévalu, car, si elle a le mérite de la simplicité, elle se fonde sur un fait très important certes, la durée, mais qui n'a aucun rapport essentiel avec la productivité. Rien de plus durable et néanmoins, de plus improductif que la Grande Pyramide.

<sup>2</sup> Nous disons consommation *immédiate* pour écarter la définition de Walras qui appelait revenu tout ce qui est destiné à la consommation, même à la consommation industrielle, par exemple le minerai de fer, le charbon, la laine, etc. Voir note précédente.

vache et son lait, le métier et le tissu, le titre et les coupons qu'on en détache, voilà les illustrations du capital et du revenu.

Le revenu est donc, comme d'ailleurs le mot le suggère, un flot qui s'écoule et revient sans cesse, l'eau qui coule de la fontaine. Il est d'usage de mesurer le débit par période d'une année, ce qui fait dire que le revenu est annuel ; en réalité, il est continu.

Mais, à l'état de société, nous perdons l'habitude de considérer le revenu sous la forme concrète d'objets de consommation, de produits en nature : le revenu ne nous apparaît que sous forme de monnaie, c'est-à-dire de moyens d'achat de ces objets de consommation. Quand on dit d'une personne qu'elle a 10.000 francs de revenu, cela veut dire qu'elle a le pouvoir d'acheter et de consommer annuellement pour une valeur mesurée par ce chiffre.

C'est la valeur du revenu qui mesure la valeur du capital ; il ne peut en être autrement puisque le capital n'a pas d'autre utilité que celle de ses produits. Toute valeur énoncée comme capital — rente, action ou même terre — n'est que la valeur du revenu net capitalisé, c'est-à-dire multiplié par un certain chiffre qui s'appelle le taux du revenu et qui varie selon des lois que nous aurons à étudier ailleurs.

Le revenu peut se transformer en capital toutes les fois qu'au lieu d'être consommé, il est placé, c'est-à-dire employé dans une opération productive : c'est heureusement le cas pour une notable part des revenus dans tous les pays en progrès. Mais inversement le capital peut-il se transformer en revenu ? Non, s'il s'agit du capital instrument, comme dans les exemples de tout à l'heure ; oui, s'il s'agit de capital sous forme d'approvisionnement ou d'argent — ne dit-on pas manger son capital ? <sup>1</sup> — Seulement cette consommation sera de courte durée, car elle cessera dès que le capital sera consommé.

Au reste la notion du revenu s'étend clans une sphère beaucoup, plus large que celle du capital puisqu'il y a aussi le revenu de la terre et celui du travail. Nous aurons à les classer quand nous en serons à la répartition.

---

<sup>1</sup> Sans doute on peut manger indirectement son capital ou, comme on dit, le réaliser, même sous forme d'instrument, usine, mine, troupeau, en le vendant ou en l'hypothéquant, c'est-à-dire en l'échangeant contre un capital argent et en dépensant celui-ci. Encore faut-il trouver un acheteur ou prêteur qui consente à faire l'échange. Et c'est pourquoi dans un temps de crise comme la guerre actuelle, un pays ne peut faire argent de ses capitaux qu'autant qu'il trouve des acheteurs ou des prêteurs à l'étranger.

## II

### Quelles sont les richesses qui sont des capitaux et celles qui ne le sont pas.

[Retour à la table des matières](#)

Quand on fait l'inventaire d'une fortune privée, par exemple dans une succession, on distingue trois catégories de biens :

1° Les *biens immobiliers* : terres et maisons ;

2° Les *capitaux* qu'on appelle aussi valeurs mobilières : titres en portefeuille, qui sont des créances sur les compagnies ou sur l'État ou sur des particuliers, actions, obligations, rentes, etc. ;

3° les *meubles* qui servent à notre vie quotidienne : meubles d'appartement, vêtements, livres, objets d'art, argenterie, vins, tout ce qui figure dans nos polices d'assurances comme l'incendie, et, en plus, l'argent.

Ces trois catégories correspondent, en effet, à des différences marquées par la nature des choses. Dans les deux premières se trouvent les biens qui rapportent des revenus, et la troisième comprend ces revenus eux-mêmes réalisés sous la forme concrète de biens destinés à nous procurer quelques jouissances.

Aussi les économistes les ont-ils à peu près adoptées. Ils conservent ces trois grandes catégories qu'ils appellent : la *terre*, les *capitaux*, les *biens de consommation*, mais ils apportent à cette classification quelques corrections.

D'abord la distinction entre immeubles et meubles, qui a une si grande importance au point de vue juridique (exagérée d'ailleurs et qui tend à décroître par le fait même de l'évolution économique), ne présente guère d'intérêt pour l'économiste.

Dans la première catégorie, nous maintiendrons la terre, non parce qu'elle est immeuble, mais parce qu'elle est la mère de toute richesse, et non seulement la terre cultivable, mais les mines, les chutes d'eau et tout ce dont nous avons parlé sous le nom de nature.

Mais nous mettrons en dehors de cette première catégorie les maisons. Toute maison, en effet, n'est qu'un produit : peu importe qu'elle soit fixée au sol : les rails aussi le sont. Et où ferons-nous passer les maisons alors ? dans la deuxième

catégorie, celle des capitaux ? ou dans la troisième, celle des objets de consommation ? À notre avis, c'est dans cette dernière qu'elles doivent être classées, pour autant du moins qu'il s'agit de maisons d'habitation, car s'il s'agit d'usines, fermes, magasins, alors évidemment leur place est parmi les capitaux. Mais si la maison n'a d'autre destination que de nous loger, c'est-à-dire de nous abriter du froid, de la pluie, comme un manteau, un parapluie, un lit, et même en tant qu'elle nous procure le confort du foyer, avec les jouissances morales et matérielles que comporte ce mot, elle satisfait à des besoins immédiats. La maison est la boîte où nous rangeons tout ce qui sert à nos besoins quotidiens. Le fait que la maison est un bien de longue durée ne signifie rien, car cette durée n'est pas plus longue ni même autant que celle de bon nombre des objets qu'elle renferme, argenterie, bronzes, argent, et même certains meubles <sup>1</sup>.

Mais les maisons ne sont pas les seuls biens pour lesquels le classement dans l'une ou l'autre des catégories peut donner lieu à discussion : il y en a bien d'autres. Entre les trois catégories les lignes de démarcation sont un peu flottantes.

D'abord entre les capitaux et la terre. Sans doute celle-ci est la mère de toute richesse tandis que le capital n'est qu'un produit du travail et de la terre elle-même, mais si cette distinction est simple et frappante lorsqu'on considère la terre à l'état de nature, elle devient un peu plus trouble lorsqu'on considère la terre telle que l'ont faite les travaux de mille générations, la terre défrichée, cultivée, amendée, irriguée, drainée, la terre qui dans l'horticulture est devenue un terreau aussi modifié par la main de l'homme que l'argile du potier. En cet état, ne faut-il pas qualifier la terre de capital ?

Non ! il faut dire seulement qu'elle a absorbé une quantité énorme de capitaux. Mais ces capitaux, par le fait qu'ils ont été investis en la terre et comme digérés par elle, ont perdu le caractère de capitaux et ils suivent désormais sa loi, par exemple la loi du rendement non proportionnel. C'est seulement aux bâtiments élevés sur la terre et à l'outillage qu'ils contiennent, avec le cheptel, que doit être réservé le qualificatif de capital <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cependant, je dois dire que cette distinction est vivement contestée. Beaucoup d'économistes estiment qu'une maison est toujours capital, même quand elle ne sert qu'à l'habitation parce qu'elle est toujours productive d'un revenu qui est l'abri, le confort, le service rendu. – Mais, à ce compte, le fauteuil où je m'assieds devrait être de même un capital productif de revenu, car il me rend aussi « un service » ? En effet certains économistes, notamment M.M. Walras et Irving Fisher, vont jusque-là.

<sup>2</sup> Si la Nature ne doit pas être confondue avec le Capital, il faut dire de même du Travail, car il est évidemment un facteur originaire, distinct de ses produits.

Pourtant le travail peut, lui aussi, comme la terre, se trouver bonifié par un travail préexistant : l'éducation ne fait pas autre chose. Aussi plusieurs économistes qualifient-ils de capitaux *les connaissances acquises* : par exemple, dans les professions libérales ou les fonctions publiques, celles qui sont constatées par les diplômes.

Mais ici aussi il faut maintenir ferme la distinction entre le Travail et le Capital. Il est vrai que ces connaissances pourront être des sources de revenus, mais ces revenus n'en seront pas moins les fruits du travail. Ce qu'il faut dire, c'est que ces connaissances n'ont pu être acquises et ces

De même entre les capitaux proprement dits et les biens de consommation, ceux-ci destinés à la satisfaction immédiate de nos besoins, ceux-là, ne servant qu'à produire les seconds, la distinction paraît très nette et pourtant elle ne l'est pas.

En effet, il faut remarquer que beaucoup de choses possèdent des propriétés multiples, sont à double fin, en sorte qu'elles sont à cheval sur la ligne de démarcation et qu'on peut les classer, selon celle de leur propriété qu'on utilise, soit dans la première, soit dans la deuxième catégorie. Un œuf est à la fois un germe et un aliment : il est donc capital si on utilise ses propriétés germinatives pour le faire couvrir, et objet de consommation si on utilise ses propriétés alimentaires pour le servir sur le plat. Le charbon est un capital s'il sert à chauffer une locomotive, et objet de consommation s'il sert à chauffer les pieds. Une automobile peut être indispensable à un médecin, auquel cas elle sera un capital, mais elle peut aussi ne servir qu'à la promenade.

Mais voici une bien autre difficulté ! C'est qu'il n'y a aucun bien, même ceux qui par leur nature ne peuvent servir qu'à la consommation personnelle et à l'agrément, qui ne puisse être vendu, loué, prêté, et par là ne puisse rapporter un revenu, un profit à son propriétaire. Or comme le fait de rapporter un revenu est devenu aujourd'hui le trait caractéristique du capital, il faut donc reconnaître qu'il n'y a pas un seul bien qui puisse devenir un capital si le propriétaire, au lieu de l'employer à ses besoins personnels, s'en fait un instrument de lucre. Non seulement une automobile, une villa de bains de mer, un costume de carnaval, peuvent être loués et par là devenir capital, mais n'importe quelle denrée qui se mange ou se boit, n'importe quel article de parure ou d'amusement, peut servir d'objet à un *commerce* et par là devenir ce qu'on appelle « un fonds de commerce », c'est-à-dire précisément un capital.

En un mot, voici tous les biens de consommations qui vont rentrer pêle-mêle, par la voie de la vente ou de la location, dans la catégorie des capitaux et notre classification est à vau-l'eau !

Il faut la maintenir pourtant, mais en introduisant une distinction nouvelle et essentielle : celle entre capitaux productifs et capitaux *lucratifs*.

Les capitaux productifs ce sont ceux qui par leur nature ne peuvent servir qu'à la production de richesses nouvelles et n'ont été faits que pour cela. Tout ce qui est instrument, machine, travaux d'ingénieur, a ce caractère.

Les capitaux lucratifs ce sont des richesses qui par leur nature ne peuvent servir qu'à la consommation, mais qui par la destination que leur donne leur propriétaire, en les vendant, en les louant ou en les prêtant, peuvent rapporter un revenu,

---

diplômes conquis que grâce à la possession d'un certain capital argent, mais ceci est une autre question.

comme toutes celles que nous venons de citer en exemple. Ils ne produisent donc rien au point de vue social, car ils n'accroissent en rien la somme des richesses existantes, mais ils produisent fort bien au point de vue individuel, car ils peuvent donner de gros profits<sup>1</sup>.

Est-ce à dire que tout capital lucratif implique un cas de parasitisme ? Nullement, car un bien de consommation n'en est pas moins une richesse, n'en a pas moins une valeur d'échange qui peut justifier le revenu qu'on en retire : on ne saurait dire que le propriétaire qui me fait payer un loyer me vole. Il est vrai que puisque l'appartement que j'occupe ne produit rien, je devrai prélever le prix du loyer sur le produit de mon travail, mais autant peut-on dire du prix que je paie pour mon pain ou pour tout objet de consommation.

Il est à remarquer que précisément ce que tout le monde appelle, « les capitaux » dans le langage courant, par opposition à la propriété immobilière, à savoir toutes les *valeurs mobilières* représentées par des titres de rente sur l'État, obligations ou actions, créances, hypothécaires, etc., ne sont en général que des capitaux *lucratifs*, en ce sens qu'ils ne donnent d'autre revenu que celui tiré de la bourse du débiteur ou du contribuable.

Cependant il y a des distinctions à faire. Le titre de *rente sur l'État* ne représente généralement qu'un prêt de consommation, le plus souvent pour des dépenses de guerre ou autres besoins de l'État — sauf le cas assez rare où l'État aura emprunté pour exécuter des travaux publics ou pour créer une industrie nationale. Par conséquent le revenu qu'il donne (les arrérages, comme on dit, quand il s'agit d'emprunts en rentes perpétuelles dont le capital n'est jamais exigible) n'est pas le prix d'un produit ou d'un service économique, mais une créance prélevée sur les revenus du débiteur, en l'espèce sur les revenus des

<sup>1</sup> M. de Böhm-Bawerk, dans son livre sur le *Capital*, approuve cette classification et cette terminologie ; toutefois il préfère appeler les capitaux productifs capital social, et les capitaux lucratifs capital individuel. Il veut dire que les premiers seuls peuvent accroître la richesse sociale, tandis que les seconds ne peuvent augmenter que la richesse individuelle – ce qui est très vrai. Néanmoins l'expression peut induire en erreur, car, en se plaçant à un autre point de vue, les capitaux lucratifs ne peuvent se concevoir que dans la vie de société, parce qu'ils supposent au moins un prêteur et un emprunteur, tandis que les capitaux productifs existent même pour un Robinson.

L'économiste allemand Rodbertus, qui le premier a mis en lumière cette distinction, employait pour désigner ces deux catégories les mots de capital-objet et capital-privé. M. Châtelain, qui a contribué beaucoup à faire connaître Rodbertus en France (où il était parfaitement inconnu jusqu'à une date assez récente) et a édité la traduction française de son livre *Le Capital*, propose les mots de capital économique et capital juridique, voulant dire par là que les caractères du premier tiennent à sa nature, tandis que ceux du second tiennent seulement à l'existence du droit de propriété.

Rodbertus déclare que « la confusion entre ces deux aspects du capital a causé dans l'Économie politique le plus funeste des embrouillamini ».

contribuables. L'impôt est une *dette*, le loyer est une *dépense* : ce n'est pas la même chose <sup>1</sup>.

Il en est de même des *obligations* (de villes, de chemins de fer, du Crédit Foncier, etc.), qui ne sont que des créances chirographaires ou hypothécaires.

Il en est autrement des *actions*. Celles-ci représentent toujours un prêt fait à quelque société industrielle en vue d'une-entreprise productive, et les dividendes qu'elles touchent sont prélevés sur les produits de cette entreprise. Des actions de mines de houille ou de chemins de fer ne sont que les titres représentatifs des capitaux concrets qui travaillent sous forme de puits de mines, galeries, bennes, rails, locomotives, etc. Seulement, il faut prendre garde, quand on fait l'inventaire de la fortune du pays, de ne pas les compter deux fois — une fois le capital en nature, une fois le titre qui n'en est que le signe — l'un est le capital réel, l'autre n'est que son ombre.

Que dire de l'argent, soit monnayé, soit en billets ? Faut-il le considérer comme un capital ou comme un bien de consommation ? Et si on le qualifie de capital, sera-t-il un capital productif ou lucratif ? La question ne comporte pas de réponse précise parce que l'argent est tout ce qu'on veut : c'est là précisément sa caractéristique et sa vertu de pouvoir servir à toutes fins — à nous procurer des jouissances immédiates quand il est dans notre porte-monnaie ; — à servir à la production quand, sous forme de salaires, il est distribué aux ouvriers ; — à pourvoir aux besoins à venir quand il va, sous forme d'épargne, s'accumuler dans un coffre-fort. C'est donc la destination qu'on lui donnera qui décidera seule de la qualification qu'on doit lui donner. Et si les pièces sont portées en colliers comme les sequins par les femmes d'Orient, l'argent deviendra simplement un ornement.

Cependant si nous regardons non aux individus mais à la société, nous pensons qu'il faut classer la monnaie parmi les capitaux productifs, en tant qu'instrument et véhicule nécessaire de l'échange et au même titre que les wagons, les poids et mesures, etc. <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Et voilà pourquoi, dans la déclaration pour l'impôt général sur le revenu, la loi permet de déduire les intérêts des dettes, y compris les impôts, mais non de déduire le loyer.

<sup>2</sup> Cette solution a été critiquée. M. Châtelain notamment ne veut voir dans l'argent qu'un capital lucratif, parce que par lui-même il ne peut rien produire, mais n'a d'autre rôle, quand il est placé ou mis dans le commerce, que de procurer un profit. Mais la balance et la pierre de touche que le marchand chinois portait naguère à sa ceinture ne produisent rien non plus, et n'ont pour but que de vérifier la valeur des lingots d'argent. Cependant si elles sont indispensables au commerce, elles sont un capital : alors pourquoi le petit lingot d'argent lui-même ne le -serait-il pas ?

### III

## Dans quel sens faut-il entendre la productivité des capitaux ?

[Retour à la table des matières](#)

Le rôle que joue le capital dans la production donne lieu à de fâcheuses confusions.

Généralement on dit que tout capital donne un revenu : cela paraît être dans sa nature. Et on s' imagine qu'il le donne de la même façon qu'un arbre donne des fruits ou qu'une poule donne des œufs : en sorte qu'on voit dans le *revenu* un produit formé exclusivement par le capital et sorti de lui, et on est conduit à penser que si un capital ne produit pas des revenus c'est qu'il est frappé de quelque infirmité congénitale !<sup>1</sup>

Et ce qui contribue à propager cette idée fautive c'est que la plupart des capitaux nous apparaissent sous la forme de titres de rentes, d'actions ou d'obligations, desquels, suivant la formule consacrée, on *détache des coupons* qui représentent le revenu. Pendant six mois ou un an, suivant la nature du titre, le coupon grossit ; le jour de l'échéance arrivé, il est mûr : on peut le cueillir, et en effet on le sépare d'un coup de ciseau.

Bien plus : de même que quand le fruit ou le grain est cueilli on peut le semer à nouveau et faire pousser une nouvelle plante qui donnera de nouveaux fruits, ou de même que lorsque l'œuf est pondu on peut le mettre à couver et faire éclore un poussin qui donnera de nouveaux œufs — de même, en plaçant ce coupon, on peut créer un nouveau capital qui donnera de nouveaux coupons d'intérêt, et on croit voir ainsi le capital croître et se multiplier suivant les mêmes lois que celles qui président à la multiplication des espèces végétales ou animales. Mais la loi de l'intérêt composé, car c'est ainsi qu'on l'appelle, est bien autrement merveilleuse que la multiplication des harengs ou des microbes. Car un simple sou, placé à intérêts composés au premier jour de l'ère chrétienne, aurait produit aujourd'hui une valeur égale à celle de quelques milliards de globes d'or massif du volume de la terre ; ce calcul d'arithmétique est resté célèbre.

Il faut dissiper toute cette fantasmagorie qui échauffe si fort, et non sans raison, la bile des socialistes. Cette espèce de force productive et mystérieuse que l'on

<sup>1</sup> En grec, l'intérêt se disait [...] qui veut dire « génération » et qui se retrouve d'ailleurs dans le terme juridique employé pour désigner l'intérêt composé : « anatocisme ».

attribue au capital et qui lui serait propre, cette vertu génératrice, est pure chimère. Quoi qu'en dise le dicton populaire, l'argent ne fait pas de petits, et le capital pas davantage. Non seulement un sac d'écus n'a jamais produit un écu, comme l'avait déjà remarqué Aristote, mais un ballot de laine n'a jamais produit un flocon de laine, ni une charrue de petites charrues ; et s'il est vrai — comme le disait Bentham pensant réfuter par là Aristote — qu'un troupeau de moutons reproduise d'autres moutons, ce n'est assurément point parce que ce troupeau est un capital, mais simplement parce qu'il se compose d'animaux et que la nature a doué les êtres vivants de la propriété de reproduire des individus semblables à eux-mêmes. Mais le capital en tant que matière première, instrument ou approvisionnement, est absolument inerte tant qu'il n'a pas été vivifié par le travail.

Il est vrai que, comme nous l'avons vu (p. 125), le travail, lui aussi, dans les conditions économiques actuelles, est stérile sans le concours du capital. On pourrait donc être tenté de conclure qu'ils sont l'un et l'autre également inféconds tant qu'ils sont séparés, créateurs dès qu'ils sont réunis, et sans qu'on puisse distinguer la part de chacun d'eux, pas plus que celle des deux sexes dans la génération. Mais il ne faut pas les mettre sur le même pied, car nous avons vu (p. 78) que le capital n'est lui-même qu'un produit du travail. Dire que le travail est stérile sans le concours du capital, cela veut dire tout simplement que le *travail présent* ne peut produire qu'avec la collaboration du *travail passé*. Une charrue avec son attelage, entre les mains du laboureur, peut lui permettre de produire beaucoup plus de blé que le seul travail de ses mains. Et c'est ce supplément de blé qui constitue le soi-disant revenu du capital. Néanmoins, il ne vient pas de la charrue. Il vient *de l'homme aidé par la charrue*. Et la charrue elle-même vient du travail d'un homme présent ou passé. C'est le cas de rappeler, à ceux qui ne voient dans la charrue que le capital, cette belle pensée de M. Alfred Fouillée que l'inventeur de la charrue laboure invisible à côté du laboureur.

Pourtant il y a beaucoup de gens qui ne font rien et qui vivent du produit de leur capital. On les appelle les rentiers. Alors comment l'expliquer si le capital n'est pas productif par lui-même ? Bien simplement. Si le rentier ne vit pas sur les produits de son travail, puisque par définition il ne travaille pas, il vit sur les produits du travail d'autrui, de celui qui fait valoir son capital. Car le rentier a *placé* son capital, ce qui veut dire qu'il l'a prêté à d'autres personnes qui l'utilisent. Donc toutes les fois qu'un rentier touche un coupon, il faut en conclure qu'il y a quelque part, au loin ou au près, des hommes qu'on ne voit pas, *lesquels travaillent avec ces capitaux empruntés et dont le travail a produit les intérêts, profits ou dividendes, touchés par le rentier*. Les coupons d'intérêt des actions ou obligations de charbonnage représentent la valeur des tonnes de houille extraites par le travail des mineurs, et les coupons des actions ou obligations de chemins de fer représentent les résultats du travail des mécaniciens, hommes d'équipe, chefs de gare, aiguilleurs, qui ont coopéré au transport. C'est ce qu'on appelle parfois « faire travailler son capital ». Et Rodbertus fait remarquer que la notion exacte de la situation a été intervertie à ce point que l'on admet couramment que ce sont les

capitalistes qui « donnent du travail » aux travailleurs et les font vivre, alors qu'en réalité ce sont les travailleurs qui donnent un revenu au capital et font vivre le capitaliste-rentier <sup>1</sup>.

Il en est ainsi alors même que le capital entre les mains de l'emprunteur a été dissipé ou consommé improductivement. En ce cas, les intérêts touchés par le prêteur ne représentent plus le produit du travail de l'emprunteur, mais toujours celui de quelqu'autre qu'il faut chercher plus loin. Par exemple, les coupons de titres de rentes sur l'État ne représentent pas généralement des richesses produites par le travail ou l'industrie de l'État, puisque celui-ci a l'habitude de dépenser improductivement la plupart des capitaux à lui prêtés, mais ils représentent le produit du travail de tous les Français qui, sous forme de contributions, a été versé annuellement dans les caisses du Trésor et passe de là dans les mains des rentiers. Et quand un fils de famille emprunte de l'argent pour le manger, les intérêts qu'il paie à l'usurier ne représentent certes pas le produit de son travail, mais peut-être celui de ses fermiers ou, s'il doit rembourser le prêt sur son héritage, le produit du travail de son père. Et longtemps après que le capital prêté aura été dissipé en débauches par le fils de famille ou qu'il se sera dissipé en fumées sur les champs de bataille, il demeurera tout de même en tant que capital lucratif, c'est-à-dire comme titre de créance, entre les mains de l'usurier ou du rentier sur l'État.

Il faut donc conclure que le soi-disant produit du capital n'est jamais que le produit du travail — parfois du travail de son possesseur, mais très fréquemment aussi, dans nos sociétés, le produit du travail d'autrui. Il n'en résulte pas nécessairement que le prélèvement du capital soit toujours parasitaire, comme se hâtent trop de l'affirmer Rodbertus et les socialistes. C'est possible, mais le fait de vivre sur le travail d'autrui n'implique nullement en soi une exploitation, puisque chacun de nous, étant donné le régime social de la division du travail et de l'échange, est appelé à vivre du travail d'autrui. C'est la mutualité. Elle ne dégénère en exploitation ou en charité que si le service rendu, la prestation reçue, ne comporte point d'équivalents. Il s'agit de savoir si, en ce qui concerne le rentier, on peut lui accorder, jusqu'à preuve du contraire, que la prestation du capital faite par lui à l'emprunteur a procuré à celui-ci un avantage, précisément celui de rendre son travail plus productif ou même de le rendre possible, et dont l'intérêt payé ne serait que l'équivalent ? Mais ici nous sortirions du domaine de la production pour entrer dans celui de la répartition ; ajournons donc cette question aux chapitres de l'intérêt et des profits.

---

<sup>1</sup> Cette distinction entre le capital *productif* qui produit des richesses nouvelles et le capital *lucratif* qui procure seulement à son propriétaire le droit de prélever une part des richesses déjà créées, a été mis en lumière surtout par Rodbertus dans le livre déjà cité. Mais elle a été formulée après lui en termes plus expressifs par Duhring (1812) en opposant les deux termes de productivité et rentabilité. Rodbertus n'était d'ailleurs nullement socialiste, mais au contraire appartenait à l'extrême droite du parti conservateur propriétaire prussien : il est mort en 1875.

## IV

**Capitaux fixes et capitaux circulants.**

[Retour à la table des matières](#)

Le capital n'est pas éternel. Généralement même il ne dure pas très longtemps parce qu'il se détruit par l'acte même, instantané ou indéfiniment répété, de la production<sup>1</sup>, mais, selon que sa durée sera plus ou moins longue, il pourra servir à un nombre d'actes de production plus ou moins considérable.

Mais le capital acquiert une durée illimitée quand il ne reste plus en nature, sous une forme concrète, mais se mue en la forme abstraite d'une *valeur*, car alors il se renouvelle constamment par le remboursement ou l'amortissement. Tel est le cas, par exemple, du capital prêté à un emprunteur qui doit payer éternellement l'intérêt, comme le prêt fait à l'État en *rente perpétuelle*, ou lorsque l'argent prêté doit être restitué à l'échéance, ce qui permettra de le prêter de nouveau et ainsi de suite indéfiniment ; ou bien c'est une valeur, mise dans l'industrie ou le commerce par son propriétaire et qui doit reproduire non seulement un revenu, mais aussi une plus-value suffisante pour reconstituer cette valeur en cas de perte. De là les comparaisons mythologiques, appliquées fréquemment au capital par les économistes, celles de Protée ou du phénix renaissant de ses cendres.

On désigne sous le nom de capitaux *circulants* ceux qui ne peuvent servir qu'une seule fois, parce qu'ils doivent disparaître dans l'acte même de production, par exemple le blé qu'on sème, l'engrais qu'on enfouit dans le sol, la houille qu'on brûle, le coton qu'on file ; — et sous le nom de capitaux *fixes* ceux qui peuvent servir à plusieurs actes de production, depuis les instruments les plus fragiles, comme une aiguille ou un sac, jusqu'aux plus durables, comme un tunnel ou un

<sup>1</sup> C'est par cette loi du renouvellement incessant du capital que Stuart Mill expliquait le fait souvent remarqué, mais assez mystérieux, de la rapidité avec laquelle se relèvent les pays qui ont été ravagés par la guerre ou par quelque grande catastrophe. « La vie du capital est semblable à des hommes : tout ce qui naît est destiné à mourir... Que l'ennemi ravage un pays par le fer et par le feu, qu'il détruise ou emporte tout ce qui peut être pris, qu'il laisse toute la population ruinée — et pourtant, peu d'années après, tout se retrouve comme auparavant... Il n'y a rien là de miraculeux... C'est simplement parce que tout ce que l'ennemi a détruit eût été détruit en peu de temps par les habitants eux-mêmes » (*Principes d'Économie Politique*, liv. I, ch. V, § 7).

La guerre actuelle fournira aux économistes d'aujourd'hui une incomparable occasion de voir si la loi de Stuart Mill se vérifie.

Le fait signalé par Stuart Mill pourrait fournir une preuve, comme le fait très justement remarquer Rodbertus, à ce que nous dirons plus loin, à savoir que c'est le travail et non l'épargne qui reconstitue le capital, car il est clair que ce n'est certes pas à l'épargne que peut être due la rapide reconstitution des capitaux dans un pays ravagé et ruiné.

canal, quoique ceux-ci eux-mêmes ne puissent subsister qu'à la condition d'être entretenus, c'est-à-dire refaits sans cesse <sup>1</sup>.

Il y a un grand avantage pour la production à employer des capitaux à longue durée. En effet, si considérable que soit le travail exigé pour leur établissement et si minime que l'on veuille supposer le travail épargné annuellement par leur concours, il doit arriver nécessairement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, un moment où le travail épargné égalera le travail dépensé. Ce moment arrivé, le capital se trouvera *amorti*, pour employer l'expression consacrée, c'est-à-dire que dorénavant le travail économisé constituera un gain net pour la société. À dater de ce jour, et pour tout le temps que le capital durera encore, le service rendu par lui sera désormais gratuit. Aussi les progrès de la civilisation tendent-ils incessamment à remplacer des capitaux de moindre durée par des capitaux plus durables.

Les premiers groupements de population se sont formés sur les hauteurs, comme aujourd'hui encore les villages de Kabylie : ce sont les femmes qui pourvoient au besoin de l'eau en allant la chercher à la fontaine dans des cruches pour la remonter au village — je l'ai vu encore enfant dans la petite ville où je suis né — et ce n'est pas un mince travail si on le multiplie par le nombre des porteuses et le nombre des courses ! Où est le capital ici ? C'est la cruche et c'est tout de même, quoiqu'elle se casse souvent, un capital fixe.

Mais voici qu'on établit une pompe pour faire monter l'eau à la fontaine du village ou, mieux encore, si les circonstances s'y prêtent, qu'on construit un aqueduc par lequel l'eau viendra d'elle-même en suivant la pente. La construction de l'aqueduc représentera peut-être 1 million ou 10 millions de fois le travail qui était employé à fabriquer et à renouveler les cruches, mais il supprimera pendant mille ans peut-être tout le travail employé à monter l'eau. L'économie sera incalculable <sup>2</sup>.

Toutefois il ne faut pas oublier :

1° Que la formation des capitaux fixes exige un sacrifice immédiat sous la forme d'une grande quantité de travail ou de frais tandis que la rémunération qui doit en résulter, sous forme de travail supprimé ou de frais économisés, est

<sup>1</sup> Quelques économistes cependant prennent un autre critérium pour distinguer le capital fixe du capital circulant : le premier est celui qui reste immobilisé ou consommé dans l'entreprise productive, le second est celui qui ne donne de profits que par *l'échange*. Ces deux classifications ne sont pas du tout superposables : ainsi le charbon brûlé dans la machine serait un capital fixe d'après cette définition, tandis qu'il est capital circulant d'après celle du texte.

<sup>2</sup> La ville de Los Angeles en Californie a inauguré en 1913 un aqueduc de 415 kilomètres de longueur, dont la construction a duré neuf ans et a coûté 127 millions de francs. Mais il peut débiter près de 100 millions de mètres cubes par jour. En comptant 7 à 8 millions d'intérêt et amortissement, cela met le mètre cube à un peu plus de 2/100 de centime par jour ! plus les frais d'entretien.

ajournée et en général *d'autant plus reculée que la durée du capital est plus longue*. Si la construction d'un canal maritime, tel que celui de Panama, par exemple, doit coûter 3 milliards et ne doit être amortie qu'au bout de 99 ans, il faut alors mettre en balance, d'une part, un sacrifice immédiat de 3 milliards, d'autre part une rémunération qui se fera attendre tout un siècle. Or, pour établir une semblable balance, il faut être doué à un haut degré de prévoyance et de hardiesse et avoir une foi inébranlable dans l'avenir, toutes conditions qui ne se trouvent réunies que dans les milieux très civilisés. C'est pour cette raison que les peuples dont l'état social est peu avancé et dont la constitution politique offre peu de sécurité n'emploient guère de capitaux fixes. Toutes leurs richesses affectent la forme d'objets de consommation ou de capitaux circulants. Comparez, par exemple, les royaumes de l'Inde ou de la Perse, où l'on trouve encore tous les trésors des Mille et Une Nuits, mais ni chemins de fer, ni routes, ni mines, ni machines.

2° Enfin, il faut remarquer encore, au désavantage des capitaux, fixes, que si leur durée est trop longue *ils risquent de devenir inutiles*, et que par conséquent il faut une grande prudence dans les prévisions que nous indiquions tout à l'heure. En effet, la durée matérielle du capital n'est pas tout, c'est la durée de son utilité qui seule nous intéresse ; or, si on peut compter jusqu'à un certain point sur la première, on ne le peut jamais absolument sur la seconde. L'utilité, nous le savons, est instable, et au bout d'un certain temps, celle que nous croyons la mieux établie peut s'évanouir. Il n'est pas à supposer que l'utilité de l'eau et de l'aqueduc qui l'amène puisse jamais disparaître, pourtant le grand aqueduc que les Romains avaient élevé pour la ville de Nîmes, le Pont du Gard, n'est plus qu'une ruine magnifique mais inutile : c'est que la ville de Nîmes a fait venir l'eau du Rhône. Rien ne nous garantit, quand nous perçons un tunnel ou que nous creusons un canal, que d'ici à un siècle ou deux le trafic ne prendra pas quelque autre route. Or si, le jour où cette révolution se produira, le capital engagé dans le tunnel n'a pas été encore amorti, il en résultera qu'une grande quantité de travail aura été inutilement dépensée. Il est donc prudent, étant donnée notre incertitude de l'avenir, de ne pas bâtir pour l'éternité et, à ce point de vue, l'emploi de capitaux trop durables peut constituer une dangereuse opération.

Cette réserve est vraie même pour les capitaux lucratifs. Jamais un particulier ni une banque ne consentiront à avancer des capitaux qui ne pourraient être amortis ou remboursés qu'au bout de deux siècles. Pourquoi ? Parce que des résultats qui ne doivent se produire qu'au bout d'un si long temps n'entrent pas dans les prévisions humaines. On peut poser en fait que tout emploi de capital qui ne donne pas l'espoir de le reconstituer au cours de trois générations, sera écarté dans la pratique.

## V

**Comment se forme le capital.**

[Retour à la table des matières](#)

À cette question la sagesse populaire et aussi la plupart des économistes répondent : par *l'épargne*. Mais qu'est-ce que cela veut dire puisque nous savons et avons répété à maintes reprises que tout capital étant *un produit* ne peut être formé, comme tout produit, que par les deux facteurs originaires de toute production. : le travail et la nature ? Il suffit de passer en revue tous les capitaux que l'on peut imaginer, outils, machines, travaux d'art, matériaux de toute catégorie, pour s'assurer qu'ils n'ont pu avoir d'autre origine que celle que je viens d'indiquer <sup>1</sup>.

Alors, qu'est-ce que ce nouveau personnage qui apparaît sur la scène ? — Serait-ce un troisième facteur originaire de la production que nous aurions oublié ? Certains économistes l'ont affirmé, notamment l'anglais Senior. Il appelait l'épargne *l'abstinence*, afin de lui donner une personnalité plus marquée (et aussi de lui créer des mérites spéciaux pour l'heure de la répartition), et, très logiquement d'ailleurs, dans l'énumération des trois facteurs originaires de la production, il remplaçait le capital par sa cause et disait ces trois facteurs sont : la Nature, le Travail et l'Abstinence <sup>2</sup>. Et tous ceux qui aujourd'hui encore déclarent que le capital est le fruit de l'épargne, devraient adopter cette même terminologie.

Mais elle serait irrationnelle. On ne conçoit pas comment un acte purement négatif, qu'on l'appelle l'abstinence ou l'épargne, en tout cas qui n'est qu'une simple abstention, pourrait *produire* n'importe quoi. Montaigne a beau dire qu'il « ne connaît pas de faire plus actif et plus, vaillant que ce non-faire », cela peut être vrai au point de vue moral, mais cela n'explique pas que ce non-faire puisse créer seulement une épingle. Produire est un acte positif non négatif.

Que veut- on dire donc quand on dit que le capital est créé par l'épargne ? Tout simplement que si la richesse était consommée au fur et à mesure qu'elle prend

<sup>1</sup> L'expression de Karl Marx que le capital est « du travail cristallisé » serait juste, si, comme tous les socialistes, il n'omettait de parti pris la part de la nature dans la formation du capital, fidèle à son principe que toute valeur est due uniquement au travail.

<sup>2</sup> D'autres économistes ont soutenu plus modestement que l'épargne constituait sinon un facteur distinct de la production, du moins une forme spéciale du travail. C'est ce qu'affirme Courcelle-Seneuil : l'épargne n'est « qu'une forme du travail » (voyez, dans le *Journal des Économistes* de juin 1890, l'article sous ce titre). C'est vrai qu'elle est une peine quelquefois – pas toujours pourtant (voir au livre IV *l'Épargne*) – mais il ne suffit pas qu'un acte soit pénible pour constituer un travail. Ne pas boire quand on a soif est très pénible : ce n'est pas un travail.

naissance, le capital ne se formerait jamais. Il est évident, en effet, que si la fermière ne laissait pas d'œufs dans le poulailler pour faire couvrir, il n'y aurait jamais de poulets. Néanmoins, si à un enfant qui demanderait d'où viennent les poulets on répondait que le seul moyen de produire des poulets est de s'abstenir de manger les œufs, il serait en droit de considérer cette réponse comme un bon conseil certes, mais comme une sottise explication.

Or, le raisonnement qui fait de l'épargne la cause originaire de la formation des capitaux est tout pareil. Il revient à dire que la non-destruction doit être classée parmi les causes de la production. Disons simplement que l'épargne est une *condition* de la formation du capital, en ce sens que si la richesse produite est consommée au jour le jour pour la satisfaction des besoins immédiats, il est évident qu'il n'en restera point de disponible pour prendre une avance et pour se donner le temps de fabriquer, par exemple, des instruments. Disons que si l'homme, tout comme la fourmi d'ailleurs et d'autres animaux, n'avait pas la faculté de prévoir les besoins, futurs, il est certain que toute la richesse produite aurait été au jour le jour consommée ou gaspillée, comme c'est le cas d'ailleurs dans certaines tribus sauvages — et par conséquent le capital ne se serait jamais formé et la civilisation elle-même, fille du loisir, ne serait jamais née. Qu'on dise encore que la prévoyance, la sobriété et autres vertus morales sont des conditions indispensables sinon à la formation originaire, tout au moins à la conservation du capital, rien de mieux. Mais les économistes, en donnant pour cause efficiente au capital l'épargne, le font, inconsciemment ou non, dans le désir de justifier l'intérêt du capital en tant que rémunération de cette abstinence.

En somme, la naissance du capital suppose toujours un excédent de la richesse produite sur la richesse consommée, mais qui peut se réaliser de deux façons : — soit que la production ait été portée au-dessus des besoins, soit que la consommation ait été comprimée au-dessous des besoins. Le mot d'épargne, et surtout celui d'abstinence, ne convient pas du tout au premier de ces cas, mais seulement au second. Or c'est le premier cas qui est heureusement de beaucoup le plus fréquent, et c'est de cette façon seule, historiquement, que s'est formé le capital <sup>1</sup>.

Qu'on nous cite une seule richesse créée par l'abstinence ? La première hache de pierre de l'homme quaternaire a été taillée par un travail surnuméraire, à la suite d'une journée de chasse heureuse qui lui avait rapporté plus de vivres que de coutume et lui avait donné une journée de liberté pour créer ce premier capital. Pense-t-on que, pour passer de l'état de peuple chasseur à l'état agricole, les peuples aient dû préalablement épargner des approvisionnements pour toute une

<sup>1</sup> On dira peut-être que les besoins étant de leur nature indéfiniment extensibles, le premier cas qui suppose une production *au-dessus des besoins* est impossible et contradictoire. Mais, tout au contraire, nous avons montré ci-dessus (voir p. 51) que tout besoin est limité et surtout les besoins essentiels. On ne peut contester que la République Argentine ne produise plus de blé, ou l'Australie de laine, ou l'Angleterre plus de charbon, que ces pays ne peuvent en consommer.

année ? Rien de moins vraisemblable. Ils ont tout simplement domestiqué les bestiaux, et ce bétail, qui a été leur premier capital, leur a donné, avec la sécurité du lendemain, le loisir nécessaire pour entreprendre les longs travaux. Mais en quoi, comme le fait très bien remarquer Bagehot <sup>1</sup>, un troupeau représente-t-il une épargne quelconque ? Son possesseur a-t-il dû s'imposer des privations ? Tout au contraire, grâce au lait et à la viande, il a été mieux nourri ; grâce, à la laine et au cuir, il a été mieux vêtu.

Et aujourd'hui, comme au temps des peuples pasteurs, les grands travaux se font non avec les richesses passées, mais avec les richesses présentes, concentrées là où il en est besoin.

Et si même un pays se trouve dans des conditions telles que l'épargne y soit quasi impossible, ce qui sera le cas d'un pays neuf, d'une colonie, ou d'un pays ruiné où tout est à refaire <sup>2</sup>, le travail suffira à lui donner ou à lui rendre l'outillage nécessaire.

Mais, dira-on, si l'on peut admettre que le capital instrument n'est le produit que du travail, ne faut-il pas reconnaître que le capital-approvisionnement est le résultat de l'épargne ? — et c'est précisément pour échapper à cette conclusion que les économistes socialisants, comme Rodbertus, rayent les approvisionnements de la liste des capitaux.

Non, cette déduction ne nous paraît pas s'imposer, si l'on admet, comme nous avons essayé de le montrer, que l'approvisionnement peut résulter non d'une privation mais d'une surproduction — d'une journée de chasse heureuse, d'une récolte surabondante.

Ce qui a suggéré et accredité l'idée de l'épargne comme mère du capital, ç'a été l'emploi de la monnaie comme forme presque exclusive de la richesse : en effet, si l'on remonte à l'origine de tout capital-argent, on voit un certain nombre de pièces de monnaie qui ont été *mises de côté*, c'est-à-dire enfermées dans une tirelire ou un coffre-fort, ou portées à la caisse d'épargne. Et c'est aussi l'habitude que nous avons de ne regarder qu'au capital sous forme de placement : car, pour celui-ci, il est vrai que je ne place que ce dont je n'ai pas besoin pour moi-même, et que, par conséquent, tout prêt ou tout placement suppose au préalable un excédent du revenu sur la dépense, et, en ce sens, une épargne. Et on en conclut que tous les vrais capitaux, les capitaux de production, ont dû avoir aussi la même origine. Mais c'est là l'erreur.

Nous n'entendons nullement, du reste, contester l'importance de l'épargne. Mais si l'épargne joue un rôle considérable dans la consommation, où nous la retrouverons, il ne faut pas la mettre parmi les facteurs de la production. Il faut

<sup>1</sup> *Economics Studies Growth of Capital*, p. 166, 167.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, note p. 191.

mettre chaque chose à sa place. L'épargne n'agit sur la production que lorsqu'elle se fait *placement*, c'est-à-dire lorsqu'elle retourne à la production pour s'y consommer sous forme de capital <sup>1</sup>.

## VI

### Le Capitalisme

[Retour à la table des matières](#)

Le mot de capitalisme est employé, surtout par les socialistes, pour désigner un régime économique dans lequel le capital tient une place prépondérante ; et, au lieu d'être au service du Travail, prend celui-ci à son service.

Or le *capitalisme* ainsi défini est de date relativement récente. Le capital, lui, est aussi ancien que la première hache de pierre : mais pendant des milliers d'années, dans les temps primitifs de l'industrie pastorale ou même purement agricole, comme sous le régime du travail esclave et même sous celui de la corporation du moyen âge, ce capital n'était que le très humble serviteur du travailleur. C'est du jour seulement où le capital a échappé aux mains du travailleur que le capitalisme a commencé.

Il faut, en effet, distinguer les divers modes d'emploi du capital. Il y en a trois :

Le premier mode, c'est celui de Robinson, c'est celui aussi de l'artisan, du paysan, en un mot, du travailleur indépendant, propriétaire de son instrument ou de ses avances, qui les emploie à augmenter la productivité de son travail et qui en gardera les produits.

Le second, c'est celui de l'entrepreneur qui « fait valoir » son capital par les mains de travailleurs salariés qu'il groupe, qu'il commande, qu'il arme puissamment avec toutes les ressources de la technique — et qui évidemment s'appropriera le produit de ce travail collectif et les profits qu'il comporte.

Le troisième, c'est celui du capitaliste-rentier qui n'ayant pas le désir ou la possibilité de faire valoir par son propre travail, ni par le travail d'ouvriers salariés, le capital qu'il possède, le place, comme on dit, c'est-à-dire le prête à un entrepreneur, généralement à quelque société ou compagnie, pour le faire valoir productivement, et se contente d'en toucher les intérêts ou dividendes selon que le placement a été fait sous forme d'obligations ou d'actions.

---

<sup>1</sup> Voy. au livre IV sur la consommation, *Qu'est-ce que l'épargne ?*

Or les socialistes n'ont rien à redire au premier mode d'emploi, sinon qu'ils le jugent suranné, impuissant et condamné à être éliminé par l'évolution, comme l'outil par la machine.

Les socialistes n'ont jamais voulu, quoiqu'on l'ait répété assez souvent, supprimer le capital en tant qu'instrument du travail, ni même en enlever la propriété des mains des travailleurs. Bastiat enfonçait une porte ouverte quand dans ses apologues de Robinson et de son canot, ou de Jacques Bonhomme et de son rabot, il célébrait les vertus du capital, ami du travailleur, bienfaiteur du genre humain. Mais ce capital-là n'a aucune parenté — sinon celle d'une vague ascendance préhistorique avec le capital que visent les socialistes et que Karl Marx, surtout, a décrit dans son livre *Le Capital*, comme un vampire qui suce le sang du travailleur et grossit d'autant plus qu'il en suce davantage.

Ce sont les deux autres modes qui leur apparaissent comme le mal social, non point qu'ils méconnaissent (comme on le croit souvent bien à tort, tout au moins en ce qui concerne les socialistes contemporains) la puissance de l'organisation capitaliste et les immenses progrès qu'elle a fait faire à l'industrie, mais parce qu'ils n'admettent pas la division de la société en deux classes, une petite minorité possédant tout le capital, la masse ne disposant d'aucun instrument de travail et ne pouvant par conséquent travailler et vivre que sous les conditions que lui fait la classe capitaliste. Sous un tel régime le capital n'est plus, comme le disent les économistes, un moyen d'accroître la puissance de *son propre travail* : c'est un moyen de prélever la plus large part sur le *travail d'autrui*.

Mais comment s'est effectuée cette séparation du travailleur et des instruments de son travail qui constitue le régime capitaliste ? Est-ce, par une spoliation brutale, auquel cas ce qui a été fait par la force pourrait être défait par la force ? — On pourrait certainement en citer bien des exemples, mais plutôt cependant dans l'histoire de la propriété foncière que dans celle de la propriété mobilière. Ici ce sont des conditions économiques nouvelles — accroissement de la population, formation des grandes villes, ouverture de nouveaux marchés, nationaux et coloniaux, surtout inventions mécaniques, qui ont nécessité la mise en œuvre de moyens de production inaccessibles aux petits producteurs autonomes.

Petit-on changer ces causes ? Non. Les socialistes reconnaissent la nécessité et même les vertus du capitalisme en tant que mode d'organisation industrielle. Seulement ils pensent qu'on peut garder les avantages du capitalisme sans les capitalistes. Le collectivisme serait un capitalisme socialisé. Nous retrouverons cette question au cours de ce livre.

## DEUXIÈME PARTIE

### L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

---

#### CHAPITRE I

#### COMMENT SE REGLE LA PRODUCTION

---

##### I

#### De l'entreprise et du coût de production.

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons d'étudier séparément chacun des facteurs de la production. Mais nous avons vu aussi que séparément ils ne pouvaient rien. Il faut donc, pour qu'ils puissent agir, qu'ils soient réunis dans la même main ou tout au moins sous la même direction. Comment s'opère cette combinaison ?

Il est possible qu'une même personne fournisse à la fois les trois facteurs : la main-d'œuvre parce qu'elle travaille elle-même, la terre et le capital parce qu'elle en est propriétaire. Le paysan qui cultive sa propre terre, de ses propres mains et avec le cheval et la charrue qui lui appartiennent, voilà la forme type de ce premier mode de production. On l'appelle le *producteur autonome*.

Mais le plus souvent le même individu ne réunit pas les trois facteurs de la production. L'un aura bien ses bras et sa terre, mais pas le capital : ce sera un paysan qui empruntera sur hypothèque. Tel autre aura son travail et son capital, mais il n'aura pas le terrain et sera obligé de le louer : ce sera le fermier qui afferme une terre ou le commerçant qui loue un magasin. D'autres, inversement, auront la terre et le capital, mais ils ne peuvent ou ne veulent pas fournir le travail : ils embaucheront des ouvriers.

On peut même supposer le cas où le producteur, ne pouvant fournir lui-même ni le travail, ni le capital, ni les agents naturels, devra emprunter le tout. Telles les

entreprises de mines ou de chemins de fer ou du canal de Suez, qui se procurent le terrain (sol ou sous-sol) par le moyen de concession à long terme, le capital par des emprunts et des émissions d'actions, et la main-d'œuvre par l'embauchage de milliers de travailleurs.

Or toutes les fois que celui qui a l'initiative de la production doit emprunter au dehors tout ou partie des moyens de production, alors il s'appelle *l'entrepreneur*. Et son rôle, qui est d'ailleurs le tout premier rôle, est de combiner tous ces éléments de la production pour en tirer le meilleur parti possible.

L'entrepreneur est donc le pivot de tout le mécanisme économique. C'est sur lui que tout tourne. C'est vers lui que convergent tous les facteurs de la production : c'est de lui aussi, comme nous le verrons, que divergent tous les revenus, puisque ce qu'on appelle les revenus sous les noms divers d'intérêts, dividendes, rentes, fermages, loyers, salaires, traitements, ne sont que le prix touché pour la location du capital, de la terre, de la main-d'œuvre, ou des services producteurs quelconques. L'entrepreneur est donc tout à la fois le grand metteur en œuvre et le grand répartiteur.

Nous savons, par l'étude des facteurs de la production, que pour produire n'importe quelle richesse il faut nécessairement consommer une certaine quantité de richesses préexistantes : la somme de ces richesses est ce qu'on appelle dans la langue des économistes le *coût de production*. Mais il y a deux coûts de production qu'il importe de distinguer, l'un social, l'autre individuel.

Le coût de production social, on pourrait dire aussi réel, se compose de trois éléments : — 1° la terre, c'est-à-dire la plus ou moins grande superficie de terrain qu'il aura fallu occuper ; — 2° le travail, c'est-à-dire la plus ou moins grande somme d'efforts humains qu'il aura fallu employer ; — 3° le capital, c'est-à-dire la plus ou moins grande somme de richesse qu'il aura fallu consommer ; et comme ce capital est lui-même en fonction du temps (voir ci-dessus p. 180), on pourrait dire en somme que le coût de production social se ramène à ces trois éléments simples : l'espace, l'effort et le temps.

Le coût de production individuel, relatif, qu'il est mieux d'appeler le *prix de revient*, se compose du prix que doit payer l'entrepreneur pour se procurer chacun de ces facteurs de la production : — la rente qui est le prix de location de l'emplacement qu'il occupe ; — le salaire qui est le prix du travail qu'il a embauché ; — l'intérêt qui est le prix de location du capital qu'il a emprunté ou, plus brièvement, le prix du temps.

Voici, par exemple, l'exploitation d'une mine de fer. L'entrepreneur inscrit dans ses frais de production :

1° Le loyer du terrain qu'il occupe, sous forme de redevance au propriétaire du sol, très élevée en Angleterre, insignifiante en France (mais remplacée par une participation perçue par l'État) ;

2° Le salaire qu'il paie aux ouvriers qu'il a embauchés ;

3° L'intérêt et l'amortissement pour le capital emprunté.

Et alors même que l'entrepreneur serait propriétaire du terrain et du capital employé, cela ne changerait rien à ce calcul, car si sa comptabilité est bien établie, il doit inscrire dans ses frais de production l'intérêt du capital qu'il a placé dans l'entreprise et de celui avec lequel il a acheté le terrain. C'est l'entreprise qui doit lui payer à lui-même, comme elle le paierait à des tiers, le prix de location des services producteurs.

Mais il est évident que chacun de ces articles, qui représente une dépense pour l'entrepreneur, des frais, comme on dit, représente un revenu pour d'autres personnes, pour l'ouvrier, pour le capitaliste, pour le propriétaire, qui se trouvent être ses collaborateurs directs ou anonymes. Par conséquent, ce serait commettre une erreur de calcul énorme que de croire que la somme de valeurs déboursée par l'entrepreneur représente la somme de valeurs consommée réellement par l'acte de production. Celle-ci est heureusement très inférieure<sup>1</sup>.

Si nous passons de l'industrie primaire, que nous avons prise pour exemple, aux industries de transformation, et que nous suivions la matière première, ici le minerai de fer, entre les mains du maître de forges, du fabricant de fers de charrues ou d'aiguilles à coudre, etc., il est évident que le coût de production original va se grossir, comme une boule de neige, des couches superposées de frais de production, mais qui seront toujours les mêmes : à savoir le prix de location du travail, du capital et du terrain ; soit le salaire, l'intérêt et le loyer<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette erreur a été commise maintes fois ces derniers temps dans l'évaluation des dépenses de guerre. La guerre peut être assimilée à une énorme entreprise (ne disons pas pourtant productive ! où c'est l'État qui est entrepreneur. Le coût de production pour l'État belligérant se sera élevé à 100 ou 150 milliards, en ce sens que tel aura été le chiffre de ses dépenses. Mais tel n'aura pas été le coût de production pour le pays – heureusement ! – car la majeure partie de ces dépenses (achats aux fournisseurs, solde à l'armée, allocations aux familles des mobilisés et réfugiés, etc., etc.) a été touchée par les bénéficiaires et même en a enrichi un bon nombre. Le coût de la guerre pour la nation, le coût réel, se réduit à la somme des richesses réellement détruites – maisons bombardées, usines pillées, navires coulés, et surtout matières premières et stocks engloutis dans une consommation improductive – sans parler de la perte de vies que quelques économistes font rentrer (mais à tort, croyons-nous, économiquement parlant) dans ce total.

<sup>2</sup> C'est pourquoi il ne faut pas (comme ne manquent pas de le dire les étudiants à l'examen quand on demande quels sont les éléments du coût de production) y faire figurer *le coût des matières premières*, car il est évident que le coût de ces matières premières doit se décomposer à son tour en les trois éléments primordiaux indiqués ci-dessus.

L'entrepreneur fait donc une balance entre la somme des valeurs détruites et la valeur créée ; naturellement il ne marche qu'autant qu'il prévoit que la seconde sera supérieure à la première. C'est une sorte d'échange qu'il fait : il échange ce qui est contre ce qui sera. Il peut arriver qu'il se trompe dans son compte, mais c'est accidentel et tant pis pour lui.

On entend dire souvent, et même de grands économistes ont enseigné, que la valeur est déterminée par le coût de production. Il faut s'entendre ! Si l'on veut dire que la valeur du produit est égale à la somme des valeurs consommées pour le produire, c'est un truisme, comme de dire que le tout est égal à la somme des parties. Mais si l'on veut dire que le coût de production est la cause de la valeur, en ce sens que tout produit vaudrait plus ou moins parce qu'il a plus ou moins coûté, cette affirmation est sans fondement. On pourrait dire aussi bien et même à plus juste titre, que c'est le coût de production qui est déterminé par la valeur de l'objet qu'on veut produire. En effet, la première règle de l'art de l'entrepreneur, avant d'entreprendre la production d'un article nouveau, c'est de se demander à quel prix il pourra le vendre et ensuite s'arranger de façon à ne pas dépenser pour le produire plus qu'il ne vaudra. À plus forte raison s'il s'agit d'un article déjà coté sur le marché. Celui qui veut entreprendre une exploitation de charbon se dit : « le charbon valant tant la tonne dans cette région, voyons si je pourrai l'extraire à un prix plus rémunérateur, de façon qu'il me laisse une marge de bénéfices ». S'il a mal fait ses calculs, s'il est obligé de dépenser pour l'extraction plus que le charbon ne vaudra, sa sottise n'aura pas pour effet d'augmenter d'un centime la valeur du charbon. Elle aura pour effet de le ruiner et de faire fermer la mine : voilà tout.

Pourtant n'est-il pas évident qu'en fait, et pour presque tous les objets que nous voyons, le prix de vente tend à se rapprocher du prix de revient ou tout au moins à le suivre dans ses variations tout comme s'il y avait entre eux une solidarité nécessaire, un lien ? — Il est vrai, mais ce phénomène s'explique de la façon la plus simple. Il n'y a pas ici une relation de cause à effet, mais l'action d'une cause extérieure qui est la concurrence et qui tend toujours, comme une sorte de pression atmosphérique, à rapprocher et même à faire *coïncider le coût de production et la valeur de chaque produit*, et elle agit avec une force d'autant plus grande que l'écartement des deux tend à s'accroître. Il est facile de comprendre en effet que sitôt qu'ils s'écartent l'un de l'autre, c'est-à-dire qu'ils laissent une marge considérable de bénéfice à *l'entrepreneur*, tous les concurrents se précipitent de ce côté et ont bientôt fait, en multipliant le produit, d'en rabaisser la valeur et le prix. On peut même affirmer que sous un régime de libre concurrence parfaite, la coïncidence serait parfaitement réalisée. C'est là une des lois les plus importantes de l'Économie politique parce que c'est elle qui règle automatiquement la production, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

---

Mais en outre des trois catégories fondamentales de frais de production, il y en a quelques autres qui figurent dans la comptabilité de l'entrepreneur, tels que l'assurance (contre l'incendie, les accidents de terre ou de mer) et *les impôts*.

Seulement en fait Cette coïncidence ne se produit jamais parce que la concurrence n'agit jamais qu'imparfaitement : et ainsi que nous le verrons, il n'y a guère d'entreprise qui ne jouisse d'un monopole plus ou moins accentué, tenant soit à la situation, soit à des brevets, soit à des droits protecteurs, soit à une coalition expresse ou tacite, ce qui lui permet de maintenir un prix de vente supérieur au prix de revient et de réaliser ainsi un profit <sup>1</sup>.

Mais alors, se demandera-t-on peut-être, si la valeur de toutes choses tend à coïncider avec leur coût de production, tout le labeur du genre humain n'est-il pas un métier de dupe, tout pareil à celui des Danaïdes qui remplissaient un tonneau sans fond ? Car si chaque acte de production ne fait que reproduire, sous forme de valeurs nouvelles, les valeurs anciennes qui ont été détruites, où est le profit ?

Mais cette contradiction n'est qu'une apparence résultant d'une confusion entre le coût de production individuel et le coût de production social que nous avons séparés tout à l'heure.

C'est au coût de production individuel seulement, au coût en argent, au prix de revient, que s'applique la loi dont nous venons de parler, qui tend à ramener sans cesse la valeur du produit à la valeur de ses éléments constitutifs, au montant des frais. Et s'il arrive que, par l'effet de la concurrence, la valeur des produits ne laisse rien de plus à l'entrepreneur que ses frais de production, c'est-à-dire ne lui laisse aucun produit, ce sera un résultat fâcheux pour lui <sup>2</sup>, mais l'entreprise sera tout de même rémunératrice pour tous ces collaborateurs dont elle aura payé les services.

<sup>1</sup> En dehors même du cas de monopole, on peut citer certains cas dans lesquels le prix de vente ne coïncide pas avec le prix de revient.

a) Il peut arriver que la valeur de certains produits demeure d'une *façon permanente au-dessus du coût de production* : c'est le cas où les diverses unités d'un même produit ayant des coûts de production inégaux, et néanmoins ne pouvant être vendues à des prix différents puisqu'elles sont identiques – par exemple des sacs de blé ou des tonnes de charbon – tout ce que peut faire la concurrence c'est de ne ramener le prix courant jusqu'au niveau du coût de production le plus élevé, laissant pour les coûts de production moindres une marge qui, comme nous le verrons ci-après, est ce que les économistes appellent *la rente*.

b) Il peut arriver que la valeur de certains produits tombe *au-dessous du coût de production* sans que néanmoins la production s'arrête. C'est lorsque, par suite d'un progrès industriel, le prix de revient d'un objet va s'abaissant graduellement. En ce cas la concurrence ramène sans cesse le prix au niveau non du coût de production ancien, mais à celui du coût de production nouveau, autrement dit du coût de *reproduction* – lequel pour les produits industriels est généralement inférieur au coût originaire.

Ceci se réalise aussi lorsque le capital engagé dans l'entreprise ne peut plus être dégagé, par exemple dans des mines ou des chemins de fer. Dans ce cas, alors même que l'entreprise ne couvre plus l'intérêt et l'amortissement de ce capital de premier établissement, il suffit qu'elle rapporte un peu plus que les frais d'exploitation pour qu'elle continue tout de même.

<sup>2</sup> Du reste, nous verrons plus loin (voir *Profit*) que l'entrepreneur même en ce cas n'est pas aussi à plaindre qu'il le semble, car s'il ne touche pas de profit au sens propre de ce mot il a néanmoins dû toucher une rémunération au triple titre de travailleur, de capitaliste et de propriétaire : seulement ces parts-là ne s'appellent plus *profit* parce qu'elles sont inscrites dans les *frais de production*.

Il peut même arriver que ceux-ci gagnent beaucoup alors que l'entrepreneur sera en perte. La première entreprise de Panama, celle de Lesseps, a perdu tout son capital, mais a fait gagner des centaines de millions à bon nombre de personnes, ingénieurs, banquiers sans oublier les journalistes.

Mais si l'on regarde au coût de production social, alors il n'est plus vrai de dire que la richesse produite ne dépasse pas en général la richesse consommée. Tout au contraire ! Il est dans la nature de toute opération productive de créer plus d'utilités qu'elle n'en détruit, de laisser, comme on dit, un produit *net*, non pas seulement dans l'agriculture, comme l'enseignaient les Physiocrates, mais dans toute production. Il faut bien qu'il en soit ainsi, car comment la civilisation aurait-elle pu se développer, comment l'humanité aurait-elle pu s'élever au-dessus de l'animalité si la production ne laissait pas normalement un produit net qui sert à l'élargissement de ses consommations et à l'accroissement de son capital ? Il est clair que si l'homme ne récoltait jamais plus de blé qu'il n'en consomme pour la semence et pour sa nourriture, il n'aurait jamais pu fonder une famille ni une cité.

## II

### La réglementation automatique de la production.

[Retour à la table des matières](#)

L'état de santé pour le corps social, comme pour tous les corps vivants, consiste dans un juste équilibre entre la production et la consommation.

Ne pas produire assez est un mal, puisqu'une certaine catégorie de besoins reste en souffrance : produire trop est un autre mal, moindre que le premier sans doute, mais réel pourtant. Tout excès de production en effet entraîne nécessairement, non seulement un gaspillage de richesse, mais surtout une déperdition de forces, par suite une peine inutile.

Là où chaque homme produit pour lui-même ce qu'il doit consommer, comme Robinson dans son île, ou plutôt comme dans la première phase de l'industrie domestique, dans la famille antique ou dans la communauté du moyen âge, cet équilibre s'établit aisément. Chacun de nous individuellement, ou chaque petit groupe, est capable de prévoir à peu près ses propres besoins et — quoique ses prévisions ne soient pas infaillibles — de régler sa production en conséquence.

Le problème devient déjà plus difficile lorsque le producteur ne produit plus pour lui et pour les siens, mais pour le client, pour autrui, car il nous est évidemment plus malaisé de prévoir les besoins d'autrui que les nôtres. Et pourtant, même sous le régime de la division du travail et de l'échange, l'équilibre

entre la production et les besoins n'est pas encore trop difficile à établir tant que le producteur travaille *sur commande*, ou du moins tant que les habitudes de chaque client sont connues et sa consommation facile à prévoir : le boulanger ou le pâtissier calculent assez exactement le nombre de pains ou de gâteaux qu'ils auront à débiter chaque jour.

Mais le problème devient vraiment difficile sous un régime économique comme le nôtre où le marché est devenu immense, la production vertigineuse, où l'industriel n'attend plus les commandes du consommateur proprement dit, mais marche sur les ordres de commerçants, d'intermédiaires et de spéculateurs — qui eux-mêmes vont de l'avant, achetant et vendant à *terme*, et anticipant sur les besoins du public <sup>1</sup>.

Cependant c'est précisément à l'avènement de ce nouveau régime que le législateur, avec une hardiesse qui eût été téméraire si elle eût été consciente, faisant table rase de toute la réglementation ancienne, a décidé que la production n'aurait plus d'autre règle que la liberté. On sait que ce fut la Révolution française, de par la loi célèbre du 17 mars 1791, qui abolit le régime corporatif, c'est-à-dire le régime sous lequel un individu ne pouvait prendre un métier qu'autant qu'il avait satisfait à certaines conditions, et proclama *la liberté du travail*, c'est-à-dire le droit pour tout individu de produire ce que bon lui semble. Cette réforme, saluée par des acclamations unanimes, ne tarda pas à être imitée dans toute l'Europe.

Mais cette liberté pour chacun de produire ce qu'il veut ajoutant une nouvelle part d'incertain à celle de l'anticipation sur les besoins, n'a-t-elle pas inauguré l'anarchie dans la production ?

C'est ce qu'ont affirmé les socialistes, surtout ceux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les économistes, au contraire, ont généralement exulté d'admiration au spectacle de l'ordre et de l'équilibre qui règnent dans la production.

Le fait est que c'est un phénomène assez inexplicable au premier abord que, chaque jour, des centaines de millions d'hommes, sans s'être entendus entre eux, trouvent chacun ce qu'il lui faut — du moins quiconque a les moyens de le payer. Quelle providence, quelle force occulte règle donc ainsi au jour le jour la production des richesses, de telle sorte qu'il n'y en ait ni trop, ni trop peu ?

---

<sup>1</sup> C'est ce souci de régler la production sur les besoins qui explique, au moins pour partie, les réglementations rigoureuses de l'industrie dans les civilisations passées, soit le régime des castes où chacun en principe ne devait avoir d'autre métier que celui de son père, soit le régime corporatif où nul ne pouvait prendre un métier sans l'autorisation du roi (Esmein, Cours d'Histoire du Droit). Et ce n'étaient pas seulement les métiers, c'était aussi la production agricole et le commerce qui étaient réglementés à outrance. Il était, par exemple, défendu de remplacer une terre à blé par un vignoble, afin d'éviter la disette du blé ou la surproduction du vin.

L'explication qu'en donnent les économistes est très simple. Ils disent que la production se règle de la façon la plus sûre et la plus rapide, et très simplement, par *la loi de l'offre et de la demande* qu'on peut formuler ainsi : les choses valent plus ou moins, suivant qu'elles sont produites en quantité plus ou moins suffisante pour nos besoins.

S'il arrive que telle ou telle branche d'industrie ne se trouve pas suffisamment pourvue de bras et de capitaux, le besoin auquel elle correspond se trouvant en souffrance, ses produits acquièrent une valeur plus haute. Les producteurs, particulièrement l'entrepreneur qui est le principal agent de la production et le premier à profiter de la hausse des prix, réalisent de plus gros profits. Attirés par l'appât de ces profits supérieurs au taux normal, d'autres producteurs, capitalistes ou travailleurs, s'engagent dans cette voie. La production de la marchandise augmente donc jusqu'à ce que la quantité produite se soit élevée au niveau de la quantité demandée.

Toutes les fois, au contraire, qu'une marchandise quelconque se trouvera avoir été produite en quantité supérieure aux besoins, sa valeur doit baisser. La baisse de valeur a pour effet de réduire le revenu des producteurs et en particulier les profits de l'entrepreneur — celui qui ressent directement tous les contre-coups. Donc il se retire d'une voie dans laquelle il éprouve des mécomptes et des pertes, et la production de la marchandise se ralentit jusqu'à ce que la quantité produite soit retombée au niveau de la quantité consommée.

Telle est la très-belle harmonie et tant de fois célébrée, notamment par Bastiat, de l'organisation spontanée de la production. C'est une sorte de mécanisme qui se réglerait automatiquement et combien supérieur, dit-on, à toute réglementation artificielle, si savante fût-elle <sup>1</sup> !

Cette loi régulatrice est incontestable comme tendance, mais, pour quelle opère en fait, il faut beaucoup de conditions qui ne sont que rarement remplies.

Il faut d'abord que l'offre réponde instantanément à la demande. Il faut supposer des facteurs de la production parfaitement mobiles et se déplaçant avec la rapidité de l'électricité des points où ils sont surabondants vers les points où ils sont insuffisants. Il faut un marché mondial unique, ou du moins des marchés solidaires, comme des vases communicants, pour que l'équilibre, sitôt troublé, s'y rétablisse quasi instantanément. — Or, si l'on peut admettre que le monde économique tende vers cet état, il faut avouer qu'il est loin encore de l'avoir réalisé. En effet, toute production agricole ou industrielle suppose des capitaux engagés pour un temps plus ou moins long (voir ci-dessus *Capitaux fixes et circulants*) et qui, par le fait même qu'ils sont devenus « fixes », cessent d'être mobiles. On dit

<sup>1</sup> Cette théorie de l'organisation naturelle est fort discréditée aujourd'hui par son caractère finaliste, mais pourtant c'est celle qui se retrouve sous une forme beaucoup plus scientifique dans la théorie de l'équilibre économique de Walras et Pareto.

aux viticulteurs, en France, qu'ils produisent trop de vin et qu'il faut faire « autre chose » ; et il est probable, en effet, que la loi de l'offre et de la demande — ne fût-ce que la concurrence des vins d'Algérie — les y contraindra tôt ou tard. Mais que faire des sept ou huit milliards de capitaux enfouis dans la terre sous forme de plantations et de celliers ?

Ce n'est pas tout. Là même où la loi de l'offre et de la demande agit pleinement, elle n'est nullement « harmonique », au sens que lui donnait Bastiat, car n'oublions pas que la valeur n'a aucune relation avec l'utilité au sens vulgaire et normatif de ce mot. Elle distribue les productions et les professions non en raison des vrais besoins des hommes mais de leurs désirs et du prix qu'ils veulent ou peuvent mettre à les satisfaire (voir ci-dessus *De l'utilité*).

Il en résulte que les fonctions les plus utiles, telles que celles de l'agriculture, tendent à être délaissées, alors que les plus improductives, par exemple celles des boutiquiers dans les villes, pour ne pas parler de tant de fonctions publiques parasites, sont ridiculement multipliées. Si, pour la France, l'on compare les deux recensements de 1866 et 1911, on voit que dans cette courte période de 45 ans le nombre des travailleurs agricoles a plutôt diminué tandis que celui des commerçants a plus que doublé. Est-il besoin de rappeler que le nombre des débitants de boissons alcooliques en France s'élève au chiffre invraisemblable de près de 470.000 <sup>1</sup>, soit environ 1 par 24 hommes adultes, tandis que le nombre des laboureurs ne cesse de diminuer <sup>2</sup> ?

D'autres professions, comme celles des médecins, ont un effectif qui serait suffisant, s'ils étaient mieux répartis, mais ils sont presque tous concentrés dans les villes où beaucoup, faute de clients, sont réduits pour vivre aux pires expédients, et il n'en reste qu'un nombre insuffisant pour la population rurale. À Paris, la répartition des médecins par quartiers révèle assez éloquemment que leur nombre est en raison non du nombre des malades mais du taux du profit. Dans les quartiers riches des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup>, arrondissements, tels que ceux de la Madeleine, Champs-Élysées, on compte 1 médecin pour 94 ou 131 habitants. Dans les quartiers pauvres de l'Ouest et Sud, tels que La Villette, Père-Lachaise, Charonne, et Plaisance, seulement 1 médecin pour 3.000 ou 3.500 habitants, 30 fois moins ; dans les quartiers de la Chapelle, de la Gare, d'Amérique, 1 médecin pour 6.000 habitants, 60 fois moins ; et enfin dans le quartier de Saint-Fargeau (XX<sup>e</sup> arrond.), 1 médecin pour 17.772 habitants, 170 fois moins ! Voilà comment la libre

<sup>1</sup> Tel est le chiffre donné par l'administration des Finances et répété partout. À vrai dire, il demande à être rectifié. Si nous regardons les tableaux du Recensement de la population pour 1911 tome I, 3<sup>e</sup> partie, p. 62), nous trouvons pour les *débitants* et *cafetiers* le chiffre de 255.000 (qui d'ailleurs est déjà exorbitant puisqu'il représente à peu près 1 débitant pour 40 hommes adultes), mais pour arriver au chiffre courant, il faut y ajouter les 162.000 hôteliers et restaurateurs et sans doute un certain nombre de débitants de tabac, confiseurs et pâtisseries, qui ont licence de vendre des liqueurs.

<sup>2</sup> Voir la statistique des grandes catégories professionnelles ci-dessus, p. 157.

concurrence sait adapter les services aux besoins. Dira-t-on que les pauvres ont moins besoin de médecins que les riches <sup>1</sup> !

Enfin, n'oublions pas que « la demande » ne vient pas directement des consommateurs, mais des intermédiaires, des commerçants et spéculateurs <sup>2</sup>, que c'est une demande fondée moins sur des besoins réels et présents que sur des besoins qui ne se réaliseront pas ; il ne faut donc pas s'étonner s'il y a surproduction. Il est possible qu'à l'inverse la production soit restée au-dessous de ces besoins ; en ce cas il y aura déficit. C'est ce que nous verrons tout à l'heure au chapitre des *Crises*.

### III

## De la concurrence

[Retour à la table des matières](#)

La loi de l'offre et de la demande implique, pour pouvoir pleinement fonctionner, la liberté du travail ; et la liberté du travail sous sa forme active s'appelle la *concurrence*. La concurrence apparaît donc comme le grand régulateur de tout le mécanisme économique dans nos sociétés modernes.

Il était de règle, autrefois, dans les traités d'Économie politique, de reconnaître à la concurrence les vertus suivantes :

1° Stimuler le *progrès* par l'émulation entre les industries concurrentes, et par l'élimination des industries routinières ;

2° Réaliser le *bon marché* pour le grand profit de tous et surtout pour celui des classes pauvres ;

3° Amener une *égalisation progressive des conditions* en ramenant le taux des profits, salaires, loyers, intérêts, etc., à un même niveau.

Bastiat résume les vertus de la concurrence dans cette définition lyrique : « C'est la plus progressive, la plus égalitaire, la plus communautaire de toutes les

---

<sup>1</sup> À propos d'une épidémie de petite vérole qui éclata en Bretagne (janv. 1893), les journaux ont signalé ce fait qu'il ne s'est pas trouvé un seul médecin à 15 kilomètres à la ronde.

<sup>2</sup> Il n'en faut pas conclure, comme on se hâte parfois un peu trop de le faire, que la spéculation, c'est-à-dire le fait d'anticiper sur des événements futurs, soit nécessairement un mal. Au contraire, le spéculateur qui achète en prévision de la disette et vend en prévision de l'abondance peut exercer une action régulatrice très bienfaisante. Mais enfin la spéculation se trompe souvent, surtout quand elle devient un jeu (voir ci-après *Bourses de commerce*).

lois à qui la Providence a confié le progrès des sociétés humaines »<sup>1</sup>. Et on fait ressortir les bienfaits de la concurrence en l'opposant au monopole, régime où le public est livré à la discrétion d'un seul. La concurrence, c'est la démocratie, et le monopole c'est l'autocratie, dans le domaine économique.

En sens contraire, les socialistes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et spécialement Louis Blanc, ont vu dans la concurrence, plus encore que dans la propriété, la cause de tous les maux sociaux et surtout de l'exploitation des travailleurs<sup>2</sup>. Ce n'est point à dire qu'ils préconisent le monopole. Non : ni concurrence, ni monopole, mais coopération.

L'opposition absolue entre ces deux thèses tient, comme c'est fréquemment le cas, à ce que le même mot est pris dans des acceptions différentes. Pour Bastiat et son école la concurrence *c'est la liberté*— la liberté de « choisir » : soit, s'il s'agit du consommateur, de choisir le produit qui le satisfait le mieux ; soit s'il s'agit du producteur, de choisir le travail à son gré<sup>3</sup>. Pour les socialistes, la concurrence c'est *la lutte* : soit entre capitalistes, la lutte pour les profits, soit entre travailleurs, la lutte pour la vie, et dans tous les cas l'écrasement du faible par le fort.

Or la concurrence a en effet cette double face et, selon les circonstances, elle se présente sous l'une ou sous l'autre.

<sup>1</sup> *Harmonies économiques*, chap. X. – Voir notamment, pour les économistes contemporains, le petit livre de M. Yves Guyot, *La morale de la concurrence*, et ceux de Molinari, par exemple *Comment se résoudra la question sociale*.

Voir la description, fort belle d'ailleurs, qu'en donne Bastiat dans ses *Harmonies*, au chapitre de *l'Organisation naturelle*.

Nous citerons, pour permettre d'apprécier à quel point les idées se sont modifiées, cette strophe dithyrambique du premier Dictionnaire d'Économie politique, publié en 1852 sous la direction de MM. Coquelin et Guillaumin, au mot *Concurrence* : « Le principe de la concurrence est trop inhérent aux conditions premières de la vie sociale, il est en même temps trop grand, trop élevé, trop saint et, dans son application générale, trop au-dessus des atteintes des pygmées qui le menacent pour qu'il soit nécessaire de le défendre. On ne défend pas le soleil, quoiqu'il brûle quelquefois la terre : il ne faut pas non plus défendre la concurrence qui est au monde industriel ce que le soleil est au monde physique ». Et Stuart Mill n'est guère moins catégorique : « Tout ce qui limite la concurrence est un mal, et tout ce qui l'étend est un bien en définitive... Le monopole, quelle que soit sa forme, est une taxe levée sur ceux qui travaillent au profit de la fainéantise, sinon de la rapacité » (*Principes*, liv. IV, chap. VII).

Il est à remarquer que cette thèse, qui était un peu surannée, a été remise en honneur par Walras et l'école hédonistique, car celle-ci prétend démontrer qu'entre tous les modes d'organisation imaginables, le régime de libre concurrence est précisément celui qui réalise pour chaque individu le maximum d'utilité finale (ou d'ophélimité). Toutefois elle a soin d'ajouter que cet état est purement hypothétique.

<sup>2</sup> « Prouvons : 1<sup>o</sup> que la concurrence est pour le peuple un système d'extermination ; 2<sup>o</sup> que la concurrence est pour la bourgeoisie une cause sans cesse agissante d'appauvrissement et de ruine » (Louis Blanc, *Organisation du travail*).

<sup>3</sup> Cette définition de la concurrence est aussi celle donnée par M. Seligmann (*due to the existence of social choices*) dans son excellent traité (*Principles of Economics*, p. 141) quoiqu'il ne semble pas avoir eu connaissance de celle de Bastiat : « La concurrence est la faculté de choisir ».

1° Il est vrai que la concurrence, quand elle s'exerce librement, est un stimulant très puissant de la production par la rivalité qu'elle entretient entre les producteurs. Cet heureux effet se réalise surtout dans la concurrence internationale : on sait avec quelle ardeur luttent les industriels de divers pays pour conquérir les marchés étrangers. Mais il se réalise beaucoup moins sur un marché national ou local, là où les commerçants voisins peuvent s'entendre pour ne pas s'imposer des sacrifices onéreux.

Bien souvent aussi, surtout dans le commerce mais aussi dans certaines industries, la concurrence a pour résultat la détérioration de la *qualité* des produits. Chaque concurrent, pour pouvoir soutenir la lutte, s'ingénie à substituer des matières premières de qualité inférieure et à vil prix à celles qui sont de qualité supérieure et partant plus chères, en sorte que, en fait de progrès, un des plus remarquables assurément est celui de la falsification des denrées qui est devenu un art véritable, mettant à contribution toutes les découvertes de la science <sup>1</sup>.

Certains commerces, tels que celui de l'épicerie, certaines fabrications, telles que celles des engrais artificiels ou des conserves, y ont acquis une véritable célébrité, à telles enseignes que le législateur a dû intervenir.

Il n'est pas sûr non plus que la concurrence n'élimine que les routiniers et les incapables. Si la concurrence n'était qu'une forme de l'émulation, elle assurerait la victoire au plus moral, au plus dévoué, au plus altruiste, et alors elle serait un instrument de progrès et de sélection véritable. Mais comme elle est aussi une forme de la lutte pour la vie, elle assure la victoire au plus fort et au plus habile, et par là elle peut même entraîner une véritable rétrogradation morale, puisque, comme dit le proverbe : « on est obligé de hurler avec les loups ». Il peut très bien arriver qu'elle élimine le plus honnête : tel le commerçant scrupuleux qui ne voudra pas falsifier ses produits ou qui fermera son magasin le dimanche, le fabricant qui ne voudra pas diminuer le salaire de ses ouvriers ou augmenter la durée de leur journée de travail, l'ouvrier qui en temps de grève se refusera à travailler pour un salaire inférieur à celui de ses camarades. Nous verrons plus loin que l'industrie honnête ne peut guère soutenir la concurrence du *sweating system*.

2° Est-il bien vrai que la concurrence ait nécessairement pour effet d'abaisser les prix ? — D'abaisser les profits, oui, mais ce n'est pas la même chose. Il est très possible que la baisse des profits n'aboutisse nullement à une baisse des prix. La seule baisse des prix qui puisse être définitive et bienfaisante pour le consommateur, c'est celle qui résulte d'une diminution du coût de production. Or la concurrence, dans bien des cas, a pour effet non point de réduire le coût de

<sup>1</sup> Voir ci-après aux chapitres sur la *Consommation*.

Les exemples seraient innombrables. On est arrivé à faire du vin potable sans raisins, des confitures sans fruits et sans sucre, du beurre sans lait, du lait sans vache, même des œufs sans poules, à faire de la farine avec une forte proportion de talc et à fabriquer des soieries qui contiennent 5 p. 100 seulement de soie et 95 p. 100 de matière minérale !

production, mais, au contraire, de *l'augmenter*. Comment cela ? En multipliant inutilement, en pure perte, le nombre des producteurs ou intermédiaires. En ce cas, le profit baisse, sans doute, mais non le prix, et le consommateur n'en bénéficie pas.

L'exemple le plus frappant est celui de deux ou trois lignes de chemins de fer se faisant concurrence entre deux villes : il est clair que le trafic qui reste le même, doit supporter double ou triple frais de premier établissement et d'exploitation. Un excellent exemple aussi est la boulangerie. Le nombre de boulangers est ridiculement exagéré. Chacun d'eux, vendant de moins en moins, par suite de la concurrence, est obligé de se rattraper en gagnant davantage sur chaque article. Un nouvel arrivant ne peut pas abaisser les prix, puisqu'ils sont déjà juste suffisants pour permettre aux anciens producteurs de vivre, et il va les faire surhausser, au contraire, puisqu'il faudra dorénavant en faire vivre un de plus sur la même quantité vendue <sup>1</sup>. Le nouveau venu est trop petit pour éliminer les boulangers déjà établis en vendant à un prix inférieur — ou s'il avait une telle prétention, ceux-ci alors se coaliseraient contre lui. Et ainsi, comme le dit spirituellement M. de Foville, la concurrence des marchands fait monter les prix, de même que celle des arbres dans les hautes futaies les fait monter vers le ciel pour s'y disputer l'air et la lumière.

Il n'en était pas de même sous le régime des corporations où le nombre de marchands était limité dans chaque profession.

3° Il est vrai enfin que la concurrence doit avoir une action égalitaire, au sens où l'entendait Bastiat, en nivelant les profits qui dépassent le niveau commun, en égalisant les revenus tout comme elle égalise les prix. Et pourtant quel est le pays où l'inégalité des richesses est la plus grande, celui où l'on a vu éclore comme une faune monstrueuse L'espèce des milliardaires ? C'est précisément le pays où la concurrence est à l'état de fièvre, où tous se bousculent dans la chasse au dollar et où, au lieu du bienveillant proverbe français : chacun pour soi et Dieu pour tous ! — le dicton américain dit : « le dernier pour le diable ».

<sup>1</sup> Autrefois, le nombre des boulangers dans chaque ville était fixé en raison du chiffre de la population, et le pain était relativement moins cher qu'aujourd'hui. À Paris, il y a trente ans seulement, on comptait un boulanger pour 1.800 habitants ; aujourd'hui on en compte un pour 1.300 habitants, et même, si l'on compte les succursales, 1 pour 800. Il en résulte que, pour pouvoir vivre, un boulanger doit gagner 12 centimes par kilo de pain (c'est l'évaluation officielle publiée périodiquement par la préfecture de la Seine), tandis que les grandes boulangeries coopératives peuvent couvrir leurs frais avec 2 ou 3 centimes seulement par kilo. Nul n'a dénoncé les vices de la concurrence, et notamment celui qui paraît si paradoxal de la cherté, avec plus de verve que Fourier. Mais Stuart Mill lui-même, dont nous avons cité l'affirmation énergique en faveur de la concurrence, a reconnu aussi (dans une déclaration devant une commission de la Chambre des Communes du 6 juin 1850) que les intermédiaires touchent une part *extravagante* du produit total du labeur de la Société et que la concurrence n'a d'autre effet que de partager la somme entre un grand nombre et de diminuer la part de chacun, plutôt que de faire baisser la proportion de ce qu'obtient la classe en général ».

On répondra peut-être que ces grandes fortunes ne sont pas le résultat de la concurrence mais tout au contraire de la suppression de la concurrence, par le moyen des trusts et du régime protectionniste ? Mais voilà précisément ce que montre l'expérience c'est que la concurrence entre producteurs aboutit généralement à la suppression de la concurrence. Il pourrait arriver que tous les concurrents se trouvent successivement éliminés par la lutte jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un survivant — comme il advient des rats enfermés dans une cage — auquel cas la concurrence aurait engendré nécessairement le monopole. Mais généralement, avant d'en venir à cette extrémité, les concurrents s'entendent pour former un cartel ou un trust, comme nous le verrons ci-après, ce qui veut dire que, après avoir essayé de s'éliminer réciproquement et y avoir réussi assez pour réduire leur nombre, ils finissent, quand il ne reste plus que les gros, par renoncer à une guerre inutile et par conclure la paix aux dépens des consommateurs.

La concurrence ne crée l'égalité des profits que là où les concurrents sont égaux en capacités, c'est-à-dire qu'elle implique préalablement le régime qu'elle est censée créer. Mais lorsque la concurrence a lieu entre individus inégaux, entre forts et faibles, elle ne fait au contraire qu'aggraver les inégalités originaires. Il ne faut donc pas compter sur elle pour réaliser la justice distributive.

Au reste, même en supposant, comme on le fait dans l'économie pure, une société dans des conditions telles que la concurrence pût s'y exercer absolument et qu'elle assurât à chacun le maximum de satisfaction pour le moindre prix, il ne serait guère à souhaiter, au point de vue social et moral, que cette hypothèse pût se réaliser, car ce serait le régime individualiste absolu : ni coalition ni coopération, chacun suivant son chemin. La société ne serait qu'une salle de ventes, que la corbeille de la Bourse, où chacun crierait son prix.

En sens inverse, le régime du monopole n'est pas le régime du bon plaisir ; les prix n'y sont pas plus arbitraires que sous le régime de la concurrence, car, dans un cas comme dans l'autre, ils sont soumis à la loi générale des valeurs, le prix d'un objet quelconque ayant pour limite les désirs des consommateurs pour cet objet et les sacrifices qu'ils sont disposés à faire pour se le procurer. Ajournant à un autre chapitre la question de la détermination des prix sous un régime de monopole<sup>1</sup>, il suffit de remarquer que tout monopoleur a intérêt à baisser ses prix pour augmenter ses ventes et à prendre pour devise celle du magasin du *Bon Marché* : « vendre bon marché pour vendre beaucoup ».

Le monopoleur, d'autre part, n'est pas nécessairement routinier, car il est pour lui du plus grand intérêt, et c'est même un point d'honneur, que de maintenir la qualité supérieure de ses produits, la réputation de sa marque.

---

<sup>1</sup> Voir ci-après au chapitre des *Prix* et surtout les beaux chapitres de Cournot sur cette question dans sa *Théorie mathématique des richesses*.

On voit donc qu'entre le régime de la concurrence et celui du monopole il n'y a pas une opposition aussi absolue qu'on la dit et le consommateur n'a guère plus de garanties avec l'un qu'avec l'autre.

Mais en est-il réduit à cette alternative de subir l'un où l'autre ? — ou tous les deux mélangés à doses plus ou moins inégales, ce qui constitue en fait le régime économique existant et c'est peut-être le pire ? Le consommateur a encore une ressource : c'est d'essayer *de se servir lui-même*, et c'est ce qu'on appelle le régime coopératif. Nous aurons maintes fois à en parler au cours de ce livre <sup>1</sup>.

## IV

### La surproduction et la loi des débouchés.

[Retour à la table des matières](#)

À en juger par l'état de pauvreté où se trouve l'immense majorité des hommes, il semble évident que la production doit être encore bien au-dessous des besoins et que la grande préoccupation doit être de l'activer le plus possible. Et pourtant, chose curieuse ! c'est tout au contraire la crainte d'un excès de production, d'un encombrement général des produits (*general glut*, disent les économistes anglais), qui tourmente les fabricants et les hommes d'affaires et c'est d'elle qu'on entend parler le plus souvent. Comment est-ce possible ?

Les économistes, eux, n'ont jamais partagé ces appréhensions : le péril d'une surproduction générale leur paraît tout à fait imaginaire et ridicule. Ils ne nient pas, certes, qu'il ne puisse arriver, dans certaines branches et même dans beaucoup de branches de l'industrie, que la production dépasse les demandes parce qu'elle a mal fait ses prévisions. Mais ils dénie toute existence réelle au fait d'une surproduction *générale* et l'attribuent à une pure illusion d'optique dont il est d'ailleurs facile de comprendre la cause : c'est parce que les producteurs dont les produits sont surabondants, sur le marché, et par conséquent se vendent mal, poussent les hauts cris, mais ceux dont les produits sont rares, et par suite se vendent bien, ne disent rien. De là vient qu'on n'entend jamais parler que de surproduction et on finit par croire qu'elle est partout.

---

<sup>1</sup> Voir notre conférence *Concurrence et Coopération*, dans le livre *La Coopération*. Il y a ailleurs, en dehors des arguments économiques, des arguments d'ordre moral et philosophique pour croire que la *coopération* est destinée à se substituer de plus en plus à la *compétition*. Et même, dans l'ordre biologique, une école nouvelle commence à enseigner que l'association et l'aide mutuelle constituent un facteur du progrès et de l'amélioration des espèces, aussi puissant que la lutte pour la vie. Voir Geddes et Thompson, *L'évolution des sexes* (trad. française) ; — Kropotkine, *L'Entre-Aide*.

Bien plus ! les économistes estiment que, étant donné l'engorgement dans une branche quelconque de la production, le remède le plus efficace qu'on puisse apporter à ce mal c'est précisément de pousser à un accroissement proportionnel dans les autres branches de la production. La crise résultant de l'abondance ne peut se guérir que par l'abondance elle-même, conformément à la devise d'une école célèbre en médecine : *similia similibus*. Ainsi tous les producteurs se trouvent intéressés à ce que la production soit aussi abondante et aussi variée que possible. Cette théorie est connue sous le nom de *loi des débouchés*. C'est J.-B. Say qui l'a formulée le premier et il s'en montrait très fier, disant « qu'elle changerait la politique du monde ». On peut l'exprimer de la façon suivante : chaque *produit trouve d'autant plus de débouchés qu'il y a une plus grande variété et abondance d'autres produits*.

Pour comprendre cette théorie, il faut commencer par faire abstraction de la monnaie et supposer que les produits s'échangent directement contre des produits, comme sous le régime du troc. Supposons, par exemple, un marchand qui arrive sur un des grands marchés de l'Afrique centrale, au Soudan ou au Congo : n'a-t-il pas intérêt à trouver le marché aussi bien approvisionné que possible de produits nombreux et variés ? Sans doute il n'a pas intérêt à y rencontrer en quantité considérable *la même marchandise* que celle qu'il peut offrir, par exemple (les fusils, mais il a intérêt à en trouver le plus possible de toutes les autres, ivoire, gomme, poudre d'or, arachides, etc. Chaque marchandise nouvelle qui apparaît sur le marché constitue un placement ou, comme on dit dans cette théorie, un *débouché* pour sa propre marchandise : plus il y en a, mieux cela vaut. Et même si notre marchand a cette malchance d'avoir apporté trop de fusils, eh bien ! ce qui peut arriver de plus heureux c'est que d'autres aussi aient apporté sur ce même marché trop d'autres marchandises : alors les fusils eux-mêmes ne se trouveront plus en excès relativement aux autres produits. Comme le dit très bien J.-B. Say : « ce qui peut le mieux favoriser le débit d'une marchandise, c'est la production d'une autre ».

Les choses ne se passent pas autrement, dit-il, sous le régime de la vente et de l'achat. Chacun de nous a d'autant plus de chance de trouver le placement de ses produits que les autres ont plus de ressources, et ils auront d'autant plus de ressources qu'ils auront produit davantage. Ce qu'on peut donc souhaiter de plus heureux à un producteur qui a *trop* produit d'un article quelconque, c'est que les autres producteurs aient *trop* produit aussi de leur côté ; la surabondance des uns corrigera la surabondance des autres. L'Angleterre a-t-elle, cette année, produit trop de cotonnades ? Eh bien ! Si la bonne fortune veut que l'Inde ait produit cette même année trop de blé, elle y écoulera bien plus facilement ses cotonnades. Ou bien encore voilà l'industrie qui, grâce au prodigieux accroissement de sa puissance mécanique jette sur le marché une quantité énorme de marchandises, mais la production agricole n'a pas marché du même pas : ses produits ne se sont accrus que dans une faible mesure : leur valeur, relativement à la valeur des produits manufacturés, s'est élevée et les consommateurs, obligés de dépenser

beaucoup pour se procurer les objets d'alimentation, n'ont plus assez de ressources pour acheter beaucoup de produits manufacturés. Supposez au contraire que la production agricole vienne à marcher du même pas que la production mécanique, et l'équilibre va se rétablir. Le consommateur, dépensant moins pour se nourrir, absorbera sans peine l'excès des produits manufacturés.

En somme donc, la théorie des débouchés tend simplement à prouver que l'excès de production n'est jamais un mal *toutes les fois que l'accroissement de la production s'opère simultanément et proportionnellement dans toutes les branches*. En effet, dans ce cas, les rapports entre les quantités échangées n'étant pas modifiés, l'équilibre économique ne sera pas troublé.

Et c'est incontestable, en effet. Il faudrait toutefois faire un pas de plus dans cette hypothèse. Il faudrait supposer que l'instrument des échanges, la monnaie, elle aussi, a participé à la surproduction générale, car si la quantité de la monnaie était restée la même, il en résulterait que son rapport d'échange avec les autres produits changerait nécessairement : sa rareté relative lui conférerait un plus grand pouvoir d'acquisition, en un mot il y aurait une baisse générale des prix. Mais si on veut supposer que la production de la monnaie augmente, dans la même proportion que toutes les autres marchandises, alors en effet il n'y aura rien de changé dans les valeurs et les prix et aucun signe extérieur ne révélera au public qu'il nage dans l'abondance.

La théorie des débouchés est donc parfaitement fondée en tant que théorie pure, mais en fait l'accroissement de la production ne se manifeste jamais dans les conditions voulues par ladite théorie. Il n'y a pas une chance sur un million de voir un accroissement simultané et égal dans toutes les branches de la production. C'est par à-coups, par poussées intermittentes et localisées, que l'accroissement de la production se manifeste.

Et généralement elle n'a lieu que dans les produits manufacturés, c'est-à-dire là où il est déjà abondamment pourvu aux besoins et où la surproduction implique plutôt un gaspillage de travail et de capital — et bien rarement dans l'agriculture ou la construction, là où au contraire elle serait la bienvenue parce que les besoins y sont encore bien loin de la limite de saturation.

Voilà pourquoi la loi des débouchés, quoique vraie en principe, n'empêche pas d'incessantes ruptures d'équilibre dans l'échange, lesquelles provoquent des *crises*. Et voilà aussi pourquoi les producteurs cherchent aujourd'hui à les prévenir par des ententes commerciales (*Cartels, Trusts*), qui sont un des phénomènes les plus caractéristiques de notre époque et que nous étudierons plus loin. Ils ont pour caractère essentiel des engagements réciproques pris par des producteurs, dans une même branche d'industrie, de ne pas produire au delà d'un certain chiffre fixé selon l'état du marché.

L'État peut-il faire quelque chose pour éviter les crises de surproduction, tout au moins de surproduction partielle ? Des expériences intéressantes ont été faites récemment par quelques gouvernements : ainsi le Brésil pour le café. Il a acheté une énorme quantité de café qui a été mis en réserve pour décharger le marché en temps de surabondance et écouler peu à peu ce stock dans les années maigres. Ce procédé, qu'on a appelé « la valorisation du café », rappelle celui de Joseph en Égypte quand il fit remplir les greniers publics pendant la période des sept vaches grasses pour vendre le blé pendant la période des sept vaches maigres. Et il semble avoir donné d'assez bons résultats, quoique pourtant discutés<sup>1</sup>.

## V

### Les crises.

[Retour à la table des matières](#)

La crise, comme le mot le dit assez clairement, c'est une perturbation brusque dans l'équilibre économique. Mais elle peut être étudiée sous deux aspects très différents et même opposés.

Les crises peuvent apparaître comme des espèces de maladies de l'organisme économique : elles présentent des caractères tout pareils à ceux des innombrables maux qui affligent les hommes. Les unes ont un caractère périodique, les autres sont au contraire irrégulières. Les unes sont courtes et violentes comme des accès de fièvre ; elles se manifestent de même par une forte élévation de température suivie d'une brusque dépression, les autres sont lentes comme des anémies, dit M. de Laveleye. Les unes sont localisées à un pays déterminé, les autres sont épidémiques et font le tour du monde, comme le choléra.

Mais ces comparaisons supposent que la crise est un phénomène de l'ordre *pathologique*. Or, ne faudrait-il pas y voir plutôt un phénomène de l'ordre *physiologique*, c'est-à-dire des manifestations qui n'ont rien d'anormal et sont très compatibles avec un parfait état de santé ? plutôt même les poussées d'une vitalité exubérante, des crises de croissance, en fonction du progrès économique et qui en seraient peut-être même la condition nécessaire ? Et si jamais les crises devaient disparaître, ne serait-ce pas le symptôme plutôt attristant d'une société enlisée dans « l'état stationnaire ? ».

Ainsi nous voyons se dessiner deux conceptions des crises l'une pessimiste, l'autre optimiste, et cette opposition de vues sur leur nature va nécessairement entraîner des divergences tant qu'à la façon de les expliquer qu'aux moyens de les

<sup>1</sup> Le gouvernement grec et celui du Portugal, pour remédier à la surproduction des raisins secs et du vin, ont prohibé ou limité toutes nouvelles plantations de vignes.

conjurer. Mais avant de prendre parti, voyons d'abord par quels *symptômes* les crises se manifestent. Nous chercherons ensuite quelles sont les causes par lesquelles on croit pouvoir les expliquer et quels sont les *remèdes* qu'on conseille pour les éviter, si tant est qu'on juge utile d'y porter remède.

## § 1. Les symptômes.

[Retour à la table des matières](#)

Les manifestations des crises sont toujours à peu près les mêmes, en sorte que leur diagnostic n'est pas difficile. Seulement, elles sont plus ou moins accentuées. S'il fallait les énumérer toutes, la liste serait longue, car comme il n'est guère de rapports économiques qui ne se trouvent plus ou moins affectés par le déclenchement d'une crise, il n'en est presque aucun qui ne puisse, si l'on veut, être pris comme signe indicateur<sup>1</sup>. Toutefois, nous avons trois signes précurseurs caractéristiques auxquels tous les autres peuvent plus ou moins se ramener :

a) *Hausse des prix*, laquelle manifeste l'activité de la consommation, l'abondance du numéraire et les facilités du crédit ;

b) *Hausse du cours des valeurs mobilières*, surtout des actions, laquelle signifie activité des entreprises, augmentation des profits et des dividendes ;

<sup>1</sup> En France, depuis 1908, une Commission a été constituée par le gouvernement avec la mission de rechercher et de publier « les indices des crises économiques », non dans une préoccupation d'ordre scientifique, mais dans la préoccupation d'éviter ou d'atténuer le chômage.

La Commission a fait dresser un tableau comprenant tous les phénomènes économiques qui pourraient être considérés comme symptomatiques des crises, et il n'y en avait pas moins de 108 ! – mais il n'en a retenu que 8, dont plusieurs nous paraissent faire double emploi :

1° pourcentage du chômage ;

2° mouvement des prix ;

3° cours de la fonte (parce que le fer est la forme d'investissement la plus importante du capital fixe) ;

4° consommation de la bouille (parce que la bouille est la forme d'investissement la plus importante du capital circulant) ;

5° mouvement du portefeuille (escomptes) de la Banque de France (parce que c'est le signe de l'activité des affaires) ;

6° mouvement de l'encaisse de la Banque de France (parce qu'elle révèle le flux et le reflux du numéraire) ;

7° trafic des chemins de fer ;

8° mouvement du commerce extérieur.

Les huit indices retenus sont publiés mensuellement dans le Bulletin du ministère du Travail.

Par contre, la Commission a écarté des indices tels que ceux-ci, qui nous paraissent pourtant non moins symptomatiques que plusieurs de ceux retenus

les variations du taux de l'escompte ;

le montant des émissions de titres ;

le cours des valeurs mobilières ;

le nombre des faillites ;

le nombre des grèves ;

les variations des salaires.

c) *Hausse des salaires*, laquelle implique l'activité du marché du travail, l'accroissement de la demande de main-d'œuvre.

Quand nous disons que ce sont là les signes révélateurs des crises, il faut entendre que ce sont là les signes qui annoncent et par conséquent précèdent les crises. Mais la crise consiste précisément en ceci qu'à un moment donné, par quelque cause mystérieuse, tous ces mouvements changent de sens, les lignes ascendantes deviennent brusquement descendantes. Et ce sont alors les symptômes inverses de ceux que nous venons d'indiquer :

a) *Baisse des prix*, révélatrice de la dépression de la consommation, de la raréfaction de la monnaie, de la disparition du crédit ;

b) *Baisse du cours des valeurs*, révélatrice de l'effondrement des profits et des dividendes, de la faillite pour les entreprises les plus aventurées, et qui est accompagné par l'élévation du taux de l'escompte ;

c) *Baisse des salaires*, révélatrice de l'arrêt de la production, de la cessation de la demande de main-d'œuvre, de l'imminence du chômage.

C'est le passage de l'état d'activité à l'état de dépression qui marque le moment de la crise, moment qu'on peut fixer parfois avec une telle précision qu'on peut indiquer le jour et presque l'heure<sup>1</sup>, mais qui d'autres fois s'espace sur une durée plus longue et laisse même les économistes dans une certaine indécision quant à la date de l'année.

Un caractère essentiel des crises c'est leur caractère *épidémique*. Il arrive fréquemment qu'il y a excès ou insuffisance de production dans telle ou telle industrie, et c'est même par là que débutent la plupart des crises, mais elles ne prennent le caractère de crises qu'autant que l'ébranlement se communique d'une industrie à l'autre et d'un pays à l'autre, ce qui suppose donc l'action de quelque cause générale qui reste à trouver.

Il y a notamment un produit d'une importance unique pour lequel toute disproportion entre la production et les besoins entraîne une crise générale qui se répercute sur tous les autres produits sans exception : seulement ici les conséquences sont *inverses* de celles inhérentes aux crises affectant tout autre produit : en effet, la surabondance de ce produit entraîne une hausse générale des

<sup>1</sup> C'est ainsi que pour la crise de 1867, le monde financier a conservé le souvenir du 11 mars 1867, le « sinistre vendredi » (*black Friday*) où la crise éclata à Londres à la suite de la faillite de la maison Overend et Gurney.

Par contre, il est d'autres crises qui portent comme dates plusieurs années, par exemple celle de 1881-1882 (ou même 1881-1884) ou celle de 1890-1893, soit parce que le moment critique s'est prolongé longtemps, soit parce que la crise s'étant propagée d'un pays à l'autre, la date n'a pas été la même pour chaque pays. Généralement les crises frappent les États-Unis avant d'atteindre l'Europe occidentale – comme font les cyclones.

prix et sa disette une baisse générale ! Il est facile de deviner cette énigme : c'est de la monnaie qu'il s'agit.

Il y a eu même des auteurs qui ont vu dans la surabondance ou l'insuffisance du numéraire, ou des substituts de la monnaie métallique tels que les billets de banque, la véritable cause des crises. Sans doute la surproduction des mines d'or, comme dans la période qui a précédé la guerre, ou l'émission exagérée des billets, comme nous la voyons dans tous les pays belligérants au cours de cette guerre, provoquent une hausse générale des prix (voir p. 91), mais il ne semble pas que cette cause puisse provoquer ce renversement du mouvement qui constitue la crise, et on ne voit pas non plus pourquoi ces « inflations » monétaires auraient le caractère rythmique qui caractérise les crises.

Mais surtout le signe révélateur des crises c'est leur *périodicité*. On les voit, tout au moins au cours du siècle précédent, se succéder avec la régularité et la majesté de la houle sur la mer, chaque vague ayant une amplitude d'une dizaine d'années environ, dont cinq ou six ans de mouvement ascendant, cinq, ou six ans de mouvement descendant. Sans doute la même alternance se retrouve plus ou moins dans tous les phénomènes économiques, mouvement des prix, des salaires, du taux de l'intérêt — et de même aussi dans les phénomènes naturels, variations barométriques, crue et décrue des eaux, avance et recul des glaciers. Le rythme est la loi du monde. Il n'y a rien là de bien mystérieux. Il est même impossible qu'il en soit autrement. Toutes les fois qu'une variation est renfermée dans certaines limites, ce qui est le cas général, il y a nécessairement un va-et-vient entre, les points extrêmes. Mais quand il s'agit des crises, la régularité de ce balancement a quelque chose d'impressionnant et c'est le désir de l'expliquer qui a suggéré les premières recherches des causes de crises.

## § 2. Les causes.

[Retour à la table des matières](#)

C'est Stanley Jevons qui, le premier, avait remarqué que, dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les crises s'étaient succédé à des intervalles presque réguliers de dix ans. Voici leurs dates :

1815	1857
1827	1866
1836	1873
1847	1882

Et si Stanley Jevons, mort en 1882, avait vécu plus longtemps, quelle n'eût pas été sa joie de voir les deux dernières crises du siècle reparaître juste à la date prédite, l'une en 1890, l'autre en 1900 ! Une semblable régularité ne peut être attribuée au hasard et suggère l'idée de quelque cycle astronomique. En effet, c'est vers le ciel que Stanley Jevons leva les yeux pour y chercher l'explication, et il crut

l'avoir trouvée dans la périodicité des taches du soleil. On croyait alors que les maxima et les minima de ces taches se représentaient à peu près tous les dix ans. Mais quel lien pouvait-il y avoir entre les taches du soleil et les crises ? C'est que ces variations dans l'intensité du rayonnement solaire se répercuteraient sur la terre en bonnes ou mauvaises récoltes, lesquelles, à leur tour, détermineraient les crises. On voit que rien ne manque à ce roman cosmogonique.

Mais ce n'est qu'un roman. Non seulement il n'est pas démontré que les taches du soleil aient une influence quelconque sur les récoltes et ni même les récoltes sur les crises, mais encore ni la périodicité décennale des taches du soleil, ni même celle des crises, ni moins encore la coïncidence entre les unes et les autres, n'ont été confirmées par l'observation. En ce qui concerne les maxima et minima des taches du soleil, la périodicité paraît être de onze ans. Et en ce qui concerne la périodicité décennale des crises, le XX<sup>e</sup> siècle est venu donner un démenti à la prétendue loi, car la première crise est survenue en 1907. Sans doute il faut néanmoins retenir le caractère de périodicité, mais il n'y faut point chercher une régularité astronomique<sup>1</sup>. Du reste, comme nous venons de le dire, il y a toujours quelque arbitraire dans l'énumération et la chronologie des crises, car il n'est pas facile de fixer le moment précis où elles se déclenchent et ce moment varie d'un pays à l'autre. Et puis, il y a crise et crise : il y en a qui sont des cyclones, il y en a qui sont de simples dépressions atmosphériques et qui ne valent pas la peine d'être comptées.

L'explication astronomique des crises étant abandonnée, reste à en trouver une autre. Les économistes n'ont pas été en peine : ils en ont donné d'innombrables. Un auteur allemand, M. Bergmann, en 1895, en comptait 230 et on en a trouvé d'autres depuis. On peut même dire que le nombre en est illimité. Car étant données la complexité et la solidarité de tous les phénomènes économiques, il suffit que l'un d'eux se trouve enrayé, de même que l'un des rouages d'une montre, pour que tout le mécanisme se trouve détraqué : ou, si l'on préfère une comparaison physiologique, qu'un organe soit lésé pour que tout l'organisme soit souffrant.

<sup>1</sup> Cependant cette thèse vient d'être reprise avec une piété filiale, et adaptée aux nouvelles observations astronomiques, par M. Stanley Jevons fils dans un article de la *Contemporary Review* (août 1909) sur la chaleur solaire et l'activité industrielle.

D'autre part, un économiste américain, M. Moore, a proposé une explication analogue : le rythme dans l'activité de la vie économique, l'alternance de l'expansion à la dépression, aurait pour cause l'alternance des périodes de bonnes et de mauvaises récoltes, laquelle aurait à son tour pour cause ultime l'alternance des périodes de pluies et de sécheresse (*Economic Cycles. Their law and causes*). Il suffit de faire remarquer que les conditions climatiques variant d'un pays à l'autre, il devrait y avoir alors une loi des crises propre à chaque climat.

Dans la *Revue de Sociologie* de février 1917, un auteur belge, le colonel Millard, exposait une théorie qui expliquait non pas seulement les crises, mais toute l'histoire par l'existence de trois cycles, l'un de 4 ans, l'autre de 32 ans, le troisième de 500 ans, engrenés l'un dans l'autre, et déterminés l'un et l'autre par la révolution de la terre autour du soleil.

Cependant on doit préciser et limiter la recherche des causes en remarquant que la crise n'est pas une perturbation quelconque, mais qu'elle a certains caractères définis et que par conséquent la cause cherchée doit être telle qu'elle explique ces caractères, et notamment qu'elle explique la périodicité de ce phénomène <sup>1</sup>.

§ 1. L'explication par la *surproduction* est celle qui se trouve tout naturellement suggérée par le spectacle des progrès vertigineux de l'industrie et surtout de l'industrie mécanique dont nous avons cité quelques exemples étourdissants (voir p. 128). Il semble inévitable que cette course vertigineuse ne conduise à l'abîme. Le jour doit venir, tôt ou tard, où cette masse de produits jetés sur le marché dépassera les capacités de consommation et ne pourra plus être absorbée. Alors la liquidation se fait par une chute générale des prix. Les fabricants, pour échapper à la nécessité de vendre à perte, cherchent à se procurer de l'argent par l'escompte chez les banquiers ou par la vente des titres qu'ils ont en portefeuille, d'où, résultent hausse du taux de l'escompte et baisse du cours des valeurs en Bourse, en sorte que, précisément par suite de la surabondance des marchandises, l'argent devient rare. Et les industriels qui ne peuvent réussir à s'en procurer font faillite. Toutes les manifestations des crises, ci-dessus énumérées, se trouvent donc, à ce qu'il semble, assez bien expliquées.

Et la périodicité l'est aussi, car on comprend très bien que ce mouvement alternatif, par lequel la production devance la consommation, puis à un moment donné s'arrête essoufflée, tandis que la consommation qui marche d'un pas égal la rattrape et la distance à son tour — prend nécessairement les allures d'un mouvement rythmé. Il faut, en effet, après chaque débâcle, un certain temps à l'industrie pour réparer ses pertes, refaire ses réserves, renouveler son outillage en vue de besoins nouveaux.

Pourtant cette explication se heurte d'autre part à plusieurs objections graves.

La première c'est qu'elle serait inconciliable avec la loi des débouchés que nous avons exposée dans le chapitre précédent, à savoir qu'une surproduction générale est chose impossible, parce que tout accroissement de production crée un débouché nouveau et une nouvelle capacité d'achat (voir ci-dessus, p. 217) ? Toutefois nous ne retiendrons pas cette objection parce que nous avons admis la possibilité d'une

<sup>1</sup> On trouvera dans le livre de M. Lescure, *Des crises générales et périodiques de surproduction* (2<sup>e</sup> édit., 1910), l'exposé le plus récent et le plus complet des théories sur les crises et les explications données.

M. Lescure divise toutes ces théories en deux groupes : l'un qu'il appelle les théories « organiques » qui cherchent l'explication dans l'évolution du régime capitaliste, l'autre qu'il appelle « inorganiques » (peut-être vaudrait-il mieux dire : mécaniques) qui chercheraient l'explication dans une rupture d'équilibre entre la production et la consommation. Nous ne saisissons pas très bien cette opposition, car toutes les théories énumérées impliquent quelque rupture d'équilibre dans l'ordre économique. Mais il semble, d'après les exemples cités, que cette opposition corresponde à peu près à celle que nous indiquions tout à l'heure entre l'explication physiologique et celle pathologique.

surproduction sinon tout à fait générale, du moins s'étendant à toute la production industrielle, ce qui suffirait, pour expliquer les crises, celles-ci ne dépassant pas généralement les limites du monde industriel et ne s'étendant pas à la production agricole. Les crises débutent le plus souvent par une surproduction localisée<sup>1</sup>.

Mais une autre objection plus difficile à écarter c'est qu'on ne comprend pas pourquoi, si les crises avaient pour cause la surproduction, elles auraient pour caractéristique une hausse des prix ? Il est vrai que la baisse et même l'effondrement des prix se manifestent dans la période descendante de la crise, après que le point de saturation a été atteint, mais pourquoi ne se manifestent-ils pas avant ce moment et dès le moment où la production a commencé à augmenter ? Comment se fait-il que la courbe ascendante des prix soit parallèle à la courbe ascendante de la production ? Faut-il répondre que c'est parce que celle-ci n'aurait pu suivre la marche ascendante de la consommation ? Mais alors ce n'est plus la surproduction qui serait cause de la crise : il faudrait dire que c'est la surconsommation !

§ 2. L'explication par la *sous-consommation* se présente de préférence à l'esprit de ceux qui regardent aux misères de l'état économique actuel, c'est-à-dire des socialistes ou socialisants, comme Sismondi. Ceux-ci ne nient pas que les crises n'aient pour cause occasionnelle la surproduction due à l'avidité des capitalistes qui, pour compenser la réduction du taux des profits, cherchent, comme on dit, à se rattraper sur la quantité ; mais la cause fondamentale ce serait l'insuffisance des ressources de la grande masse des consommateurs de la classe ouvrière, des salariés, qui n'ont pas les moyens de racheter les produits de leur propre travail. Et qu'on ne dise pas, pour écarter cette thèse, que les besoins des hommes sont illimités ou indéfiniment extensibles, car il ne suffit pas, pour écouler un article, de trouver des gens, qui en aient envie, encore faut-il trouver des gens qui aient les moyens de l'acquérir. Or, l'accroissement du revenu de la masse de la population n'a pas marché d'un pas aussi rapide que l'accroissement de la production manufacturière. Et comme ces deux causes inverses mais aboutissant au même résultat — d'une part, la nécessité croissante pour les fabricants d'étendre le plus possible leur production ; d'autre part, le nombre croissant des salariés et l'insuffisance du salaire — vont s'intensifiant sans cesse, l'équilibre troublé, au lieu de se rétablir automatiquement, comme il l'a fait jusqu'à présent, deviendra de plus en plus instable et les crises de plus en plus aiguës, jusqu'au jour où elles enseveliront sous-ses ruines le régime capitaliste. Ainsi celui-ci est destiné à périr par les conséquences mêmes qu'il a engendrées<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> C'est ainsi que la crise de 1907, qui a fait tant de ravages aux États-Unis, a eu pour cause initiale une hausse démesurée du cuivre et de toutes les valeurs cuprifères, suivie par un effondrement des cours du cuivre et des valeurs cuprifères.

<sup>2</sup> « Actuellement la cause ultime d'une crise se ramène toujours à l'opposition entre la misère, la limitation du pouvoir de consommation des masses et la tendance du régime capitaliste à multiplier les forces productives ». — Karl Marx, *Le Capital*.

Mais cette explication ne paraît pas mieux s'adapter aux faits que la précédente, tant s'en faut, car de même que la première semblait en contradiction avec la hausse générale des prix, celle-ci semble démentie par la hausse des salaires qui, généralement, précède les crises. Pourquoi l'impossibilité pour la classe ouvrière de racheter avec son salaire le produit de son travail se manifesterait-elle précisément à la suite de la période où elle a gagné le plus et où par conséquent son pouvoir de consommation s'est accru ? Ce n'est pas avant, c'est après la crise que devrait sévir la sous-consommation. On peut comprendre que la sous-consommation, existe à l'état d'un mal chronique, qu'elle suffise pour expliquer la misère et le paupérisme, mais on ne voit pas pourquoi cette sous-consommation se manifesterait sous la forme de crise à un moment donné et avec des retours réguliers ? <sup>1</sup>.

Enfin, en admettant même la théorie qui fait le fond de cette explication, à savoir que la classe salariée touche de moins en moins sur le produit de son travail et se trouve ainsi de plus en plus spoliée par la classe possédante, on ne voit pas pourquoi il en résulterait une insuffisance générale de la consommation, car pourquoi les spoliateurs ne consommeraient-ils pas tout autant que les spoliés ? Auraient-ils moins d'appétit ? C'est peu probable. Ils consommeront autre chose, c'est entendu : il y aura moins de consommation de denrées de première nécessité et plus de consommation des articles de luxe — mais ce devrait être tout à l'avantage de l'industrie qui gagne généralement plus sur ceux-ci que sur celles-là <sup>2</sup> ?

§ 3. Aussi les économistes s'accordent généralement aujourd'hui sur une troisième explication ; ils voient la cause des crises dans la *surcapitalisation* plutôt que dans la surproduction. Quoique cette théorie elle-même comporte de nombreuses variantes, voici dans ses caractères les plus généraux, comment elle se présente.

S'il ne s'agissait pour l'industrie que d'adapter au jour le jour la production aux besoins, ce serait assez facile ; et même si elle n'y arrivait pas exactement il n'en résulterait pas une crise — pas plus qu'il n'y a de crises lorsqu'un pâtissier, ayant

<sup>1</sup> À cette objection, les socialistes répondent qu'en temps de crise la hausse des salaires est moins rapide que la hausse des prix, d'où résulterait une insuffisance croissante dans leur pouvoir de consommation. Mais si les salaires montent moins vite que les prix, alors ce sont les profits qui devraient augmenter plus rapidement que les prix ? Or beaucoup d'économistes voient au contraire la cause des crises dans la baisse des profits.

<sup>2</sup> On répond à l'objection que les classes riches n'emploieront pas en consommations ces revenus, dérobés aux classes pauvres, parce qu'elles en ont trop pour leurs besoins, mais les affecteront à l'épargne, et qu'ainsi il n'y aura pas un simple transfert de la capacité de consommation d'une classe à une autre, mais bien une réduction dans la consommation totale. Mais alors cette explication des crises, ce serait moins la sous-consommation des classes pauvres que celle des classes riches. — D'ailleurs cette explication nous paraît inadmissible, car, comme nous le verrons au livre IV, l'épargne sous forme de placement n'est qu'une opération par laquelle la classe rentière transfère précisément à la classe ouvrière son pouvoir de consommation.

mal calculé les besoins de ses clients, se trouvera, à la fin de la journée, avec un excédent de petits gâteaux. Mais la grande industrie ne peut se contenter de produire au jour le jour : elle doit anticiper les besoins et, pour se trouver en mesure d'y répondre, créer longtemps à l'avance tous les moyens de fabrication et de transport, usines, machines, mines, wagons, navires, etc. il faudra du temps pour cela ! En attendant, les besoins qui s'accroissent et s'impatientent font monter les prix. Puis quand est venu le jour où les moyens de production préparés peuvent enfin entrer en ligne, ils vont déverser sur le marché subitement des flots de produits, et remarquez qu'ils ne pourront plus s'arrêter à volonté ! car une fois que le capital a été investi sous la forme de capital fixe, il ne peut plus se dégager et il faut qu'il continue rouler même alors que le marché se trouve saturé, même alors qu'il travaille à perte. On comprend donc très bien pourquoi la baisse des prix peut prendre les proportions d'un effondrement irrésistible. Il ne s'arrêtera que lorsqu'un certain nombre des entreprises nouvelles auront fait faillite ou renoncé à la lutte, ou lorsque la baisse des prix aura eu son effet accoutumé qui est d'augmenter la consommation, et que le trop-plein aura pu ainsi être peu à peu absorbé.

On comprend aussi pourquoi les crises sont séparées par des intervalles à peu près réguliers ; la durée de ces périodes est précisément celle qui est nécessaire pour reconstituer les capitaux nécessaires à la période suivante. Et enfin on s'explique très bien pourquoi les crises sont un phénomène concomitant avec le régime capitaliste et plus spécialement avec celui de la grande industrie <sup>1</sup>.

On comprend mieux aussi pourquoi ceux-là mêmes qui ne sont pas dans les affaires, les rentiers, le grand public, sont acteurs dans la crise, pourquoi ils contribuent à la précipiter et en subissent les conséquences. Que voyons-nous, en effet ?

Voici une ère de prospérité, bonnes récoltes, pas de craintes de guerre, l'industrie marche, tout va — alors on voit monter le cours de toutes les valeurs,

<sup>1</sup> Cette explication de la surcapitalisation comporte elle-même, avons-nous dit, de nombreuses variantes, à peu près autant que d'auteurs. Une des plus récentes et des plus accréditées est celle de l'économiste russe Tugan Baranowski. Elle peut se résumer en ceci que les crises ont pour cause une absorption excessive de l'épargne par les entreprises industrielles. L'épargne accumulée s'épuise rapidement et le moment vient où l'industrie, n'en trouvant plus de disponible, est forcée de s'arrêter. Et il faudra ensuite un long temps pour remplir à nouveau le réservoir. Il faudrait, donc plutôt l'appeler crise de *sous-capitalisation*.

L'économiste allemand Lexis (*Bulletin de l'institut International de Statistique* 1909) insiste surtout sur le caractère durable des capitaux fixes et l'immobilisation qui en résulte. M. Aftalion, dans un grand ouvrage (*Les Crises périodiques de surproduction*, 2 vol.), donne aussi comme explication la durée de plus en plus longue nécessaire aujourd'hui pour la création des capitaux et donne cet exemple ingénieux du chauffage central, avec lequel il faut un long temps avant que l'appartement soit chauffé au degré voulu et, une fois en train, non moins longtemps pour abaisser la température.

M. Lescure, dans le livre déjà cité, croit pouvoir établir que les coûts de production, notamment le prix des matières premières, monteraient plus rapidement que les prix de vente, ce qui aurait pour effet d'enrayer peu à peu l'industrie et finalement de la mettre en panne.

mines de cuivre ou de charbon, valeurs de caoutchouc, banques, chemins de fer. Chaque petit rentier « mouvemente son portefeuille » ; chacun demande à ceux qu'il croit bien informés : dites-moi ce qui va monter ? — et il ne risque guère d'être trompé, puisque tout monte en effet. De toutes parts se créent des entreprises nouvelles, on exploite de nouvelles mines, on fait de nouvelles plantations de caoutchouc, on capte des chutes d'eau, on ouvre des cinémas, et même les entreprises anciennes augmentent leurs capitaux en émettant des actions nouvelles. Puis vient le jour où toutes ces entreprises donnent à la fois et se font concurrence. On entend un craquement sinistre : c'est l'une d'elles qui sombre. Aussitôt c'est la panique — et de même que, naguère, plus les valeurs montaient, plus empressés étaient les acheteurs, maintenant plus elles baissent et plus on s'empresse de vendre. Rares les capitalistes qui ont su, comme on dit, sortir à temps de l'affaire. De proche en proche, tous ces titres qui représentaient autant d'anticipations de production et de revenus et, comme le dit éloquemment M. Seligman, « la capitalisation de tant d'espoirs », s'affaissent, avant même qu'on puisse savoir s'il y a réellement surproduction.

§ 4. Pourquoi n'y aurait-il pas des crises de *sous-production* aussi bien que de surproduction ? L'équilibre entre la production et la consommation ne peut-il pas être rompu aussi bien par déficit de la production que par excès ? Il semble même que ce sont celles-là qui doivent être les plus à redouter, car enfin l'excès de production, qui est l'abondance, ne saurait être un mal en soi et ne le devient que par suite de quelque vice dans la structure économique, tandis que l'insuffisance de la production doit impliquer la disette, la misère et éventuellement la mort.

Il est vrai : les disettes et même les famines ont tenu une grande et terrible place dans l'histoire de tous les peuples jusqu'à une époque pas très éloignée de nous. Il y en a eu encore en France au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, et elles sévissent assez fréquemment dans les pays dont l'évolution industrielle n'est pas très avancée tels que l'Inde ou même la Russie. Et même dans les pays les plus avancés il peut y avoir dans telle ou telle branche de la production une défaillance qui causera de graves désordres. Par exemple en France la ruine de la viticulture pendant vingt ans, à la suite de l'invasion du phylloxera<sup>1</sup>. Et on se rappelle encore en Angleterre les désastres causés par la disette de coton (cotton famine) durant la guerre de sécession des États-Unis.

---

<sup>1</sup> La crise vinicole de sous-production a duré une vingtaine d'années, de 1872 à 1890, et a été suivie peu après d'une crise de surproduction qui a duré une dizaine d'années, de 1900 à 1910, laquelle a eu pour cause à la fois un excès de plantation et une réduction de la consommation du vin, du moins dans la classe bourgeoise. Il est vrai que les viticulteurs ont préféré l'attribuer à la fraude, autrement dit à la surproduction du vin artificiel. Peu importe, d'ailleurs, car, dans un cas ou dans l'autre, c'est toujours la surproduction. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux perturbations régionales n'ont eu pour résultat de provoquer les crises, au sens exact de ce mot, quoique la première ait déterminé une assez forte augmentation de l'émigration, et la seconde des troubles politiques et des émeutes (en 1907 à Narbonne et dans toute la région) qui ont eu un grand retentissement et ont suscité de nombreux articles de journaux et revues.

Néanmoins, c'est avec raison que l'on ne fait pas figurer les disettes dans la catégorie des crises, car on n'y retrouve aucun des caractères symptomatiques que nous avons énumérés. Il y a, il est vrai, la hausse des prix, mais qui s'y présente dans des conditions précisément inverses, puisqu'ici la hausse des prix n'est que la suite et la conséquence du déficit, tandis que dans la crise classique la hausse des prix précède la crise et c'est la baisse des prix qui la suit.

On ne trouve pas non plus dans les crises de disette ce caractère essentiel qui est la périodicité — et pourtant, si la théorie des cycles astronomiques était vraie, c'est ici qu'il devrait être le plus apparent puisque la disette tient généralement à une mauvaise récolte.

Toutefois il peut arriver, lorsque le déficit porte sur des denrées de première nécessité, que cette crise par insuffisance de production produise indirectement les mêmes effets que la crise par excès de production, à savoir un engorgement général sur le marché et une dépréciation des marchandises. Pour expliquer ce résultat inattendu, il suffit de remarquer que lorsque l'insuffisance dans la récolte du blé, par exemple, entraîne une hausse du prix du blé — il en résulte pour les consommateurs de blé dont les ressources sont limitées, c'est-à-dire pour l'immense majorité des hommes, l'obligation de restreindre leurs dépenses sur tous les autres articles de leurs budgets : dès lors, une masse d'objets, n'étant plus demandés, ne pourront plus s'écouler ou ne le pourront qu'à perte. C'est ainsi que les disettes dans l'Inde se répercutent généralement par une baisse de prix pour les produits des manufactures anglaises.

### § 3. Les remèdes.

[Retour à la table des matières](#)

D'abord, y a-t-il lieu d'en chercher ? Nous voici ramenés à la question posée au début de ce chapitre. Si la crise n'est qu'un phénomène physiologique, un rythme normal, comme les pulsations de l'organisme économique, il n'y a qu'à laisser faire. Mais s'il faut y voir un trouble pathologique, alors, en effet, la recherche d'un remède est assez indiquée. Or il semble bien résulter de l'examen des causes que nous venons de passer en revue, quelle que soit celle qui paraisse la mieux fondée, que toutes impliquent un certain désordre et des conséquences fâcheuses qu'il faudrait tâcher d'éviter.

Mais l'indication du remède dépendra évidemment de la cause supposée. Si on croit que c'est la surproduction, il faudra s'appliquer à limiter cette production : par exemple, par l'institution des cartels (voir ci-après p. 288), qui, en réglementant la production, empêcheraient la hausse exagérée des prix et par suite leur baisse aussi, ou tout au moins, comme on l'a dit pittoresquement, leur serviraient de parachute.

Si on voit la cause de la crise dans le fait que la classe ouvrière n'a pas les moyens d'augmenter sa consommation aussi rapidement que s'accroît la production, on cherchera le remède dans l'établissement d'un régime socialiste qui assurerait à l'ouvrier l'intégralité du produit de son travail, ou peut-être simplement dans un régime coopératif où la production, n'étant organisée qu'en vue des besoins et non en vue du profit, ne serait pas incitée à une surproduction excessive et purement spéculative <sup>1</sup>.

Si on voit la cause des crises dans la surcapitalisation, il faudra compter sur les banques, qui sont les grands et presque uniques dispensateurs du crédit. C'est à elles qu'il incombera d'intervenir au moment voulu — soit, quand elles voient que l'accélération de la circulation devient inquiétante, en élevant le taux de l'escompte afin de resserrer le crédit (voir au ch. *Banques*) ; — soit au contraire, quand la crise est imminente, en se hâtant de procéder au sauvetage des maisons qui seraient les premières à sombrer et dont la chute déterminerait l'écroulement général. La législation peut aussi peut-être exercer une action préventive, soit en contrôlant l'émission des titres d'entreprises nouvelles, soit en réglementant les marchés à terme.

Toutefois, dans cette dernière explication des crises, le remède est plus douteux, car le mal est psychologique plus encore qu'économique : c'est plutôt une question d'éducation ; il s'agit d'apprendre au public à ne pas croire que parce qu'une valeur monte il faut l'acheter, ni que, parce qu'elle baisse, il faut la vendre. Cette éducation se fait d'elle-même en ce sens que la mévente, la baisse des prix, la difficulté de se procurer de l'argent, et le spectacle des faillites, en terrifiant les producteurs, ne peuvent manquer d'enrayer la surproduction. Seulement, dès que l'effet réfrigérant de la douche a cessé, alors le remède cesse d'agir. Peut-être le remède le plus efficace serait-il tout simplement une science des crises assez exacte pour permettre d'en prévoir le retour à date fixe, car il est permis de croire qu'une crise prévue et en quelque sorte escomptée se trouverait par là même évitée ou tout au moins très amortie. Encore ne faut-il point s'y fier, car il arrive souvent que la peur d'un mal a précisément pour effet d'évoquer ce mal. La grande guerre actuelle aurait probablement pu être évitée si tout le monde n'eût répété depuis longtemps qu'elle était inévitable <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir ci-après Le Coopératisme.

<sup>2</sup> Les indices publiés mensuellement par la Commission officielle nommée à cet effet (voir ci-dessus p. 221) ont précisément pour but de permettre au public de prévoir les crises, comme le *Bulletin météorologique* pour les tempêtes.

Dans un des premiers livres où cette question des crises ait été traitée scientifiquement (*Des crises commerciales et de leur retour périodique*, 1860), M. Juglard avait cherché à déterminer leurs signes avant-coureurs. Et il avait cru les découvrir dans la comparaison entre l'encaisse des banques et leur portefeuille. Quand on voit l'encaisse, après avoir rapidement monté, commencer à descendre, et en même temps le portefeuille, après avoir baissé, commencer à remonter, c'est que la crise est imminente. Cet indice est, en effet, symptomatique, car il correspond parfaitement à la théorie de la surcapitalisation, et il a été retenu dans les huit indices officiels, mais il n'est plus considéré cependant comme suffisant à lui seul.

## CHAPITRE II

### L'ASSOCIATION POUR LA PRODUCTION

---

#### I

#### **Les formes successives de l'association pour la production.**

[Retour à la table des matières](#)

« Aujourd'hui, jour du Vendredi-Saint, écrivait Fourier en 1818, j'ai trouvé le secret de l'Association universelle ». Il se vantait : il ne l'avait certes pas découverte, bien qu'il l'ait mise en relief avec une verve fantastique, car l'association n'est pas de l'ordre de ces phénomènes qu'il faut découvrir : elle éclate à tous les yeux. C'est la plus générale probablement de toutes les lois qui gouvernent l'univers, puisqu'elle se manifeste non seulement dans les rapports des hommes vivant en société, mais aussi dans ceux qui unissent les mondes en systèmes solaires et les molécules ou les cellules en corps bruts ou organisés, et jusque dans les rapports logiques qui nous permettent de penser. Les animaux eux-mêmes connaissent les lois de l'association et quelques-unes de ces sociétés animales, abeilles, fourmis ou castors, ont été de tout temps pour les hommes un inépuisable sujet d'instruction et d'admiration.

L'association s'applique à toutes fins, mais nous n'avons ici à nous occuper de l'association qu'en vue de la production, en prenant ce mot d'association non dans le sens juridique d'une société contractuelle, mais dans le sens le plus large, celui d'un groupement quelconque d'individus travaillant à une fin commune. En ce sens, elle s'impose aux hommes pour tous les travaux qui excèdent les forces individuelles, ne fût-ce qu'un poids à soulever, et aussi pour ceux qui étant solidaires doivent être nécessairement exécutés en commun, tels que les travaux du semeur et du laboureur qui marche derrière lui pour recouvrir la semence, ou du

---

Cet indice est, en effet, symptomatique, car il correspond parfaitement à la théorie de la surcapitalisation, et il a été retenu dans les huit indices officiels, mais il n'est plus considéré cependant comme suffisant à lui seul.

mécanicien et du chauffeur sur la même locomotive. La division du travail, dont nous parlerons tout à l'heure, suppose toujours une association consciente ou inconsciente.

L'association des hommes a passé par trois phases :

1° Elle a été d'abord instinctive, tout comme pour les animaux <sup>1</sup>.

Ce n'est pas seulement pour la lutte que les hommes se groupent instinctivement, c'est aussi pour le travail et pour le jeu : ils n'aiment pas plus le travail solitaire que le jeu solitaire <sup>2</sup>.

La plus naturelle et évidemment la première des associations a été celle de l'homme et de la femme, des parents et des enfants. On dira peut-être que celle-ci n'a aucun caractère économique et a pour unique cause l'instinct sexuel et l'instinct maternel ? Et pourtant le mariage au sens d'une union durable et, en tout cas, le ménage, a été dans ses origines une association surtout économique. Quand on demandait aux Indiens de l'Amérique du Nord pourquoi ils se mariaient, ils répondaient : « Parce que nos femmes vont chercher le bois, l'eau, les aliments, et portent tout notre bagage » <sup>3</sup>. Il est très probable que c'est ce caractère économique qui a conféré à la famille le caractère permanent que l'instinct sexuel ou la voix du sang auraient été impuissants à lui donner.

2° L'association est devenue ensuite coercitive. D'abord sous la forme d'esclavage. L'esclavage doit être considéré en effet comme un simple élargissement de la famille primitive déterminé par des causes économiques, le besoin de constituer une association plus puissante (le mot de *familia* comprend les esclaves et l'esclave lui-même s'appelle *familiaris*). Du reste, il n'y a pas à s'étonner, dans un temps où les femmes elles-mêmes étaient souvent le fruit de la conquête (enlèvement des Sabines), si la conquête a servi aussi à faire entrer dans la famille des travailleurs étrangers. Très souvent ceux-ci finissaient par devenir membres adoptifs de la famille, ainsi qu'on peut le voir, aussi bien par les récits des antiques tragédies grecques, que par ceux des voyageurs dans le Maroc d'hier.

C'est par cette association coopérative imposée que les hommes d'autrefois, attelés ensemble par centaines et s'ébranlant au rythme d'un instrument d'airain frappé par une sorte de chef d'orchestre, comme nous le montrent les bas-reliefs

<sup>1</sup> Voir la très intéressante description de ces sociétés animales dans le livre de M. Espinas, *Sociétés animales*.

<sup>2</sup> Le socialiste Fourier voit dans l'association le principal moyen de rendre le travail attrayant. Et le professeur Bücher, dans ses *Études économiques* (voir notamment celle intitulée *La communauté du travail*), montre très bien que « le travail fait en commun excite l'émulation ; personne ne veut rester en arrière », et comment aussi le rythme ou la cadence qui caractérise beaucoup de travaux (tout comme les danses) exige le concours de plusieurs personnes.

<sup>3</sup> Eyre, cité par Starke, *La famille primitive*. On peut trouver du reste la confirmation de ce fait chez les Arabes polygames, les Bassoutos de l'Afrique centrale, etc.

égyptiens, ont pu élever les Pyramides d'Égypte ou faire voguer les galères à trois et quatre rangs de rames <sup>1</sup>.

L'association est devenue moins strictement coercitive avec le *servage*, en tant du moins que les relations entre le maître et le travailleur se sont détendues. Mais, d'autre part, l'association entre le travailleur et la terre s'est ici resserrée, puisqu'on sait que le trait caractéristique du servage c'est que le serf est attaché à la terre (serf de la glèbe).

L'association garde encore le caractère semi-coercitif sous le régime corporatif. Elle est obligatoire en ce sens que nul ne peut exercer un travail sans faire partie de la corporation à laquelle ce genre de travail est dévolu, et seulement en se conformant aux règlements imposés par la corporation ou plus tard par le gouvernement. Mais l'obligation ici, au lieu de constituer une servitude, constitue un privilège. C'est un avantage et un honneur que d'être admis dans cette association de métiers qui s'appelle la corporation. On n'y est admis qu'après avoir fait un long apprentissage et avoir subi un examen de capacité qui consiste à exécuter un chef-d'œuvre. Plus tard, le chef-d'œuvre fut remplacé par des droits à payer, de plus en plus élevés, et la capacité technique fut un moindre titre à l'admission que l'argent, la faveur ou la parenté avec l'un des maîtres. C'est ainsi que se creusa le premier fossé — qui devait peu à peu se transformer en abîme — entre l'ouvrier et le maître. Les ouvriers, *compagnons* ou *varlets*, comme on disait alors, se virent fermer l'accès de la maîtrise, c'est-à-dire de la production indépendante, et condamnés à rester, définitivement de simples salariés <sup>2</sup>. Ce fut alors qu'ils opposèrent aux corporations, devenues exclusivement des associations de maîtres (*les maîtrises*, on disait bien), des associations composées uniquement d'ouvriers qui furent les *compagnonnages* et dont le rôle fut grand dans l'histoire des classes ouvrières.

3° Ainsi l'évolution qui au moyen âge semblait devoir réunir dans une même association le capital et le travail, échoua. Néanmoins elle a abouti à une nouvelle forme d'association, celle que nous venons d'étudier dans le chapitre précédent sous le nom *d'entreprise*, c'est-à-dire des groupes plus ou moins considérables d'individus dans lesquels l'un, le patron, fournit le capital, les instruments, la terre, et les autres, les salariés, la force de travail.

Ce régime de l'entreprise a fait merveille en ce qui concerne la production des richesses, mais en tant que mode d'association il ne peut être considéré comme un

<sup>1</sup> Ce n'est pas seulement l'esclavage, c'est-à-dire le droit du plus fort, qui a créé l'association coercitive. D'autres modes de contrainte ont eu le même résultat. Certains sont dus à des causes naturelles. Le débordement régulier du Nil a imposé à des riverains des conditions d'irrigation et de travail réglé qui ont été peut-être la plus ancienne forme de coopération entre les hommes. Voir *Les grands fleuves historiques* de Metchnikoff.

<sup>2</sup> Il serait inexact cependant de croire que le régime corporatif ait jamais englobé sous sa règle tous les travailleurs. M. Hauser (*Ouvriers du temps passé*) a très bien montré que cette façon de généraliser est très exagérée ; mais il semble s'être à son tour jeté dans l'excès opposé en affirmant qu'au moyen âge « la forme la plus répandue était le travail libre ».

progrès : au contraire il marque un recul. Les travailleurs n'ont pas le moins du monde le sentiment d'être associés dans une œuvre commune avec le patron ou avec les actionnaires — et même ils n'ont plus le désir de l'être ! car, au lieu d'un accord de bonnes volontés ce régime a créé un conflit aigu qui constitue ce qu'on appelle la question sociale.

Non seulement il n'y a plus entre les ouvriers et le patron un contrat d'association au sens juridique et précis de ce mot, qui comporte participation aux profits et aux pertes, à la direction et à la responsabilité, mais c'est à peine si l'on peut même y discerner les apparences d'un contrat consensuel quelconque, d'un contrat synallagmatique, d'un louage de services, car en fait le soi-disant contrat de travail n'est qu'une « embauche » : c'est le mot technique <sup>1</sup>.

Cependant nous verrons plus loin que la loi tend aujourd'hui à donner au salariat le caractère d'un contrat synallagmatique en appelant les ouvriers à participer à la rédaction des « règlements d'ateliers », ou en imposant des dommages-intérêts en cas de rupture des engagements ; et les parties en présence, patrons et ouvriers, tendent aussi à lui conférer certains caractères de l'association par des institutions telles que le contrat collectif, la participation aux bénéfices et l'actionnariat ouvrier que nous retrouverons au chapitre du *Salariat*.

## II

### L'association des travailleurs.

[Retour à la table des matières](#)

Puisque le contrat actuel d'entreprise ne constitue qu'une forme d'association bâtarde, association de fait non de droit, association par nécessité, non par bonne volonté, ne peut-on espérer qu'elle fera place à une forme d'association libre et intégrale où chacun aurait la claire conscience qu'il est membre d'une œuvre collective et la ferme volonté d'y coopérer ?

Sans doute, ce n'est, pas impossible puisque cette forme-là est déjà réalisée dans *l'association ouvrière de production*. On désigne sous ce nom, ou sous celui de *coopératives de production*, des associations de travailleurs constituées en vue de se passer du patron, de devenir leurs propres maîtres et de garder pour eux les fruits de leur travail <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cependant M. Châtelain a essayé de démontrer qu'il y avait dans le contrat de salaire un contrat de société imparfait. Mais l'ingéniosité qu'il a dû déployer pour soutenir cette thèse prouve assez qu'elle n'est pas évidente. Voir ci-après au chap. sur *Le Salariat*.

<sup>2</sup> Stuart Mill voyait dans l'association coopérative de production libre la solution de la question sociale. C'était aussi le système du socialiste Lassalle. Seulement, celui-ci voulait que l'État

La France est considérée comme la terre natale de ce genre d'institutions et à juste titre, car c'est chez elle que la première association ouvrière de production a été fondée, en 1834, par un publiciste, Buchez. Mais c'est seulement à la suite de la Révolution de 1848 qu'il y eut un grand élan dans ce sens. Ce n'est pas pour rien que cette date coïncide avec celle de l'avènement du suffrage universel : celle-ci c'était la république dans le gouvernement, celle-là c'était la république dans l'atelier. Il se fonda alors en France, à Paris surtout, plus de 200 sociétés ouvrières de production ; mais toutes moururent, hormis 3 ou 4 qui vivent encore aujourd'hui. Il y eut une nouvelle poussée en 1866-1867. Enfin, dans ces dernières années, leur nombre s'était accru rapidement. On en compte aujourd'hui (en 1913) exactement 476. Leur nombre était de 500 il y a une douzaine d'années : le mouvement ascensionnel a donc marqué un léger recul ; il reprendra sans doute, les circonstances de la guerre lui ayant été favorables.

Quelques-unes de ces associations ont très bien réussi et sont devenues des maisons importantes<sup>1</sup>. Néanmoins toutes ensemble ne comptent que 20.000 sociétaires (plus 7 à 8.000 auxiliaires) et le chiffre total de leurs affaires n'atteint pas tout à fait 75 millions. C'est donc bien peu de chose dans le monde industriel. Si l'on décompte cinq ou six grosses associations, la moyenne tombe à une vingtaine d'ouvriers. C'est de la petite industrie. Et notez que la France est le pays qui compte le plus d'associations ouvrières de production<sup>2</sup>.

Les obstacles que rencontrent les coopératives de production sont très nombreux et n'expliquent que trop leur insuccès :

1° Le premier, c'est *le défaut de capital*. Nous savons que si l'on peut éliminer le capitaliste de l'entreprise productive, on ne peut pas en tout cas éliminer le capital<sup>3</sup> ; or, la grande industrie exige aujourd'hui des capitaux de plus en plus considérables. Comment de simples ouvriers pourront-ils se les procurer ? — Sou à sou prélevés sur leur épargne de chaque jour ? Cela peut se faire et s'est fait, en

---

consacrât quelques centaines de millions de marcs à commanditer des sociétés coopératives de production, de façon à leur permettre de soutenir victorieusement la concurrence contre les entreprises patronales.

<sup>1</sup> Les plus connus sont : le *Familistère* de Guise (fabrique d'appareils de chauffage), créé il y a un demi-siècle par un disciple de Fourier, par Godin ; – l'association de peintres en bâtiment, *Le Travail*, qui se flatte d'avoir réalisé la règle de répartition de Fourier entre les trois facteurs : Travail, Capital et Talent ; – l'association des *Charpentiers de Paris* qui, grâce à son habile directeur, est devenue une des premières maisons de ce genre de travail.

<sup>2</sup> En Angleterre, les associations ouvrières de production autonomes (c'est-à-dire qui ne sont pas de simples dépendances des sociétés de consommation) sont au nombre d'une centaine seulement mais font à peu près le même chiffre global d'affaires qu'en France. Dans tous autres pays, elles ne sont qu'en nombre insignifiant.

<sup>3</sup> Pourtant il y a en Italie de nombreuses associations de travailleurs qui n'ont que leurs bras (aussi les appelle-t-on *braccianti*), mais aussi n'ont-elles point l'ambition de remplacer le patron. Ce sont des associations de main-d'œuvre, un travail à la tâche collectif. Nous les retrouverons au chap. du *Salariat*.

effet, dans quelques entreprises de petite industrie, mais seulement au prix de sacrifices héroïques, et on ne peut y compter d'une façon générale. Les capitalistes ? Mais d'abord ceux-ci ne sont guère empressés à placer leurs capitaux dans des entreprises aussi aléatoires. Et, d'autre part, les ouvriers ne sont pas disposés à rechercher le concours des capitalistes puisque leur but est précisément de s'en libérer.

Cependant nous ne considérons pas cette difficulté comme insurmontable. Des associations ouvrières solidement organisées, une fois qu'elles auraient fait leurs preuves, trouveraient facilement à emprunter tous les capitaux qui leur seraient nécessaires, soit en constituant une banque commune (il en existe une déjà en France), soit en s'adressant aux sociétés coopératives de crédit ou aux coopératives de consommation qui disposent les unes et les autres de capitaux considérables (voir ci-après les chapitres sur ces sociétés).

De plus, l'État est disposé à leur faire des avances. Il inscrit chaque année au budget pour 375.000 francs de subventions à répartir entre les associations qui paraissent les plus intéressantes, pour une part à titre gratuit et à fonds perdu, mais pour la grosse part à titre de prêt remboursable. Et depuis la loi du 18 décembre 1915 un fonds de dotation de 2 millions de francs est mis à la disposition des associations ouvrières de production<sup>1</sup>, à la condition que ces associations soient effectivement composées d'ouvriers.

Sans doute, il y a un précédent qui n'est pas encourageant celui des 3 millions prêtés par le gouvernement de 1848 et qui ont été perdus sans sauver les sociétés qui les avaient touchés<sup>2</sup>. Mais on a aujourd'hui plus d'expérience et les avances faites de puis un certain nombre d'années par l'État et par la ville de Paris rentrent assez bien. Sur l'argent prêté, environ 5 p. 100 ont été perdus et 10 p. 100 sont en retard.

2° Le second, c'est *le défaut de clientèle*. Les associations ouvrières ne sont pas généralement assez puissamment outillées pour produire à bon marché et pour la grande consommation populaire. Et, d'autre part, elles n'ont pas généralement un nom, une marque assez connue pour attirer la clientèle riche. Heureusement pour elles, elles ont trouvé en France des clients dans la personne de l'État et des

<sup>1</sup> Ces 2 millions sont prélevés non sur le budget mais sur une avance de 20 millions imposée à la Banque de France comme prix de la prorogation de son privilège en 1912.

Ces avances sont accordées par une Commission spéciale nommée à cet effet. Elles ne peuvent dépasser le tiers du capital versé par l'association. Elles sont faites pour une durée qui, en principe, est de trois ans, mais exceptionnellement peut s'élever à vingt ans. Et à un taux d'intérêt de 2 p. 100.

<sup>2</sup> Toutefois, on a fort exagéré cet échec. Une partie du fonds a été prêtée à des petits patrons ou associations qui n'avaient rien de coopératif. En outre, une partie a été remboursée, et si le restant ne l'a pas été, c'est surtout parce que le coup d'État de Napoléon III, en 1852, a écrasé toutes les associations sans distinction.

municipalités, et c'est grâce à eux que beaucoup de sociétés de production en France doivent de vivre.

L'État, les départements et les municipalités non seulement soutiennent les associations de production par leurs commandes, mais leur accordent divers privilèges dans les concessions de travaux publics, tels que : — *a*) dispense de cautionnement ; — *b*) dispense des formalités de l'adjudication par voie de sous-enchères ; — *c*) s'il y a sous-enchère, droit de préférence à égalité de prix ; — *d*) paiement des travaux par acomptes tous les quinze jours. — Mais dans ces conditions leur vie est un peu factice.

3° Le troisième est *le manque d'éducation économique* de la classe ouvrière qui, jusqu'à présent, ne lui permettait : — ni de trouver aisément dans ses rangs des hommes capables de diriger une entreprise industrielle ; — ni, en supposant qu'elle les trouvât, de savoir les élire et les garder comme gérants, leur supériorité même devenant trop souvent une cause d'exclusion ; — ni enfin, en supposant même qu'elle acceptât leur direction, de savoir leur assurer une part dans les produits proportionnelle aux services qu'ils rendent, car la supériorité du travail intellectuel sur le travail manuel n'est pas encore suffisamment comprise. Néanmoins, il y a eu de grands progrès réalisés : on voit certaines associations garder leurs directeurs leur vie durant, les rétribuer très honorablement et même ne témoigner aucun sentiment de jalousie quand ils sont décorés ou ont une auto à leur service.

4° Enfin, le dernier écueil, c'est *qu'elles tendent à reconstituer les mêmes formes qu'elles se proposaient d'éliminer*, à savoir l'organisation patronale avec le salariat — tant il est malaisé de modifier un régime social ! Trop souvent, du jour où ces associations réussissent, elles se ferment et, refusant tout nouvel associé, embauchent des ouvriers salariés, en sorte qu'elles deviennent tout simplement des sociétés de petits patrons<sup>1</sup>. C'est le principal grief que les socialistes font valoir contre cette institution et il faut avouer qu'il est assez fondé. D'autre part, demander aux ouvriers de la première heure, à ceux qui, à force de privations et de persévérance, ont réussi à fonder une entreprise prospère, d'admettre sur pied d'égalité les ouvriers de la onzième heure, c'est vraiment leur imposer un rare désintéressement ! Et pourtant là aussi l'éducation se fait et, grâce au contrôle de la *Chambre Consultative*, ces déviations du principe coopératif deviennent de plus en plus rares.

<sup>1</sup> D'ailleurs, la plupart emploient des auxiliaires : 340 associations sur 476, soit plus des deux tiers, emploient des auxiliaires, dans la proportion moyenne d'un tiers contre deux tiers de sociétaires. On comptait 13.900 sociétaires et 7.500 auxiliaires.

La société coopérative de production des lunetiers de Paris, par exemple, a été souvent citée comme exemple de cette déviation de l'association ouvrière. Elle comptait naguère, pour 225 associés, plus de 1.200 salariés — et ses actions avaient monté de 300 à 50.000 francs ! Elle n'est évidemment coopérative que de nom.

D'autre part, la loi de 1915, que nous venons de citer, n'accorde le droit de participer aux avances qu'aux sociétés qui rempliront les conditions suivantes, suffisantes pour attester leur caractère ouvrier et coopératif :

a) S'il y a dans l'association des *sociétaires non ouvriers* (c'est à-dire des bourgeois), ceux-ci ne devront avoir aucune part au profit, mais auront seulement droit à l'intérêt de leur capital.

b) S'il y a, inversement, des *ouvriers non sociétaires* (c'est-à-dire de simples salariés), ceux-ci devront toucher une part des bénéfices et la part totale qui leur sera allouée ne pourra être moindre que le quart des bénéfices nets.

La création des associations de production peut se trouver très facilitée :

1° Par la participation aux bénéfices, lorsque le patron veut bien consentir à préparer son abdication en organisant la participation de telle façon que les ouvriers puissent devenir de son vivant ses associés, et après sa mort ses successeurs. C'est ce qu'ont fait, pour ne citer que les exemples les plus fameux, Godin pour le Familistère de Guise, M<sup>me</sup> Boucicaut pour les magasins du Bon Marché <sup>1</sup>, etc.

2° Par les syndicats professionnels ouvriers. Plusieurs associations coopératives de production en France n'ont pas d'autre origine. En ce cas, elles ne font pas travailler simultanément tous les membres de la corporation parce qu'elles n'ont pas de capitaux ni de débouchés suffisants pour cela, mais seulement ceux des ouvriers de la corporation qui le demandent, à tour de rôle.

Cependant ce concours des syndicats tend à se restreindre de plus en plus, car les syndicats se montrent de plus en plus hostiles à l'association coopérative de production. Elle ne leur apparaît plus que comme une cause d'affaiblissement de l'esprit syndical. Du jour, disent-ils, où les ouvriers sont entrés dans une association de production, ils ne pensent plus à leurs intérêts de classe mais seulement à leur intérêt corporatif : ils ne cherchent qu'à réaliser des profits, en cas de grève à sauver la caisse, et se trouvent par là infectés de l'esprit capitaliste <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le magasin du *Bon Marché* n'est pas d'ailleurs une véritable association coopérative de production, quoiqu'il n'ait guère d'autres actionnaires que ses employés : car les bénéfices y sont répartis non au prorata de travail, conformément au principe coopératif, mais au prorata des actions, conformément au principe capitaliste.

<sup>2</sup> Ce n'est pas seulement le syndicalisme, mais le socialisme en général qui se montre nettement hostile à la coopération de production. En effet, l'association de production, si elle vise à supprimer le salariat, maintient à la base de son organisation la propriété individuelle des capitaux, puisqu'elle vise précisément à rendre les ouvriers copropriétaires de leurs instruments de production. Or, le collectivisme se propose au contraire de « socialiser » les instruments de production, c'est-à-dire de les soustraire à toute appropriation individuelle, même à celle des travailleurs eux-mêmes. On a vu cet antagonisme de tendances se manifester dans la grève de Carmaux en 1900 quand il s'est agi de créer une verrerie coopérative (aujourd'hui à Albi). Les

3° Par les associations coopératives de consommation qui, lorsqu'elles sont suffisamment développées et fédérées entre elles, peuvent soutenir les sociétés coopératives de production en leur prêtant les *capitaux* dont elles ont besoin et en leur procurant une *clientèle* assurée pour la vente de leurs produits — c'est-à-dire précisément deux des éléments qui leur manquaient pour réussir. Et quant au troisième, la *direction*, elle se trouve elle-même facilitée par le fait que les sociétés de consommation exercent un double contrôle en tant que commanditaires et en tant que clientes. C'est ce que commencent à faire les sociétés coopératives de consommation en Angleterre.

Mais ceci nous amène à une autre forme d'entreprise coopérative que nous verrons un peu plus loin.

### III

## Les associations de capitaux.

[Retour à la table des matières](#)

Il résulte de ce que nous venons de dire que jusqu'à présent l'association vraiment libre n'a guère fonctionné sur terre en ce qui concerne le travail. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne le capital. Celui-ci, sous forme de monnaie ou de titres, jouit d'une liberté d'allures, d'une facilité de déplacement, que le travail ne saurait posséder, et le développement du crédit accroît prodigieusement cette mobilité. Pour que des travailleurs ou des propriétaires fonciers puissent coopérer à une entreprise productive, il faut que cette entreprise prenne naissance sur les lieux mêmes, et dès lors elle ne peut réunir que des personnes vivant dans la même région. Le travail ne se déplace qu'avec la personne du travailleur, lequel ne se déracine pas aisément du lieu où il a vécu : quant à la terre, elle est immuable. Le capital seul a les ailes de l'aigle et il sait accourir des extrémités du monde partout où il voit quelque profit à gagner.

Toutes les fois qu'une entreprise prend des proportions considérables — et nous avons vu déjà que telle est la tendance générale — l'entrepreneur ne peut plus fournir à lui seul la main-d'œuvre nécessaire. Alors un nombre plus ou moins grand de capitalistes se réunissent pour fournir les capitaux nécessaires et l'entreprise se trouve constituée sous la forme dite de *société par actions*, forme

---

socialistes ont protesté en disant qu'il fallait créer non point une « verrerie aux verriers », mais une « verrerie ouvrière », c'est-à-dire appartenant à toute la classe ouvrière.

inventée en Hollande au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui se multiplie extraordinairement de nos jours <sup>1</sup>.

Ce qui caractérise cette forme de société c'est que le capital nécessaire à l'entreprise est divisé en fractions de minime valeur — généralement de 500 francs en France <sup>2</sup>, de 25 francs (une livre) en Angleterre — qui s'appellent des *actions*, autrement dit des parts de propriété dans la société <sup>3</sup>. Ainsi une société au capital de 50 millions émettra 100.000 actions du type français, ou 2 millions d'actions du type anglais. Et chacun en prendra ce qu'il voudra, selon sa fortune ou selon le degré de confiance qu'il accorde à l'entreprise, une seule s'il lui plaît. Il va de soi qu'il n'aura à toucher sur les bénéfices de l'entreprise qu'une part proportionnelle au nombre de ses actions : cette part s'appelle le dividende. Mais ce qui séduit surtout l'actionnaire c'est que sa responsabilité et ses risques sont limités aussi au montant des actions qu'il a souscrites, différence essentielle avec les autres sociétés. Aussi en Angleterre, c'est le mot *limited* qui est imposé par la loi pour désigner généralement la société par actions. Cette dilution des risques à dose infinitésimale a rendu possibles les entreprises les plus aventureuses. Jamais les chemins de fer n'auraient été construits, jamais l'isthme de Suez n'eût été percé, ni demain le tunnel sous la Manche, si la société par actions n'avait été inventée, car aucun capitaliste ne pourrait fournir les centaines de millions nécessaires pour de telles entreprises, tandis que ces risques divisés à l'infini n'effraient plus même les petites bourses et, par le fait, un immense écroulement comme celui de l'entreprise de Panama, 1.300 millions souscrits presque uniquement par de petits capitalistes, n'a ruiné que peu de gens <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Quoique les deux mots d'association et de société soient considérés comme synonymes et employés indifféremment l'un pour l'autre, cependant ils comportent des significations juridiques distinctes. Le nom de société implique comme but le profit, un partage de bénéfices, tandis que celui d'association exclut en général, ce but intéressé et ne convient par conséquent, qu'aux groupements qui visent quelque intérêt social, religieux, politique, etc. C'est ainsi que le Code de commerce ne parle jamais que de « sociétés » tandis que la loi sur le droit d'association vise au contraire expressément « les associations sans but lucratif ». Mais le langage courant ne tient guère compte de cette différenciation juridique : ainsi on dit « sociétés de secours mutuels » quoiqu'elles aient pour but seulement l'aide mutuelle, et inversement on dit « associations ouvrières de production » quoique celles-ci aient pour but, sinon unique du moins immédiat, de réaliser des bénéfices.

<sup>2</sup> Toutefois, d'après la loi, pour que la société soit valablement constituée, il suffit d'en verser le quart, soit 25 francs. Et quand il s'agit de petites sociétés dont le capital ne dépasse pas au début 200.000 francs, la valeur de l'action peut être abaissée à 25 francs et le versement à un dixième, soit 2 fr. 50. Ce sont celles qu'on appelle généralement « coopératives ».

<sup>3</sup> Légalement, l'action n'est pas une part de copropriété dans le capital social, car le capital social n'est pas à l'état de copropriété indivise entre tous les associés : il appartient à la personne juridique qui est la société elle-même et qui ne se confond avec celle d'aucun des associés. Mais ce n'est là qu'une fiction juridique imaginée pour faciliter l'administration de la société ; en réalité, le capital social est bien une propriété collective.

<sup>4</sup> On est donc loin d'Adam Smith qui disait de cette forme d'entreprise « La société ne convient qu'aux travaux routiniers, uniformes, tels que banques, assurances, transports, canaux, approvisionnements d'eaux ».

Que ne met-on pas en actions aujourd'hui ? Les journaux de Melbourne, il y a peu de temps, annonçaient qu'on avait fondé une société pour exploiter la voix magnifique d'une jeune

Ces sociétés ont d'ailleurs, pour attirer les capitalistes grands, ou petits, d'autres modes de participation que l'action ordinaire. Aux capitalistes prudents qui cherchent surtout la sécurité du placement et la régularité du revenu, elles offrent des *obligations*, qui diffèrent de l'action (leur valeur étant généralement la même que celle de l'action, 500 francs) en ce qu'elles donnent droit à un revenu fixe qu'on appelle intérêt, lequel est toujours payé, que l'année soit bonne ou mauvaise. L'obligataire est donc un vrai créancier qui ne court de risques qu'au cas où la société deviendrait insolvable et, même en ce cas, il serait payé avant l'actionnaire. Inversement, aux capitalistes plus aventureux, la plupart des sociétés offrent des *parts de fondateur* qui ne donnant, droit à une part des profits qu'au delà d'un certain chiffre et seulement après les actions, ne conviennent qu'à ceux qui ont une foi à longue échéance dans l'avenir de l'entreprise <sup>1</sup>.

Ces sociétés par actions ont pris par tout pays un développement prodigieux, à tel point qu'elles tendent à devenir le mode normal de la production. Chaque année des milliers de sociétés par actions sont créées, et aujourd'hui elles représentent des centaines de milliards de capitaux. Il est vrai que toutes ne sont pas des entreprises nouvelles, beaucoup ne sont que des entreprises individuelles déjà existantes et qui trouvent avantage à se transformer en sociétés.

La société par actions a généralement un autre caractère qui sert également à la qualifier : elle est *anonyme*, ce qui veut dire qu'elle n'est point une association de personnes, comme les associations de travail ou les coopératives du chapitre suivant, mais une association de capitaux. Sans doute, ces capitaux ont des propriétaires, mais on ne s'occupe pas d'eux. Encore pourrait-on connaître leurs noms quand les actions sont nominatives, mais si elles sont au porteur, ce qui devient de plus en plus fréquent, l'anonymat est complet. C'est la perfection de l'association capitaliste : ce n'est plus une association d'hommes, mais une association de sacs d'écus <sup>2</sup>.

---

Australienne. On l'avait envoyée faire des études, et les actions émises à 25 francs étaient cotées quelques années plus tard 87 francs.

<sup>1</sup> Ces parts sont attribuées gratuitement lorsque la société se constitue ; mais ceux qui en veulent plus tard ont naturellement à les payer selon leur valeur.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas à exposer ici le caractère juridique des sociétés par actions : disons seulement qu'on distingue en droit trois grandes catégories de sociétés par actions :

a) Les sociétés par actions *anonymes*, celles que nous étudions dans ce chapitre et qui sont de beaucoup les plus importantes.

b) Les sociétés *en nom collectif* qui conviennent aux entreprises de moindre importance et n'ont pas besoin de faire appel à de nombreux capitalistes. Les associés ne sont souvent que deux ou trois, et la société porte leurs noms. Ils sont souvent parents ou du moins en relations. Mais aussi le lien de l'association est ici beaucoup plus serré ; les associés sont tous responsables solidairement et pour la totalité des engagements de la société. – Ce qu'on appelle la société civile, c'est-à-dire celle qui est faite entre non-commerçants, par exemple entre propriétaires fonciers, présente à peu près les mêmes caractères, sauf pourtant que chaque associé n'est tenu que pour parts égales, mais non solidairement.

Il faut bien pourtant qu'il y ait quelqu'un pour diriger ? Assurément. Il y a des administrateurs, en petit nombre, qui forment un conseil avec un président, mais leur responsabilité n'excède pas non plus le montant de leurs apports, à moins de faute grave ; ils sont le gouvernement représentatif de la société, élus par l'assemblée générale des actionnaires et tenus seulement à lui rendre compte de leur mandat une fois par an, sans d'ailleurs qu'aucun contrôle efficace soit possible de la part des actionnaires <sup>1</sup>.

Ce n'est pas seulement dans la production des richesses que la société par actions a fait une révolution, en permettant des entreprises colossales par la concentration des capitaux : c'est aussi dans le domaine de la répartition qu'elle est en train de l'accomplir par une opération qui paraît à première vue inverse de la première, en disséminant la propriété des capitaux en un nombre infini de parts. Mais nous retrouverons ceci quand nous en serons à la Répartition.

Au point de vue des ouvriers, les établissements sous forme de sociétés ou de Compagnies offrent généralement des conditions de travail plus favorables, tant au point de vue des salaires que de la stabilité des emplois et des institutions d'assistance <sup>2</sup>. Les syndiqués et les socialistes eux-mêmes reconnaissent volontiers leur supériorité et même y voient des conditions plus propices à leur propagande et au développement de la solidarité ouvrière.

La législation dans tout pays s'est montrée généralement très favorable aux associations de capitaux, beaucoup plus qu'aux associations de travail et à toute autre forme d'association. C'est ainsi qu'en France, tandis que les sociétés à forme

---

c) Les sociétés *en commandite* offrent un type mixte entre les deux autres. Les « commanditaires », c'est-à-dire ceux qui fournissent le capital, sont à peu près dans la même condition que les actionnaires : mais ceux qui font valoir les capitaux ont la direction et, par suite, la pleine responsabilité.

d) Les sociétés coopératives (celles ci-dessus de « travailleurs » et ci-après de « consommateurs ») diffèrent au point de vue juridique des sociétés capitalistes : en ce qu'elles sont sociétés de *personnes* et non pas seulement de capitaux ; en ce qu'elles sont à *capital et à personnel variable*, ce qui veut dire que le nombre des actions ni des actionnaires n'y est pas limité et que, par conséquent, ces actions ne comportent pas de plus-value, quel que soit le succès de l'entreprise, puisqu'il y en a toujours pour qui en veut.

<sup>1</sup> Souvent même les gros actionnaires ont seuls droit de vote dans l'assemblée générale, et en tout cas seuls le droit d'être élus au Conseil d'administration. Ainsi dans les grandes Compagnies des chemins de fer français, il faut posséder de 40 à 50 actions pour être admis aux assemblées d'actionnaires, et de 100 à 500 pour être éligible au conseil d'administration : or le cours des actions était naguère de 1.000 à 1.800 fr. C'est donc un gouvernement oligarchique, mais cela est nécessaire pour les entreprises hardies qui sont dévolues à la société par actions.

<sup>2</sup> C'est ainsi que les cinq grandes Compagnies de chemins de fer en France ont dépensé (en 1912) 131 millions de francs en œuvres de toute nature pour leur personnel (y compris les retraites) contre 143 millions de francs de dividendes distribués. La part des ouvriers, en plus du salaire, représente donc plus de 90 p. 100 de celle des actionnaires. La Compagnie des mines de Blanzay a distribué (pour 1916) à ses ouvriers 3.300.000 francs de participation aux bénéfices. Il n'y a guère d'entreprises individuelles qui pussent supporter de telles charges.

commerciale ont toujours figuré en bonne place dans la législation et le Code, les associations « sans but lucratif » ont été ou formellement interdites ou tolérées sous le bon plaisir de l'administration. Ce n'est qu'en 1884, comme nous le verrons ailleurs, que l'association professionnelle, abolie par la Révolution, a été restaurée sous le nom de syndicat, et ce n'est qu'en 1901, 112 ans après la déclaration des Droits de l'Homme et 32 ans après l'avènement de la troisième République, que le droit d'association a été reconnu à tout citoyen, et encore avec de nombreuses restrictions quant aux capacités d'acquérir de ces associations.

Les sociétés capitalistes ont pu au contraire s'enrichir sans limites et sans que le législateur y vît un danger pour l'État, du moins jusqu'à présent. Maintenant le point de vue se modifie un peu et les sociétés par actions vont probablement voir s'ouvrir pour elles une ère de restrictions.

Ces restrictions s'inspireront d'un quadruple motif.

1° *Garanties pour le public* qui se laisse induire en tentation par l'appât d'un profit toujours promis, pas toujours réalisé, et avec des risques très limités. La facilité avec laquelle les entreprises les plus extravagantes, dès qu'elles sont mises en actions, ont pu trouver des souscripteurs crédules et enthousiastes a été constatée depuis longtemps et trouve tous les jours de comiques ou tragiques illustrations. Même quand il s'agit d'entreprises réellement productives, le public est très souvent dupé par la majoration de valeur du capital réel. Telle entreprise de mine ou d'électricité, dont la valeur réelle serait d'un million, est offerte au public sous forme de 10.000 actions de 500 francs qui représentent 5 millions. On dit aux États-Unis, où ce procédé est courant, que le capital est ainsi arrosé (*watered*). Une réclame endiablée pousse encore les cours au moment de l'émission. Puis pendant un an ou deux les fondateurs s'efforcent de soutenir ces cours par des dividendes fictifs, prélevés sur le capital emprunté — jusqu'au moment où les fondateurs, s'étant débarrassés de toutes les actions en les vendant au public et en ayant réalisé la valeur, laisseront tranquillement l'affaire s'effondrer.

Des projets de loi sont à l'ordre du jour, en France et dans d'autres pays, pour essayer d'empêcher ces abus. Et même une « Ligue pour la réforme des lois sur les Sociétés par actions » a été créée. Pour le moment il n'y a guère d'autres mesures de précaution imposées qu'une publicité illusoire. Parmi les nombreuses mesures proposées, on peut indiquer celles-ci : — *a*) élever le montant de l'action, la porter par exemple à 1.000 fr. (1.000 marcs en Allemagne) et exiger le versement intégral : ceci pour protéger la petite épargne, seulement on risque par là de lui fermer l'accès des entreprises lucratives ; — *b*) constituer un corps de contrôleurs, comme ceux d'Allemagne ou comme les *auditors* d'Angleterre, pour vérifier la sincérité des déclarations de versements et la valeur réelle des apports.

2° *Garanties pour les sociétaires* — non pas seulement pour les actionnaires mais aussi pour les obligataires, les uns et les autres, mais surtout les derniers,

étant livrés au bon plaisir des administrateurs. Mais ceci est du domaine du droit commercial <sup>1</sup>.

3° *Garanties pour les ouvriers*. — Nous avons déjà dit qu'une loi d'hier (1916) invite les sociétés à constituer des actions-travail qui participeraient aux bénéfices et à la direction sur le même pied que les actions-capital. Cette forme nouvelle de société, dite « à participation ouvrière », reste jusqu'à présent facultative. Mais d'autres projets de loi sont pendants pour imposer cette participation à toutes les sociétés qui seraient concessionnaires de services publics — mines, chemins de fer, tramways, etc.

4° *Garanties pour l'État*. — Celles-ci surgissent sous des formes multiples. Les unes ont pour but de tenir en bride la puissance des sociétés au cas où elles deviendraient des États dans l'État, mais nous allons les retrouver à propos des trusts. D'autres ont pour but d'empêcher la pénétration des capitalistes étrangers et leur mainmise sur les richesses nationales par la constitution de sociétés soi-disant nationales. Il y a là une très grosse question qui a déjà fait l'objet de nombreux travaux. D'autres enfin, dont la portée serait encore plus considérable, visent les titres au porteur et les suppriment pour ne permettre que l'émission de titres nominatifs — en vue d'abord d'empêcher les évasions fiscales, puis aussi de permettre de reconnaître les capitaux étrangers d'avec les capitaux français.

Nous ne pouvons entrer dans l'examen de ces questions qui sont surtout juridiques et pour lesquelles nous renvoyons aux livres spéciaux. Nous ferons remarquer seulement que la société par actions étant par sa nature adaptée aux entreprises aléatoires et aventureuses, on risque, en la soumettant à un contrôle trop rigoureux, de lui enlever ce qui fait sa raison d'être.

Mais, sans chercher à lui imposer des entraves, nous nous refusons à suivre ceux des économistes qui pensent que la société anonyme est destinée non seulement à devenir le mode type de toutes les entreprises, mais encore à s'étendre à tous les domaines de l'activité humaine <sup>2</sup>. Nous ne saurions nous résigner à y voir la forme de l'avenir. Son anonymat, c'est-à-dire le fait précisément qu'elle n'associe que des capitaux et non des individualités et supprime presque toute responsabilité, en même temps qu'il constitue sa supériorité au point de vue économique, constitue son infériorité au point de vue moral.

<sup>1</sup> Les obligataires sont simplement créanciers de la société, créanciers à très long terme, car leur remboursement s'échelonne sur une durée d'un demi-siècle ou plus — et ils n'ont aucun contrôle sur la société, aucune assemblée régulière qui leur permette de s'entendre.

<sup>2</sup> M. de Molinari surtout a développé cette thèse dans tous ses ouvrages et notamment dans son livre très intéressant *L'évolution économique au XIX<sup>e</sup> siècle*. Dans ses prévisions, les services publics, la police, l'instruction publique, etc., et les États eux-mêmes, les patries ! sont destinés à se transformer en sociétés par actions.

## IV

### Les associations agricoles.

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de voir l'association du travail, l'association des capitaux : pourquoi pas celle des terres ?

Des trois facteurs de la production, la terre est évidemment celui qui se prête le moins à l'association puisqu'elle ne peut se déplacer. Ce n'est que par une métaphore hardie qu'on pourrait voir une « association » entre des terres réunies dans un même domaine pour concourir à une même fin, les unes servant à la production du blé, les autres à la production du fourrage qui nourrira les animaux employés au labour et dont le fumier engraissera les terres à blé, comme aussi dans la rotation des cultures, ou *assolement*, établie entre ces diverses terres. Encore conviendrait-il mieux de parler ici de division du travail entre ces terres que d'association.

Mais si les terres ne peuvent guère s'associer, les agriculteurs (propriétaires ou fermiers) le peuvent très bien. Encore faut-il distinguer selon la nature de l'entreprise. S'il s'agit de l'association agricole intégrale, celle qui consisterait à réunir les terres des associés en un seul domaine pour l'exploiter en commun, une telle association a peu de chance de pouvoir se former et durer. Nous ne croyons pas qu'en France on puisse en trouver un seul exemple. Pourquoi ? D'abord parce qu'une semblable association pour la culture en commun ne pourrait guère se former utilement qu'entre domaines limitrophes : or, conformément au vieux dicton « qui terre a, guerre a », le voisinage entre propriétaires est plutôt fait pour provoquer les procès que pour faciliter l'association. Et aussi parce qu'ils n'y trouveraient pas grand profit, car les buts généralement visés par l'association, à savoir la grande production et la division du travail, sont bien loin d'être aussi facilement réalisables dans l'industrie agricole que dans l'industrie manufacturière (voir ci-après, p. 310)<sup>1</sup>.

Même sous la forme de société par actions, l'entreprise agricole, quoiqu'elle n'implique pas d'association entre propriétaires voisins, ne compte que peu de réalisations et moins encore de succès. On peut citer en France un grand domaine

---

<sup>1</sup> Il est possible cependant que dans les pays où la propriété foncière n'est pas encore très individualisée, notamment en Russie, on puisse trouver des réalisations d'association intégrale pour la culture. Le développement merveilleux de l'association agricole partielle sous les formes diverses de vente, production, achat, emploi de machines, etc., peut aboutir à un système d'association coopérative totale qui remplacerait avantageusement le régime du *mir*, sous lequel chaque paysan cultive isolément ses parcelles dans l'intervalle des partages successifs.

viticole appartenant à la Compagnie des Salins du Midi et en Angleterre quelques fermes exploitées par les sociétés coopératives de consommation (voir ci-après).

Mais si l'association n'existe guère pour la culture en commun, au contraire, limitée à certaines opérations agricoles spéciales, elle a pris dans beaucoup de pays un développement magnifique et tel qu'il constitue un des traits caractéristiques du mouvement économique actuel. C'est par dizaines de mille que ces associations sont écloses depuis une vingtaine d'années en France, en Allemagne, en Russie, au Danemark, et jusqu'aux Indes.

Ces associations sont très diverses de forme et de caractères, selon le but spécial qu'elles se proposent. On peut les ramener cependant aux cinq types suivants<sup>1</sup> :

1° Associations pour l'achat en commun des matières et instruments nécessaires à la culture. Ce sont les plus nombreuses et les plus importantes. Elles sont connues en France sous le nom de syndicats agricoles, et dans ce pays leur rapide développement, depuis la loi de 1884 qui les a créées, est un sujet d'orgueil pour les agriculteurs français. Ces syndicats sont au nombre de 6.000 environ et le chiffre de leurs membres se rapproche de 1 million.

Ces associations ont rendu à l'agriculture française un service qu'on ne saurait exagérer, en propageant les engrais chimiques qui jusqu'à elles étaient peu employés — non seulement parce qu'ils étaient chers et que leur efficacité était peu

<sup>1</sup> Le total pour la France (en 1914) se décompose ainsi :

Associations d'achat (Syndicats)	6.000
Associations de vente	2.200
Associations de production	300
Associations de crédit	6.500
Associations d'assurance	<u>13.000</u>
	<b>28.000</b>

Encore pourrait-on ajouter 700 à 800 boulangeries rurales coopératives.

En Allemagne, c'est le même chiffre qu'en France (28.488 en 1915), mais ce sont les associations de crédit qui dominent, 18.000.

*Le Bulletin de l'Alliance Coopérative Internationale* du 19 août 1911 donnait une statistique des associations coopératives agricoles de toute espèce dans les dix-sept principaux pays, en tout 93.561. Et, comme ni la Russie, où leur nombre s'est prodigieusement accru au cours de la guerre et dépasse aujourd'hui celui de tout autre pays, ni l'Espagne, le Portugal, les Indes, etc., n'y étaient compris, on peut dire que le nombre de ces associations dépasse notablement 120.000.

L'Angleterre, qui tient le premier rang pour les trois grandes formes d'association ouvrière — la coopérative, la syndicale, la mutualiste — était restée très en arrière pour l'association agricole. C'est sans doute que non seulement les propriétaires, mais les fermiers, y sont de gros personnages qui n'en ont pas besoin. Mais, depuis peu de temps, elles se multiplient rapidement — on en compte déjà plus de 1.000, dont la plupart, il est vrai, en Irlande.

On a créé en France une Fédération Nationale destinée à grouper toutes ces formes diverses d'associations agricoles. Pour plus de renseignements sur ces associations agricoles, voir notre livre *Les institutions de progrès social*.

connue, mais aussi parce qu'ils faisaient l'objet des falsifications les plus cyniques. Des lois spéciales avaient vainement essayé d'enrayer cette fraude. Les syndicats y ont réussi en servant d'intermédiaires pour les achats et en les soumettant à des analyses dans leurs laboratoires, parfois même (rarement en France mais sur une plus grande échelle en Italie où on les appelle *consorzii agrarii*) en les fabriquant directement. Ils ont fait baisser fortement les prix, à la grande irritation des intermédiaires <sup>1</sup>.

Les syndicats ont rendu aussi de très grands services pour la viticulture, tant pour le choix des cépages que pour les traitements contre les maladies de la vigne.

Ils en ont rendu aussi quelques-uns, mais bien moindres, pour l'emploi des machines agricoles <sup>2</sup>. On espère qu'après la guerre ils entreront plus résolument dans cette voie : ce sera une nécessité pour suppléer à la pénurie inévitable de main-d'œuvre.

Enfin ils ont été les ruches-mères d'où sont sortis les essaims d'associations de diverses natures que nous allons énumérer.

Mais il est un mode d'action pour lequel on leur a attribué des vertus sinon purement imaginaires, du moins tout à fait exagérées : c'est en ce qui concerne une mission sociale pour faire régner la paix entre travailleurs et propriétaires <sup>3</sup>.

Or les syndicats agricoles ne comptent dans leur rang presque aucun travailleur agricole, mais seulement des entrepreneurs de culture, soit propriétaires, soit fermiers. On voudrait les transformer en syndicats *mixtes*, c'est-à-dire réunissant

<sup>1</sup> Il est à remarquer que, aux termes de la loi du 21 mars 1884 qui a créé les syndicats agricoles en même temps et au même titre que les syndicats ouvriers et patronaux, le but du syndicat est uniquement *la défense des intérêts professionnels*, et nullement l'achat de quoi que ce soit, c'est-à-dire uniquement un but de politique sociale et nullement un but commercial. Les syndicats ouvriers et patronaux s'en sont tenus en effet à cet objet qui leur donnait assez à faire. Mais les syndicats agricoles – qui ne sont point engagés dans la lutte des classes, sauf de rares exceptions, et ne se composent que de bons propriétaires – ont estimé, non sans raison, que la meilleure chose à faire était de chercher des avantages pratiques et ils se sont faits marchands d'engrais, de semences, etc., c'est-à-dire se sont transformés par le fait en sociétés coopératives. La jurisprudence avait toléré cette pratique, quoique illégale, sous le prétexte que les associations qui n'achètent que pour leurs propres membres ne font pas acte de commerce – celui-ci en effet par définition consiste à *acheter pour revendre*. Puis un arrêt de la Cour de cassation du 29 mai 1908 avait inauguré une jurisprudence nouvelle d'après laquelle ces opérations ne pourraient être faites directement par les syndicats agricoles, mais seulement par des associations coopératives. Finalement une loi nouvelle va trancher le débat en accordant formellement aux syndicats la capacité d'acheter tous objets utiles à l'agriculture.

<sup>2</sup> Ces syndicats semblent pourtant bien qualifiés pour acheter collectivement les machines coûteuses telles que batteuses à vapeur, locomobiles avec charrues pour défoncement. Mais les essais tentés n'ont pas été encourageants et généralement les syndicats n'ont pu éliminer les entrepreneurs, quoique ceux-ci louent ces machines fort cher. La cause de cet échec est le manque d'esprit coopératif qui fait que tous les sociétaires s'accommodent difficilement d'un roulement pour l'emploi des machines et veulent être servis tous à la fois !

<sup>3</sup> Voir M. de Rocquigny, *Les Syndicats agricoles*.

des propriétaires et des ouvriers agricoles, et par là qualifiés pour maintenir l'union des classes qui commence à craquer un peu dans les campagnes, lutter contre le socialisme agraire et prévenir les grèves. Mais cet espoir paraît chimérique — en quoi ces syndicats pourraient-ils être utiles à des journaliers sans terre puisqu'ils n'ont d'autre objet que l'achat de matières et engrais nécessaires à l'exploitation ?

Il est plutôt à craindre qu'il ne se forme des syndicats agricoles exclusivement ouvriers et qui, comme ceux des villes, prendront pour drapeau la lutte de classes <sup>1</sup>.

2° Associations pour *la production ou la vente de certaines denrées agricoles*. Celles-ci sont bien moins nombreuses et sont loin d'avoir donné encore le résultat espéré. Et pourtant elles sembleraient très bien qualifiées pour offrir la solution la mieux adaptée aux besoins de la petite propriété, en lui procurant les avantages économiques qui lui permettraient de lutter contre la grande exploitation et, même au point de vue moral, en lui apportant le vrai remède à l'individualisme routinier qui la ronge. Mais précisément, c'est cet individualisme qui, jusqu'à présent, a mis obstacle aux ententes fécondes. Il faut ajouter d'ailleurs que l'élimination des intermédiaires, spécialisés dans la transformation et la vente des produits agricoles, n'est pas chose facile. Nous venons de voir, il est vrai, que les syndicats y ont à peu près réussi pour l'achat, mais la vente est infiniment plus difficile que l'achat : tout le monde sait plus ou moins bien acheter puisque nous sommes tous consommateurs. Mais savoir vendre est un art spécial qui exige des capacités commerciales et une organisation à laquelle jusqu'à présent bien peu d'associations agricoles ont pu atteindre <sup>2</sup>.

Cependant les résultats obtenus ne sont pas négligeables. Il faut citer d'abord les associations entre les propriétaires de vaches dans la montagne pour l'utilisation de leur lait, pour la fabrication des fromages : ces sociétés, sous le nom de *fruitières* dans le Jura <sup>3</sup>, ont constitué la forme la plus antique de la coopération agricole : elles remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. L'association a été imposée par la nécessité de réunir le lait d'un grand nombre de vaches pour la fabrication du fromage et spécialement de l'énorme fromage dit de Gruyère. Ces associations sont encore nombreuses (1.800 environ). Mais aujourd'hui elles tendent à perdre leur caractère coopératif et à se transformer en entreprises ordinaires où le fromager, au lieu d'être simplement un gérant au service de l'association, fait et vend les fromages pour son compte. Par là ces associations peuvent rester des coopératives de vente du lait mais non plus de fabrication de fromage <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Il y a déjà quelques syndicats agricoles composés uniquement d'ouvriers ruraux (vignerons ou bûcherons). Mais aussi ceux-ci ont-ils le même caractère socialiste que les syndicats ouvriers des villes et, comme eux, savent recourir au contrat collectif et à la grève.

<sup>2</sup> On dira que les agriculteurs cependant réussissent bien, individuellement, à vendre leurs produits ? — Oui, tant que les commerçants les leur achètent ! Mais la difficulté pour eux c'est précisément de remplacer les commerçants.

<sup>3</sup> Ce nom bizarre de fruitière semble venir du mot latin *fructus* qui, dans les vieux actes, désignait tous les revenus en nature d'un domaine, y compris les fromages.

<sup>4</sup> Cette évolution qui, contrairement au résultat désirable et généralement réalisé dans les autres associations, les a fait reculer de la coopération à l'entreprise individuelle, s'explique par les

La coopération pour le beurre, de date plus récente, prend au contraire un essor admirable. En Danemark surtout, qui tient le premier rang, mais aussi en Allemagne, en Suisse, dans l'Italie du Nord, les *laiteries*, comme on les appelle, se comptent par milliers. Elles vendent aussi des œufs, et la façon dont ce commerce a été organisé est souvent, et à juste titre, admiré. Et elles vendent aussi des porcs qu'elles engraisent avec le petit lait, résidu de la fabrication du beurre ; elles ont procuré aux paysans une notable augmentation de ressources <sup>1</sup>.

La production du vin a été faite avec succès par les *sociétés de vinification* allemandes des vignobles du Rhin, et aussi en Italie et en Autriche. En France, quoique notre pays soit au premier rang dans la viticulture et la vinification, les coopératives vinicoles sont rares et les échecs nombreux. Quelques sociétés ont réussi à vendre assez bien le vin de leurs sociétaires, mais celles qui pratiquent la vinification coopérative, c'est-à-dire la transformation du raisin en vin dans un cellier commun, comme le font les sociétés allemandes, sont tout au plus une quarantaine <sup>2</sup>.

La vente du blé par le moyen de greniers communs (*Kornhausen*) où il est déposé, soigné, ventilé, et peut servir de garantie à un emprunt par le moyen de

---

conditions propres à cette industrie. Au début le fromage était fabriqué par chacun des sociétaires, à tour de rôle. Ce système du roulement, très défectueux puisqu'il exigeait autant d'appareils (chaudrons, etc.) que de sociétaires et ne pouvait donner que des produits de qualité très inégale, a fait place à un autre système où un seul des associés se spécialisait dans la fabrication du fromage, chacun des co-associés lui apportant le lait de ses vaches. Mais, peu à peu, cet associé s'est lassé d'avoir toute la peine tandis qu'il n'avait guère plus de part au profit que ses co-associés et a voulu travailler pour son propre compte : il achète simplement le lait à ses ex-coassociés.

<sup>1</sup> Dans le petit Danemark on compte 1.200 laiteries coopératives, groupant le lait de plus de 1 million de vaches, qui produisent la somme énorme de 500 millions de francs de beurre et en outre des centaines de millions de francs d'œufs et de lard. Il n'est pas exagéré de dire qu'elles ont transformé les conditions économiques de ce pays et même ont réagi sur son développement moral et intellectuel. Et on peut penser ce que la guerre et la disette générale de beurre dans les pays belligérants ont permis à ces coopératives de gagner !

En Sibérie, la transformation opérée par ces associations agricoles, et surtout par les laiteries, a été miraculeuse.

La France est bien en arrière. Ce n'est guère que dans la région des Charentes et du Poitou que les laiteries coopératives se sont développées. Elles y ont pris naissance en 1888 et étaient (en 1912) au nombre de 130, groupant 74.000 sociétaires et 200.000 vaches. Elles ont fait faire de si grands progrès à la fabrication du beurre qu'aujourd'hui il suffit de 20 litres de lait pour faire un kilo de beurre, tandis qu'autrefois il en fallait 30. Et le prix de ce beurre a augmenté de 50 p. 100. Mais leurs vaches donnent moitié moins de lait que les vaches danoises.

<sup>2</sup> Cependant l'association des Vignerons libres de Maraussan (un petit village de l'Hérault) a réussi brillamment, grâce à l'appui des sociétés de consommation socialistes de Paris. Non seulement elle a vendu le vin au-dessus du cours pendant la longue période de mévente de 1900 à 1910, mais elle a pu construire un cellier social qui a coûté 200.000 francs. Citons aussi celle de Marsillargues (Hérault), Gaillac (Tarn), etc. – Celles du Rhin, après une brillante période, ont subi une crise grave.

warrants (voir ci-après *le Crédit mobilier*), a donné de bons résultats en Allemagne, mais en France on n'a pas encore essayé.

Mentionnons encore les associations suisses pour l'élevage du bétail et la vente des veaux, issus de parents enregistrés sur un *Herd Book*. Elles sont originaires du canton de Berne et ont procuré de gros bénéfices aux agriculteurs de ce pays.

En France, en dehors des laiteries et fruitières ci-dessus, indiquées, on peut compter environ 200 coopératives agricoles de production qui s'occupent de produits divers, mais surtout des expéditions et conserves de primeurs. Il y a aussi quelques centaines de boulangeries coopératives qui reçoivent le blé du paysan et le lui rendent en pain. Une loi du 29 décembre 1906 adonné une assez forte poussée à ces associations en mettant à leur disposition des fonds considérables provenant de la participation de l'État aux bénéfices de la Banque de France (voir ci-après *Crédit agricole*) sous les conditions suivantes : — *a*) que ces associations ne soient composées que d'agriculteurs, reconnaissables à ce signe qu'ils sont membres de syndicats agricoles ou de sociétés d'assurance agricole ; — *b*) que lesdites associations n'aient en vue que des opérations strictement agricoles ; — *c*) qu'elles ne distribuent pas de dividendes sur le capital-actions<sup>1</sup> ; — *d*) que le prêt fait par l'État ne dépasse pas le double du capital effectivement versé par les associés ; — *e*) qu'il soit remboursé dans un délai maximum de vingt-cinq ans<sup>2</sup>.

3° Associations pour *l'assurance mutuelle contre les risques agricoles*, au nombre de plus de 12.000 en France<sup>3</sup>, dont 9.000 environ contre la mortalité du bétail, 3.600 contre l'incendie et une centaine contre la grêle et les accidents agricoles.

4° Associations de *crédit pour* procurer aux agriculteurs des capitaux à bon compte. Ce sont celles-ci qui ont pris un développement prodigieux, surtout dans les pays comme l'Allemagne et la Russie, où les paysans étaient dévorés par l'usure. Mais nous les retrouverons au chapitre du *Crédit Agricole*.

<sup>1</sup> Cependant il ne leur est pas interdit de faire des bénéfices, mais alors elles doivent les répartir au prorata des ventes ou des achats faits par chaque associé et non au prorata de ses apports en capital.

<sup>2</sup> Ajoutons que le total des prêts ne doit pas dépasser le tiers de la part des bénéfices de la Banque de France réservée à l'État. Cette part n'était, à la date où la loi a été faite, que de 6 à 7 millions, mais elle s'est élevée peu à peu jusqu'à 15 millions (sans parler des chiffres exceptionnels dus à la guerre, quelque 30 millions), ce qui représenterait donc une subvention annuelle en moyenne de 5 à 6 millions mise à la disposition des associations de production agricole. Ces fonds, d'ailleurs, ne leur sont pas versés directement par l'État, mais par l'intermédiaire d'organes spéciaux dits Caisses régionales (voir ci-après *Crédit agricole*).

<sup>3</sup> En 1897, on n'en comptait que 1.484 : le progrès est donc étonnant. Mais il faut dire que l'État y aide par des subventions qui s'élèvent annuellement, à environ 1 million de francs. Le département des Landes à lui seul en compte plus de 1.000 (voir ci-après, liv. IV, De l'assurance).

5° Associations pour l'exécution de *certaines travaux d'utilité publique*, tels que défenses contre les inondations, dessèchement de marais, drainage et assainissement, chemins vicinaux, etc. Les associations visant les buts que nous venons d'énumérer présentent même ce caractère tout à fait exceptionnel qu'elles peuvent être déclarées *obligatoires*, c'est-à-dire que si la majorité des propriétaires intéressés a décidé ces travaux, la minorité est obligée d'y adhérer ou, tout au moins, de payer sa part des frais (loi du 21 juin 1865). Si exorbitante que paraisse une telle mesure, elle se justifie par l'incurie des propriétaires, et il serait même fort opportun, après la guerre, de l'étendre à d'autres travaux, tels que ceux de reboisement, d'utilisation des cours d'eau comme force motrice ou comme irrigation, et même aux opérations d'abornement (voir ci-après *Propriété foncière*).

## V

### Les associations de consommateurs.

[Retour à la table des matières](#)

Cette forme d'association, qui serait tout à fait à sa place dans la partie relative à la consommation et que nous y retrouverons en effet, paraît un peu surprenante dans ces chapitres sur la production. Des consommateurs qui se font producteurs ! c'est une bizarre interversion des rôles et il semble qu'une association ainsi constituée ne puisse être qu'un monstre au point de vue économique ?

Elle est tout au moins, il faut le reconnaître, quelque chose d'imprévu. Ce ne sont pas des économistes théoriciens, ce sont des ouvriers illettrés qui ont eu cette idée originale. Pour la comprendre il faut revenir au chapitre précédent *L'association des travailleurs*. Nous avons signalé les obstacles quasi insurmontables qui arrêtaient le développement de l'association coopérative de production ; mais alors, au lieu d'aborder l'obstacle de front, ne pourrait-on le prendre à revers et, au lieu de s'évertuer à produire par le moyen de l'association de production, essayer de produire par le moyen de l'association de consommation <sup>1</sup> ? N'y aura-t-il pas plus de chance de réussir, car la classe ouvrière ne pèse-t-elle pas plus dans la balance par sa puissance de consommation que par sa force de travail ? Et l'expérience a justifié cette conception paradoxale, car les fabriques

<sup>1</sup> Je dois dire que la relation établie ici entre ces deux formes d'association est plutôt logique qu'historique. Car les Pionniers de Rochdale, qui ont créé la société de consommation, n'y cherchaient point un moyen de remplacer l'association de production, puisque celle-ci n'était pas connue et n'a été propagée que quelques années plus tard par les socialistes chrétiens de 1850. Et inversement les ouvriers français qui ont échoué dans les premières associations de production en 1848 n'ont point songé à chercher une voie nouvelle dans la société de consommation, car celle-ci n'a apparu en France que 17 ans plus tard et déterminée par d'autres mobiles. C'est beaucoup plus tard que dans l'un et dans l'autre pays on a eu conscience qu'il y avait là pour les travailleurs deux routes pour arriver au même but, l'une directe, l'autre indirecte, et que c'était celle-ci qui était la plus courte.

créées par les sociétés ouvrières de consommation ont déjà distancé de beaucoup, comme masse de produits et comme organisation, les ateliers créés par les associations ouvrières de production. Les premières ont déjà abordé la grande industrie : les secondes, non.

C'est l'histoire des *Équitables Pionniers de Rochdale*, en 1844, mille fois redite sur tous les points du monde, qui marque, sinon la première origine, du moins le premier succès de l'association coopérative de consommation. Ils étaient sous l'inspiration du socialiste Owen qui avait préconisé cette forme d'association comme devant aboutir à l'abolition du profit, laquelle était la grande préoccupation de sa vie. Mais il ne faut pas oublier, parmi les précurseurs, Fourier dont le livre principal *L'Association Domestique Agricole* est déjà, par son seul titre, suffisamment indicatif.

L'association coopérative de consommation a le même but que celle de production, à savoir abolir l'entrepreneur et le profit, mais tandis que dans celle-ci les ouvriers deviennent leurs propres patrons, dans celle-là les consommateurs deviennent leur propre fournisseur, appliquant ainsi l'adage qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Seulement l'entrepreneur que la société de consommation vise en premier lieu c'est le marchand, et elle commence toujours par le plus modeste de ces marchands, par l'épicier, parfois aussi par le boulanger ; puis successivement, au fur et à mesure de ses développements, elle annexe à son magasin la boucherie, la mercerie, la confection et tous les rayons de ce que nous appelons les grands Bazars et que les Anglais appellent universal provider, le fournisseur universel.

Les sociétés de consommation sont déjà arrivées, dans cette forme d'entreprise commerciale, à rivaliser avec les plus grands magasins. Ce n'est pourtant encore qu'une première étape, tant que la société se borne à revendre les articles achetés par elle aux fabricants : nous y reviendrons plus loin (voir *Les Marchands*). Mais quand elle a pris un développement suffisant et surtout quand, en organisant la coopération au second degré avec les autres sociétés, elle a pu créer de grandes fédérations d'achat (*Wholesales*, magasins de gros), alors elle aborde la production, c'est-à-dire qu'elle cherche à produire par ses propres moyens les articles que naguère elle achetait aux industriels, voire même, s'il s'agit de produits agricoles ou de produits exotiques, à les produire sur ses propres domaines ou dans ses plantations d'outre-mer. Les sociétés de consommation anglaises sont aujourd'hui dans cette seconde phase : elles fabriquent déjà pour près de 1 milliard de francs d'articles de toute nature ou, si l'on ne veut pas compter la meunerie et la boulangerie comme production industrielle, tout au moins pour 500 millions de francs.

La Wholesale de Manchester, à elle seule, produit pour 250 millions d'articles divers, dans une vingtaine de fabriques, et emploie 20.000 ouvriers.

En France, les sociétés de consommation sont nombreuses (3.000) mais peu organisées et pauvres et n'ont guère dépassé la première étape, celle de l'entreprise commerciale. En fait de production, elles n'en sont encore qu'à ce qu'on peut appeler la production domestique — boulangerie, pâtisserie, charcuterie, confitures, etc. ; pourtant le Magasin de gros a deux fabriques de chaussures.

Les services rendus par ces sociétés sont multiples. Les plus importants sont ceux rendus aux consommateurs sous forme d'économie sur leurs dépenses, ou d'augmentation de leurs revenus, ou d'amélioration de leur alimentation en quantité et en qualité — mais ceux-là nous les retrouverons dans la partie de ce livre qui traite de la consommation. Nous n'avons à nous occuper ici que des caractères spécifiques de ces sociétés en tant qu'entreprises de production.

Elles ont donné lieu, en cette qualité, à de vives critiques.

Les économistes ont déclaré que le consommateur était absolument incompetent en ce qui concerne la technologie industrielle ou commerciale, que par conséquent vouloir lui conférer la direction des entreprises, c'était abolir la division du travail, c'était un programme régressif. À ceci nous répondons que le consommateur n'a pas la prétention de produire lui-même tout ce qu'il consomme et que pour cela il continuera à employer les mêmes spécialistes que par le passé : seulement il veut que ceux-ci travaillent à son service au lieu de travailler au service d'un intermédiaire, qu'ils travaillent à seule fin de satisfaire à ses besoins le mieux et le plus économiquement possible, et non, comme sous le régime capitaliste, à seule fin de procurer des profits à l'entrepreneur.

Les coopérateurs individualistes, ceux qui sont restés fidèles à l'idéal des travailleurs français de 1848, ceux qui visent à l'abolition du salariat par le moyen de l'association coopérative autonome, ne voient pas non plus d'un œil favorable un régime coopératif comme celui que nous venons de résumer, car, disent-ils, l'ouvrier qui travaillera au service des sociétés de consommation et des magasins de gros n'en sera pas moins un salarié : alors qu'y gagnera-t-il ?

Il faut répondre qu'il y gagnera de travailler pour des camarades au lieu de travailler pour un maître. Il y gagnera de pouvoir se dire que le produit de son travail ne servira pas à procurer des profits à un capitaliste ou à des actionnaires, mais sera réparti entre tous les sociétaires — lui-même compris, si toutefois il veut être membre de la société. Est-ce être salarié que de travailler pour une société dont on fait soi-même partie ? N'est-ce pas travailler pour soi-même dans la mesure que comportent les nécessités de l'industrie moderne — et que trouver mieux, puisque, ni plus ni moins, la production autonome proprement dite, celle de l'artisan à son établi, paraît de plus en plus dépassée ?

Ces associations n'avaient pas bénéficié jusqu'à ces derniers temps de la bienveillance des législateurs au même degré que les associations ouvrières de

production, parce qu'elles se trouvent plus directement en conflit avec la classe nombreuse des petits commerçants qui pèsent d'un grand poids dans la balance électorale. Cependant, la guerre, qui a changé tant de choses, a créé un courant de sympathies favorable aux sociétés de consommateurs à raison des services qu'elles ont rendus aux jours de disette, et une loi toute récente vient de leur ouvrir aussi un crédit de 2 millions de francs, lequel sera certainement employé, au moins en partie, à des entreprises de production.

Nous retrouverons ces sociétés, chemin faisant, et quand nous parlerons des marchands, et quand nous exposerons les systèmes socialistes, et surtout quand nous arriverons à la *Consommation* où se trouve leur domaine propre.

## CHAPITRE III

### LA DIVISION DU TRAVAIL

---

#### I

### Historique de la division du travail.

[Retour à la table des matières](#)

Si le travail qu'il s'agit d'exécuter est absolument simple (défoncer la terre, soulever un poids, ramer, couper du bois), ce travail ne se prête pas à une division quelconque : chacun exécutera de son côté les mêmes mouvements. C'est ce qu'on pourrait appeler la coopération simple.

Mais pour peu que l'opération soit complexe et comprenne des mouvements variés, il y a tout avantage à décomposer ce travail qui, considéré dans son ensemble, apparaissait comme une seule tâche. C'est ce qu'on appelle la *division du travail* et qu'on pourrait appeler la coopération engrenée.

C'est par un exposé de la division du travail que s'ouvre le livre classique d'Adam Smith. Par là ce grand esprit montrait toute l'importance qu'il fallait attribuer à ce fait <sup>1</sup> et, depuis lui, on a vu dans ce fait une loi dont la portée, non seulement au point de vue économique mais social, moral et même philosophique, n'a fait que grandir. Elle déborde infiniment les limites de l'atelier où Adam Smith l'avait d'abord admirée <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La division du travail professionnelle, et son utilité sociale, avait été cependant signalée dès l'antiquité. Dans sa *République* Platon fait dire à Socrate : « Les choses se font mieux et plus aisément lorsque chacun fait celle pour laquelle il est propre et qu'il est dégagé de tout autre soin ». Et l'apologue célèbre de Ménénius Agrippa aux plébéiens en révolte dit de même.

<sup>2</sup> D'après la doctrine de l'évolution d'Herbert Spencer, la division du travail, entendue au sens de différenciation des fonctions, serait la caractéristique du progrès. L'être commence par l'état homogène, où tous les éléments sont pareils, pour s'élever peu à peu à l'état hétérogène où chaque élément est différencié et constitue l'organe d'un tout (*Essais sur le Progrès*). D'après la doctrine de M. Durkheim, la division du travail serait la base même de la morale sociale. En effet, comme elle a pour résultat de mettre chaque individu dans l'impossibilité de se

La division du travail suppose, par définition même, l'association — mais non pas nécessairement une association consensuelle, ni même consciente : c'est-à-dire qu'elle peut fonctionner alors même que ceux qui y participent l'ignorent. Elle peut être spontanée, automatique. C'est précisément ce qui lui donne le caractère d'une loi naturelle.

La division du travail est un des rares faits économiques — avec l'épargne — qui se retrouve chez certaines espèces animales.

Il faut distinguer plusieurs formes de division du travail qui correspondent à des phases successives de l'évolution économique <sup>1</sup>.

1° Dans la première, celle de l'économie domestique, la division du travail n'existe qu'à l'état embryonnaire : chaque membre de la communauté fait un peu de tout, ce tout d'ailleurs n'étant pas très varié. Cependant, là déjà, la division du travail apparaît sous la forme imposée par la nature, celle de la différenciation des sexes.

Mais cette division primitive du travail est loin de répondre à ce que nous appellerions aujourd'hui les aptitudes propres à chaque sexe : à l'homme les travaux de force, à la femme les travaux du ménage. Nullement. L'homme a pris les travaux nobles, c'est-à-dire la guerre, la chasse, la garde du bétail, et la femme les travaux vils, non seulement ceux du ménage, du tissage, mais aussi du transport, comme de vraies bêtes de somme, et même de la culture : *cura agrorum feminis delegata*, dit Tacite en parlant des Germains — et c'est ce que nous voyons aujourd'hui encore chez toutes les peuplades de l'Afrique. La femme a été le premier esclave, et le servage proprement dit, celui des captifs, a été pour elle sa première émancipation, notamment l'a libérée du travail écrasant qui consistait à broyer le grain et à tourner la meule <sup>2</sup>.

---

passer d'autrui, elle crée la solidarité « c'est par elle que l'individu reprend conscience de son état de dépendance vis-à-vis, de la société » (*La division du travail social*, p. 450).

C'est cette différenciation entre les individus qui, en rendant chacun d'eux incapable de se suffire à lui-même, les obligerait à se rendre des services réciproques et créerait l'aide mutuelle.

Elle serait, d'après lui, l'effet et en même temps le correctif de la lutte pour la vie : l'*effet*, car, comme la lutte est d'autant plus vive que les individus sont plus semblables et ont les mêmes besoins, il en résulte que chacun cherche à se spécialiser pour faire autre chose que son voisin ; et le *correctif*, car, précisément, les possibilités qu'elle ouvre aux individus d'échapper à la concurrence leur permettent du *même coup* d'échapper à la ruine ou à la mort.

<sup>1</sup> Sur le développement historique de la division du travail dans la famille, l'industrie, l'agriculture, le commerce, voir les articles de M. Schmoller, *La division du travail étudiée au point de vue historique*, dans la *Revue d'Économie politique*, 1889 et 1890.

<sup>2</sup> D'après Bücher, l'homme aurait eu comme tâche de se procurer la nourriture animale : chasse, puis garde des troupeaux, — et la femme la nourriture végétale, cueillette, puis agriculture. On voyait naguère encore dans certaines tribus arabes la femme attelée avec l'âne ou le chameau à la même charrue. Et cette division des tâches ne paraît nullement découler d'aptitudes spéciales à l'un ou à l'autre de ces travaux, mais avoir uniquement des origines religieuses. Encore de nos

2° Puis, sous le régime de l'économie domestique, certains genres de travaux commencent à se spécialiser, — le forgeron notamment, un des plus vénérés : aussi est-ce le seul métier qui ait pris place dans l'Olympe sous la figure, un peu rustre, il est vrai, de Vulcain<sup>1</sup>. Et comme ces premiers artisans n'auraient pas de quoi suffire à un travail continu dans la même famille, ils vont de l'une à l'autre, travaillant pour qui les demande.

Nous voici déjà à la seconde phase de la division du travail, à la division *professionnelle*, celle des métiers. Toutefois, le métier proprement dit ne se constitue que du jour où l'artisan nomade s'établit et, au lieu d'aller travailler chez le client, attend que le client vienne lui faire ses commandes.

La division du travail professionnelle doit-elle sa première origine aux aptitudes naturelles des individus ? C'est possible pour les travailleurs libres. Mais il ne faut pas oublier que ces travailleurs libres étaient rares. L'esclave n'avait qu'à faire ce que le maître lui ordonnait. Et même pour l'homme libre il paraît plus probable que les travaux assignés à chacun l'ont été par des raisons sociales, politiques, religieuses, rituelles — telles que le régime des castes — et que l'aptitude professionnelle n'est venue qu'après coup, par la pratique et la transmission héréditaire.

La division du travail sous la forme professionnelle ne nécessite plus l'association — puisque précisément elle implique que l'artisan s'est dégagé de la communauté primitive et travaille pour son propre compte — mais elle implique, à la place, *l'échange*, puisque évidemment l'artisan spécialisé ne saurait que faire des produits de son travail s'il devait les garder pour lui : le métier suppose la boutique, la vente, des clients.

Il en résulte une telle différence entre les deux régimes que peut-être conviendrait-il de ne pas les qualifier par le même mot, et, au lieu de parler ici de division du travail, dire plutôt « spécialisation du travail ».

Sous le régime corporatif, la séparation des métiers devient plus accentuée parce que chaque « corps de métier » ne fait qu'un genre de travail, et même les règlements veillent avec un soin jaloux à ce que chacun reste enfermé dans sa spécialité. La même industrie se subdivise en *branches divergentes* (l'industrie du

---

jours, dans l'île bretonne de Sein, dit M. Le Goffic : « Le champ du labeur humain est ainsi divisé : la mer aux hommes, la terre aux femmes ».

En tout cas, il semble que ce ne soit qu'assez tard, peut-être dans l'antiquité grecque, que la femme a été cantonnée dans les travaux du ménage. Voir un exposé très complet de la division du travail préhistorique dans des articles de M. René Maunier, *Revue de Sociologie*, 1908.

<sup>1</sup> « C'est surtout des modes d'activité intellectuelle et artistique que procèdent les premières professions. Le prêtre, le devin, le médecin, le sorcier, le chanteur, le danseur, qui sont doués de talents particuliers, arrivent les premiers à une situation à part. En général, le forgeron leur succède : les autres artisans viennent longtemps après » (Bücher, *Études. De la division du travail*).

bois subdivisée en menuisiers, charpentiers, charrons, etc.) ou en *tranches successives* (le bois brut passant successivement des mains des bûcherons à celles des scieurs de long, etc.), dont chacune forme un métier spécial. Et ces subdivisions et ramifications vont progressant sans cesse parallèlement à la multiplication des besoins, chaque nouveau besoin faisant naître un nouveau métier <sup>1</sup>.

3° Mais un jour vient où le métier devient la manufacture ou la fabrique, c'est-à-dire où l'artisan devenu capitaliste embauche des salariés, et nous voici à la troisième phase de la division du travail, la division du travail *technique*. Tout travail industriel étant, comme nous l'avons vu déjà (voir ci-dessus, p. 115), une simple série de mouvements, on s'applique à décomposer ce mouvement complexe en une série de mouvements aussi simplifiés que possible, que l'on confie à autant d'ouvriers différents, de façon que chacun d'eux n'ait à exécuter qu'un seul de ces mouvements, toujours le même. C'est ce mode de division du travail, observé dans une fabrique d'épingles, qui a frappé pour la première fois Adam Smith et lui a inspiré une page admirable partout citée <sup>2</sup>.

Il est à remarquer qu'à la différence des modes précédents de la division du travail, qui sont naturels et spontanés, celui-ci est inventé et combiné, comme d'ailleurs tous les gestes du travail.

Avec la division du travail d'atelier, nous quittons le domaine de échange, il n'est plus question d'échange puisque toutes les opérations se passent dans une même enceinte ou du moins sous une même direction, mais nous revenons à la coopération, comme dans l'économie domestique ou dans la *familia* des esclaves romains. Tous les ouvriers qui participent à ces travaux, chacun dans sa partie, savent nécessairement et voient qu'ils coopèrent à une même œuvre, ce qui n'est pas le cas des hommes exerçant des professions, à moins d'un effort de réflexion.

4° Enfin en même temps que la division du travail s'intensifiait en s'enfermant dans la fabrique, elle s'élargissait par le développement des transports et des échanges internationaux et nous voici à la quatrième phase de la division du travail, celle internationale, chaque peuple se consacrant plus spécialement à la production des denrées qui paraissent le mieux appropriées à son sol, à son climat ou aux qualités propres de sa race : l'Angleterre au charbon et aux cotonnades, les États-Unis aux machines, la France aux articles de luxe, l'Allemagne aux produits chimiques, le Brésil au café, l'Australie à la laine, etc. (voir plus loin, *Protectionnisme*).

<sup>1</sup> On pourrait représenter cette complexité croissante dans la division du travail par un tableau en forme d'arbre généalogique – les travaux *successifs* dans une même industrie s'inscrivant dans des colonnes verticales – et les travaux *collatéraux* s'inscrivant dans des tranches horizontales.

<sup>2</sup> Voir aussi le chap. XII du *Capital* de Karl Marx.

À vrai dire, les mots « division du travail » sont ici un peu exagérés. C'est par une métaphore qu'on assimile le monde entier à un atelier où chaque peuple aurait sa tâche spéciale. Il serait plus exact de voir ici une *localisation du travail* (voir ci-après).

## II

### Les conditions de la division du travail.

[Retour à la table des matières](#)

La division du travail technique est d'autant plus parfaite que l'on peut décomposer le travail en un plus grand nombre de tâches parcellaires. Mais le nombre de travailleurs devra être nécessairement en rapport avec le nombre de ces opérations distinctes<sup>1</sup> : or, il est clair que le nombre d'ouvriers qu'un industriel peut employer dépend de l'étendue de sa production. De même, s'il s'agit de la division de travail professionnelle, un artisan ou un marchand ne peut se spécialiser dans la production ou le commerce d'un seul article qu'autant qu'il peut compter sur un nombre suffisant de clients. En sorte qu'on peut formuler Cette loi — une des rares indiscutées : la division du travail est en raison directe de l'étendue du marché.

C'est pour cette raison que, comme on l'a fait remarquer souvent, la division du travail n'existe guère que dans les grands centres et est inconnue à la campagne ou au village. Là on trouvera pêle-mêle dans une même boutique, épicerie, charcuterie, jouets d'enfants, papeterie, mercerie, tous les articles qui constitueraient dans une grande ville autant de commerces différents<sup>2</sup>. La raison en est évidente. L'homme, au village, est obligé de faire tous les métiers par la bonne raison qu'un seul ne suffirait pas à lui faire gagner sa vie.

Au contraire, quand une industrie réussit à avoir pour marché le monde entier, alors non seulement elle peut se spécialiser dans la production de certains articles ne répondant qu'à un besoin très limité — parce que le nombre immense des consommateurs compense comme débouchés l'étroitesse du besoin — mais de plus, dans cette industrie spécialisée, elle, peut pousser à ses extrêmes limites la

<sup>1</sup> Ce serait un très faux calcul de croire qu'on pourra réaliser la division du travail en employant un seul ouvrier pour chaque opération distincte ; il en faut en général beaucoup plus. Supposons que la fabrication d'une aiguille comprenne trois opérations, la tête, la pointe et l'œil. Supposons qu'il faille 10 secondes pour chaque pointe, 20 pour la tête et 30 pour percer l'œil. Il est clair que pour tenir pied au seul ouvrier des pointes, il faudra 2 ouvriers pour les têtes et 3 pour les œils ; il faut donc en tout non pas 3, mais 6 ouvriers, sans quoi le premier restera une partie de la journée les bras croisés.

<sup>2</sup> On pourrait croire, à première vue, que les grands bazars des capitales, Louvre ou Bon Marché, sont dans le même cas, puisqu'ils vendent toute espèce d'objets ? Mais point du tout : voir ce que nous disons ci-après des Grands Magasins.

division technique du travail. C'est une des raisons qui expliquent la force irrésistible de la grande industrie et des trusts, et aussi pourquoi tous les pays tiennent tant à s'assurer une large exportation. Cette exportation, en permettant à leurs industries de pousser à fond la division du travail, leur assurera les supériorités industrielles qui en dérivent (voir ci-après *La concentration de la production*).

On indique généralement une seconde condition comme indispensable à la division du travail : c'est *la continuité du travail*. En effet, si le travail est intermittent, comme l'ouvrier ne peut rester oisif dans l'intervalle, il faudra bien l'occuper à autre chose et dès lors il ne pourra plus se cantonner dans une seule occupation. C'est une des raisons pour lesquelles l'industrie agricole ne se prête guère à la division du travail, comme nous le verrons ci-après. Cependant cette condition est moins impérieuse que la précédente, car un homme peut très bien, sans perdre les bénéfices de la spécialisation, s'adonner à des travaux différents s'ils ne sont pas simultanés mais successifs et par périodes assez longues. On peut même dire que, tout au contraire, il pourrait y avoir là, comme nous allons le voir, un correctif bienfaisant à certains inconvénients de la division du travail continu.

### III

## Les avantages et les inconvénients de la division du travail.

[Retour à la table des matières](#)

La division du travail accroît la puissance productive du travail dans des proportions inimaginables.

En ce qui concerne la division du travail professionnelle, l'explication est facile.

1° La diversité des tâches qui sont ainsi créées, toutes différentes au point de vue de la difficulté, de la vigueur ou de l'attention qu'elles requièrent, permet *d'approprier chaque tâche aux capacités individuelles des travailleurs*. Sous un régime où la division du travail serait inconnue, chacun aurait à produire *selon ses besoins* : là où existe la division du travail, chacun produit *selon ses aptitudes*. On peut utiliser ainsi les aptitudes naturelles de chacun et éviter le gaspillage de forces qui résulterait du fait que tous, forts ou faibles, ignorants ou intelligents, auraient à accomplir la même œuvre : — gaspillage du travail des plus forts ou des plus capables sur une tâche trop facile pour eux, ou, à l'inverse, déperdition du travail des plus faibles ou des ignorants sur une tâche au-dessus de leurs forces.

2° *La répétition continue du même exercice* crée chez tous les hommes une dextérité qui devient véritablement merveilleuse, de même que dans les travaux de

l'ordre intellectuel une application soutenue et persévérante développe singulièrement les facultés mentales et par conséquent la puissance productrice. Médecins, avocats, peintres, romanciers, savants, chacun aujourd'hui se fait *spécialiste* : chacun trouve profit à se cantonner dans un petit coin du savoir humain pour le mieux fouiller et en tirer plus de fruits.

Mais en ce qui concerne la division du travail dans l'atelier, la raison de son pouvoir de multiplication n'apparaît pas avec la même évidence, car on ne voit pas très bien pourquoi dix hommes réunis pourraient produire plus que dix hommes séparés ? Si un homme ne peut soulever qu'une masse de 100 kilos, il ne faut pas croire que dix hommes réunis soulèveront un poids supérieur à 1.000 kilos : au contraire, une partie de l'effort collectif sera perdue.

Oui, parce qu'il s'agit ici de coopération simple qui ne fait qu'additionner les forces : mais par la coopération complexe on peut bien dire qu'elle les multiplie en effet :

1° Parce que le travail le plus compliqué peut se décomposer, quand il est exécuté à la fabrique, *en une série de mouvements très simples*, presque mécaniques et, par conséquent, d'une exécution très aisée, ce qui facilite singulièrement la production (voir p. 149).

On peut même arriver par là à des mouvements si simples que l'on s'aperçoit que l'intervention de l'homme n'est plus nécessaire pour les exécuter et qu'une machine suffit. Et c'est, en effet, par ce procédé d'analyse technique que l'on est arrivé à faire exécuter mécaniquement les travaux qui semblaient les plus compliqués à première vue <sup>1</sup>.

2° Parce qu'il y a une *économie de temps*, résultant de la continuité du travail. Un ouvrier qui change souvent de travail perdra chaque fois, non seulement l'intervalle de temps pour passer d'une opération à l'autre, mais surtout le temps nécessaire pour la *mise en train*. Karl Marx dit, admirablement, que la division du travail « resserre les pores » de la journée de travail <sup>2</sup>.

Il est vrai qu'en regard de ces avantages, on a dénoncé depuis longtemps des inconvénients graves :

<sup>1</sup> L'invention des principales machines (à tisser, à filer, etc.) coïncide précisément avec l'apogée de la division du travail dans les manufactures.

<sup>2</sup> On comptait autrefois aussi la moindre durée de *l'apprentissage*, ce qui a pour effet d'allonger la vie utile du travailleur. Malheureusement il a été si bien raccourci qu'il a disparu dans presque tous les métiers.

On indique aussi l'économie des outils, par le fait que chaque travailleur, au lieu d'avoir sur son établi tous les outils nécessaires à l'ensemble du travail, n'a plus à se servir que d'un seul. Mais ceci est une économie de capital et non de travail.

a) *Abrutissement* du travailleur, réduit, par la répétition d'un même mouvement aussi simplifié que possible, à un rôle purement machinal, ce qui rend dorénavant tout apprentissage inutile. Que de fois on a répété la phrase de Lemontey : « C'est un triste témoignage à se rendre que de n'avoir jamais fait dans sa vie que la dix-huitième partie d'une épingle » ! Et un plus illustre que lui, celui-là même qui a révélé l'importance et les bienfaits de la division du travail, Adam Smith, avait dit en termes encore plus durs : « L'homme dont la vie entière se passe à accomplir un petit nombre d'opérations simples devient généralement aussi stupide et aussi ignorant qu'il est possible à une créature humaine de le devenir ».

b) *Dépendance* extrême de l'ouvrier qui devient incapable de rien faire en dehors de l'opération déterminée et spécialisée dont il a pris l'habitude et qui, par suite, se trouve à la merci d'un chômage ou d'un renvoi. De même que les pièces qu'il façonne et qui ne valent que par l'assemblage qui en fera un tout, l'ouvrier lui-même ne vaut que comme rouage de cette grande machine qui est la manufacture et, séparé d'elle, il n'est bon à rien.

Ces arguments ne manquaient pas de force à l'époque où ils ont été formulés, mais aujourd'hui ils sont un peu surannés.

1° D'abord il n'y a plus d'ouvrier qui passe sa vie à faire la dix-huitième partie d'une épingle, parce que les épingles se font aujourd'hui à *la machine*. Il est vrai que si l'exemple fameux d'Adam Smith se trouve ainsi périmé, on peut en citer d'autres, par exemple la fabrication des chaussures qui peut comporter 72 opérations différentes, ou celle des montres qui peut en comporter plus de 300.

Mais néanmoins, même dans ces industries, cette division du travail est devenue plutôt le fait de la machine que de l'homme, chacune étant affectée à une opération spéciale et l'homme se bornant à les conduire, car sitôt qu'on en est arrivé à simplifier une opération technique au point de la rendre purement *machinale*, on ne tarde pas à remplacer le travailleur par une machine, car, en pareil cas, on trouve toujours économie à le faire. Or, la direction d'une machine est un travail souvent fatigant (non par l'effort musculaire, mais par la tension nerveuse qu'il exige), mais qui n'est pas, en général, abrutissant. La machine d'aujourd'hui n'est plus celle des débuts de l'industrie mécanique qui pouvait être dirigée par un ouvrier quelconque, une femme, un enfant : elle est un instrument de précision et comme un cheval de sang qui ne peut être monté que par un cavalier expérimenté.

Sans doute, il y a dans le travail manuel beaucoup de besognes abrutissantes, mais ce n'est point parce qu'il est divisé : c'est malheureusement parce qu'il y a un grand nombre de travaux qui, quoique nécessaires, seront toujours, par leur nature même, sans joie. Le travail du balayeur des rues, ou du déchargeur dans les ports,

ou du casseur de pierres sur la grand'route, n'est point du tout divisé ; est-il plus récréatif que celui d'un ouvrier qui fait toujours des boulons ? <sup>1</sup>

2° De plus, l'emploi des machines a eu pour conséquence la limitation de la journée de travail et celle-ci laisse à l'ouvrier le loisir de récréer son corps et son esprit. En sorte que s'il y a peut-être plus de monotonie qu'autrefois dans sa tâche quotidienne, il y en a moins dans sa vie : celle-ci est plus variée et plus riche. Or Roscher a remarqué que s'il est vrai que la variété importe au bonheur, c'est moins dans le travail que dans la portion de la vie réservée en dehors du travail.

L'ouvrier spécialisé d'aujourd'hui, qui dispose de 50 à 60 heures de liberté par semaine, en dehors de celles du sommeil, et peut les employer à tous modes d'activité dans sa vie domestique, politique, syndicale, religieuse, intellectuelle, soit lire les journaux, soit aller au cinéma, au concert, à l'église, voire trop souvent chez le bistro — mène une vie infiniment plus variée et plus riche que celle de l'ouvrier des temps passés ou même que celle du travailleur rural d'aujourd'hui qui ne pratique pourtant pas la division du travail.

Enfin l'instruction professionnelle est aussi un correctif de la division du travail en permettant à l'ouvrier de comprendre et de dépasser la tâche fractionnée qui lui incombe, en l'intégrant dans l'œuvre collective dont elle fait partie et en lui donnant la conscience de son rôle de coopérateur dans cette œuvre.

Il est à remarquer que les critiques ci-dessus ne visent que la division *technique* du travail. Mais la division du travail *professionnelle*, par spécialisation de fonctions, de métiers, d'études, n'a jamais donné prise aux mêmes griefs. Et pourtant il ne manque pas de spécialisations aussi mesquines que les tâches parcellaires de l'atelier. Le métier de la dactylographe qui tape à la machine n'est guère moins monotone que celui de l'ouvrier qui frappait des têtes d'épingles. Et que dire de tant d'heures passées par les chefs d'État à donner des signatures ?

Peut-être donc les inquiétudes seraient-elles ici plus justifiées. Il ne faut pas considérer comme un idéal très désirable une nation où chaque homme ne serait

---

<sup>1</sup> Le socialiste Fourier disait que le travail deviendrait « attrayant » lorsqu'il serait tout à la fois : – a) *très divisé* : il poussait même cette division jusqu'à l'extravagance, organisant autant de groupes de travailleurs que d'espèces végétales (choutistes, ravistes, poiristes, cerisistes, etc.), et même autant de sous-groupes qu'il pouvait exister de variétés dans la même espèce ; – b) *très diversifié* : chaque travailleur ne devant consacrer qu'un temps très court, une ou deux heures, à chaque occupation : par là ce régime qu'il appelait « des courtes séances » devait offrir pour chaque journée un menu de travail, si j'ose ainsi dire, très varié. C'est ainsi que Fourier pensait donner satisfaction à la passion qu'il appelait pittoresquement *la papillonne*. D'ailleurs, le système des courtes journées permet de réaliser dans une certaine mesure l'idéal fouriériste des « courtes séances » et de la variété des travaux. Le mineur, en sortant de la mine à deux heures de l'après-midi, après avoir pris son bain, a le temps de cultiver son petit jardin et même, s'il le veut, d'y cultiver des roses. L'ouvrier des arsenaux de Brest ou de Toulon, après sa journée de huit heures, se livre à de petits travaux en dehors de sa profession.

que l'homme d'un seul métier et où son esprit et son corps porteraient le pli indélébile du travail professionnel. Il en résulterait quelque dommage, croyons-nous, pour le développement intégral de la personne humaine et même pour le progrès social, car la société serait menacée ainsi de se stéréotyper comme sous le régime des castes. Nous sommes bien disposé à reconnaître avec M. Espinas que « l'aptitude à l'isolement n'est qu'un caractère très inférieur de l'individualité », voire même que c'est là un trait propre au sauvage — et certes « le bon sauvage » n'est plus pour nous, comme pour les littérateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, le type idéal de l'humanité — mais tout de même, c'est une force et une supériorité pour l'homme que l'aptitude à changer de profession ou de métier. La plupart des hommes qui, aux États-Unis, sont parvenus aux plus hautes situations ont fait dans leur vie vingt métiers. C'est le caractère d'une société dynamique et progressive que de pouvoir utiliser tous ses membres à plusieurs fins, et le seul moyen d'y arriver c'est de maintenir — à côté et au-dessus de l'instruction professionnelle, nécessaire pour devenir un bon travailleur — la culture générale nécessaire pour devenir un homme et qui se trouve si bien caractérisée par ce beau et vieux mot de collège « les humanités ».

Il est à craindre aussi que la spécialisation professionnelle ne réalise pas tout à fait les fins morales qu'on en attend, celle de développer la solidarité et l'altruisme en apprenant aux individus qu'ils ne peuvent se passer les uns des autres, pas plus que les organes d'un même corps, et qu'ils doivent mettre en pratique la fable de l'Aveugle et du Paralytique :

Je marcherai pour vous : vous y verrez pour moi !

Tout au contraire, la division du travail professionnelle tend à créer « l'esprit de corps », lequel se trouve presque toujours en conflit avec l'intérêt général. C'est un gros danger social. La société dans son ensemble se trouve comme assiégée par les âpres revendications des organisations professionnelles, celles des agriculteurs, des industriels, des employés de l'État, des inscrits maritimes, etc., etc. Les ouvriers eux-mêmes ont si bien senti ce danger, en ce qui les concerne, qu'ils ont cherché à englober et à subordonner les intérêts corporatifs de chaque métier dans une confédération générale du travail <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est pourquoi l'expérience ne nous semble pas confirmer tout à fait la doctrine philosophique de M. Durkheim qui, comme nous l'avons dit tout à l'heure (voir son livre magistral *De la division du travail social*), fait de la division du travail le fondement de la morale. Quoique non moins fervent solidariste que M. Durkheim, nous répugnons à donner pour fondement à la solidarité la *différenciation croissante* des individus, et il nous semble que la vraie solidarité implique au contraire leur communion croissante. Comme l'ont dit les philosophes Charles Secrétan et Fouillée, être solidaire c'est avoir conscience de l'unité du genre humain, c'est s'efforcer de réaliser et d'anticiper cette unité en agissant comme si nous étions tous Un.

## CHAPITRE IV

### LA CONCENTRATION DE LA PRODUCTION

---

#### I

### Les étapes de l'évolution industrielle.

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons vu dans le chapitre premier comment se maintient — ou parfois se rompt — l'équilibre de la production et des besoins. Mais nous plaçant maintenant, non plus au point de vue statique, mais au point de vue dynamique, voyons comment la production peut suivre le mouvement sans cesse ascensionnel des besoins. Pour cela, elle a dû passer par des formes diverses.

L'école historique allemande a eu, entre autres mérites, celui de découvrir et de dégager les types successifs de l'évolution industrielle <sup>1</sup>.

On peut en distinguer assez nettement six.

1° *L'industrie de famille ou domestique*. — C'est elle qui règne non seulement dans les sociétés primitives mais même dans celles de l'antiquité et se prolonge, au delà du temps « où la reine Berthe filait », jusque dans la première période du moyen âge. Les hommes sont divisés par petits groupes autonomes au point de vue économique, en ce sens qu'ils se suffisent à eux-mêmes, ne produisant guère que ce qu'ils doivent consommer. L'échange et la division du travail n'existent qu'à l'état embryonnaire (Comparez ci-dessus *Historique de la division du travail*).

Chaque groupe est constitué par une famille : seulement, il faut prendre ce mot dans un sens beaucoup plus large que celui qu'il comporte aujourd'hui. Non seulement la famille patriarcale était beaucoup plus nombreuse que de nos jours, mais encore elle était grossie artificiellement d'éléments étrangers — esclaves, plus

---

<sup>1</sup> Citons tout au moins Roscher (1843) et, plus récemment, MM. Schmoller, Brentano et Bücher. Voir les développements très intéressants sur ce sujet dans *les Études d'Histoire et d'Économie politique* de Bücher, traduction française.

tard serfs — qui lui sont incorporés. Les esclaves à Rome étaient désignés juridiquement par le terme *familia*. La villa du riche propriétaire romain avec son armée d'esclaves faisant tous les métiers, la seigneurie du baron du temps féodal avec ses serfs, le couvent avec ses vastes domaines pourvoyant à tous les besoins et même aux besoins intellectuels avec ses copistes et ses enlumineurs, appartiennent à cette même période économique. On peut trouver des survivances de l'industrie domestique dans nos campagnes et nos petites villes de province, là où le pain, la charcuterie, les confitures, la pâtisserie, le blanchissage, se font « à la maison ».

2° *Le travailleur ambulant*. — Dans l'économie domestique une certaine division du travail se forme déjà. Un jour vient où certains de ses membres, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, se détachent du groupe, comme des fruits mûrs, et deviennent des travailleurs spécialisés, c'est-à-dire des artisans. Mais n'ayant point de capital, ni d'établissement, tout au plus les quelques outils indispensables à leur travail, ils vont offrir leurs services de porte en porte. Ils travaillent donc chez le consommateur et avec les matières premières que celui-ci leur fournit — par exemple, s'il s'agit d'un forgeron, avec le fer et dans la forge de la ferme, ou s'il s'agit d'un tailleur, avec l'étoffe que fournit le client. C'est ce que les économistes allemands appellent la phase du *travail loué*. Ils ne sont pourtant point encore des salariés au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, car ils ne travaillent pas pour le compte d'un patron mais pour le public.

Ce mode de travail n'a point disparu. Non seulement il est encore pratiqué sur une grande échelle dans les pays d'Orient, surtout en Russie, mais il se retrouve dans nos campagnes sous la figure du raccommodeur de chaudrons, du rémouleur, du distillateur, etc., et même dans nos villes sous celles de la couturière, de la cuisinière, du professeur de piano ou de langues, qui « vont en ville », comme on dit.

3° *Le métier*. — Le travailleur ambulant devient un jour sédentaire. Il « s'établit », comme on dit, c'est-à-dire qu'il tient boutique et qu'au lieu d'aller chez le client, il attend que le client vienne le trouver.

Le voici déjà petit capitaliste, car il produit avec des matières et des outils qui lui appartiennent : il est devenu ce qu'on appelait sous le régime corporatif un *maître*. Pourtant il n'emploie guère encore de main-d'œuvre salariée, mais seulement celle des membres de sa famille ou d'apprentis.

Cette nouvelle phase est liée à l'économie urbaine : elle est surtout caractéristique du moyen âge. L'artisan ne travaille que pour le petit marché de la ville où il habite et qu'il se réserve avec un soin jaloux. Il est associé, pour un but d'aide et de défense mutuelle, avec les ouvriers du même métier que le sien et forme avec eux ces corporations qui ont joué un rôle si important dans l'histoire

économique du moyen âge et dont les règlements ont été codifiés au XIV<sup>e</sup> siècle dans le *Livre des métiers*.

4° *L'entreprise*. — L'artisan, après avoir joué un rôle magnifique non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue politique — qu'on se rappelle les Communes du moyen âge et leurs luttes héroïques — voit son influence décroître au fur et à mesure que le marché urbain s'élargit et devient peu à peu marché national, c'est-à-dire lorsque se constituent les grands États modernes. Il se trouve concurrencé avec les marchands venus d'ailleurs, même de l'étranger, aux époques des foires. Alors il cherche à vendre au dehors de la ville, mais pour cela il faut qu'il s'adresse à un intermédiaire. Et cet intermédiaire c'est celui qui va devenir le grand premier rôle sur la scène économique, mais qui ne se présente au début que sous la figure d'un marchand et non sous celle d'un fabricant.

Du jour où l'artisan a pris pour principal et bientôt pour unique client l'entrepreneur, du jour où il a perdu le contact avec le public, il a perdu son indépendance : il a un maître. Sa dépendance s'aggrave lorsque ce même marchand lui fournit la matière première nécessaire à son industrie et parfois même lui loue les instruments de son travail. Alors n'ayant plus la libre propriété ni de la matière première, ni des produits, ni parfois des instruments de son travail, l'artisan a perdu tous les caractères du producteur autonome : il n'est déjà plus qu'un salarié et l'entrepreneur est déjà « le patron ».

L'évolution tragique, que nous venons de résumer en quelques lignes, a duré quelques siècles. Elle n'était pas achevée en Angleterre, dans l'industrie textile, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui encore tel est le régime des tisserands de soieries à Lyon, des « canuts », qui sont, il est vrai, propriétaires de leurs métiers, mais reçoivent des patrons (dits faussement *fabricants* quoiqu'en réalité ils ne soient que des *marchands*) les fils de soie qu'ils tissent chez eux ; ils rapportent au patron l'étoffe faite<sup>1</sup>.

Ce n'est point à dire que de nos jours tous les artisans aient disparu. On sait que dans les plus grandes villes, comme au village, il y a encore un grand nombre de ces petits producteurs autonomes qui travaillent directement pour le client — serruriers, peintres, horlogers, ferblantiers, électriciens, etc. — mais qui sont plutôt des petits marchands que des fabricants. Ils ne font guère que poser des articles achetés en fabrique ou exécuter les menus travaux d'entretien et de réparation de nos appartements, et généralement dans les conditions les plus onéreuses, les plus anti-économiques.

5° *La manufacture*. — L'artisan, même dépouillé de tous ses attributs de producteur autonome, travaillait encore chez lui, à domicile, ce qui lui conservait

<sup>1</sup> Nous verrons plus loin, à propos des cartels et trusts, que par la courbe de l'évolution le marchand à son tour se trouve de plus en plus dépendant du fabricant et tend à devenir un simple agent de celui-ci.

une certaine indépendance, tout au moins le libre emploi de son temps et le gouvernement de son travail. Mais il va perdre ce dernier caractère.

En effet, l'intermédiaire, l'entrepreneur, ne tarde pas à réunir ces travailleurs dispersés dans un même local. Il y trouve divers avantages, notamment celui de pouvoir établir entre eux une division du travail savante qui multiplie la puissance productrice tout en abaissant les frais de production (voir ci-après) et surtout celui de pouvoir employer la machine à vapeur. Voilà l'intermédiaire devenu fabricant. Mais ce fabricant ne peut être qu'un gros capitaliste, puisqu'il a précisément pour fonction de fournir à tous les ouvriers qu'il emploie les capitaux qui leur sont indispensables pour produire. Cette cinquième phase n'a donc pu commencer que lorsque de grands capitaux ont été amassés et réunis entre les mains de grands marchands.

C'est vers le XVI<sup>e</sup> siècle que cette transformation commence à s'accomplir. Ce n'est pas sans lutte que l'organisation plus perfectionnée de l'industrie manufacturière a éliminé l'industrie corporative et a pu conquérir le marché qui lui était fermé par les règlements des corporations. En France, il n'a fallu rien moins que l'intervention de l'État qui a créé — sous Sully et sous Colbert notamment — des manufactures avec privilèges spéciaux, dont quelques-unes mêmes (les tapis des Gobelins, les porcelaines de Sèvres) sont restées encore aujourd'hui manufactures d'État<sup>1</sup>. En Angleterre, cette intervention n'a pas été nécessaire parce que l'exportation pour l'étranger et les colonies a suffi pour permettre aux manufactures nouvelles de se constituer et de briser les cadres de l'organisation corporative.

La manufacture a déjà tous les caractères de l'entreprise moderne au point de vue économique : séparation du patronat et du salariat, du capitalisme et du prolétariat — mais, au point de vue technique, elle n'a pas encore son caractère type qui est le machinisme. En effet, comme le nom le dit, la *manufacture* c'est le travail à la main. Pourtant, elle emploie déjà des machines, les métiers à tisser sont déjà des machines très compliquées, mais ces machines sont mues uniquement par la force de l'homme, ce qui ne permet pas à la production de dépasser des limites assez étroites.

6° *La fabrique*. — Mais, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la force motrice apparaît sous la forme de machine à vapeur et la manufacture devient la fabrique<sup>2</sup>. Nous

<sup>1</sup> Voir Germain Martin, *La Grande Industrie sous Louis XIV et Louis XV*.

<sup>2</sup> Le vrai nom de la fabrique, comme le propose M. Vandervelde, devrait être la *machino facture*, pour la distinguer de la *manufacture*.

Les économistes allemands qui ont créé cette classification se refusent à voir dans la fabrique un type morphologique spécial et la traitent comme un simple développement de la forme précédente, c'est-à-dire de la manufacture (ils n'en comptent dont que cinq. Il nous semble pourtant que l'application en grand des forces naturelles à l'industrie est un fait assez important pour justifier une étiquette distincte.

voici arrivés à la forme type de l'industrie moderne et à la dernière phase de l'évolution — sauf celles encore à venir.

L'emploi de la machine à vapeur a pour conséquences l'agglomération sur un même lieu de masses ouvrières de plus en plus considérables, le travail de nuit, la réglementation quasi militaire, l'emploi des femmes et des enfants, la difficulté sinon l'impossibilité de ralentir ou d'arrêter la production en cas de dépression de la demande, ce qui entraîne la surproduction.

Ici donc s'arrête ce rapide exposé historique. Avec la fabrique, nous voici entrés dans le régime économique actuel, celui que les socialistes appellent le *régime capitaliste*, non point tant parce que l'entreprise sous cette forme implique une accumulation de plus en plus grande de capitaux que parce qu'elle impliquerait une domination croissante du capital sur le travail, une séparation, un clivage de la société entre deux couches de plus en plus opposées — en bas un prolétariat n'ayant que son travail pour vivre et à la merci de ceux qui peuvent seuls le lui acheter — en haut une foule de capitalistes gros ou petits qui, à titre d'actionnaires, se partagent le produit du travail, et çà et là les bénéficiaires se concentrant en fortunes colossales comme celles des « rois » du pétrole, du fer, du coton, en Amérique.

Mais ce tableau, vrai ou faux, est en dehors de notre cadre : nous le retrouverons quand nous en serons à la répartition. Présentement, nous n'avons qu'à montrer de quelle façon le régime actuel a prodigieusement accru la puissance productive des sociétés modernes.

Ce serait une erreur de croire que chacune de ces formes a éliminé définitivement les formes antérieures : chacune a passé tour à tour au premier plan, voilà tout ; mais même de nos jours, bien que l'usine soit le mode caractéristique de l'industrie, toutes les formes antérieures se retrouvent encore. Nous avons cité des exemples de ces survivances pour chacune des phases successives.

## II

### La loi de concentration.

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de voir que, pour pourvoir à des besoins croissants et pour approvisionner un marché dont la circonférence s'élargit sans cesse, la production tend à évoluer depuis les modes les plus humbles de la production individuelle ou familiale jusqu'à ceux de la grande entreprise groupant les travailleurs par milliers et les capitaux par millions. Cette tendance à concentrer sur un point le maximum

de forces productives est dite *la loi de concentration*, ou plus simplement « la grande production ».

Les économistes et les socialistes attachent les uns et les autres — c'est même un des rares points sur lesquels ils se trouvent d'accord — une grande importance à la loi de concentration. Ils la considèrent comme absolument démontrée et comme devant régir de plus en plus le monde économique.

Les causes de cette poussée dans le sens de la grande industrie ne sont pas difficiles à trouver. La grande production, en groupant tous les facteurs de la production, main-d'œuvre, capitaux, agents naturels, emplacement, réussit à les mieux utiliser, c'est-à-dire à obtenir la même quantité de richesses avec moins de frais, ou, ce qui revient au même, à produire davantage avec les mêmes frais. Il n'est donc pas étonnant que la supériorité, due à cette économie dans le coût de production, permette aux grands établissements de concurrencer victorieusement les petits établissements et semble devoir les éliminer petit à petit.

Nous avons déjà vu cette supériorité se manifester dans l'emploi des machines et forces motrices (p. 127) et nous la verrons tout à l'heure s'affirmer mieux encore dans l'intégration de l'industrie, les cartels et trusts, les magasins à succursales, l'industrialisation des cultures, etc.

Une puissante machine à vapeur consomme relativement beaucoup moins de charbon qu'une plus faible, parce qu'elle utilise mieux la force : la différence peut aller même jusqu'au décuple<sup>1</sup>. L'emploi d'un grand navire est beaucoup plus économique que celui d'un petit tonnage : moins de coût de construction par tonne, moins de place perdue pour le chargement, moins d'hommes d'équipage à payer, etc. Les résidus de la fabrication, les sous-produits, ne peuvent être utilisés — précisément parce qu'ils sont en proportion infinitésimale — que quand on opère sur de grandes masses.

La grande production seule peut permettre de produire « par séries », c'est-à-dire de reproduire à des milliers d'exemplaires un type uniforme, ce qui est une grande économie tant pour la fabrication que pour l'entretien ; les diverses pièces étant identiques sont aussi interchangeables. Si, par exemple, les fabriques d'automobiles américaines peuvent vendre leurs voitures à des prix très inférieurs à ceux des fabriques françaises, c'est parce qu'elles ne font qu'un seul modèle tandis que chacune des françaises en fait 8 ou 10<sup>2</sup>. De même pour les chantiers de

<sup>1</sup> Le coût du cheval-vapeur peut être évalué à 15 ou 20 centimes l'heure dans la petite industrie tandis qu'il s'abaisse à 4 ou 5 et même exceptionnellement à 1 centime dans la grande industrie.

<sup>2</sup> C'est ainsi que si la maison Ford peut vendre ses autos au prix singulièrement bas de 360 dollars (1.864 francs) et en réalisant néanmoins un bénéfice qui n'est guère moindre de 30 p. 100, c'est parce qu'elle en vend plus de 500.000 par an, tous du même modèle.

Cette supériorité de la « standardisation », comme on dit, c'est-à-dire du modèle unique pour chaque fabrique, est si bien reconnue que les fabricants français se sont déjà préoccupés de la réaliser après la guerre, tout au moins pour l'exportation, sa réalisation à l'intérieur étant plus

construction maritime en Angleterre : ils font les navires par séries, ce qui permet non seulement de les construire à bon compte mais de les livrer à bref délai, tandis que nos chantiers français ne font que peu de navires et tous de modèles différents, selon les goûts individuels des clients.

On pourrait donc s'attendre, en cherchant dans les statistiques la vérification de cette loi de concentration, à voir le nombre des entreprises diminuer rapidement d'un recensement à l'autre. Or, il n'en est rien. On voit, en général, dans les statistiques de tous pays, le nombre des entreprises, des établissements, comme on dit, rester à peu près le même ou même augmenter <sup>1</sup>. Néanmoins, il ne faut pas se hâter d'en conclure que la loi de concentration se trouve démentie par les faits. Il suffit d'examiner les chiffres de plus près.

D'abord, il n'y a pas à s'étonner que le nombre des entreprises augmente régulièrement dans toute société progressive. Nous avons vu qu'une des manifestations du progrès économique est la multiplication des besoins : or, chaque besoin nouveau fait surgir une industrie nouvelle. Il n'y a rien là qui soit en contradiction avec la loi de concentration.

Mais si, au lieu de faire le recensement de toutes les entreprises en bloc, on observe séparément chaque genre d'industrie, alors on voit apparaître clairement le résultat prévu, à savoir la *diminution progressive du nombre des établissements* en même temps que *l'augmentation de la production globale*. Ce double mouvement est particulièrement marqué dans certaines industries ou commerces, tels que mines, métallurgie, transports maritimes, banques, commerce de nouveautés, etc. <sup>2</sup>.

La loi de concentration se révèle même, sans faire cette discrimination des industries et à ne prendre que les chiffres globaux, si l'on met en regard du nombre

---

difficile à raison du désir du consommateur français de se distinguer de ses semblables – ce qui n'est pas la moins fâcheuse des formes de l'individualisme.

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'en France nous trouvons comme nombre total d'établissements (industriels, commerciaux, agricoles) :

1896	3.352.000
1906	3.245.000

On constate bien une diminution, mais elle est insignifiante, moins de 5 p. 100 et encore porte-t-elle uniquement sur les entreprises agricoles, car sur celles industrielles et commerciales il y a accroissement de nombre.

Mais la France est un pays à population stationnaire. Si nous regardons un pays à population croissante et à développement industriel intense, c'est une augmentation considérable dans le nombre total des entreprises qui apparaît (plus du double aux États-Unis entre 1880 et 1900).

<sup>2</sup> Nous trouvons par exemple dans Hobson (*op. cit.*) les chiffres suivants pour les usines métallurgiques aux États-Unis :

	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Millions de francs</u>	<u>Moyenne par établissement</u>
<b>1880</b>	1.005	1.533	1,5
<b>1900</b>	668	4.164	6,2

En France leur nombre est tombé de 400 en 1876 à 203 en 1910, donc a diminué de moitié, tandis que la production de la fonte s'élevait de 1.435.000 à 4.500 000, donc faisait plus que tripler.

des établissements le nombre des ouvriers employés, le chiffre des capitaux engagés et la valeur des produits. Alors on voit qu'à chaque établissement correspond un plus grand nombre de salariés, un plus gros chiffre de capitaux et une plus forte production <sup>1</sup>.

Si l'on se demande quels sont les effets de la loi de concentration au point de vue social — soit pour les consommateurs, soit pour les ouvriers — il faut répondre que somme toute, ils sont favorables. Aux consommateurs, elle procure généralement les avantages du bon marché et de la rapidité dans la satisfaction des besoins ; aux ouvriers, des salaires plus élevés et plus stables, des conditions de travail plus salubres et moins inconfortables, que ne peut le faire la petite industrie. Le temps est passé où l'on appelait les fabriques les « bagnes capitalistes ». Les syndicats ouvriers sont favorables à la grande industrie par une autre raison aussi : parce qu'elle leur apparaît comme le milieu le plus favorable au développement du syndicalisme et même du socialisme, parce que, par les grandes agglomérations ouvrières et par le travail en commun, elle contribue à créer dans la population ouvrière « la conscience de classe ».

On pourrait croire que les socialistes doivent être hostiles à la grande industrie parce qu'elle tend nécessairement à étendre le régime du salariat en éliminant ou en absorbant progressivement tous ceux qui produisaient pour leur compte — petits artisans, petits boutiquiers, petits propriétaires, tous *producteurs indépendants* —

<sup>1</sup> Aux États-Unis, il y a un relevé périodique (*Census*) des chiffres relatifs à la production industrielle. Voici ceux de 1899 et 1914 comparés pour l'ensemble des industries principales (*leading industries*) :

	<u>Nombre d'établissements</u>	<u>Nombre d'ouvriers</u>	<u>Capital (millions de fr.)</u>	<u>Production (millions de fr.)</u>
<b>1899</b>	207.514	4.712.000	46.490	54.590
<b>1914</b>	275,791	7.036.000	118.067	125.594

Ce qui représente comme puissance moyenne pour chaque établissement :

	<u>Ouvriers</u>	<u>Capital</u>	<u>Production</u>
<b>1899</b>	23	224.000	263.700
<b>1914</b>	25	429.000	456.000

On voit que si, au cours de cette période de quinze ans, le nombre moyen d'ouvriers n'a que faiblement augmenté, sans doute par suite de l'emploi des machines, le chiffre du capital et celui de la production ont presque doublé.

Pour la France, les chiffres du capital ni de la production ne sont connus. Les statistiques officielles ne nous donnent que ceux des ouvriers. Si nous classons les établissements industriels, selon le nombre d'ouvriers qu'ils occupent, en trois catégories correspondant à peu près à la petite, moyenne et grande industrie, nous trouvons les chiffres que voici comme nombre d'établissements :

	<u>1896</u>	<u>1906</u>	<u>Accroissement ou diminution</u>	
<b>De 1 à 10 ouvriers</b>	2.246.649	2.172.760	- 73.889	- 3,3 p. 100
<b>De 10 à 100</b>	49.968	54.328	+ 4.360	+ 8.7 p. 100
<b>Au-dessus de 100 ouvriers</b>	<u>3.823</u>	<u>4.949</u>	<u>- 1.126</u>	<u>+ 29.4 p. 100</u>
	<b>2.300.440</b>	<b>2.232.037</b>	<b>- 68.403</b>	<b>- 3 p. 100</b>

On voit que tandis que la petite industrie a légèrement reculé, la moyenne industrie a augmenté de plus de 8 p. 100 et la grande de près de 30 p. 100. Et pour les très grands établissements, plus de 500 ouvriers, l'accroissement est de 40 p. 100.

pour les transformer en prolétaires réduits à louer leurs services aux grandes entreprises dirigées par des gros capitalistes ou par des sociétés anonymes ?

Mais tout au contraire ! c'est par cet effet de prolétarisation que la loi de concentration tient tant à cœur aux socialistes marxistes et c'est pour cette raison que jusqu'à ces derniers temps ils en faisaient la pierre angulaire de leur doctrine. C'est parce qu'ils pensent que du jour où la loi de concentration aura aggloméré tous les instruments de production entre les mains de quelques individus et réduit toute la masse des producteurs indépendants au rôle de salariés — alors l'édifice capitaliste sera comme une pyramide reposant sur sa pointe. Au moindre choc elle culbutera. Il suffira d'exproprier ces quelques gros capitalistes au profit de tous, sans rien changer d'ailleurs à l'organisation de la production. Les collectivistes applaudissent même aux trusts parce qu'ils y voient comme les jalons d'une route royale qui conduit directement au collectivisme.

D'ailleurs, ils ont une grande admiration pour la grande industrie, pour sa puissance d'organisation des masses, pour sa domination des forces naturelles, pour les richesses qu'elle a su créer — et ils professent un souverain mépris pour la petite production, pour l'entreprise individuelle. « Ce régime, dit Karl Marx, exclut la concentration, la coopération sur une grande échelle, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. Perpétuer le régime de la production isolée, ce serait décréter la médiocrité en tout ».

Toutefois si la grande industrie a rallié la quasi-unanimité des socialistes et des économistes, cependant la petite industrie a encore des défenseurs, surtout dans les écoles traditionnalistes comme celle de Le Play (voir ci-dessus p. 42), mais il s'en trouve aussi parmi les coopérateurs et nous sommes de ceux-là.

On peut faire remarquer, en effet, que le régime de la petite industrie (nous ne disons pas de l'industrie à domicile — ce qui est très différent, voir ci-après) est plus favorable à une bonne répartition des richesses et par suite à la paix sociale. À raison de sa simplicité extrême, il prévient la plupart des conflits qui surgissent aujourd'hui entre les diverses classes de copartageants, notamment entre le travail et le capital. Il ne fait pas régner l'égalité absolue — qui n'est guère désirable — mais il ne connaît d'autres inégalités que celles qui tiennent à la puissance inégale des terres et des instruments de production employés, ou celles aussi qui tiennent aux vicissitudes bonnes ou mauvaises intimement liées à tous les faits de l'homme.

Même au point de vue productif, la petite production n'est pas si impuissante et si arriérée qu'on le pense. Des producteurs autonomes peuvent s'associer et adopter certains procédés de la grande production et de la division du travail — sans sacrifier leur indépendance, leur initiative, leur responsabilité, leur intérêt personnel, tous ressorts puissants de la production que l'entreprise collective risque toujours de détendre un peu. Ce que font les grands industriels dans les ententes

commerciales ou cartels que nous verrons tout à l'heure — pourquoi les petits ne pourraient-ils pas le faire aussi dans les diverses formes d'associations coopératives d'achat, de vente, de production, de crédit, qui permettent aux paysans et aux artisans de se procurer certains avantages de la grande production ? (voir ci-dessus p. 250). La loi de concentration n'implique pas nécessairement la mort des petits — pas plus que dans l'ordre politique elle ne doit supprimer les petits pays, mais peut et doit aboutir à leur fédération.

Il peut s'établir aussi entre la grande et la petite industrie une division du travail, chacune ayant sa sphère : c'est ce qui semble se réaliser dans l'évolution actuelle. La concentration ne marche à grands pas que dans certaines branches de la production — les mines, les transports terrestres et maritimes, les banques, la métallurgie, déjà moins dans l'industrie textile. Elle ne se développe aucunement, quoi qu'on en dise, dans l'agriculture (voir ci-après *l'industrialisation de l'agriculture*). Certaines industries nouvelles, comme celles de la photographie, de l'électricité, des bicyclettes et automobiles, ont fait pousser un grand nombre de petites industries accessoires de fournitures et d'entretien. Dans la forêt séculaire les vieux arbres n'étouffent pas tous les jeunes sous leur ombre : ils les protègent parfois <sup>1</sup>.

D'autre part, même dans les entreprises qui se prêtent le mieux à la concentration, il n'est pas démontré que l'évolution dans le sens de la grande production soit indéfinie. Il est probable au contraire qu'elle ne dépassera pas certaines limites. De grands magasins comme le *Louvre* ou le *Bon Marché* paraissent avoir atteint, depuis déjà un certain nombre d'années, l'état stationnaire. La croissance des organisations sociales, tout comme celle des organismes vivants, paraît astreinte par la nature à certaines limites. Et sans insister sur cette analogie biologique, on peut d'ailleurs en donner une raison économique : c'est qu'au delà d'une certaine limite la proportion des frais généraux grandit au lieu de diminuer et qu'ainsi l'économie résultant de la grande production s'évanouit. Ce n'est point que les causes d'économie ci-dessus indiquées soient inexactes, mais c'est parce qu'elles sont alors compensées par d'autres causes qui agissent en sens contraire : frais de publicité, surveillance, coulage, etc. <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il est possible aussi que les nouveaux procédés de distribution de force motrice à domicile par les usines hydro-électriques fournissent aux métiers de la petite industrie le moyen de produire à bon marché et même fassent surgir des formes nouvelles de petite industrie. Toutefois il faut avouer que jusqu'à présent les expériences faites ne justifient guère cet espoir.

<sup>2</sup> « Dans tout pays et à chaque degré du développement industriel, il y a une certaine dimension des entreprises pour laquelle le maximum net d'économie se trouve atteint et au delà de laquelle, à moins qu'elle ne s'appuie sur un monopole légal ou de fait, elle ne peut plus grandir » (Hobson, *Modern Capitalism*, V, 15).

Cette explication est présentée sous une forme plus scientifique par M. Vilfredo Pareto dans son *Cours d'Économie politique*, sous le nom de « loi des proportions définies ». Il y aurait entre les divers facteurs de la production — terre, main-d'œuvre, capital — un rapport nécessaire, rapport variable dans certaines limite mais qui comporte un état optimum, celui où la meilleure utilisation des éléments de la production se trouve réalisé : or ce rapport ne peut se maintenir avec un agrandissement indéfini.

Comme conclusion donc, si la loi de concentration doit être tenue pour vraie et pour confirmée par les faits, ce n'est point à dire qu'elle doive aboutir à cet état limite qui serait le monopole d'un seul établissement colossal ayant absorbé tous les autres.

Telle qu'elle a été présentée par Karl Marx comme devant entraîner l'expropriation générale de tous les petits producteurs par les gros, ceux-ci en nombre de plus en plus restreint, jusqu'à ce que ces exportateurs soient à leur tour mûrs pour l'expropriation sociale — la loi de concentration n'est qu'un mythe. Et d'ailleurs elle est aujourd'hui assez discréditée même chez les socialistes marxistes.

Il y a, d'ailleurs, dans cette discussion une certaine confusion sur la signification du mot concentration, car il peut être pris soit au point de vue technique comme mode de production, soit au point de vue juridique et économique comme mode d'appropriation. Autre chose est la concentration des *entreprises*, autre chose la concentration des *fortunes*.

C'est dans le premier sens seulement que se trouve exposée la loi de concentration dans ce chapitre : la question de la concentration des fortunes se retrouvera plus loin, quand nous en serons à la répartition. Mais c'est surtout en ce second sens que la loi de concentration a été présentée par les marxistes. Ils voient la grande entreprise sous la forme d'une pieuvre à mille tentacules, mais avec une seule tête qu'il sera facile découper, le moment venu. Or, alors même qu'elle n'aurait qu'une tête au point de vue de la direction de l'entreprise, il n'en résulterait pas qu'elle n'en eût qu'une au point de vue de l'appropriation du capital. La concentration des industries sous la forme de grandes Compagnies n'implique pas nécessairement la création d'une classe de milliardaires, puisque les capitaux de ces sociétés peuvent se trouver divisés, sous forme d'actions, en une multitude de mains. Au lieu de pieuvre, il faudrait y voir plutôt une hydre comme l'hydre de Lerne, avec *autant de têtes que de bras* — ce qui a rendu malaisée la tâche d'Hercule.

### III

#### **Intégration, spécialisation. et localisation de l'industrie.**

[Retour à la table des matières](#)

La grande industrie n'a pas pour unique caractère la concentration des capitaux et de la main-d'œuvre. Elle a deux autres traits distinctifs, en apparence contradictoires : le premier qui est de se cantonner de plus en plus dans une branche déterminée de la production ; le second qui est d'accaparer toutes les industries complémentaires de la production spéciale dans laquelle elle s'est engagée. C'est ce qu'on appelle la *spécialisation* et l'*intégration* de l'industrie.

La spécialisation croissante de l'industrie n'est qu'une application de la loi de la division du travail : elle s'explique par les mêmes causes. Naturellement un fabricant qui se consacrera uniquement à la production d'un seul article sera mieux en situation de pousser cette production jusqu'aux approches de la perfection. Ainsi non seulement l'horlogerie formera une industrie spéciale, mais dans cette industrie les uns s'occuperont des montres, les autres des horloges dites coucous, les autres des réveille-matin ; et dans les montres elles-mêmes, tel fabricant se consacrera aux montres de précision, tel autre aux montres à bon marché faites à la mécanique. — Et de même aussi, dans le commerce, on voit dans les grandes villes tel magasin uniquement, pour les bronzes, tel autre pour la vannerie, tel autre pour les malles et articles de voyage, etc.

Mais en même temps qu'on voit cette spécialisation s'accroître, on voit aussi, par un phénomène singulier, certaines fabriques et certains magasins qui semblent prendre le contre-pied des précédents en multipliant les branches de leur industrie.

Dans la grande industrie, de plus en plus nombreuses de nos jours sont les fabriques qui s'annexent toutes les opérations *préalables* ou *consécutives* à la production propre qui fait l'objet de leur entreprise. L'usine Krupp, en dehors de ses ateliers d'Essen, où elle fabrique canons, blindages et tout ce qui concerne l'acier, possède et exploite des mines de fer et de charbon, des chantiers de construction navale, des usines à gaz pour sa consommation. Le trust du pétrole aux États-Unis fabrique ses barils en bois ou en tôle, ses pompes géantes, ses wagons-réservoirs, et possède toute une flotte de transport. Si c'est une fabrique de chocolat, elle aura un atelier de menuiserie pour la fabrication de ses caisses d'emballage, une papeterie et une imprimerie pour la confection de ses boîtes et de ses étiquettes ; peut-être même aura-t-elle des plantations de cacao et des navires pour apporter d'outre-mer la matière première.

L'utilisation des sous-produits, que nous avons indiquée ci-dessus (p. 277) comme un des secrets de la supériorité de la grande industrie, est une des causes qui poussent à l'intégration puisqu'elle a pour effet de greffer sur l'industrie principale diverses industries annexes. C'est ainsi qu'une filature de laine aura une usine chimique pour le traitement des matières extraites du suint de la laine et même une savonnerie pour transformer ces matières grasses en savon. C'est ainsi qu'une usine à gaz, si elle voulait utiliser elle-même tous les sous-produits dérivant de la distillation de la houille — coke, teintures, parfums, explosifs, remèdes — devrait créer toute une gamme d'industries diverses <sup>1</sup>.

Dans le commerce, l'intégration est bien plus apparente encore. Elle se manifeste avec une publicité incomparable dans l'apparition de nos grands

<sup>1</sup> On sait le développement qu'a pris en Allemagne la fabrication des matières colorantes et des drogues pharmaceutiques : s'il est dû d'abord à une admirable organisation de l'enseignement chimique, il l'est aussi à ce fait qu'en Allemagne on a soin de ne consommer le charbon qu'à l'état de coke, c'est-à-dire après distillation et libération des sous-produits.

magasins appelés *bazars* où le client peut trouver absolument tout ce dont il a besoin — non seulement, comme au *Louvre* ou au *Bon Marché*, tout article de vêtements, mais même, comme chez Whiteley, à Londres, qui prenait le titre de pourvoyeur universel (*universal provider*), n'importe quel objet : un éléphant, si le client désire.

Mais la contradiction entre ces deux mouvements n'est qu'apparente. L'intégration ne porte pas atteinte à la spécialisation. Dans la fabrique comme dans le magasin, chaque atelier comme chaque rayon est spécialisé et garde son autonomie technique. Il y a dans un grand magasin le rayon des soieries, le rayon du blanc, le rayon des tapis, dont chacun a son personnel et ses acheteurs spéciaux. Seulement ces spécialités, au lieu d'être dispersées dans des mains différentes, se trouvent groupées sous une même direction et se prêtent un mutuel appui. L'intégration de la production n'est autre chose qu'un degré plus élevé de la spécialisation, la spécialisation coopératisée <sup>1</sup>.

Les sociétés coopératives fournissent aussi, dans les pays où elles ont atteint un grand développement, un remarquable exemple tout à la fois de concentration et d'intégration. Les sociétés qui sont de simples magasins de vente au détail s'associent pour former de puissantes Fédérations d'achat en gros : puis celles-ci se mettent à fabriquer les marchandises qu'elles vendent dans leurs magasins et même à créer des exploitations agricoles pour produire les denrées alimentaires nécessaires à la consommation de leurs membres (voir ci-dessus p. 258).

La localisation des industries n'a aucun rapport avec leur spécialisation, ni même avec leur concentration, quoiqu'elle puisse prêter à une certaine confusion avec l'une et l'autre de ces deux modalités de l'évolution industrielle <sup>2</sup>.

Il semble que les industries similaires, et par conséquent concurrentes, auraient tout intérêt à s'éloigner les unes des autres le plus possible afin de n'être pas obligées de se disputer les mêmes clients ? Cependant, de même que dans les villes nous trouvons encore de vieilles rues portant les noms de rue des Tanneurs, rue des Orfèvres, rue de la Poissonnerie, etc., qui prouvent qu'autrefois les artisans et marchands se groupaient par professions, de même aujourd'hui nous voyons

<sup>1</sup> Voir pour plus de détails sur ces sujets les articles approfondis de M.M. Dolléans, *L'Intégration de l'Industrie* dans la *Revue d'Économie politique* de 1902, et Dechesne, *La spécialisation et ses conséquences* (même *Revue*, 1901).

<sup>2</sup> Voir un article de M. Hauser, dans les *Annales de Géographie* (mai 1903), sur *La localisation des Industries aux États-Unis*, d'après une étude de M. Frederick Hall. M. Hall cite de nombreux exemples de localisation d'industries aux États-Unis, par exemple 85 p. 100 de l'industrie des cols et manchettes se trouve à Troy (État de New-York), 64 p. 100 du commerce d'huîtres à Baltimore, 54 p. 100 de la ganterie à Gloversille et Johnston (N. Y.), etc. Comme causes de ces localisations, il indique le voisinage des matériaux, de la main-d'œuvre, ou des capitaux, l'avance due à un essor antérieur, etc.

Un auteur allemand, Alfred Weber, a édifié toute une théorie mathématique sur la localisation des industries (*Standort der Industrien*).

certaines industries affectionner certaines régions, par exemple, pour la France, les soieries à Lyon, les laines à Roubaix, l'horlogerie dans le Jura, l'aluminium dans le Dauphiné.

Quelles sont donc les causes qui font obstacle à l'effet dispersif de la concurrence et déterminent ainsi la localisation des industries ?

La plus fréquente est la *proximité de la matière première* ou de la *force motrice*. Il va de soi que les usines de conserves de sardines ne peuvent s'installer que dans un port à raison des difficultés de transport et de conservation du poisson — et les usines métallurgiques, autant que possible, à proximité des gisements de minerai ou de houille, à raison des frais de transport de ces matières pondéreuses <sup>1</sup>. La localisation des industries n'est guère influencée par la proximité de la main-d'œuvre et pas du tout par celle du capital, à raison des facilités de déplacement de ces facteurs de la production. Les usines hydro-électriques s'installeront sur les cours d'eaux et au pied des chutes.

La *facilité du transport* peut attirer l'industrie au bord d'un fleuve ou près d'un port.

Les *conditions climatiques* peuvent avoir aussi une influence. On a dit que le Lancashire doit la supériorité de ses filatures à l'état hygrométrique de l'air qui permet d'obtenir des fils de coton d'une ténuité difficilement réalisable ailleurs ; et de même la supériorité de certaines bières allemandes serait due aux qualités naturelles des eaux du pays.

Mais il faut reconnaître que, dans la plupart des cas, on ne saurait découvrir de raisons déterminantes au fait qu'une industrie s'est développée dans tel endroit plutôt que dans tel autre. La création d'une industrie est due le plus souvent à *une initiative individuelle*, dont parfois on peut fixer la date et suivre l'histoire. Toutefois, cette initiative ne se généralise qu'autant qu'elle trouve un milieu favorable, de même que la graine est semée au hasard par le vent, mais ne peut germer et surtout se multiplier qu'autant qu'elle trouve un sol propice et des conditions atmosphériques conformes à sa nature. Rien assurément ne prédéterminait la petite ville de Saint-Claude, dans le Jura français, à se spécialiser dans la taille des diamants et dans la fabrication des pipes, puisqu'elle doit faire venir d'outre-mer les matières premières de ces industries, mais ces industries une fois créées ont été secondées par les qualités natives et les habitudes de vie de cette population montagnarde.

Quant aux effets dispersifs de la concurrence, ils n'agissent que pour la vente sur place, au détail, et là même ils peuvent se trouver neutralisés par une certaine communauté d'intérêts et de besoins qui constituent précisément ce qu'on appelle

<sup>1</sup> Autrefois elles étaient attirées plutôt du côté de la houille ; aujourd'hui qu'on a appris à en consommer moins, elles se rapprochent plutôt du minerai.

les intérêts corporatifs, en sorte que la force attractive peut, même en ce cas, l'emporter sur la force répulsive <sup>1</sup>.

### III Les Cartels et les Trusts.

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons déjà vu (p. 242) les capitaux s'associer sous la forme de sociétés par actions, mais nous arrivons ici à une forme d'association un peu différente et qui constitue une des manifestations les plus caractéristiques de la grande production. Il ne s'agit plus, comme dans les sociétés par actions, de capitalistes non producteurs, dit actionnaires, commanditant une même entreprise, mais d'associations formées par *plusieurs entreprises* (lesquelles peuvent revêtir ou non la forme de sociétés par actions). Ce sont les *Trusts* et les *Cartels*, ainsi nommés aux États-Unis et en Allemagne qui sont leurs pays d'origine <sup>2</sup>.

Le *Cartel* (charte, contrat), disons en français *le syndicat de producteurs* ou *entente commerciale*, est la forme la plus simple de l'association entre producteurs. Elle est née d'un sentiment de réaction contre la concurrence ruineuse que les producteurs se faisaient entre eux, — surtout dans la production de denrées homogènes où les fabricants ne pouvant rivaliser pour la différence de qualité, n'ont d'autre moyen, pour attirer le client, que d'abaisser le prix — concurrence qui ne pouvait manquer d'aboutir à un encombrement du marché, à la crise avec toutes les perturbations que nous avons déjà énoncées (p. 221) <sup>3</sup>. Le cartel est donc une institution qui ne s'inspire pas uniquement d'un intérêt professionnel, mais aussi d'un intérêt social.

Le cartel est un contrat ou, pour mieux dire, un traité d'alliance entre producteurs placés sur pied d'égalité et conservant toute leur indépendance, sauf sur les points spéciaux qui forment l'objet de cette entente. Il laisse donc à chaque entreprise son individualité et se borne à grouper ces entreprises en vue de la vente de leurs produits dans les meilleures conditions possibles. Et pour cela, il a recours

---

<sup>1</sup> Ceci était plus vrai encore sous l'ancien régime où le lien corporatif était très puissant et la concurrence très limitée. C'est pourquoi les artisans et marchands de même profession trouvaient plus d'avantages que d'inconvénients à se grouper dans les mêmes rues.

<sup>2</sup> La littérature sur les trusts et cartels est surabondante, surtout en Amérique. Citons seulement en français Martin Saint-Léon, *Cartels et Trusts*, en anglais J. Bates Clark et J. Maurice Clark, *The Control of Trusts*, Ripley, *Trusts, Pools and Corporations*.

<sup>3</sup> Jenks (*The Trust Problem*) dit que le trust du sucre fut créé, en 1887, parce que sur les 40 fabricants entre lesquels s'était concentrée l'industrie de la raffinerie du sucre, 18 étaient déjà en faillite.

à diverses méthodes qui varient selon les cartels, mais qui, toutes, ont le même but : empêcher ou du moins régulariser la concurrence. Ces moyens sont :

1° La délimitation de zones qui seront réservées à chacun des associés, c'est-à-dire l'attribution à chacun d'eux d'un monopole régional <sup>1</sup> ;

2° La fixation pour chaque associé d'un maximum de production qu'il ne devra pas dépasser ;

3° La fixation d'un prix de vente auquel tous devront se conformer. Ce tarif supprime la concurrence quant au prix, mais tend à remplacer la concurrence au rabais par la concurrence à supériorité de qualité, ce qui est un progrès. Cependant, comme les conditions de la production sont très inégales d'une entreprise à l'autre, cette égalisation des prix peut créer des inégalités de situation injustes ;

4° Chacun de ces trois moyens s'étant montré peu efficace, malgré les cautionnements et les amendes destinés à les sanctionner, on en est arrivé à une quatrième forme qui supprime la vente directe au client de la part des associés et pose le cartel comme intermédiaire obligatoire entre le producteur et le public. C'est lui qui achète aux producteurs associés leurs produits — les quantités à fournir par chacun et les prix à payer étant fixés d'avance — et c'est lui qui se charge de vendre pour le mieux. Parfois même le cartel se charge de fournir à ses membres la matière première employée dans leur fabrication. Par là, le cartel devient une sorte d'association coopérative de production <sup>2</sup>.

C'est en Allemagne que les cartels ont pris le plus grand développement, spécialement dans les mines de charbon, et aussi dans certaines industries semi-agricoles, l'alcool, le sucre. Il y en a plus de 500. Ces cartels ont rendu à l'Allemagne, au cours de la guerre, les plus grands services ; c'est grâce à leur organisation que la mobilisation industrielle a pu s'effectuer sans perturbation, que l'État a pu trouver les approvisionnements nécessaires et que les prix ont pu être

<sup>1</sup> Dans diverses villes de Suisse, à Bâle, par exemple, chaque brasserie a son quartier réservé, en sorte qu'il est très difficile au consommateur de se procurer la bière qu'il voudrait.

<sup>2</sup> En France, les cartels ont été assez rares, les Français étant des indisciplinés qui ne se plient guère aux règlements des cartels. Cependant il y en a un bon nombre dans la métallurgie. Le plus connu est le *Comptoir de Longwy* en Lorraine française, qui date déjà de 1889 et, par conséquent, est antérieur au mouvement des cartels allemands. Il comprend comme membres la plupart des producteurs de fonte brute de la région. Il ne s'occupe absolument pas de la fabrication, mais centralise seulement les ventes qui doivent passer par son intermédiaire, fixe les livraisons à faire par chacun des associés et le prix. Mais il porte beaucoup moins atteinte à l'autonomie de ses membres que ne le font les cartels ; il laisse à chacun d'eux la liberté de vendre sous forme de *produit fabriqué* tout ce qu'il voudra et, même en ce qui concerne la fonte brute, de vendre à l'étranger tout ce que le Comptoir ne peut leur prendre. En somme, c'est plutôt une coopérative de vente.

Il ne semble point qu'il ait fait hausser le prix ni procuré à ses membres des bénéfices excessifs, et il a grandement contribué à l'heureuse transformation industrielle qui a fait la fortune de la Lorraine française. Cependant, à la veille de la guerre, le Comptoir de Longwy paraissait plutôt en recul.

maintenus à un niveau généralement inférieur à celui des autres pays belligérants malgré le blocus.

Avec le trust<sup>1</sup>, plus spécial aux États-Unis, nous entrons plus avant dans la voie de la concentration. L'entente devient fusion. Au reste, les trusts, tout comme les cartels, ont pris des formes très diverses, parce que, comme nous le verrons, ils étaient traqués par les lois américaines et obligés de fuir d'un asile à un autre. On peut indiquer trois formes qui se sont succédé :

1° La première ne différait guère du cartel : c'était une entente entre grands industriels ou grandes Compagnies à l'effet de régler les prix. Mais ces ententes, désignées plutôt sous le nom de *pools*, se trouvèrent frappées à partir de 1890 par la loi dite de Sherman Act, qui interdit « tout contrat, toute combinaison, en forme de trust ou autrement, toute conspiration en vue de restreindre le commerce ou de le monopoliser »<sup>2</sup>.

2° On passa alors au système dit de la *consolidation*, par lequel toutes les entreprises associées abandonnaient leur autonomie pour se fondre en une seule. À cet effet, on fixait la valeur de chaque usine et cette valeur était payée à son propriétaire sous forme d'actions de la société nouvelle, du trust. Les directeurs de celui-ci tenaient donc tout dans leurs mains et gouvernaient à leur gré cette agglomération d'entreprises, supprimant au besoin celles qui leur paraissaient en moins bonne situation. Mais des lois furent votées pour empêcher aussi cette monopolisation.

---

<sup>1</sup> Le mot *trust* est un très vieux mot de la langue anglaise qui veut dire confiance. Les représentants des fondations philanthropiques portent le nom de *trustees*, à peu près comme qui dirait fidéi-commissaires. De même sont les directeurs des trusts : on leur confie les intérêts de tous. – Les banques de dépôt aux États-Unis sont appelées aussi *Trust Companies*, mais il ne faut pas les confondre avec les trusts industriels (voir ci-après *Banques*).

Le trust n'est pas le seul mode de « contrôle », comme disent les Américains, sur une industrie. Il y a toute une flore qui s'est épanouie aux États-Unis, comprenant de nombreuses espèces parmi lesquelles il faut distinguer notamment :

– le *pool*, qui ne diffère guère du cartel, laissant comme celui-ci toute indépendance aux membres du pool, sauf pour la réglementation de la vente et du prix, mais ayant surtout pour caractéristique d'être temporaire et occasionnel ;

– le *corner* ou *ring*, qui généralement ne comporte pas d'entente collective, mais est plutôt le fait d'un spéculateur individuel qui achète à bas prix et sans bruit la marchandise, et qui, lorsqu'il a ramassé tout ce qu'il y a sur le marché, se met à acheter à haut prix pour faire monter le cours. Il étrangle ainsi ceux qui lui avaient vendu à terme et qui sont obligés, pour livrer la marchandise vendue, de la racheter au plus haut cours. Le *corner*, c'est donc l'accaparement sous sa forme la plus brutale.

<sup>2</sup> Interdiction seulement entre les États de la Fédération, ou avec l'étranger, dit le texte de la loi. En effet, la loi fédérale n'a pas le pouvoir d'intervenir dans les conditions du commerce intérieur de chaque État. Or, parmi les 48 États de la grande République américaine, il s'en trouve toujours quelques-uns qui sont trop heureux d'offrir l'abri de leur législation aux trusts à la recherche d'un lieu d'asile. L'État de New-Jersey s'est fait une spécialité en ce genre d'hospitalité – innombrables sont les trusts qui y ont élu domicile.

3° Enfin, on en arriva au système qui est le plus en usage aujourd'hui. Laissant à chaque entreprise son autonomie nominale et légale, on se contente de la supprimer en fait en créant une société en dehors d'elles à laquelle on attribue la majorité des actions de chacune de ces entreprises : cette société étant toute-puissante dans l'administration de chaque fabrique, elle l'est aussi en fait pour l'administration de toutes ensemble : c'est ce qu'on appelle  *Holding Companies*. C'est ainsi que le fameux trust du pétrole, pour donner en apparence satisfaction à la loi, s'est divisé en une vingtaine de sociétés soi-disant indépendantes : mais la presque totalité de leurs actions se trouve entre les mains d'une seule d'entre elles. Ces sociétés gouvernantes sont elles-mêmes le plus souvent aux mains de gros financiers auxquels on décerne le titre de rois du pétrole, de l'acier, des chemins de fer, etc., etc. <sup>1</sup>.

Le trust se distingue du cartel non pas seulement par le lien plus étroit qui unit les associés et va jusqu'à la fusion, mais aussi parce qu'il n'est pas seulement une organisation commerciale, mais une organisation de production. On a dit du trust du pétrole que c'était la plus complète organisation qu'il y ait eu en ce monde — après celle de l'Église catholique romaine. Le trust pousse au maximum les traits caractéristiques de la grande industrie, comme la concentration, la localisation et l'intégration <sup>2</sup>, comme aussi il pousse à l'extrême les abus des sociétés par actions, tels que la surcapitalisation des actions <sup>3</sup>.

Les trusts, dont bien peu de personnes connaissaient le nom il y a vingt ans et que nous n'avions pas jugé utile de mentionner dans les premières éditions de ce livre, sont devenus le phénomène le plus symptomatique du mouvement économique contemporain. Leur nombre grandissant, et surtout les proportions colossales qu'ils ont déjà atteintes, stupéfient même le public indifférent <sup>4</sup>. Le

<sup>1</sup> D'après les commissaires chargés d'une enquête lors du procès contre le trust du pétrole par la Chambre des députés aux États-Unis, deux hommes (MM. Rockefeller et Pierpont Morgan) gouverneraient — soit directement, soit par des directeurs interposés (environ 320) qui figureraient en leur nom dans les conseils d'administration et toutes les entreprises — un ensemble d'entreprises (chemins de fer, mines, puits de pétrole, forges, banques, etc.) représentant un capital de 125 milliards de francs. D'où le jeu de mot des Américains qui ne parlent plus de « l'organisation » mais de la « morganisation » de l'industrie.

<sup>2</sup> C'est ainsi que le trust de l'acier ne se contente pas de grouper les forges, mais aussi les mines de fer, et même les chemins de fer et canaux qui transportent les minerais.

<sup>3</sup> La *supercapitalisation*, c'est-à-dire l'émission d'actions à un taux majoré, a d'ailleurs ici pour excuse l'anticipation des bénéfices qui sont attendus précisément de la constitution du monopole.

<sup>4</sup> Le trust du pétrole (*Standard Oil Trust*) est le plus ancien et le plus fameux de tous. Créé en 1872 par la fusion de 29 sociétés, il a distribué annuellement de 11/2 à 2 milliards de francs de dividendes pour un capital originaire qui ne dépassait pas 500 millions de francs.

Le trust de l'acier (*United States Steel Co.*), créé en 1901 pour fusionner 15 sociétés métallurgiques, dont la principale était celle de Carnegie, distribue un total de dividendes énorme aussi, mais beaucoup plus variable (ainsi 540 millions de francs en 1907 et seulement 290 millions en 1909). La guerre a accru encore énormément ces prodigieux chiffres. En 1916, le chiffre des ventes a été de 1.231 millions de dollars (6.376 millions de francs) et le bénéfice de 294 millions de dollars (1.523 millions de francs). Il est vrai que le capital est beaucoup plus

pétrole, l'acier, la viande, le whiskey, le tabac, les chemins de fer, les transports maritimes, les fils de fer, les cigarettes, tout devient matière à trust. C'est comme une faune monstrueuse subitement engendrée par l'âge capitaliste, et que socialistes et économistes, de l'école libérale contemplant avec une égale curiosité quoique dans des sentiments opposés : — les premiers y saluant déjà le dernier degré de concentration capitaliste après lequel il ne restera plus que le collectivisme ; — les seconds, plutôt gênés par ce, résultat paradoxal de la libre concurrence, mais fidèles à l'espoir que, nonobstant, la même liberté qui les a fait naître suffira à les tuer ou à les rendre inoffensifs.

Au reste, la question de savoir si dans ce mouvement le bien l'emporte sur le mal, ou *vice versa*, n'est pas encore résolue.

En faveur des trusts on peut faire valoir deux arguments de poids :

1° *L'économie réalisée sur le coût de production*, laquelle est le vrai critérium du progrès économique.

Un des exemples les plus remarquables de réduction des frais de production, que les trusts seuls peuvent réaliser, c'est le réseau de tuyaux en fer établi par le *Oil Trust* sur des milliers de kilomètres (83.000 milles, soit plus de 150.000 kilomètres) pour transporter le pétrole des lieux de production aux lieux de consommation sans avoir besoin de recourir aux chemins de fer.

On peut citer aussi la suppression ou tout au moins la diminution du nombre des voyageurs de commerce <sup>1</sup>, des dépenses de réclame et de publicité <sup>2</sup>, en un mot, de tous les frais nécessités par la concurrence, lesquels deviennent inutiles du jour où une industrie étant investie d'un monopole n'a plus besoin de courir après le client, mais n'a qu'à attendre qu'il vienne : inutile de se mettre en frais d'éloquence. Rien que cette économie peut se chiffrer par centaines de millions de francs.

---

gros : la valeur de ses propriétés (mines, usines, chemins de fer, flotte de 70 steamers, etc.) avant la guerre était évaluée à 10 milliards de francs.

Le trust de la viande (*beef-trust*) avait accumulé, disait-on, dans ses réfrigérateurs, non seulement des millions de carcasses de bœufs, de moutons, de porcs, mais 1.800 millions d'œufs et toutes autres denrées alimentaires évaluées à 15 milliards de francs. Mais comme il touchait les consommateurs plus directement que les autres trusts, il a provoqué une révolte et un boycottage des consommateurs.

Le trust qui visait à englober tous les transports maritimes, sous le nom magnifique de *trust de l'Océan*, n'a pas réussi. Mais il y a en Angleterre et en Allemagne de grandes Compagnies maritimes qui sont de véritables trusts.

<sup>1</sup> En 1892 déjà, on évaluait à 35.000 le nombre de ceux qu'ils avaient éliminés.

<sup>2</sup> D'après Richard Ely (*Monopolies and Trusts*) le trust des cigarettes (American Tobacco Company) a permis aux fabricants d'économiser 250.000 dollars près de 1.300.000 francs) qu'ils dépensaient chaque année en réclames sous forme d'envoi de cartes coloriées.

Ajoutez encore la suppression des usines mal situées et la localisation de la production sur les points les plus favorables<sup>1</sup>. Remarquez que les cartels, ou simples ententes commerciales, sont impuissants à atteindre ces résultats.

2° Le maintien de *l'équilibre entre la production et la consommation* que le régime de libre concurrence s'est montré impuissant à réaliser et, par cet équilibre, la suppression des crises et la fixation des prix. D'ailleurs les avocats des trusts nient qu'ils aient relevé les prix et citent au contraire de nombreux exemples d'une diminution progressive<sup>2</sup>. La politique des trusts vise aussi bien à empêcher la hausse exagérée que la baisse. Du reste, disent-ils, quand bien même le prix serait un peu relevé, les consommateurs trouveraient encore une compensation avantageuse à cette stabilité. Généralement aussi les trusts veillent à la bonne qualité des produits et dédaignent les procédés misérables du petit commerce qui cherche à faire passer la mauvaise marchandise pour la bonne. Les raffineries du trust du pétrole sont soumises au contrôle le plus rigoureux. Enfin leurs ouvriers et employés sont généralement très bien payés<sup>3</sup>.

La concurrence n'est d'ailleurs jamais complètement supprimée, car il n'est pas possible qu'un trust accapare la totalité de la production dans une industrie quelconque. On évalue à 90 p. 100 de la vente totale du pétrole américain la vente faite par le *Standard Oil Trust*, mais c'est là une proportion rarement atteinte. Le Trust de l'acier (*Steel Trust*) n'accapare guère que la moitié de la production totale de l'acier, et il a des rivaux très puissants tels que la Société des usines de Bethlehem. Cependant on évalue généralement à 70 p. 100 la proportion minima qu'un trust doit grouper pour pouvoir exercer une action dominante sur les prix.

Mais aux adversaires des trusts les arguments ne manquent pas non plus.

D'abord on peut penser *a priori* qu'il est bien invraisemblable, dans l'ordre économique aussi bien que dans l'ordre politique, qu'un pouvoir sans contrepoids n'abuse pas de sa puissance ou du moins ne la mette pas au service de ses propres intérêts.

En admettant que les trusts n'aient pas toujours surélevé les prix, en admettant même qu'ils aient fait bénéficier le consommateur, dans une faible mesure, des économies réalisées sur le coût de production, il est certain qu'ils en ont employé la plus grande partie à enrichir les actionnaires et à accumuler entre les mains de quelques-uns d'entre eux des fortunes fabuleuses. C'est le trust qui a créé l'espèce

<sup>1</sup> Le trust du whiskey, aussitôt constitué, en 1890, fit fermer 70 distilleries sur 80.

<sup>2</sup> Il est généralement admis que le trust de l'acier aurait pu vendre ses produits à un prix supérieur à celui auquel il les a volontairement maintenus : telle est du moins l'opinion de ses concurrents qui lui en ont su mauvais gré.

<sup>3</sup> La moyenne des salaires payés par le Trust de l'acier, qui était d'un peu plus de 700 dollars avant la guerre (3.600 francs), s'est élevée depuis lors à plus de 1.000 dollars (plus de 5.000 francs). Les employés supérieurs surtout sont richement payés et la facilité qu'ont les trusts de payer les hautes capacités à n'importe quel prix constitue une des causes de leur supériorité.

jusqu'alors inconnue du milliardaire et même du polymilliardaire. L'âge économique moderne sera caractérisé par l'apparition de ces mammoths de l'industrie, comme les âges paléontologiques par celle du mastodonte et du dinothérium.

Non seulement, ils n'ont pas eu pour but de faire bénéficier le consommateur de l'abaissement du coût de production, mais encore ils l'ont dans certains cas exploité jusqu'à provoquer un boycottage général des consommateurs, comme dans le trust de la viande, sans parler des révélations révoltantes sur la fabrication des conserves de Chicago.

Ils tendent à créer des monopoles de fait en écrasant féroce­ment toute concurrence — et cela non pas seulement par la supériorité de l'organisation et le moindre coût de revient, ce qui serait légitime et bienfaisant — mais par des procédés de pirates soit en faisant vendre à perte partout où surgit un concurrent <sup>1</sup>, soit en imposant aux Compagnies de chemins de fer des traitements de faveur, contrairement à la loi <sup>2</sup>. Le trust de la viande ne cachait pas son intention de tuer, sur le marché de Londres, l'importation de la République Argentine en vendant le bœuf à 30 centimes la livre. Or, sans professer une foi aveugle dans les vertus de la concurrence, on peut cependant estimer que le gouvernement industriel de quelques magnats autocrates serait un pire régime.

Enfin, au point de vue politique, l'apparition de ces géants, armés de tout le pouvoir de corruption que donne une richesse illimitée, menace de fausser les ressorts du gouvernement, tout, particulièrement dans les sociétés démocratiques.

Y aurait-il quelque moyen de conserver les avantages économiques des trusts tout en les rendant impuissants pour le mal ? Tel est, en effet, le problème, quelque peu contradictoire, à la solution duquel s'évertuent les économistes et les gouvernements. On sait que plusieurs présidents des États-Unis, M. Roosevelt, et après lui M. Taft, ont pris cette tâche à cœur. C'est un vrai drame tragi-comique

<sup>1</sup> M. Martin Saint-Léon cite ce passage d'une enquête officielle faite sur le trust du pétrole. Le président de la Commission dit au vice-président du trust : « Vous avez bien pour règle de maintenir vos prix au-dessous du prix de revient jusqu'à ce que votre rival disparaisse ? — Oui ».

Le trust des « machines à fabriquer les chaussures » s'est assuré un monopole en prenant des brevets dans tous les pays. Et pour mieux en tirer parti, il n'a garde de vendre ces machines aux fabricants étrangers, aux industriels français notamment : il les leur loue moyennant d'abord un versement à peu près égal à leur valeur, puis une redevance sur la fabrication mesurée par un compteur, et autres clauses léonines. Mais à cela il n'y a rien à dire puisque les fabricants français y trouvent encore avantage.

<sup>2</sup> Les lois américaines interdisent aux Compagnies de chemins de fer de consentir des réductions de tarif individuelles, mais il y a cent moyens de tourner la loi. Tantôt la Compagnie modifie brusquement ses tarifs, soit en hausse, soit en baisse, et prévient à l'avance le trust qui peut ainsi en profiter le premier. Tantôt elle fait passer les expéditions du trust toujours avant celles de ses concurrents. On cite même le cas d'une Compagnie qui devait reverser au trust une partie des péages prélevés sur ses malheureux concurrents !

que celui qui se joue aux États-Unis depuis une dizaine d'années entre le gouvernement et les trusts, le législateur s'efforçant de saisir ce Protée dans ses métamorphoses.

Des poursuites ont été engagées contre les principaux trusts et en 1911 deux d'entre eux, celui du pétrole et celui du tabac, après de longs procès et des condamnations à 29 millions de dollars (150 millions de francs) d'amende devant les juridictions inférieures, ont été condamnés par la Cour suprême à se dissoudre. Mais leur division en plusieurs corporations, nominalement autonomes, n'a rien changé à la situation, la majorité des actions de chacune de ces corporations restant entre les mains des anciens directeurs<sup>1</sup>. Quant aux poursuites contre le trust de l'acier qui étaient engagées avant la guerre, elles ont été abandonnées ainsi que beaucoup d'autres ou du moins ajournées par la Cour suprême jusqu'après la guerre, afin de ne pas affaiblir l'effort militaire des alliés, hommage significatif rendu à la puissance industrielle des trusts.

D'ailleurs les considérants du dernier arrêt laissent une échappatoire aux trusts. En effet, disent-ils, la loi qui prohibe la restriction du commerce doit être interprétée « à la lumière de la raison », c'est-à-dire que ce n'est pas le trust en tant qu'institution qui est illégal, mais seulement l'emploi abusif qui peut être fait du trust.

Si la loi peut empêcher les Compagnies de chemins de fer de faire des discriminations de tarifs, comment pourrait-elle empêcher quelques richissimes capitalistes d'acquérir les actions de ces sociétés et de ces chemins de fer et de s'entendre entre eux ? Le trust aujourd'hui, comme nous l'avons vu, n'est plus qu'un *agreement*, un accord, qui échappera ainsi à toute répression.

Le législateur français, obéissant d'ailleurs en cela à l'opinion publique, s'est montré autrefois très rigoureux pour ce qu'on appelait l'*accaparement*. Les

---

<sup>1</sup> Le texte des arrêts antérieurs se trouve très bien commenté dans un message du président Taft (1912) : « Par ses récents arrêts la Cour suprême met en évidence que rien dans la loi ne condamne les agglomérations de capitaux ni l'extension donnée à une entreprise... C'est seulement lorsque le but ou l'effet inévitable de cette agglomération est l'étranglement de la concurrence, existante ou éventuelle, l'élévation du *prix* ou l'établissement d'un monopole, que la loi est violée. La dimension de l'entreprise n'est point un délit, *mere size is no sin against the law* » ; et la fusion de plusieurs entreprises non plus, ajoute le Message. Et d'après un projet de loi (Webb bill) la légalité de ces ententes serait toujours reconnue lorsqu'elles auraient pour but l'exportation.

Le vieil accaparement, celui qui consiste à retirer une certaine catégorie de marchandises du marché pour la faire monter artificiellement, s'appelle aux États-Unis le *corner*, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Il y a eu, aux États-Unis, en 1898, un exemple célèbre d'un *corner* sur les blés par un jeune spéculateur, Leiter – qui d'ailleurs échoua, non sans avoir bouleversé le marché.

Le cartel, moins ambitieux que le trust, vit généralement en bons termes avec l'État. Même on a vu se constituer en Allemagne un trust à caractère officiel, gouvernemental et obligatoire de par la loi ! C'est celui qui englobe toutes les mines de potasse de l'Empire (1910).

prétendus « accapareurs » de blé ont fait la terreur des populations jusqu'à une époque rapprochée de nous. La survivance de cette législation répressive se retrouve encore dans l'article 419 du Code pénal, qui frappe d'amende et de prison « tous ceux qui par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une marchandise ou denrée... *tendant à ne la vendre qu'à un certain prix...* ou qui, par des voies et moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ». Mais la jurisprudence et la plupart des auteurs admettaient que ce texte ne s'appliquait pas aux ententes entre producteurs qui n'ont pour but que de régler ou même de limiter la quantité offerte. C'est ainsi que la légalité du Comptoir de Longwy (voir ci-dessus), a été reconnue par les tribunaux <sup>1</sup>.

Mais la crainte des accaparements ayant repris une force nouvelle au cours de la guerre, une loi nouvelle a été votée (20 avril 1916) <sup>2</sup> qui s'est efforcée de frapper l'accaparement sans mettre obstacle à l'entente quand elle a seulement pour but de régulariser la concurrence. C'est là un problème insoluble ou du moins qui ne comporte que des solutions de fait pour chaque cas particulier.

Les économistes de l'école libérale disent que si l'on pouvait arriver à la suppression du régime protectionniste, alors les trusts, qui jusqu'à présent ont grandi à l'abri des barrières douanières, se trouveraient suffisamment matés par la concurrence internationale. Ils citent à l'appui de cette thèse l'Angleterre où les trusts se sont moins développés qu'ailleurs. Cependant, rien n'autorise à croire qu'aux États-Unis ou en Allemagne les trusts et les cartels seraient les premiers tués par la concurrence étrangère. Il paraît plus probable, au contraire, qu'ils supporteraient le coup bien mieux que les entreprises plus faibles. L'effet du libre-échange généralisé serait probablement non de supprimer les trusts, mais de les transformer, de nationaux qu'ils sont, en internationaux, ce qui ne les rendrait pas moins redoutables : tant s'en faut ! Le trust du pétrole l'est déjà.

Comme conclusion, les cartels et trusts nous apparaissent comme un mode d'organisation supérieur à l'organisation dite naturelle de la concurrence individuelle, non seulement au point de vue technique, mais au point de vue social, mais il faut souhaiter : 1° qu'ils procèdent par voie d'entente plutôt que par celle d'absorption, réalisant ainsi une évolution semblable à celle désirable dans l'ordre politique : fédération mais non centralisation ; 2° qu'ils trouvent un contrepois

<sup>1</sup> Voir Dolléans, *L'accaparement*, et Colson, *Cours d'Économie politique*.

<sup>2</sup> Voici le texte. Il réprime les agissements de ceux qui « même sans emploi de moyens frauduleux mais dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, auront opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce ».

Or, les ententes, cartels ou trusts, n'ont pas d'autres raisons d'être que de mettre obstacle au jeu « de la concurrence naturelle et libre ». Elles seraient donc toutes frappées par ce texte si elles ne trouvaient une heureuse échappatoire dans le droit de faire de « légitimes prévisions industrielles et commerciales ».

dans une organisation parallèle des consommateurs sous la forme de sociétés coopératives de consommation : les fédérations d'achat coopératives sont de véritables trusts des consommateurs <sup>1</sup>.

## V

### L'industrie à domicile.

[Retour à la table des matières](#)

Quand on parle de l'industrie « à domicile », on pourrait croire au premier abord qu'il s'agit de la petite industrie et que, par conséquent, nous allons aux antipodes de la grande industrie telle que nous venons de la voir dans les pages précédentes. Mais nullement ! Il ne s'agit pas ici d'un retour à cette forme primitive de l'industrie qui s'appelle l'industrie « domestique », laquelle est tout à fait différente, ni même de l'industrie exercée encore aujourd'hui sous forme de « métier » par des « artisans » — le cordonnier, le serrurier, le relieur, le peintre, le maréchal ferrant qui travaillent aussi à domicile, mais travaillent pour eux, avec leur propre capital et vendent au client. Or l'industrie à domicile dont il s'agit ici c'est celle des ouvriers qui travaillent chez eux mais pour le compte d'un patron et avec des matières premières fournies par celui-ci : le vrai nom à employer serait non pas l'industrie à domicile, mais le salariat à domicile <sup>2</sup>.

Or, si la situation de l'artisan indépendant est à certains égards enviable et peut même être considérée théoriquement comme l'idéal de l'existence ouvrière — quoiqu'en pratique il faille en rabattre — au contraire celle du salarié à domicile est généralement pitoyable. Encore faut-il ici distinguer divers degrés.

1° Si l'ouvrier à domicile possède ses instruments de travail, son métier <sup>3</sup> et traite directement avec le patron, avec le fabricant, il se rapproche de l'artisan. Il diffère pourtant de celui-ci en ce qu'il ne possède pas la matière première, et

<sup>1</sup> Si chimérique que puisse paraître aujourd'hui une telle solution, étant donnée l'extrême inégalité des forces en présence, toujours est-il qu'en Angleterre, en 1906, un trust du savon, qui était déjà constitué, a dû se dissoudre à la suite de la campagne menée contre lui par la Fédération Coopérative de Manchester.

<sup>2</sup> Le Play, qui, le premier, a signalé l'importance de cette forme de l'industrie, l'a baptisée du nom de *fabrique collective*. Ce nom ne nous paraît pas heureux, car il suggère l'idée d'un groupement des ouvriers dans un même local, idée contraire à celle qu'il veut exprimer. Ce qui au contraire caractérise cette phase industrielle c'est un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers travaillant pour un même patron, mais chacun chez soi : la *fabrique disséminée*.

<sup>3</sup> Généralement l'ouvrier à domicile doit posséder les instruments et moteurs, et jouer lui-même la force motrice, s'il y a lieu. C'est le cas des ouvriers tisseurs de Lyon et de Saint-Étienne. Il arrive cependant que les patrons prêtent les machines aux ouvriers, notamment dans la lingerie, mais ils ont souvent à le regretter parce qu'alors ces machines sont très mal soignées. Voir l'enquête faite par l'Office du travail, *Enquête sur le travail à domicile*, tome I.

surtout en ce qu'il ne vend pas directement le produit au public mais à son patron. Mais d'autre part il n'est pas tout à fait un salarié, car il vend à son patron la façon : aussi l'appelle-t-on souvent le *façonnier*. Tout de même il se sent indépendant, et il faut bien croire que les avantages de l'indépendance l'emportent sur le préjudice d'un salaire inférieur à la moyenne, puisque les ouvriers eux-mêmes préfèrent ce régime à celui du travail en fabrique : tels les ouvriers tisseurs de Lyon et de Saint-Étienne, les ouvriers horlogers du Jura français et suisse, etc.

2° Mais c'est quand l'ouvrier travaille pour le compte d'un sous-entrepreneur que le travail à domicile devient terrible. Or, ce cas est très fréquent et constitue même l'état normal dans la plupart des industries de confection.

En effet, dès qu'il s'agit d'une entreprise importante, le patron n'a ni le temps ni les moyens d'aller racoler chaque ouvrier : il ne peut se passer d'intermédiaires. Or, l'intervention de ceux-ci a généralement pour conséquence une réduction du salaire, puisque c'est sur le salaire des ouvriers que l'intermédiaire prélève ses propres profits — ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il fasse fortune : souvent il travaille aussi dur et ne gagne guère plus que ses ouvriers.

3° Enfin, si le sous-entrepreneur fait travailler les ouvriers chez lui, alors à ceux-ci il ne reste plus même l'avantage du chez soi ! c'est le travail à l'atelier, mais dans un atelier étroit, sordide, nid de tuberculose et de maladies infectieuses, dépourvu de toute la protection de la législation ouvrière<sup>1</sup>. C'est ici que le travail à domicile devient plus spécialement ce qu'on appelle le *sweating system*, le système qui consiste à « faire suer » à un travailleur tout ce qu'il peut rendre.

Pourquoi l'avitilissement du salaire est-il une des caractéristiques de l'industrie à domicile ? — 1° parce que les ouvriers qu'elle occupe sont plus que tous les autres exposés à la concurrence des travailleurs les plus mal payés : des femmes, des étrangers, des établissements philanthropiques et naguère des couvents<sup>2</sup>, des petits fonctionnaires pensionnés, de tous ceux qui, ayant une autre occupation ou une petite rente, ne demandent à ce travail accessoire qu'un modique supplément de revenu, un appoint ; — 2° parce que ces ouvriers étant, par définition même, à l'état dispersé, ne peuvent s'entendre ni se syndiquer, et se font entre eux une concurrence homicide<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Parfois même il arrive que l'ouvrier non seulement doit travailler au domicile du sous-entrepreneur, mais qu'il y est logé et aussi nourri, et qu'il doit lui payer, comme prix de pension d'une misérable nourriture et d'un plus misérable logement, autant ou plus que ce qu'il doit toucher comme salaire. Ceci est comme le dernier cercle de cet enfer, et c'est la situation de milliers d'émigrants juifs, russes ou polonais, perdus dans les faubourgs du East End de Londres.

<sup>2</sup> L'enquête déjà citée révèle ce fait curieux que la dissolution des congrégations religieuses avait eu pour effet de relever un peu le taux des salaires dans la lingerie.

<sup>3</sup> Voir le livre émouvant et très documenté de M. Gemälhing, *Travailleurs au rabais. Les concurrences ouvrières*.

Voilà pourquoi la question du travail à domicile a, dans ces derniers temps, fortement ému l'opinion publique <sup>1</sup>, d'autant plus qu'on lui a montré les périls que faisaient courir à la santé des clients les produits sortis de certains de ces antres — et de nombreux remèdes ont été suggérés dont malheureusement l'efficacité est très douteuse. Celui qui paraîtrait le plus simple, à savoir l'assimilation de ces ateliers aux fabriques en ce qui concerne la législation et le contrôle des inspecteurs, est peu pratique, car non seulement il faudrait accroître énormément le nombre des inspecteurs, mais encore ceux-ci se trouveraient le plus souvent dans l'impossibilité de distinguer l'atelier du sous-entrepreneur, qu'on voudrait atteindre, de l'atelier familial qu'il faut pourtant respecter chez le pauvre aussi bien que chez le riche <sup>2</sup>. En tout cas, l'inspection des ateliers à domicile fût-elle possible qu'elle ne pourrait remédier tout au plus qu'à deux des maux de ce genre d'industrie — insalubrité des ateliers et durée excessive du travail — mais non au troisième qui est l'avitilissement des salaires.

Le remède ici paraît devoir être cherché : — soit dans l'organisation des ouvriers en *syndicat*, quoique leur état de dispersion et d'isolement constitue le milieu le plus défavorable à cette organisation ; — soit dans l'établissement par la loi d'un certain *minimum de salaires* au-dessous duquel il sera interdit de descendre. Nous verrons plus loin qu'en Australie d'abord, puis en Angleterre, la loi a établi un minimum de salaire dans les industries plus spécialement dévorées par le *sweating system*. Ce minimum de salaire a été établi aussi en France par une loi récente, mais seulement pour les femmes travaillant à la couture. On hésite à généraliser une protection de ce genre, de crainte qu'elle ne se retourne contre ceux qu'on veut protéger : en effet, la fixation d'un salaire minimum légal risque d'avoir pour effet de priver les ouvriers inhabiles de tout salaire. Nous retrouverons cette question dans le chapitre *Des salariés*.

On pourrait essayer aussi d'un remède plus modeste et qui pourrait être plus efficace, quoiqu'il ne comporte qu'une sanction morale : c'est celui appliqué par la loi anglaise et à l'état de projet de loi en France, à savoir l'obligation pour le patron d'inscrire sur un registre les noms et adresses des ouvriers qu'il fait travailler à domicile, les salaires qu'il leur paie et autres conditions du travail. Il est permis d'attendre quelque chose aussi du contrôle exercé par les « Ligues sociales d'acheteurs » (voir au livre IV)

Mais le seul remède vraiment efficace serait de découvrir les causes du développement de l'industrie à domicile pour tâcher de les supprimer. Où se développe-t-elle de préférence ?

<sup>1</sup> Des expositions éloquentes des produits des industries *sweated*, avec indication des salaires payés et du temps de travail nécessaire, ont été organisées à Bruxelles, Berlin et autres villes.

<sup>2</sup> La loi française ne permet pas à l'inspecteur d'entrer dans un atelier de famille — à moins qu'il ne s'y trouve un moteur mécanique ou qu'il s'agisse d'une industrie classée comme insalubre ; et, même en ce cas, il n'a à contrôler que l'application des règlements d'hygiène ou de préservation des accidents.

C'est surtout dans l'industrie du vêtement (lingerie, confection, bonneterie, gants, dentelles, etc.)<sup>1</sup>, et aussi dans quelques autres, telles que jouets, que ce mode de production subsiste et même, d'après quelques-uns, serait en voie d'extension. Pourtant l'industrie du vêtement semble être une de celles qui s'adaptent le mieux au machinisme et à la division du travail et pour laquelle, par conséquent, la supériorité de la fabrique semblerait le mieux établie ? Aussi bien y a-t-il lieu de croire que celle-ci aura finalement le dernier mot. Mais, d'autre part, la résistance tenace de l'industrie à domicile à l'absorption de la fabrique dans l'industrie du vêtement peut s'expliquer par les causes suivantes :

1° Parce qu'il s'agit d'une industrie saisonnière, caractérisée par des alternances de morte-saison et de coups de feu, qui ne se prêtent pas facilement à la production continue de la fabrique, et auxquelles, au contraire, l'industrie à domicile peut s'adapter — mais pour le plus grand dommage des ouvriers, car ce sont eux de cette façon qui pâtissent seuls des mortes-saisons, tandis que le patron évite la perte d'intérêt et d'entretien qui résulterait pour lui d'un gros capital immobilisé.

2° Parce qu'il s'agit généralement de produits de petite dimension — vêtements ou pièces de vêtements — dont la production n'exige pas beaucoup de place ni beaucoup de force mécanique et qui, par conséquent, peuvent très bien être confectionnés en chambre, avec une machine à coudre, voire même un petit moteur, électrique ou à gaz, d'un quart de cheval et moins encore. Il ne faut pas confondre l'industrie du vêtement avec l'industrie textile.

D'autre part, la confection se prête très bien à la division du travail même avec l'industrie à domicile et sans concentration en fabrique, en distribuant aux ouvriers ou ouvrières des pièces différentes qui seront rajustées ou montées après coup<sup>2</sup>.

L'horlogerie se prête aussi à merveille au travail à domicile, chaque montre ou pendule se composant de centaines de pièces détachées, de très petite dimension, qui peuvent être exécutées séparément et qu'il suffit ensuite d'ajuster. C'est pourquoi cette industrie est si développée dans toute la région de montagnes qui va de Belfort jusqu'à Cluses en Savoie.

3° Parce que les patrons de leur côté y trouvent de grands avantages : *a)* d'abord, ainsi que nous venons de le dire, d'économiser la dépense de construction d'une fabrique et d'un coûteux outillage ; *b)* d'échapper à toutes les lois de réglementation du travail et à la surveillance des inspecteurs chargés de les appliquer ; *c)* d'avoir à payer des salaires moindres, par les motifs indiqués ci-

<sup>1</sup> Voir en ce sens les faits cités et les conclusions du livre de M. Aftalion, *Le développement de la fabrique et de l'industrie à domicile dans l'habillement*.

<sup>2</sup> Il se peut même, lorsqu'il s'agit de produits de luxe, dentelle, lingerie, etc., que le client n'accepte pas le travail à la machine.

dessus. Ces avantages sont tels qu'ils peuvent l'emporter dans certains cas sur ceux qui résulteraient de la production en fabrique <sup>1</sup>.

4° Enfin parce que la production à domicile est très appréciée par les ouvriers eux-mêmes, du moins par beaucoup d'entre eux, à raison de l'indépendance qu'elle leur laisse, comme nous l'avons dit tout à l'heure, et si précieuse pour eux qu'ils ne craignent pas de la payer par une forte diminution de salaire. Ils sont obligés généralement, pour pouvoir gagner autant qu'en fabrique, de travailler beaucoup plus longtemps, mais du moins ils travaillent quand ils veulent : ils règlent l'emploi de leur temps à leur gré. Et quant aux femmes surtout, le travail à domicile leur offre cet avantage très apprécié de leur permettre de vaquer aux soins de leur ménage ou de leurs enfants.

Même s'il s'agit des personnes dont nous avons parlé tout à l'heure — retraités, concierges, ouvriers des arsenaux de l'État — qui prennent du travail pour leurs moments perdus et ne lui demandent qu'un salaire d'appoint, lequel, si maigre soit-il, en s'ajoutant au salaire ou à la pension, arrondira un peu le budget familial <sup>2</sup>, on ne peut le leur interdire. Seulement ceux-ci devraient avoir conscience de la concurrence homicide qu'ils font ainsi aux vrais ouvriers et aux vraies ouvrières qui n'ont que ce travail pour unique ressource et s'interdire à eux-mêmes d'accepter du travail au rabais.

## VI

### Les grands magasins.

[Retour à la table des matières](#)

On croit généralement que c'est dans le commerce que la loi de concentration se fait le plus sentir, et pourtant le petit commerce se défend et survit beaucoup mieux que la petite industrie. Mais la concentration commerciale y est plus visible pour tout le monde parce qu'elle apparaît sous la forme des grands magasins avec lesquels le public est en rapports quotidiens. Et il entend plus souvent aussi les plaintes des petits boutiquiers, écrasés par la concurrence de ces colosses.

<sup>1</sup> Les rapports des inspecteurs du travail dans ces dernières années signalaient fréquemment des cas d'industries en fabrique transformées en industries à domicile et les attribuaient aux causes ci-dessus indiquées et surtout à la cause *b*. Cependant il semble maintenant que les patrons en viennent à reconnaître que, tout mis en balance, la production en fabrique leur est plus avantageuse. – Voir certaines déclarations intéressantes dans l'enquête citée ci-dessus.

<sup>2</sup> Il y a même des femmes et filles d'employés ou de petits fonctionnaires d'un rang relativement assez élevé qui acceptent des travaux à domicile et les font en cachette. Voir le volume publié par la Direction du Travail, *L'industrie à domicile*.

Mais le grand magasin n'est qu'un des aspects, quoique le plus connu, de la concentration dans le commerce de détail. Il y en a deux<sup>1</sup> qu'il importe de distinguer, quoiqu'ils soient généralement confondus : le grand magasin et le magasin à succursales.

§ 1. *Le grand magasin.* — La supériorité économique du grand magasin tient aux causes suivantes :

a) Économie de travail.

Ce premier avantage tient surtout à la possibilité d'établir une division du travail plus perfectionnée, en créant autant de rayons qu'il y a de catégories de marchandises. Mais il résulte déjà du simple fait du groupement des employés. Dans le petit magasin, la plus grande partie du temps est perdue. Les heures pour chaque vendeur restent souvent inoccupées. Voici 100 maisons de commerce qui entretiennent chacune 10 employés. Réunissez-les en une seule : il ne sera pas nécessaire, évidemment, pour faire un chiffre d'affaires égal à celui de ces 100 maisons séparées, de conserver les 1.000 employés. Point n'est besoin de 100 caissiers ou de 100 teneurs de livres. Chaque employé, pouvant travailler désormais d'une façon continue, pourra faire deux ou trois fois plus de travail et, par conséquent, remplacer à lui seul deux ou trois travailleurs.

b) Économie d'emplacement.

Pour avoir cent fois plus de place dans un magasin ou dans une usine, il n'est pas nécessaire d'occuper une superficie centuple, ni d'employer cent fois plus de matériaux pour construire le local. Le calcul le plus simple démontre que lorsque les volumes de deux cubes sont entre eux comme 1 est à 1.000, leurs surfaces sont entre elles comme 1 est à 100. Or, ce sont les surfaces seules qui coûtent. — D'ailleurs, à défaut de calcul mathématique, l'expérience suffit à apprendre que le coût d'une construction ou le prix du loyer ne grandit pas proportionnellement à la place occupée. Le moindre magasin à Paris, faisant pour 500 francs d'affaires par jour, paiera 6.000 ou 8.000 fr. de loyer. Mais le loyer du « Bon Marché », lequel vend, un jour dans l'autre, pour plus de 500.000 francs par jour et fait par conséquent mille fois plus d'affaires, est loin d'être mille fois plus élevé, ce qui le porterait à 6 ou 8 millions : il est évalué tout au plus à 1 million de francs, ce qui ne représente donc que l'équivalent de deux journées de vente.

c) Économie de capitaux.

<sup>1</sup> Il y en a même trois, car la société coopérative de consommation sous la forme de magasin de gros (*Wholesale*), c'est-à-dire de Fédération d'achats, peut dépasser de beaucoup les dimensions des grands magasins, mais il s'agit ici moins d'une organisation commerciale que d'une organisation anti-commerciale : elle trouvera mieux sa place ailleurs (voir ci-dessus p. 258 et à la *Consommation*).

Le capital circulant ou fonds de roulement d'un grand magasin peut être très inférieur à celui d'un petit magasin proportionnellement au chiffre de ses affaires, pour trois raisons : — parce qu'achetant ses marchandises en grandes quantités, ou même les faisant fabriquer directement, il a moins d'argent à déboursier pour se les procurer ; — parce que ses marchandises ne restent que quelques jours ou quelques semaines sur ses rayons au lieu d'y rester des mois et des années comme dans le petit magasin, et que, par conséquent, son argent lui rentre beaucoup plus rapidement. Il est clair qu'un capital de 100 équivaut à un capital de 1.000 s'il peut se renouveler dix fois plus vite. De plus, c'est un attrait pour les consommateurs, car les marchandises seront d'autant plus fraîches, d'autant plus à la mode, d'autant plus des nouveautés, que le renouvellement sera plus rapide ; — et enfin la grande entreprise se procure le capital dont elle a besoin à meilleur compte que la petite, car, ayant plus de crédit, généralement elle obtient un taux d'intérêt plus bas.

Ces grands magasins ont pris une grande place dans la vie de la femme française de toutes classes. Ce fut sous le Second Empire<sup>1</sup>, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que ce mouvement commença, mais ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'il a vraiment bouleversé l'organisation économique du commerce de détail. Ces grands magasins ont introduit trois très heureuses réformes qui sont : — la vente à prix fixe, en supprimant le temps perdu dans l'archaïque et ridicule marchandage ; — la vente au comptant, en supprimant la dégradante habitude du crédit, ruineuse pour le marchand et, par contre-coup, pour le client, puisque le prix doit être majoré d'une prime d'assurance contre les risques d'insolvabilité ; — le renouvellement rapide des marchandises par la vente, même à perte, s'il le faut. Grâce à lui le gaspillage de richesses que les modes saisonnières entraînent dans la consommation, notamment dans le vêtement, peut se trouver par là corrigé dans une certaine mesure, en ce sens que la catégorie des consommateurs sages, qui se soucient peu de la nouveauté, se trouve avantagée aux dépens de ceux qui la recherchent.

Il est d'autres réformes qui ont été très favorables aux grands magasins en ce sens qu'elles ont aussi contribué à leur fortune, mais dont l'utilité sociale est beaucoup plus discutable. Notons d'abord la faculté laissée au client de rendre la marchandise, invention à laquelle le fondateur du *Bon Marché* attribuait, la plus grande part de son succès, parce qu'elle induit en tentation l'acheteuse. En effet, celle-ci se dit : Prenons toujours, puisque je pourrai rendre ! puis, elle ne peut se décider à rendre<sup>2</sup>. Puis les attractions de toute nature sous forme d'expositions, de

<sup>1</sup> Ce fut en 1852 que Aristide Boucicaut fonda le *Bon Marché* ; en 1855, que M.M. Chautard et Hériot fondèrent le *Louvre*. *La Belle Jardinière* est de 1856, la *Samaritaine* de 1859, le *Printemps* de 1865, etc.

Dans la série de romans où Zola a voulu peindre la société sous le Second Empire, il n'a pas négligé cet événement. C'est le duel entre le petit boutiquier et le grand magasin qui fait le sujet de son roman : *Au Bonheur des Dames*.

<sup>2</sup> Ou bien — ce qui, comme effet démoralisant, ne vaut pas mieux — la cliente use de cette faculté pour commettre de véritables escroqueries, c'est-à-dire pour user gratis, pendant un ou deux jours, de chapeaux, éventails, etc.

distributions de jouets, parfois de concerts et de fêtes, les avalanches de catalogues avec échantillons, les centaines de voitures avec toute une cavalerie servant à la réclame autant qu'aux livraisons, tout cela exerce sur le public, surtout féminin, une telle fascination qu'il en est résulté une monomanie spéciale « la kleptomanie » : il faut tout un personnel d'inspecteurs pour empêcher ou découvrir ces vols commis par des personnes de « la bonne société ». Enfin la commission ou « guelte », accordée à l'employé sur la vente des marchandises, d'autant plus forte que les marchandises sont plus difficiles à écouler <sup>1</sup>. Cette invention a pour effet de pousser à la vente du côté du vendeur, comme la faculté de rendre y pousse du côté de l'acheteur.

Par tous ces traits caractéristiques les grands magasins apparaissent surtout comme d'ingénieuses machinations psychologiques pour pousser à la consommation, et le soi-disant bon marché finit par ruiner beaucoup de ménages. Et d'ailleurs, le bon marché lui-même finit par se réduire beaucoup par l'exagération des frais généraux, réclames, etc., puisque finalement il faut bien retrouver tout cela dans le prix <sup>2</sup>.

D'autre part ces grands magasins exercent sur les producteurs un contrôle tout-puissant et à certains égards désastreux pour eux. Comme ils constituent pour ces fabricants leur plus gros client et souvent même leur unique client (car ils n'accordent leur clientèle qu'à ceux qui s'engagent à ne pas vendre ailleurs), ils les tiennent à leur discrétion, ils leur imposent leur prix. Encore quand il s'agit de gros fabricants, ceux-ci peuvent se défendre, mais quand il s'agit de petits fabricants, les grands magasins ont bien vite fait de les réduire à la condition de salariés à domicile, trop heureux de travailler pour le prix qui leur est alloué et qu'ils ne pourront discuter. Certains d'entre eux finissent par éliminer les fabricants en produisant eux-mêmes ce qui leur est nécessaire et font aussi de l'intégration, tout comme les industriels <sup>3</sup>.

Si l'on remarque en outre que les armées d'employés de ces magasins se recrutent en partie parmi les petits marchands éliminés et parmi les fils et filles des

<sup>1</sup> Il ne faut donc pas confondre la guelte avec la participation aux bénéfices, puisque c'est fréquemment sur les ventes faites à perte que la guelte est la plus forte.

<sup>2</sup> On a calculé que le grand magasin, pour obtenir 5 p. 100 de bénéfice net, devait faire au moins 16 p. 100 de bénéfice brut, la différence étant absorbée par les frais généraux. Cela n'empêche pas qu'il ne puisse vendre à meilleur marché que le petit magasin, car, si énormes que soient ses frais généraux, il peut, en les répartissant sur des quantités énormes aussi, ne grever chaque unité que d'un très faible pourcentage, ce que le petit magasin ne peut faire. Celui-ci, pour vivre, devra majorer le prix de revient de ses articles environ de 30 p. 100.

C'est pour rétablir l'égalité dans la concurrence que nos lois fiscales (et récemment encore la loi organique de l'impôt sur les revenus) majorent les impôts sur les grands magasins. Il faut prendre garde cependant de ne pas contrarier, par de prétendus impôts, de redressement, une évolution, somme toute, favorable au consommateur.

<sup>3</sup> L'épicerie Potin fabrique elle-même ses conserves, biscuits, savons, chocolat, et possède des vignobles en Tunisie pour la production de son vin. Une grande maison de vente de chemises fabrique elle-même la toile qu'elle emploie.

populations rurales et que, de ce côté aussi, ils tendent à réduire le nombre des producteurs indépendants et à grossir le prolétariat des grandes villes, on estimera que l'action économique des grands magasins est peut-être plus inquiétante que réjouissante pour l'avenir des sociétés.

Cependant il ne faut pas non plus trop généraliser. On aurait pu croire, et quelques-uns même l'avaient prédit, que l'évolution caractérisée par les grands magasins aurait inévitablement pour effet : d'abord de faire disparaître tous les petits commerçants ; — puis de réduire le nombre des grands magasins eux-mêmes par la concurrence qu'ils se feraient entre eux, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus qu'un seul survivant, par un trust entre les plus gros — et qu'ainsi la loi de concentration nous ferait passer du régime de la concurrence la plus acharnée au régime du monopole le plus absolu. Mais cette prophétie simpliste ne semble nullement en voie de réalisation. Les faits nous montrent plutôt le contraire et c'est une leçon à certains égards inattendue.

D'abord ces grands magasins ne se sont développés que dans le commerce des « nouveautés » et aussi, quoique dans une moindre mesure, dans l'épicerie. Mais ailleurs, dans la boulangerie notamment, les tentatives faites ont échoué. Il en résulte que, somme toute, le nombre des petits magasins, bien loin de diminuer, s'accroît<sup>1</sup>. De plus, les grands magasins, après avoir atteint un certain degré de développement, s'arrêtent là, et en tout cas ils n'empêchent nullement la naissance et la croissance de magasins similaires dans d'autres quartiers<sup>2</sup> ; en sorte que là, mieux que partout ailleurs, paraît se vérifier le fait que la croissance des organismes économiques, tout comme celle des organismes vivants, est limitée par certaines lois inflexibles.

<sup>1</sup> Il faut cependant remarquer que si ces petits magasins se multiplient, ce sont surtout ceux auxquels les grands ne font pas concurrence. Il est naturel qu'autour d'un grand magasin il y ait beaucoup de pâtisseries, mais on n'y verra guère de magasins de nouveautés. Et malheureusement là où les petits magasins ont à soutenir la concurrence des grands, ils sont obligés de recourir à de déplorables moyens dont les principaux sont le *sou par franc* donné aux domestiques, la *vente à crédit*, les *timbres-rabais* et les *primes*, c'est-à-dire des cadeaux distribués aux acheteurs au-dessus d'un certain chiffre d'achat.

<sup>2</sup> En 1900, on évaluait le chiffre d'affaires du *Bon Marché* à plus d'un demi-million de francs en moyenne par jour et on croyait qu'il mangerait son grand rival le *Louvre*. Or, depuis lors, son chiffre d'affaires ne paraît pas avoir augmenté, et non seulement le *Louvre* se tient au même rang, mais une douzaine d'autres magasins ont surgi dans Paris, dont quelques-uns paraissent appelés à une aussi grande fortune. L'arrêt de la croissance tient peut-être aussi à la cause indiquée à la note de la page 282, à ce fait que, passée une certaine limite, les frais généraux tendent à augmenter plus que proportionnellement.

Ces grands magasins se sont développés aussi bien sous forme d'entreprises individuelles (le *Louvre*, *Dufayel*, la *Samaritaine*) que sous forme de sociétés par actions (le *Printemps*). Quant au *Bon Marché*, il a une organisation tout à fait spéciale. C'est une société par actions ordinaire, sous cette réserve que les actionnaires ne peuvent être que des employés de la maison, en principe du moins. Mais ceci ne suffit pas pour lui conférer le caractère de société coopérative, comme on le dit à tort, car les bénéfices y sont répartis à la mode capitaliste, c'est-à-dire au prorata des actions et non au prorata des salaires.

Il est à remarquer que c'est en France que les grands magasins ont pris le plus d'extension — c'est probablement parce que c'est dans notre pays que le commerce de détail s'était multiplié le plus exagérément et par conséquent avait le plus dégénéré en exploitation du public <sup>1</sup>.

§ 2. *Le magasin à succursales.* — Il y a ici plus qu'une variété du grand magasin : c'est une conception économique différente. Au lieu de la concentration c'est la dispersion, au lieu de faire venir à lui le client, le magasin va au-devant du client, là où il se trouve, dans la ville de province en ouvrant des succursales <sup>2</sup>, ou même au village et jusque dans la ferme, au moyen de roulottes <sup>3</sup>, ou simplement par correspondance <sup>4</sup>. La loi de concentration s'applique tout de même en ce sens

<sup>1</sup> Voici les chiffres donnés dans les *Résultats statistiques du recensement de la population* (t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 121 : nous n'avons pas encore les chiffres du recensement de 1911) ; nous les groupons pour simplifier :

	<u>1896</u>	<u>1906</u>	<u>Accroissement</u>
<b>Petits magasins (avec 1 employé)</b>	126.900	156.626	23 p. 100
<b>Grands magasins (de 2 à 100 employés)</b>	106.072	120.667	13 p. 100
<b>Très grands magasin (plus de 100 employés)</b>	143	273	91 p. 100
<b>Total</b>	<b>233.124</b>	<b>277.566</b>	<b>19 p. 100</b>

On voit que dans ce court intervalle de dix ans le nombre des petits magasins a augmenté d'un quart : celui des très grands établissements a presque doublé. Ce sont les établissements de moyenne importance qui ont le moins augmenté mais simplement parce que bon nombre ont passé dans la catégorie des grands magasins.

La statistique ne prouve donc pas que la loi de concentration n'opère pas ici, mais elle prouve du moins que le petit commerce n'est pas mangé par le gros. À remarquer, d'ailleurs, la proportion infime encore des grands magasins relativement aux petits, 1 sur 1.000 à peu près. Ne sont compris d'ailleurs dans ce tableau que les établissements occupant au moins un employé, ce qui laisse de côté le nombre énorme d'établissements tenus par une seule personne ou un ménage : ceux-ci aussi ont augmenté.

Il faut remarquer cependant que cette statistique pourrait induire en erreur sur l'accroissement des petits établissements ; elle compte, en effet, comme établissements distincts toutes les succursales ; or on sait que les magasins à succursales, bien loin d'appartenir au petit commerce, sont une des manifestations les plus remarquables de la loi de concentration. Mais il n'y en avait pas encore beaucoup en 1906 quand cette statistique a été établie.

<sup>2</sup> Par exemple les magasins de nouveautés de *Paris-France* avec une centaine de magasins, chacun portant le nom de la ville où il est établi.

<sup>3</sup> Par exemple les petites voitures tricycles des (Planteurs de Caïffa », maison qui a commencé par vendre du café mais aujourd'hui vend de tout. Ces petites voitures circulent au nombre de plusieurs milliers sur toutes les routes de France et vont dans les hameaux les plus reculés.

On comptait en France avant la guerre 150 maisons de commerce de cette catégorie comptant ensemble plus de 12.000 succursales et faisant plus de 1.200 millions de francs de vente — en Angleterre 500 maisons avec plus de 20.000 succursales : on dit en un seul mot, les *multiples*.

Voir le livre très documenté d'un de nos jeunes collègues que la guerre nous a enlevé, Moride : *Les maisons à succursales multiples en France et à l'étranger*.

<sup>4</sup> La première de ces maisons de vente par correspondance (*Mail Orders*) a été fondée à Chicago en 1872 par Ward. Elle compte aujourd'hui, dit-on, 3 millions de clients. Et il y en a d'autres de première importance à Chicago même et en d'autres villes des États-Unis. Ce système convient particulièrement à des pays comme les États-Unis ou le Canada, où les habitants sont très dispersés et auraient souvent à franchir des centaines de milles pour aller au magasin le plus proche.

que tous ces magasins ou vendeurs ambulants sont reliés entre eux par une direction unique — ou, pour mieux dire, ne sont que les filiales et les agents d'une maison mère qu'on pourrait appeler, comme Verhaeren dit des villes, « le magasin tentaculaire ».

Avec ce genre d'organisation, quelques-uns des avantages des grands magasins disparaissent, notamment ceux que nous avons indiqué : économie de loyer et de personnel — mais ils sont compensés par d'autres : notamment par la substitution à l'employé salarié des *gérants responsables* ; — par la suppression de tout coulage, les manquants étant mis à la charge du gérant ; — et par plus de facilités pour s'adapter aux goûts d'une clientèle locale. Dans chaque succursale, au lieu d'un employé salarié et par conséquent médiocrement intéressé à la vente, se trouve un gérant qui n'a pour rémunération qu'une part sur les résultats de la vente, qui supporte toutes les pertes, et qui même doit fournir un cautionnement. On pourrait s'étonner que les magasins à succursales trouvent des gérants dans ces conditions, mais ils spéculent sur le désir très répandu dans la classe moyenne (et surtout en France) de « tenir un magasin » et sur l'espoir de faire rapidement fortune, sans avoir un capital à soi. En fait, il arrive très souvent que dans la même succursale deux ou trois gérants se ruinent successivement, mais la maison n'y perd rien — au contraire ! puisqu'elle garde leur cautionnement — et elle trouve aussitôt un remplaçant convaincu qu'il sera plus heureux.

Ces maisons font de l'intégration, tout aussi bien que les grands magasins, en fabriquant une partie des articles qu'elles vendent.

De toutes les formes de concentration commerciale c'est celle-ci dont les avantages sociaux nous paraissent les plus douteux. Elle ne réalise aucune économie réelle dans le coût social de l'échange et, en propageant le goût de la dépense dans la population provinciale et rurale, elle tend à pervertir ses habitudes de vie simple et à tuer son épargne.

---

D'ailleurs en France même les grands magasins vendent beaucoup par correspondance, et tel est le cas aussi de certains fabricants comme la « Manufacture d'armes de Saint-Étienne ». Mais ce qui caractérise les *Mail Orders* c'est l'absence de tout magasin de ventes – rien qu'un bureau de correspondance et d'envoi de catalogues.

## VII

### L'évolution dans la production agricole. Grande et petite culture.

[Retour à la table des matières](#)

Les lois que nous venons d'étudier et qui sont caractéristiques de l'évolution industrielle ou commerciale — concentration, division du travail, intégration — s'appliquent-elles aussi à la production agricole ?

C'est ce qu'on veut dire quand on parle comme on le fait si souvent, de *l'industrialisation de l'agriculture*. On entend par là que l'agriculture de nos jours, dans la mesure où les conditions naturelles et spéciales à cette branche de production le lui permettent, tend à recourir précisément aux mêmes procédés que l'industrie manufacturière et commerciale ; et cela pour la même fin, c'est-à-dire pour tirer le meilleur parti possible des facteurs de la production et diminuer ainsi le prix de revient.

Mais pourtant si nous prenons un à un les traits caractéristiques de l'évolution industrielle, nous n'en trouvons guère qui puissent trouver place dans l'industrie agricole :

Ni la loi de concentration, puisque le capital et le travail employés sont bien obligés de se répartir sur toute l'étendue du terrain cultivé. L'exploitation d'un grand domaine n'est pas plus concentrée que celle d'un petit : elle l'est même généralement moins, surtout quand elle dégénère en ces *latifundia* si communs dans les pays de grande propriété. D'ailleurs, les modes d'association par lesquels se réalise généralement la grande production, à savoir la constitution des sociétés par actions, n'est guère réalisable dans l'agriculture : nous avons expliqué pourquoi (p. 250).

Ni la loi de la division du travail et de la spécialisation, parce que la diversité de constitution des terres et le rythme des saisons impliquent nécessairement une variété et à la fois une intermittence d'occupations qui ne permettent pas au travailleur agricole de se cantonner dans une seule tâche. Il est impossible d'organiser le travail dans une ferme comme dans un atelier en chargeant tel ouvrier uniquement des semailles, tel autre uniquement de la moisson, tel encore uniquement de la taille de la vigne, etc., parce que chacun de ces travaux ne dure que quelques semaines, chacun des ouvriers qui se cantonnerait dans une de ces spécialités devrait rester oisif presque onze mois de l'année sur douze <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sans doute, il y a bien certains travaux continus et qui, comme tels, peuvent être confiés à un même individu pendant toute l'année : le *charretier* mène les bêtes au charroi ou au labour, le *berger* garde le troupeau, le *jardinier* cultive le jardin — mais le plus grand nombre des

Ni la loi d'intégration, parce que l'agriculture n'a ni l'outillage, ni les capitaux, ni la compétence nécessaires pour annexer à son exploitation agricole des industries diverses : — soit celles antérieures, par exemple, fabriquer dans la ferme les engrais chimiques ou les futailles pour loger son vin ; — soit celles postérieures, par exemple, utiliser les sous-produits de la récolte, distiller l'alcool, extraire l'acide tartrique des lies, moudre les grains.

De ces différences, fondées sur la nature des choses, on ne peut manquer de conclure que dans l'agriculture la production en grand ne peut bénéficier des mêmes causes de supériorité que dans l'industrie ou le commerce. Et même elle a à souffrir d'une cause d'infériorité que nous estimons très grave : c'est la séparation entre celui qui possède et celui qui cultive. Les grands domaines ne peuvent être cultivés que par des fermiers ou métayers, ou, s'il s'agit du faire-valoir direct, par des salariés sous les ordres d'un régisseur. Sans doute la grande industrie aussi ne peut marcher qu'avec un personnel salarié. Mais dans l'industrie le travail du salarié est surveillé de beaucoup plus près que dans l'agriculture et d'ailleurs se révèle immédiatement par le résultat. En outre, divers artifices que nous aurons à étudier dans le chapitre sur le *Salaire*, tels que travail aux pièces, salaire avec primes, etc., permettent de remédier dans une certaine mesure à l'infériorité volontaire du travail salarié. Mais pour le travailleur agricole presque aucun de ces modes de contrôle n'est réalisable — pas même le renvoi, car la main-d'œuvre est rare et difficile à remplacer et combien plus le sera-t-elle demain ! Au contraire, dans la petite exploitation, quand la terre est cultivée par celui qui la possède, le travail atteint son maximum d'intensité — on sait ce que peut donner le travail du paysan cultivant son propre champ — et même s'il emploie pour s'aider quelques journaliers, ceux-ci restent sous l'œil du maître et sont obligés de se mettre à son pas.

Tout ceci explique suffisamment que les grandes exploitations agricoles ne soient pas près d'envahir l'industrie agricole et que même ce soient plutôt les petites qui gagnent du terrain. Les grandes semblent en voie de décroissance doublement, à la fois comme nombre et comme superficies. On peut citer çà et là quelques domaines immenses, mais ils restent à l'état d'exception et ils ne semblent point annoncer, comme les capitalistes mammoths et les trusts de l'industrie, l'avènement d'un régime nouveau. Au reste les socialistes eux-mêmes qui font de la loi de concentration la pierre angulaire de leur doctrine reconnaissent généralement, quoique à regret, ceux du moins qui n'y apportent pas de parti pris, que la loi de concentration ne se vérifie pas dans l'agriculture <sup>1</sup>.

---

travailleurs restent indifférenciés. Et d'ailleurs même cette spécialisation des occupations agricoles n'a pas grand rapport avec la division technique du travail dans l'atelier.

<sup>1</sup> Bernstein, quoique socialiste, dit dans son livre déjà cité : « Il est hors de doute que partout, dans l'Europe occidentale comme dans les États de l'Est de l'Union américaine, le nombre des entreprises agricoles petites et moyennes augmente et que celui des entreprises grandes et géantes diminue ».

Mais faut-il aller plus loin et conclure que la marche de l'évolution est ici en sens inverse et que c'est la grande culture qui est destinée à être progressivement éliminée par la petite culture ? Une telle conclusion pourrait trouver une confirmation dans les statistiques des divers pays <sup>1</sup>. Néanmoins elle serait tout au moins prématurée. La grande et la petite culture ont chacune leur raison d'être, selon la nature des terrains, les conditions climatiques, le degré de développement économique du pays et surtout selon la densité de la population, et l'une n'est pas plus que l'autre vouée à l'infériorité, chacune pouvant évoluer sur son plan et atteindre au plus haut degré du perfectionnement, l'une dans la culture *extensive* <sup>2</sup>, l'autre dans la culture *intensive*, celle-ci visant plutôt à l'accroissement du produit brut, celle-là plutôt à l'abaissement du coût de production.

<sup>1</sup> Voici les chiffres du *Recensement de 1906* qu'il faut rapprocher de ceux reproduits ci-dessus pour l'industrie et le commerce et empruntés à la même source (tome I, 2<sup>e</sup> partie, p. 121). Nous avons abaissé seulement la ligne de démarcation entre la deuxième et la troisième catégorie à 50 ouvriers au lieu de 100, parce que 50 ouvriers représentent déjà la très grande culture.

	<u>1896</u>	<u>1906</u>	<u>Accroissement ou diminution</u>
Petite exploitation (1 ouvrier ou plus)	683.596	708.872	+ 3,6 p. 100
Moyenne exploitation (de 1 à 50 ouvriers)	791.126	615.188	- 22 «
	<u>1896</u>	<u>1906</u>	<u>Accroissement ou diminution</u>
Très grande exploitation (plus de 50 ouvriers)	233	201	- 14 «
	<b>1.474.955</b>	<b>1.324.261</b>	<b>- 10 «</b>

On voit que le nombre des petites exploitations agricoles a augmenté un peu, et le fait est d'autant plus remarquable que le nombre total des exploitations agricoles a diminué. C'est donc seulement sur les grandes et moyennes exploitations que la diminution s'est réalisée et elle est énorme pour un aussi court laps de temps que dix ans.

On remarquera aussi la proportion infinitésimale des grandes exploitations agricoles, pas même 1 sur 3.000.

Même aux États-Unis qui sont toujours cités comme le pays des grandes exploitations agricoles, de même que tous les pays neufs d'Amérique et d'Australie, les *Census* décennaux nous montrent que la superficie moyenne des exploitations a diminué rapidement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que depuis 1890 elle est à peu près stationnaire avec quelques oscillations : cet arrêt dans la courbe décroissante s'explique par le fait qu'au cours de cette période de vastes étendues de terres publiques ont été mises en vente ; peut-être aussi par le fait que la culture s'est étendue sur les régions arides et quasi désertiques de l'Ouest qui, par leur faible rendement, ne se prêtent qu'à la culture extensive. Voici les chiffres :

1850	202,6 acres	82 hectares
1890	136,5 «	55 «
1900	146,2 «	59 «
1910	138,1 «	56 «

On voit que la contenance moyenne est assez modeste pour un pays neuf où la population est encore si clairsemée.

<sup>2</sup> La culture est dite *extensive* quand, comme le mot l'indique, elle s'étend en surface au lieu de s'étendre en profondeur ; – mais il ne faudrait point y voir un mode de culture primitif et barbare comme celle qui gratte seulement la surface du sol et, au lieu de fumer les terres, les laisse en friche, s'en remettant à la nature du soin de réparer leurs pertes. La culture extensive peut être non moins industrialisée que la culture intensive.

La grande culture ne peut prétendre, il est vrai, à tous les avantages de la grande industrie par les raisons que nous venons d'expliquer, mais néanmoins il lui en reste encore d'assez importants : — d'abord la réduction sur le pourcentage des frais généraux, qui dans l'agriculture constituent une part notable du prix de revient ; — puis la faculté de vendre et d'acheter par plus grandes quantités et par conséquent dans de meilleures conditions, un crédit plus étendu chez les banquiers, les économies sur les transports et charrois, la possibilité d'installer dans la ferme même une forge et atelier pour les réparations quotidiennes des instruments aratoires ; — et surtout la possibilité d'employer des machines, soit les machines pour le travail (charrues, défonceuses, semoirs), soit les machines pour la récolte (moissonneuses, faucheuses, batteuses), soit les machines pour le service intérieur (pompes, pressoirs ou fouloirs pour vendanges). Les machines agricoles ne peuvent fonctionner économiquement qu'autant qu'on peut leur fournir une certaine étendue de terrain (au moins 15 à 20 hectares d'un seul tenant) et une quantité suffisante de produits : sinon leur travail revient plus cher que la main-d'œuvre. C'est mieux encore si ces machines peuvent être actionnées par des forces motrices autres que celles de l'homme ou des animaux, par des locomobiles, moteurs à essence ou dynamos. Par ces moyens mécaniques, la grande culture peut couvrir de vastes surfaces, gagner du temps, économiser la main-d'œuvre — ce dernier avantage d'autant plus appréciable que c'est là, nous venons de le dire, le point faible de la grande culture — et ainsi réduire au minimum le coût de production<sup>1</sup>. C'est le mode de culture indiqué pour les pays, comme ceux d'Amérique ou d'Australie, où la terre disponible est immense et la main-d'œuvre rare. Mais la motoculture a aussi sa place dans maintes régions de nos vieux pays, en France même, et après les ravages de la guerre actuelle, c'est elle seule qui pourra rapidement, et malgré le manque de bras, remettre en état la terre appauvrie dans tous les pays belligérants<sup>2</sup>.

Néanmoins la petite culture n'est nullement incompatible avec le progrès : non seulement elle n'exclut aucun des modes de culture les plus perfectionnés, mais même, peut-on dire, c'est elle seulement qui peut les réaliser. Sans doute une telle assertion paraît paradoxale parce que quand on parle de petite culture on ne voit que la terre du paysan — mais pourquoi ne pas prendre plutôt comme spécimen de la petite culture un jardin maraîcher de la banlieue de Paris ? Quand on compare la terre du paysan au grand domaine équipé à l'américaine, on compare des cultures qui ne sont pas au même degré de l'évolution et qui par conséquent ne sont pas comparables. Si l'on veut établir un rapport de comparaison, alors que ce soit entre la terre du paysan et les *latifundia* de la campagne romaine — ou entre une grande ferme américaine et un des vergers de la Californie, et on verra que la

<sup>1</sup> Le coût de production du travail d'un homme étant évalué à 100, celui d'un cheval est évalué à 22, d'un moteur à vapeur à 10, d'un moteur électrique à 7. D'après M. Girard, *Le matériel agricole en France*, dans l'enquête faite par l'Association Nationale d'expansion économique.

<sup>2</sup> Il faut espérer que la guerre et ses ruines auront du moins pour résultat de donner une vigoureuse impulsion à l'emploi des machines agricoles et surtout des moteurs mécaniques en France, car notre pays est fort en retard à cet égard.

comparaison, dans les deux cas, n'est pas défavorable à la petite culture <sup>1</sup>. Quand on vante la supériorité technique de la grande culture, on est souvent induit en erreur par la supériorité de culture intellectuelle que possèdent naturellement les grands agriculteurs sur les petits paysans : on voit les grands domaines mieux tenus et donnant l'exemple des améliorations agricoles, et on attribue à la différence des modes d'exploitation ce qui ne tient, en réalité, qu'à l'inégalité de condition sociale et d'instruction des propriétaires.

Sans doute la petite exploitation n'emploie pas de moissonneuses, faucheuses, etc., dont elle n'a que faire, mais c'est pourtant là qu'on peut trouver réalisée la vraie concentration, car qu'est-ce que la concentration sinon l'accumulation maxima de capitaux et de main-d'œuvre sur le plus petit espace ?

La culture maraîchère dans les environs de Paris peut représenter un capital de 30 à 40.000 francs par hectare, mais aussi elle peut donner 30.000 francs par hectare en produit brut et de quoi nourrir 30 personnes. On y trouvera la spécialisation, ici pour la culture des petits pois, là pour celle des fraises, ailleurs celle du lilas. On y trouvera, tout au moins à l'état d'expériences, la culture la plus *industrialisée* qui soit, puisque les plantes y sont soumises à des conditions de température, d'éclairage, d'alimentation artificielle, comme dans un laboratoire : c'est ce qu'on appelle la culture forcée <sup>2</sup>.

Il est vrai que l'horticulture et l'arboriculture n'occupent encore qu'une faible partie de la terre, mais elles ne peuvent manquer de s'étendre au fur et à mesure que l'accroissement de la population obligera à demander à la terre une quantité croissante de subsistances ou, sans attendre cette date fatale, dès qu'on aura trouvé des débouchés et moyens de transport pour leurs produits <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Il faut cependant supposer que ces terres auront une superficie minima, variable selon la nature de la culture, et d'un seul tenant, car ce qui fait l'infériorité actuelle de la petite culture et la difficulté de recourir à des modes de culture économique c'est moins l'exiguïté de leur superficie que leur morcellement et leur enchevêtrement. Mais on peut y remédier par l'opération du remembrement dont nous aurons à parler à propos de la propriété foncière.

<sup>2</sup> Dans la station agricole de Rothamsted, en Angleterre, on a soumis la terre des serres, au moyen de tuyaux de vapeur en forme de tuyaux de drainage, à une température de 80 à 90 degrés une heure durant, et non seulement la récolte s'est trouvée doublée, mais elle a pu être renouvelée sept fois dans la même saison : on explique ce prodige par la stérilisation, la destruction des microbes, quoiqu'on enseignât au contraire qu'ils sont indispensables à la végétation.

<sup>3</sup> C'est ainsi que déjà en Californie, quoique la densité de la population y soit encore très clairsemée, de vastes domaines sont spécialisés dans la production de certaines espèces de fruits, oranges, abricots, amandes, etc., en vue de l'exportation.

La spécialisation des cultures n'est pas tout à fait la même chose que la *monoculture* : la première, dans l'horticulture ou l'arboriculture, comporte généralement une certaine diversité de produits sous forme de récoltes successives, par exemple des fleurs ou des fruits se succédant selon la saison, tandis que la monoculture ne comporte qu'une seule récolte dans l'année : la viticulture en est le plus remarquable exemple. Mais la monoculture fait courir de grands risques, car si cette unique récolte se trouve frappée par quelque intempérie ou quelque maladie, tout est perdu. Les propriétaires des grands vignobles du Midi de la France en ont fait maintes fois la cruelle expérience : aussi beaucoup reviennent-ils à une certaine polyculture, tout au

Il en résulte donc que si l'intérêt individuel du propriétaire peut trouver aussi bien son compte dans le second de ces modes que dans le premier, parce que l'individu ne vise qu'au profit — l'intérêt social trouve beaucoup mieux son compte au premier, car la culture intensive a cet avantage d'augmenter à la fois, par l'accroissement de l'emploi de la main-d'œuvre, la masse des salaires à distribuer et, par l'accroissement des produits bruts, la masse des subsistances. L'emploi des machines, au contraire, tend plutôt à diminuer les salaires et augmente rarement la récolte. Sur une grande échelle, il aurait même pour résultat d'aggraver l'émigration de la population rurale. Mais il est vrai que si celle-ci est déjà déterminée par d'autres causes, l'emploi des machines dans l'agriculture aura au contraire ce résultat bienfaisant de permettre de suppléer aux bras qui manquent <sup>1</sup>. Au reste, l'agriculteur n'a pas toujours le choix entre la culture extensive et la culture intensive ; il est des terres qui, selon leur nature, ne se prêtent qu'à l'un ou à l'autre de ces deux modes d'exploitation.

Si maintenant, regardant à l'avenir, on pose la question de savoir si la grande et la petite culture continueront à coexister, ou si l'une est destinée à éliminer l'autre, la prévision paraît assez facile. Toute l'évolution agricole nous montre, comme nous l'avons déjà vu ci-dessus (p. 102), une réduction progressive des superficies exploitées, au fur et à mesure qu'un peuple passe par les phases successives de la vie de chasseur, de la vie pastorale, de la vie agricole — et dans la période agricole elle-même, au fur et à mesure qu'il passe de la culture extensive à la culture intensive, de la culture agricole proprement dite à celle maraîchère. Mais d'autre part, à chacune de ces phases de la culture, en même temps que la superficie de chaque exploitation se restreint, nous voyons une quantité croissante de capital et de travail s'y accumuler et l'effort de la culture augmenter comme monte le niveau et la pression de l'eau dans un réservoir dont les parois se resserrent.

Si donc on veut essayer de se représenter le régime agricole du monde à venir, c'est plutôt du côté de la Chine que du côté de l'Amérique qu'il faut regarder <sup>2</sup>. Et il semble qu'il répondra assez bien à l'idéal promis par les prophètes d'Israël : chacun

---

moins dans la mesure nécessaire pour pourvoir aux besoins de l'exploitation et dispenser d'acheter du fourrage.

<sup>1</sup> Nous ne croyons pas d'ailleurs que le machinisme puisse jamais produire dans l'agriculture les mêmes effets que dans l'industrie. Ici en effet, comme il s'agit seulement de déplacer la matière ou de changer la forme, la force motrice peut presque tout, mais là où il s'agit d'engendrer la vie, elle ne peut rien faire de plus que mieux préparer le milieu (voir ci-dessus p. 121).

<sup>2</sup> C'est grâce à la petite culture que la Chine réussit à nourrir sa population grouillante. Or, on assure que les Chinois, en repiquant chaque épi de blé, en triturant la terre et en la faisant passer au tamis, peuvent obtenir jusqu'à 150 quintaux de blé sur un hectare — soit le quintuple de ce qu'on obtient en Europe sur les meilleures terres.

Mais la culture chinoise diffère de la culture maraîchère ou arboricole d'Europe et des États-Unis en ce qu'elle s'intensifie surtout par la main-d'œuvre, tandis que celle-ci s'intensifie surtout par le capital.

reposera sous sa vigne et sous son figuier — comme aussi à la maxime que Voltaire a mise dans la bouche de Candide : il faut cultiver son jardin.

Quant à savoir si ces exploitations agricoles, petites en surface, grandes en rendement, resteront sous le régime de la propriété individuelle ou passeront sous un régime plus ou moins associationniste ou collectiviste, ceci est une question qui relève de la répartition et ne touche plus, directement du moins, à la production : nous la retrouverons en son lieu <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il ne faut pas, comme on le fait trop fréquemment, confondre grande culture avec grande propriété, ni petite culture avec petite propriété. Sans doute la petite propriété implique toujours la petite culture, quoique pourtant, par l'association, elle puisse bénéficier de quelques-uns des procédés de la grande culture – mais la grande propriété n'implique pas nécessairement la grande culture, car un grand domaine peut être divisé en un plus ou moins grand nombre de fermes, et l'est même très souvent. Nous avons déjà mis en garde contre cette confusion à propos de la loi dite de concentration.

## CHAPITRE V

### LA PRODUCTION PAR L'ÉTAT

---

[Retour à la table des matières](#)

L'État peut intervenir dans la production à deux titres très différents : — soit en qualité de législateur pour réglementer ou stimuler l'entreprise privée ; — soit en qualité d'entrepreneur pour se substituer à l'entreprise privée.

Quand l'État agit par voie législative, son intervention, peut s'exercer sous des modes très différents :

a) par voie de *réglementation*, c'est-à-dire de coercition, ordre ou interdiction de faire : — par exemple, les conditions imposées aux sociétés par actions ou aux trusts, la limitation des heures de travail, les prescriptions d'hygiène, le repos hebdomadaire, etc. Ce mode d'intervention porte donc atteinte directement à la liberté du travail, et, comme tel, est celui qui a motivé les protestations les plus vives de l'école libérale.

La réglementation de la production n'est pas chose nouvelle. Autrefois les artisans étaient soumis à des règlements nombreux et minutieux, même au point de vue purement technique : il fallait que leurs produits fussent conformes à un type déterminé, et il était interdit même aux propriétaires de transformer, sans autorisation, leurs terres à blé en vignobles ou leur vin en eau-de-vie, ou de commencer la vendange avant que le ban eût été publié, ou de garder leur récolte de blé dans leurs greniers. Et d'autre part, l'État assumait parfois la charge de pourvoyeur des citoyens, tout au moins pour le blé, sans parler des peines terribles édictées contre les prétendus accapareurs.

Depuis la Révolution de 1889 cette mise en tutelle des producteurs était à peu près abandonnée <sup>1</sup>. Mais la guerre ayant eu pour effet de faire passer presque toutes les industries sous le contrôle de l'État — sous forme de réglementation de la

---

<sup>1</sup> Cependant dans certains pays, comme en Suisse, l'autorisation préalable est exigée pour la création de toute fabrique.

production, réquisition des produits, mobilisation du personnel, interdiction des exportations ou des importations — il est possible que ce contrôle se continue après la guerre. Le parti socialiste poussera fortement en ce sens <sup>1</sup>.

b) par voie *d'encouragement* aux initiatives individuelles ou aux associations privées : — soit en leur allouant des subventions sur le budget, par exemple aux associations agricoles et coopératives, ou à certaines industries d'intérêt national comme la marine marchande ; — soit en créant certaines institutions destinées à soutenir et à coordonner les efforts individuels, telles que écoles professionnelles, caisses d'épargne, conseils du travail, bureaux de placement ; — soit en mettant à la disposition de ceux qui voudront en user, des cadres légaux considérés comme désirables au point de vue social : par exemple un régime de société à participation ouvrière créé par une loi récente.

Mais nous ne traiterons pas dans ce chapitre de ces modes d'intervention législative, parce qu'ils sont innombrables et qu'il est plus méthodique de les étudier à propos de chacun des cas spéciaux qui motivent cette intervention. C'est ce que nous avons fait déjà à propos des sociétés par actions, des trusts et des diverses associations. En ce qui concerne les lois nombreuses qui réglementent les fabriques et l'inspection du travail, nous les retrouverons à propos des salaires et des mesures de protection qui constituent ce qu'on appelle la législation ouvrière.

Nous ne parlerons donc dans ce chapitre que de l'État entrepreneur d'industrie.

---

<sup>1</sup> Le président de la Confédération suisse, M. Schulthess, disait (1917) : « Ce serait fermer les yeux à l'évidence que ne pas admettre ce fait : dans tous les pays le pouvoir de l'État sortira fortifié de la guerre. Nous n'échapperons pas non plus à cette loi ». L'orateur visait bien l'économie nationale. Cependant il y a une autre éventualité possible : celle d'une violente réaction contre cette mainmise de l'État.

## I

# Le développement des entreprises d'État et municipales.

[Retour à la table des matières](#)

Après les entreprises sous forme individuelle et celles sous forme d'associations, il convient de parler des entreprises organisées par l'État, en entendant par l'État non seulement le gouvernement central mais les municipalités, et généralement les pouvoirs publics et même les établissements publics <sup>1</sup>.

Ce n'est pas chose précisément nouvelle que l'État entrepreneur, puisque quelques-unes des manufactures nationales de la France remontent à Colbert : cependant la tendance au développement des entreprises d'État, et plus encore des entreprises municipales, est caractéristique de l'époque actuelle. Elle tient à trois causes :

1° Une cause *fiscale* qui est la nécessité de trouver des ressources nouvelles pour pourvoir à des dépenses sans cesse grandissantes sans écraser le contribuable. Nul doute que cette cause n'agisse avec une intensité irrésistible à la suite de la guerre, alors que les États auront à faire face à des budgets tels qu'on n'aurait pu les imaginer. Étant donnée, d'une part, l'impossibilité de prélever sur les revenus privés les milliards nécessaires sans aboutir à une totale confiscation ; étant donnée, d'autre part, l'irritation que provoqueront dans le peuple tous les impôts de consommation parce qu'ils aggraveront encore le coût de la vie déjà surélevé — il ne restera plus pour l'État qu'à essayer de gagner lui-même les milliards qui lui seront indispensables, en se faisant industriel et commerçant. Ce ne sera pas facile, mais il le faudra pourtant. On verra reparaître, avec une force accrue, les projets de monopole des mines, de la houille blanche, des assurances, de l'alcool, du sucre, du café, du pétrole, peut-être même de tous les produits d'importation.

Cependant il faut prendre garde que si l'État se contente d'exproprier à son profit des industries déjà existantes, avec ou sans indemnité, il pourra augmenter ses revenus, mais il n'ajoutera rien au revenu du pays : ce ne sera qu'un déplacement de profits. Ces expropriations peuvent être justes et désirables au

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire les établissements qui, tout en ayant un caractère officiel et fonctionnant comme organes de l'État, ont cependant une personnalité distincte et une organisation autonome : telle l'Assistance publique.

On pourrait aussi très bien concevoir des entreprises gérées par des syndicats d'États dans un intérêt international : tel pourrait être le régime des canaux de Suez et de Panama, des câbles sous-marins, etc.

point de vue de la répartition, mais il se peut qu'elles soient inefficaces ou même nuisibles au point de vue de la production <sup>1</sup>.

2° Une cause *sociale* qui est l'hostilité contre le capitalisme, et l'idée que les profits et dividendes des grandes Compagnies sont un vol fait au peuple et qu'il faut les rendre au peuple. Pour cela le moyen le plus sûr n'est-ce pas que le peuple lui-même, représenté par l'État ou par la commune, prenne en main les entreprises lucratives ? Aussi donne-t-on généralement à cette tendance le nom de socialisme d'État ou socialisme municipal, quoique à vrai dire, là où elle a trouvé le plus d'applications, elle n'ait été nullement inspirée par un esprit socialiste ou collectiviste au sens où l'on prend ce mot : exemples l'État prussien ou les municipalités anglaises.

3° Une cause *politique* qui est le désir du gouvernement d'étendre ses attributions pour avoir plus de force et plus de solidité, pour s'attacher un plus grand nombre d'électeurs. Dans les pays de suffrage universel comme la France, c'est peut-être la cause la plus agissante, car on comprend que ce n'est pas peu de chose pour un gouvernement que d'enrôler à son service 300.000 employés de chemins de fer, ou, pour une municipalité, les employés des services publics. Pourtant cette préoccupation politique est déplorable, car elle tend à vicier le caractère économique de ces entreprises, et elle risque même d'aller contre son but, car ces mêmes employés, qui faisaient appel à l'État quand ils étaient au service d'entreprises privées, passeront dans les rangs de l'opposition quand ils seront au service de l'État ou de la municipalité ! Et les conflits ou grèves prendront un caractère beaucoup plus dangereux pour l'ordre public, celui d'un acte de révolte contre le gouvernement.

Il va sans dire que le mouvement que nous venons d'exposer suscite de vives appréhensions et de vertes critiques de la part des économistes de l'école libérale <sup>2</sup>. « Ni l'État, ni les communes ne doivent jamais faire ce que peut faire un particulier, telle est la formule économique », dit M. Yves Guyot : tout au moins faudrait-il ajouter un mot et dire : ce que peut faire *mieux* un particulier ».

Mais encore faut-il savoir sur quoi se fonde ce principe *a priori*. On l'appuie en effet sur les résultats financiers des entreprises d'État et sur leurs conséquences

<sup>1</sup> C'est ainsi que le monopole des allumettes a si mal réussi que l'État trouve plus de bénéfice à les faire venir aujourd'hui de l'étranger. Une industrie nationale a donc été supprimée sans profit.

<sup>2</sup> Comme argument contre l'intervention de l'État dans l'ordre économique, voir tous les livres de l'école économique libérale, Dunoyer, Bastiat, Taine, Herbert Spencer, et, pour les contemporains, tous les livres de M. Yves Guyot, plus spécialement celui *La gestion par l'État et les municipalités*, où on trouvera le choix le plus varié et le plus copieux de cas de sottises et malfaçons, parfois même de malhonnêteté, des États et des municipalités. Nous n'en contestons pas l'exactitude. La guerre actuelle fournira un nombre prodigieux de bévues et d'incohérences à ajouter à ce répertoire, non seulement en France mais dans tous les pays belligérants et même en Allemagne. Mais aussi la tâche était-elle au-dessus des forces humaines.

économiques et sociales. Les arguments classiques contre l'étatisation et la municipalisation sont :

1° L'affirmation de *l'incapacité de l'État* (ou de tout corps politique) à exercer les fonctions d'entrepreneur. Il n'a pour cela, dit M. Paul Leroy-Beaulieu <sup>1</sup>, ni esprit d'initiative parce qu'il n'est pas stimulé par la concurrence, ni compétence parce qu'il n'est pas organisé en vue de ce rôle, ni esprit de suite parce que ses représentants sont soumis à toutes les vicissitudes de la politique et des élections.

On pourrait résumer ces arguments en un mot, en disant que le fonctionnaire est l'homme qui n'agit pas — soit parce qu'il ne le peut pas, soit plus fréquemment parce qu'il a pour mot d'ordre, de ne pas « se faire d'affaires » <sup>2</sup>.

D'où il résulte que l'État produira plus chèrement que l'entreprise privée, autrement dit, que l'on ira en sens contraire du principe hédonistique qui vise au maximum de satisfaction pour le minimum de frais <sup>3</sup>.

2° Le danger politique d'un *fonctionnarisme* grandissant et qui finira par englober la majorité des citoyens, tous les modes d'activité économique se trouvant peu à peu convertis en « places » à conquérir, soit par examens et concours, soit, ce qui sera pire, par népotisme et favoritisme : un Saint-Simonisme moins la maxime « à chacun selon ses œuvres ». Et il est à craindre que dans chaque entreprise d'État ou municipale le nombre des places soit mesuré non aux besoins du service mais au nombre des clients à placer.

3° Même au point de vue fiscal, l'entreprise d'État ne peut rien donner parce qu'elle se trouve tiraillée en sens contraire *entre deux buts opposés*.

En effet, pour atteindre le premier but, qui est de procurer des ressources par un moyen plus commode que l'impôt, il faudrait faire payer le plus cher possible les services rendus, comme fait l'État français pour ses tabacs. Pour atteindre le second, qui est de procurer au public le maximum d'avantages, il faudrait rendre ces services gratuitement ou, tout au plus, au prix de revient, comme fait l'État dans la plupart des pays pour les Postes et, mieux encore, pour l'instruction. Les socialistes comptent bien qu'un jour, non seulement l'eau, mais les tramways, et peut-être le pain et le théâtre, seront gratuits pour tous et qu'on reviendra ainsi au *panem et circenses*. — Mais entre ces deux buts, il faudra pourtant opter. Or il y a toute raison de penser que c'est le second but qui prévaudra et que sous la pression

<sup>1</sup> *Précis d'Économie politique*, et pour plus de détails son livre sur *L'État*.

<sup>2</sup> Cette inaction se manifeste souvent sous la forme d'une impuissance, non pas seulement à faire mais à défaire. Comme exemple, on peut citer la digue du Mont-Saint-Michel dont la suppression a été décidée depuis plus de dix ans et renouvelée par chacun des ministres qui se sont succédé depuis lors, mais qui néanmoins demeure toujours intacte.

<sup>3</sup> Taine dit : « On a calculé qu'une entreprise, si elle est conduite par l'État, coûte un quart de plus et rapporte un quart de moins. Partant, si on retirait le travail aux particuliers pour en charger l'État, il y aurait en fin de compte pour la communauté moitié de perte ».

de la masse, pression irrésistible dans un pays de suffrage universel, l'abaissement continu de tous les tarifs aura pour effet d'annuler les recettes.

Pourtant ces objections ne nous paraissent point suffisantes pour écarter systématiquement les pouvoirs publics comme entrepreneurs d'industrie. Autant il serait absurde de poser en principe que l'État fait toutes choses, y compris la production, mieux que l'individu, autant il nous paraît anti-scientifique de poser en dogme que toute entreprise faite par l'État ou par une municipalité sera toujours inférieure à une entreprise individuelle.

1° D'abord en ce qui concerne les échecs et malfaçons des entreprises d'État, c'est un argument facile et dont il ne faut pas abuser. Il ne serait probant que si on pouvait faire le même bilan pour les entreprises privées. Or c'est ce qu'on ne fait point. Et il est à peu près impossible de le faire parce que les échecs des entreprises privées passent inaperçus, tandis que ceux des administrations publiques font scandale. Mais chacun de nous a fait mille fois cette expérience. Chaque fois que pour quelque réparation d'appartement nous avons eu le malheur d'être obligé de faire venir le serrurier, le peintre, l'électricien, le fumiste, le plombier, nous avons su ce qu'il en coûtait de temps, d'argent et de désagréments. Pourtant ce même public, qui supporte avec une admirable indulgence les déboires quotidiens que lui infligent ses fournisseurs, s'indigne quand ce fournisseur est l'État<sup>1</sup>. Il a raison d'ailleurs, mais cette exigence plus grande vis-à-vis de l'entreprise d'État est un hommage qu'il lui rend. Sans doute on ne peut attendre de l'État entrepreneur les qualités propres à l'entreprise individuelle, mais il n'y a pas de raison de principe pour qu'il soit plus incompetent que toute autre organisation, Compagnie, trust ou société coopérative : car il est à noter que ce n'est pas généralement entre l'entreprise *individuelle* et celle d'État, mais entre l'entreprise *collective privée* et celle d'État, que l'alternative se pose. Or on ne voit pas pourquoi les conseils d'administration des entreprises d'État, des chemins de fer par exemple, ne pourraient pas être composés d'hommes aussi compétents que ceux des grandes Compagnies : quant aux ingénieurs, ce sont les mêmes pour les unes que pour les autres.

On a fait remarquer que l'entreprise du canal de Panama qui avait lamentablement échoué sous le régime de l'entreprise privée a été menée à bonne fin par la mise en régie.

2° En ce qui concerne l'argument politique, nous avons déjà fait remarquer que l'État, tel qu'il se trouve constitué dans nos sociétés modernes, et particulièrement

---

<sup>1</sup> L'exemple des allumettes en France est caractéristique. Elles sont aussi bonnes que dans les autres pays (quoique, il est vrai, beaucoup plus chères). Mais à force de répéter que les allumettes « de la régie » ne s'enflamment jamais, cette plaisanterie a passé en axiome. Ce qui est vrai toutefois c'est que la fabrication des allumettes par l'État ne donne que des résultats misérables comme rendement (voir ci-dessus, p. 320, note).

dans les démocraties, est mal adapté aux fonctions économiques<sup>1</sup>, et on peut en dire autant des municipalités. Sans doute si l'État ou les municipalités dans leur fonctionnement économique suivent les mêmes errements que dans leur fonctionnement politique, si les administrateurs des entreprises peuvent être, comme dans l'administration publique, déplacés sur les ordres des députés qui eux-mêmes obéissent aux ordres de leurs électeurs, si les emplois industriels ne servent qu'à caser les fils de personnages influents, alors il est à prévoir, en effet que ces entreprises marcheront mal. Les pays les plus démocratiques — qui sont généralement ceux où l'on pousse le plus à l'extension des attributions économiques de l'État — sont précisément ceux où leur mise en pratique est la plus difficile, parce que l'entreprise municipale ou d'État s'y trouve fréquemment et presque nécessairement subordonnée à des intérêts de parti<sup>2</sup>. L'évolution industrielle tend bien aussi vers la démocratisation, mais elle est loin en arrière de l'évolution politique. Ceci explique qu'on ne puisse donner à cette question une solution générale : on comprend très bien qu'on puisse être pour le rachat des chemins de fer par l'État dans certains pays, par exemple en Allemagne ou en Angleterre, et contre dans d'autres, pays, par exemple en France, en Suisse ou aux États-Unis.

On pourrait pourtant remédier dans une certaine mesure à l'intrusion politique en se conformant aux règles suivantes :

a) Conférer aux entreprises d'État ou municipales une organisation autonome, un budget spécial, une personnalité morale distincte, un conseil d'administration recruté en dehors du Conseil municipal (ou du moins dans lequel les conseillers municipaux ne seront qu'en minorité et avec interdiction pour ceux-ci et pour leurs proches parents d'occuper un emploi dans les entreprises municipales), et leur imposer les mêmes règles de comptabilité qu'aux entreprises privées<sup>3</sup>.

C'est ce que l'Italie a réalisé par l'institution des *Enti autonomi*, trop peu connus en France et qui ont donné les plus remarquables résultats. Ce sont des corps autonomes composés de délégués élus à la fois par la municipalité, par les établissements d'utilité publique et d'assistance, parfois aussi par les sociétés de consommation ou directement par les consommateurs eux-mêmes, chacun de ces éléments ayant une représentation proportionnelle au capital qu'il a apporté. Il s'agit donc là d'organisation tout à fait nouvelle, relevant à la fois de l'économie

<sup>1</sup> Voir ce que nous avons dit à propos du socialisme d'État, p. 39.

<sup>2</sup> Gambetta disait : « On gouverne avec un parti : on administre avec des capacités ». Mais le danger c'est que les partis au pouvoir n'entendent nullement séparer l'administration du gouvernement et ne cherchent les capacités que dans leurs rangs. C'est là l'écueil des entreprises d'État. Voir ci-dessus, *Socialisme d'État*, pp. 31-32.

<sup>3</sup> L'autonomie financière des entreprises industrielles d'État est critiquée comme portant atteinte au grand principe financier de l'*unité de budget*. Il est vrai, mais aussi faut-il rejeter ce principe comme absolument incompatible avec les fonctions nouvelles de l'État. Comment contrôler et améliorer des entreprises où tout, profits et pertes, serait jeté dans le même gouffre !

publique et de l'économie privée, et apte à réunir les avantages de l'une et de l'autre <sup>1</sup>.

b) Faire une place dans le conseil d'administration aux représentants des consommateurs d'une part, à ceux des employés d'autre part, afin de donner à ces entreprises d'État le caractère de véritables Coopératives, à la fois de production et de consommation — ce qui suffirait peut-être pour leur éviter de s'encroûter dans le fonctionnarisme <sup>2</sup>.

c) Soumettre ces entreprises, qu'elles soient d'État ou municipales, à une responsabilité de droit commun, identique à celle des simples particuliers. C'est une condition *sine qua non* et sans laquelle l'extension des attributions économiques de l'État deviendrait la plus intolérable tyrannie. Cette responsabilité est déjà reconnue quand il s'agit des chemins de fer de l'État, mais elle est généralement déclinée quand il s'agit des services des postes, télégraphe ou téléphone. C'est un abus de pouvoir que de faire couvrir l'État-industriel par l'État-gouvernement en disant qu'ils ne sont qu'un ! Il faut qu'ils soient tout à fait distincts <sup>3</sup>.

3° L'objection fiscale est la plus forte. Il est certain qu'il y a une certaine incompatibilité entre ces deux buts : d'une part procurer des ressources à l'État, d'autre part satisfaire le plus économiquement possible aux besoins des consommateurs.

Ce dernier but est certainement le but essentiel ; l'autre ne peut être justifié que par des nécessités exceptionnelles et temporaires. Sans doute une entreprise d'État doit se proposer pour idéal non le profit à réaliser, mais les besoins à satisfaire.

Mais la contradiction apparente entre le but fiscal et le but social peut se résoudre assez facilement. Pour les services qui sont utiles à tout le monde ou tout

<sup>1</sup> Ces *Enti autonomi* pendant la guerre ont rendu des services éminents pour l'approvisionnement des villes. Elles vont même s'unir en Fédération Nationale, à la grande indignation des commerçants qui mènent campagne pour l'empêcher.

En France, pour organiser le ravitaillement, l'administration, après bien des échecs, s'est décidée à créer des Offices composés de professionnels.

<sup>2</sup> On a commencé, quoique timidement, à entrer dans cette voie en réservant une place aux délégués des sociétés de consommation dans quelques-uns des conseils extra-parlementaires institués au cours de la guerre pour s'occuper des questions d'approvisionnement ou de travail. La ville de Paris, en 1915, a délégué à la Fédération Coopérative l'organisation de la vente de la viande frigorifiée. En Allemagne, les villes du Rhin, Heidelberg, Karlsruhe, etc., ont constitué une société coopérative entre elles pour l'achat d'approvisionnements.

<sup>3</sup> On a vu l'État suspendre le service des téléphones à des abonnés dont il avait à se plaindre, à titre de pénalité, et sans rembourser le prix d'abonnement.

Un arrêt du Conseil d'État de 1908 a déclaré irrecevable toute réclamation de la part de l'abonné au téléphone des sommes versées à l'État, le prix perçu pour l'abonnement étant assimilé aux impôts ! Voilà un exemple de la confusion détestable entre la fonction économique et la fonction publique.

au moins à la grande majorité des citoyens, pour les consommations nécessaires et désirables, on s'acheminera probablement en effet vers la gratuité, mais pour les services qui n'intéressent qu'une minorité, pour les consommations de luxe, on maintiendra les hauts prix avec bénéfices, et ce sera pour le profit de tous. Il n'y aurait rien de choquant si les majorations de prix imposées aux fumeurs de tabac ou aux buveurs d'alcool étaient employées à fournir au-dessous du prix de revient l'eau, le transport, l'éclairage et peut-être même le chauffage et la force motrice, à tous les citoyens.

Il est à remarquer que ce programme — la production et l'échange organisés en vue des besoins et non en vue des profits — ressemble beaucoup à celui des sociétés coopératives de Consommation. C'est pourquoi ceux qui, comme nous, croient à l'avenir de ces sociétés ne peuvent se montrer antipathiques, en principe, à la municipalisation, car celle-ci n'est, en réalité, qu'une association coopérative en vue de pourvoir au moindre coût possible aux besoins les plus nécessaires et les plus généraux de tous les membres de la cité. Aussi croyons-nous que les municipalités tendront de plus en plus à se rapprocher des sociétés de consommation et à leur déléguer le soin d'organiser les entreprises commerciales. La guerre aura eu ce résultat très important de leur apprendre combien elles étaient proches parentes.

Toutefois les sociétés coopératives de consommation ne peuvent réaliser la gratuité et même rarement vendent-elles au prix de revient. Au contraire, la plupart ont pour règle de faire des profits conformément au programme de Rochdale (voir ci-après)<sup>1</sup> : seulement, ces profits elles les répartissent entre tous leurs membres. Mais n'est-ce pas ce que font les États ou les municipalités quand ils réalisent des profits sur leurs entreprises ? En effet puisque ceux-ci sont versés dans le budget, il est évident qu'ils profitent à tous les citoyens : c'est autant de moins de contributions à payer pour chacun.

---

<sup>1</sup> Mais généralement elles font les plus gros profits sur les articles de luxe (conserves, vins fins) et les moindres sur les denrées nécessaires à la vie — précisément le système que nous venons d'indiquer pour les régies.

## II

### Quelles sont les entreprises qui se prêtent à l'étatisation ou à la municipalisation ?

[Retour à la table des matières](#)

Cette tendance à l'étatisation ou à la municipalisation des entreprises est plus accentuée dans certaines industries que dans d'autres.

Celles qui s'y prêtent le mieux sont naturellement celles qui, à raison des conditions techniques de leur exploitation, sont déjà constituées sous la forme de *monopole* et ne peuvent l'être autrement : pour l'État, ce seront les Postes et télégraphes, monnayage, chemins de fer ; — pour les villes, la distribution des eaux, éclairage, tramways, etc. En effet, actuellement, quand des entreprises de cette nature doivent être constituées, comme elles ne peuvent fonctionner qu'investies d'un monopole légal, qu'arrive-t-il ? C'est que l'État ou la ville concède ces entreprises à des Compagnies pour une durée plus ou moins longue. Puis un jour vient où l'État ou la ville se disent : Pourquoi ne pas les concéder à moi-même ? Pourquoi consentir bénévolement à des actionnaires le privilège de toucher les profits que je n'ai qu'à garder dans ma caisse ? Et monopole pour monopole, pourquoi le mien ne vaudrait-il pas autant que celui d'une Compagnie ? <sup>1</sup>

Cependant ce serait une conception trop étroite du rôle économique des pouvoirs publics que de la limiter aux entreprises à caractère de monopole. Le fait qu'une entreprise peut fonctionner sous le régime de la concurrence ne nous paraît pas une raison suffisante pour écarter *a priori* l'État ou les municipalités. Pour déterminer quelles sont les entreprises qui se prêtent à devenir service public, il faut un autre critère. Nous dirons qu'une entreprise se prête à l'exploitation en régie lorsqu'elle répond :

---

<sup>1</sup> C'est par ces motifs que le Conseil d'État en France a toujours refusé aux municipalités l'autorisation de créer des entreprises commerciales lorsqu'elles devaient avoir pour résultat de faire concurrence aux entreprises privées. C'est ainsi qu'en 1892 il a refusé à la ville de Roubaix l'autorisation d'établir une pharmacie municipale, quoique pourtant celle-ci dût livrer les médicaments à prix coûtant et pût être considérée ainsi comme faisant œuvre d'assistance. D'autre part le Conseil d'État a autorisé d'autres villes à créer des bains payants, à construire des maisons à louer et même à se charger de l'éclairage au gaz (Tourcoing), ce qui prouve que sa jurisprudence est un peu incertaine.

Mais au cours de la guerre, on ne s'est plus guère inquiété de la légalité. Et plusieurs villes, celles où la municipalité était socialiste, ont ouvert des boucheries municipales (Nîmes, Montpellier, Limoges, etc.), lesquelles généralement ont donné de bons résultats.

a) à un besoin nécessaire, ou du moins dont la satisfaction importe à la vie publique ;

b) à un besoin commun à tous et qui comporte pour tous les mêmes satisfactions, ou du moins n'admet que peu d'inégalités, ce qui permet un prix de vente unique ou avec deux ou trois degrés seulement ;

c) à un besoin auquel il peut être pourvu par des moyens simples et uniformes.

Si l'on veut un exemple type d'une entreprise répondant à ces conditions, il faut citer le service des eaux. L'eau répond à un besoin indispensable, universel, quotidien, absolument égalitaire, et quoique l'installation de ce service puisse représenter de grosses dépenses, son exploitation est aussi simple que possible. Aussi tout le monde ici est-il d'accord.

Mais il est d'autres services qui, sans répondre aussi parfaitement à ces conditions, s'en rapprochent plus ou moins — notamment le service des transports urbains et suburbains : tramways et chemins de fer métropolitains. Celui-ci répond aussi à un besoin commun à tous les habitants de la ville, besoin quotidien et si impérieux que si le service s'arrête, c'est toute la vie urbaine qui est paralysée. Non seulement au point de vue économique mais au point de vue de l'hygiène, son importance est grande, car lui seul peut permettre aux ouvriers de loger hors des villes. Enfin il ne comporte qu'un tarif à deux ou trois degrés.

De même aussi l'éclairage. Au reste on ne bataille plus sur ces services-là ni sur ceux qui intéressent la santé publique, tels que bains et douches, inhumations, désinfections, halles et marchés, abattoirs. Mais il en est autrement quand les villes entreprennent la construction des maisons pour la population ouvrière. Ici l'opposition devient ardente ! Et pourtant la construction de maisons hygiéniques et à bon marché répond bien au genre de besoin indiqué ci-dessus, car il n'est rien qui soit plus important pour la santé (nous ne disons pas seulement pour celle des locataires, mais de tous les habitants d'une ville) que le logement. On peut en dire autant de l'approvisionnement du lait, service si utile pour lutter contre la mortalité infantile.

Pour les aliments nécessaires, pour le pain et la viande, si les besoins de la population étaient en souffrance, soit au point de vue de la qualité, soit au point de vue du prix, il faudrait bien reconnaître aux municipalités le droit d'ouvrir des boulangeries et des boucheries, et cela vaudrait peut-être mieux que la taxe du pain et de la viande qui a été maintenue en France depuis plus d'un siècle comme la seule arme des municipalités pour défendre les consommateurs contre les abus de ces deux grands commerces.

Mais, en admettant que ces diverses entreprises puissent être socialisées, reste à savoir si l'État ou les municipalités devront les exploiter sous la forme d'un monopole ou en se plaçant sous le régime de la libre concurrence ?

La réponse à donner dépend évidemment du but qu'on se propose. Si ce but est uniquement fiscal, c'est-à-dire augmenter les recettes de l'État ou de la ville pour suppléer aux impôts, alors on aura évidemment recours au monopole parce que ce régime est le seul qui puisse permettre une majoration des prix sans autre limite que celle imposée par la capacité d'achat des consommateurs. C'est ainsi qu'en France l'État réussit à vendre le tabac à un prix représentant plus du quintuple de son prix de revient, et réalise ainsi 435 millions de bénéfices alors que sous le régime de la libre concurrence il n'en aurait pas réalisé la dixième partie.

Mais si la préoccupation fiscale peut se trouver écartée ou reléguée au second plan, le but essentiel étant le service public, ce qui est généralement le cas pour les entreprises municipales, alors c'est la nature de l'entreprise qui doit décider. Si elle implique l'unité d'exploitation, par exemple pour le service des eaux, des tramways, du gaz — car il serait anti-économique et souvent matériellement impossible de juxtaposer dans les mêmes rues plusieurs lignes de trams ou plusieurs conduites d'eau ou de gaz concurrentes — alors c'est le régime du monopole qui s'impose. D'ailleurs ce monopole peut être limité à un quartier ou secteur déterminé, ce qui n'exclut pas l'existence d'entreprises parallèles et, jusqu'à un certain point, concurrentes.

Si l'entreprise est de celles qui ont vécu jusqu'à présent sous le régime de la concurrence, par exemple la boulangerie, boucherie, il est mieux que la ville accepte de se placer sous ce même régime. En ce cas elle n'a à attendre d'autres bénéfices que les profits normaux, et à la condition, laquelle ne sera pas souvent réalisée ! d'exploiter aussi économiquement que ses concurrents — mais elle pourra rendre aux consommateurs le très grand service de modérer les prix par sa seule présence et de briser ces coalitions tacites qui se forment toujours entre marchands dans une même localité. Son action sera bien plus efficace que celle de la taxation du prix des denrées, tout en étant moins vexatoire ; la guerre actuelle en a fourni de nombreux exemples dans tous les pays belligérants.

Les adversaires de l'interventionnisme disent, il est vrai, que les entreprises similaires se trouveront dans une situation singulièrement, inégale et même très injuste, puisque l'État ou la ville leur feront concurrence non seulement avec le prestige qui s'attache généralement à tout ce qui porte un caractère officiel, mais sans avoir à s'inquiéter des risques de perte, sans avoir à redouter la faillite et en se servant de capitaux qui, étant pris sur les contribuables, sont pris en partie sur les producteurs eux-mêmes auxquels l'État fait concurrence ! Ce ne sont assurément pas des conditions de lutte loyale que celles où l'une des parties doit fournir à l'autre les verges pour se faire battre. En ce qui concerne la nationalisation des chemins de fer, des mines, de la bouille blanche, des assurances, voir ci-après les chapitres relatifs à ces questions.

L'argument ne manquerait pas de force si pourtant ceux qui le mettent en avant n'en avaient eux-mêmes affaibli la portée en posant en principe l'incapacité industrielle de l'État : il semble donc que cette incapacité devrait suffire à rétablir le *fair-play* ! Mais mieux vaut donner satisfaction à l'objection par l'institution des régies autonomes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mais voyons les faits. Confirment-ils ces distinctions ?

En ce qui concerne l'*étatisation*, les Postes sont service d'État par tout pays ; les télégraphes dans presque tous les pays (sauf aux États-Unis) pour les lignes de terre, car les câbles sous-marins appartiennent à des Compagnies ; les téléphones seulement dans quelques pays (en France notamment où les abonnés ne s'en félicitent pas). Les chemins de fer appartiennent à l'État en Allemagne, Russie, Danemark, Belgique, Suisse, Italie, Hollande et, pour une fraction du réseau, en France. En dehors de ces grands services, on peut citer bien d'autres entreprises de l'État. En Prusse, l'État a des mines, fonderies, plus de mille fermes, quelques vignobles : le tout donnant plus de 1.600 millions de francs de bénéfices nets <sup>1</sup>. En Italie, l'État a pris récemment le monopole des assurances sur la vie. La Nouvelle-Zélande préfère exploiter l'assurance-accident et l'assurance-incendie. La Russie, jusqu'à la guerre, vendait l'alcool au détail et retirait de ses débits officiels 1.700 millions de francs de bénéfices. La Suisse exerce encore le monopole de l'alcool, mais pas pour la vente au détail. En France, en dehors des grands monopoles fiscaux du tabac, des allumettes, de la poudre et de ses forêts, l'État a quelques industries de peu d'importance : porcelaines de Sèvres, tapis des Gobelins, gravures du Louvre, Imprimerie nationale, haras, établissements thermaux dans des villes d'eaux, etc. Aux abords de toutes les gares de Paris, parmi les écriteaux-réclames, on voit ceux-ci : Pastilles Vichy-État : voilà l'État pharmacien ! Enfin pour beaucoup de pays (Italie, Espagne, plusieurs États d'Allemagne, etc.) il faut

<sup>1</sup> Voici quels étaient les revenus domaniaux et industriels des États d'Allemagne (1912-1913) (d'après M. Barriol, *Le revenu domanial des États allemands*) :

	<u>Revenu brut</u>	<u>Revenu net</u>
<b>Chemins de fer</b>	4.075 millions fr.	1.375 millions de fr.
<b>Mines</b>	493 «	22,5 «
<b>Exploitation agricoles</b>	67 «	40 «
<b>Forêts</b>	368 «	185 «
	5.003 «	1.622,5 «

Ces 5 milliards de revenus représentent plus de la moitié des budgets si l'on compte les revenus bruts – c'est-à-dire plus que les impôts – mais seulement 17 à 18 p. 100 (un peu plus de un sixième) si l'on ne compte que le revenu net.

Les trois quarts de ces revenus sont pour le compte de la Prusse seule.

On remarquera l'extrême modicité du produit net des mines, pas même 5 p. 100 de bénéfices sur le prix de vente ! C'est un chiffre peu encourageant pour les projets de nationalisation des mines.

Il y a, croyons-nous, d'autres exploitations industrielles en Prusse qui ne figurent pas dans cet inventaire, telles que fabriques de porcelaine ; mais le chiffre de leurs bénéfices doit être peu élevé.

ajouter une industrie peu recommandable mais assez lucrative : l'État s'est fait entrepreneur de loterie.

En ce qui concerne la *municipalisation*, elle est beaucoup plus avancée. La plupart des villes ont pris en régie la distribution de l'eau, les inhumations, abattoirs, halles, désinfections, etc. Pour l'éclairage, soit au gaz, soit à l'électricité, elle est réalisée dans plus de 500 villes aux États-Unis, dans un grand nombre en Allemagne ; elle se développe en Grande-Bretagne, Suisse et Italie : en France, elle n'existe encore que dans une douzaine de villes (dont Grenoble, Tourcoing, Valence<sup>1</sup>, etc.). Pour les tramways, la municipalisation est très avancée en Angleterre, plus de la moitié des entreprises (174 municipales contre 122 privées en 1911) : elle tend à se généraliser en Allemagne et en Suisse ; elle se développe beaucoup en Italie<sup>2</sup>. Pour la construction de maisons, elle marche grand train en Angleterre<sup>3</sup> et un peu plus lentement en Allemagne et en Suisse. La ville de Genève distribue à domicile la force motrice. Enfin on trouve en Angleterre des essais de municipalisation dans les branches les plus diverses et les plus imprévues, non seulement bains, lait stérilisé pour nourrissons, mais glace artificielle, brasseries, divers sous-produits extraits des ordures ménagères, et même à Glasgow des fleurs pour orner les fenêtres. Il y a des boulangeries municipales à Catane, à Palerme, à Vérone, à Leipzig, à Budapest, et des boucheries municipales à Lisbonne, Zurich.

Dans l'Italie du Nord, un projet est à l'étude d'après lequel plusieurs villes pourraient se constituer en « syndicats » pour acheter le poisson, à des associations coopératives de pêcheurs de l'Adriatique et faire elles-mêmes la vente aux halles. Et ce ne serait pas seulement l'achat du poisson que ces syndicats de municipalités viseraient, mais l'achat collectif de tous matériaux pouvant servir aux régies municipales, tels que charbons, tuyaux pour l'eau ou le gaz, fils de fer ou de cuivre.

Et maintenant quels sont les résultats ? Que nous enseignent les faits ? Les services d'États ou municipaux, là où ils ont été organisés, fonctionnent-ils bien ? Donnent-ils de gros bénéfices aux villes ou du moins donnent-ils satisfaction aux consommateurs ? — Rien de plus contradictoire que les réponses données par les

<sup>1</sup> La Ville de Paris exploite directement un des secteurs de l'éclairage électrique (celui des Halles).

<sup>2</sup> En Italie, une loi du 29 mars 1903 énumère les entreprises qui pourront être municipalisées, sous la condition de l'autorisation du pouvoir central, et sous celle, plus originale, d'un referendum des électeurs de la localité. Les entreprises énumérées sont au nombre de 19, à peu près celles indiquées ci-dessus. Cependant la construction de maisons n'y figure pas. Cette loi, qui trace les règles générales des entreprises municipales, a donné une vive impulsion à ce mouvement. On compte plus de 3.000 entreprises municipales en Italie. Elles ont tenu un congrès à Vérone en 1910, ville au premier rang par la multiplicité de ses entreprises industrielles et commerciales. Elle vend pain, viande, poisson, bois, charbon ; elle a installé des logements, des bains publics, etc.

<sup>3</sup> La municipalité de Londres (*London County Council*), à la date de 1911, avait construit une dizaine de milliers de cottages ou appartements pouvant loger un peu plus de 50.000 personnes. Voir ci-après au *Logement*.

faits ainsi consultés, ce qui confirme l'opinion que nous exprimions tout à l'heure, à savoir que le résultat dépend des circonstances, aussi bien de celles relatives à la nature de l'industrie que de celles relatives à l'organisation politique de l'État.

Au point de vue des consommateurs, les résultats obtenus par la municipalisation paraissent généralement assez satisfaisants. Pour les entreprises d'État, c'est plus variable. Par exemple, en France, les Postes et télégraphes marchent assez bien et les chemins de fer de l'État au moins aussi bien que ceux des Compagnies <sup>1</sup>, quoi qu'on en dise, mais le service téléphonique laisse à désirer.

Au point de vue financier l'expérience est évidemment moins encourageante. Voici, d'après un rapport du *Local Government Board* <sup>2</sup>, quels étaient les résultats globaux de toutes les entreprises municipales en Angleterre pour 1910-1911 :

Profits (versés aux Caisses municipales)	33 millions de francs.
Pertes (payées par lesdites caisses)	24 « «
Excédent des profits	9 « «

Évidemment, c'est peu pour rémunérer un capital de premier établissement, difficile à évaluer, parce qu'il est difficile de le dégager de l'ensemble des emprunts ou recettes municipales, mais qui peut être estimé au moins à 4 milliards de francs : cela ne fait qu'un intérêt dérisoire de 2 p. 100. De plus, l'amortissement est à peu près nul, 1 1/2 p. 100. Si on l'élevait à 2 p. 100, ce qui serait un minimum de rigueur pour toute entreprise privée, alors ce petit bénéfice se transformerait en 65 millions fr. de pertes <sup>3</sup>. Ces moyennes sont donc, au point de vue fiscal, peu encourageantes ; mais ce ne sont que des moyennes, ce qui veut dire non point que les villes bien administrées ne puissent trouver dans ces entreprises des sources

<sup>1</sup> Remarquez que nous ne parlons en ce moment que des intérêts des voyageurs, non de ceux du budget et des contribuables (voir ci-après *Chemins de fer*).

<sup>2</sup> Yves Guyot, *La gestion par l'État et les municipalités*, p. 158, note.

Voir pour la thèse contraire toute la collection de la Revue de M. Edgard Milhaud, professeur à l'Université de Genève, *Les Annales de la Régie directe*.

<sup>3</sup> En Angleterre, en 1910-1911, le total des emprunts effectués pour des services municipaux s'élevait déjà au chiffre énorme de 410 millions de livres. Si l'on déduit les dépenses pour écoles, hôpitaux, asiles, prisons, routes, canaux, ports, cimetières, égouts, voirie – pour s'en tenir aux entreprises industrielles proprement dites, le total est encore de près de 170 millions de livres, plus de 4 milliards de francs (dont près de 300 millions de francs pour la ville de Birmingham).

D'après un rapport officiel anglais, cité par M. Y. Guyot, *op. cit.*, les municipalités anglaises dans leur ensemble auraient réalisé (de 1898 à 1902) un bénéfice *brut* de 5,4 p. 100 pour l'éclairage au gaz, mais seulement de 0,6 p. 100 de bénéfice *net* si on déduit l'intérêt et l'amortissement. Quant à l'éclairage à l'électricité, les exploitations municipales se solderaient en perte, même à ne prendre que le bénéfice brut. Les tramways généralement sont plus lucratifs.

Les maisons construites par la municipalité de Londres ont coûté (jusqu'en 1911) 72 millions de francs et rapportaient 5.229.000 francs *brut*, soit 7,20 p. 100, mais si l'on déduit intérêts, amortissement, réparations, impôts, il reste évidemment peu de chose comme revenu net.

importantes de revenus, mais seulement que les municipalités qui remplissent ces conditions ne sont encore qu'en petit nombre <sup>1</sup>.

### III

## Les divers modes d'entreprises des pouvoirs publics.

[Retour à la table des matières](#)

Quand les pouvoirs publics veulent créer quelque entreprise nouvelle, ils ont recours à l'un des quatre modes suivants :

1° Le plus simple c'est quand l'État exploite directement par ses propres agents : c'est ce qu'on appelle *la régie*. C'est celui que nous avons supposé jusqu'à présent et dont nous venons d'exposer les avantages et les inconvénients.

2° Si l'État ne se soucie pas de prendre l'entreprise à son compte, il peut la céder à un entrepreneur privé : c'est ce qu'on appelle *la concession* <sup>2</sup>. C'est le système qui était presque uniquement employé jusqu'à présent et est encore de beaucoup le plus pratiqué. La concession ne veut pas dire que l'État se désintéresse absolument de l'entreprise. Généralement l'État y reste intéressé à divers points de vue : — *a*) en fixant dans le cahier des charges certaines conditions à remplir au point de vue de la bonne exécution des travaux, de la protection des ouvriers <sup>3</sup> et des satisfactions à donner aux consommateurs : un tarif est toujours annexé à la

<sup>1</sup> D'après M. E. Milhaud, la ville de Genève retire de ses entreprises municipales près de la moitié de ses revenus : en effet ses bénéfices représentent 18 francs par habitant, tandis qu'elle ne demande à l'impôt que 22 fr. 25 par tête.

La ville de Glasgow a racheté les tramways en 1894 et les a mis à traction électrique en 1901. Ils lui ont coûté jusqu'à aujourd'hui (1911) près de 100 millions de francs (3.835.000 liv. st.), mais elle en retire un revenu net de 6.250.000 francs (250.000 liv. st.), sans compter 2 millions de taxes municipales. C'est donc un magnifique placement et qui a permis à la municipalité de souscrire pour 50 millions de francs au dernier emprunt de guerre. Ajoutons que le public est parfaitement servi et les employés très bien payés.

<sup>2</sup> S'il s'agit d'entreprises qui ne sont pas destinées à donner un revenu, telles que l'ouverture d'une route, le percement d'un tunnel, la construction d'un édifice quelconque, alors on n'emploie pas le mot de concession, qui indique une entreprise de longue durée et lucrative, mais celui d'*entreprise de travaux publics*.

D'ailleurs, pour les entreprises de travaux publics, il y a aussi des cahiers des charges. L'entreprise doit, en principe, être donnée par adjudication à la sous-enchère (c'est-à-dire à l'entrepreneur qui consent le plus fort rabais) et non de gré à gré – tandis que pour la concession cette condition n'est pas obligatoire ni même usitée. Aussi ces concessions donnent-elles lieu trop souvent à des « pots-de vin », qui ont provoqué parfois, surtout aux États-Unis, de honteux scandales et que le système de l'adjudication a précisément pour but d'éviter.

<sup>3</sup> Dans les entreprises de travaux publics, il y a des mesures de protection pour les ouvriers imposées par les décrets du 10 août 1889 que nous verrons plus loin à propos de la *Réglementation du travail*. Et il est question d'en introduire d'autres dans les concessions de mines.

concession ; — *b*) en se réservant une part de bénéfices. C'est ce qu'a fait l'État français pour les chemins de fer, la Banque de France, les mines ; et c'est ce que font les villes quand elles concèdent les entreprises de gaz, d'électricité, de tramways, de chemins de fer métropolitains, etc. <sup>1</sup> ; — *c*) en limitant la durée de la concession et réservant le retour à l'État à l'expiration du terme. Tel a été le cas pour les chemins de fer, pour le canal de Suez, et pour tant d'autres. Ce terme mis à la concession est nécessaire, mais il n'est pas sans produire des effets fâcheux, car, lorsqu'il approche, le concessionnaire ne se préoccupe que de tirer le profit maximum de l'entreprise pendant le temps qui lui reste, sans se soucier de l'avenir, à moins qu'il ne puisse obtenir un renouvellement de la concession ; — *d*) en subventionnant parfois l'entreprise, le plus souvent sous forme de garantie d'intérêts. Tel a été le cas en France pour les chemins de fer, et dans certains pays neufs pour acclimater diverses industries.

3° Entre le système de la régie et celui de la concession il y a deux systèmes intermédiaires : — ou bien l'État attribue une certaine part des bénéfices aux employés de l'entreprise, c'est ce qu'on appelle la *régie intéressée* ; — ou bien l'État stipule une redevance fixe et se comporte ainsi comme un propriétaire vis-à-vis de son fermier, c'est ce qu'on appelle *la ferme*.

Ce dernier système, fort usité autrefois — on sait que le recouvrement des impôts s'effectuait sous la forme d'entreprises exploitées par de riches traitants qu'on appelait « les fermiers généraux » — est aujourd'hui presque absolument abandonné parce qu'il sacrifie trop les intérêts du public <sup>2</sup>. Mais la régie intéressée est au contraire un système qui tendra sans doute à se développer, car il atténue un des inconvénients graves de la régie en donnant aux employés un intérêt à la bonne marche de l'entreprise<sup>3</sup>. D'autre part, là où il est applicable, ce régime permet, par des combinaisons ingénieuses, d'associer les intérêts des quatre parties qui sont les quatre facteurs de la vie économique : 1° l'État ou la ville ; 2° l'entrepreneur, c'est-à-dire le capital ; 3° les ouvriers, c'est-à-dire le travail ; 4° et les consommateurs — les trois premiers sous la forme de participation aux bénéfices, le dernier sous forme de réduction de prix.

<sup>1</sup> Pour la Banque de France, voir ci-après le chapitre sur la *Banque de France*.

Quant aux mines, l'État touche 6 p. 100 sur le produit net. On y voit plutôt un impôt, mais c'est bien une participation et elle sera certainement fortement majorée après la guerre. Voir ci-après le chapitre sur les *Mines*.

<sup>2</sup> Cependant le système de ferme est encore pratiqué dans quelques grandes villes belges (Liège, Gand, Ostende), pour les tramways, le gaz et l'électricité, et dans quelques villes anglaises pour les tramways seulement.

<sup>3</sup> Ce mot de régie *intéressée* paraît bizarre, car n'est-ce pas la régie simple qui est la plus intéressée, puisque l'État prend tout ? Mais aussi n'est-ce pas à l'État que s'applique ce qualificatif : c'est à l'entrepreneur et aux employés. On veut dire qu'au lieu d'être de simples salariés de l'État, ceux-ci sont intéressés dans l'affaire.

Il faut remarquer que ce système n'est réalisable que pour les entreprises qui sont susceptibles de donner des bénéfices, ce qui n'est pas le cas de toutes les entreprises municipales.

Il est très probable qu'à la suite de la guerre il recevra une vive impulsion. Il faudra créer une foule d'entreprises nouvelles, tant pour remplacer celles détruites que pour utiliser celles créées spécialement en vue de la guerre, mais qui devront transformer leur production. On fera de grands efforts aussi pour créer les industries pour lesquelles nous étions tributaires de l'Allemagne — tels que produits chimiques, teintures, appareils électriques, instruments d'optique, etc. <sup>1</sup>. L'État les aidera, soit en leur cédant les nombreuses usines avec outillages qu'il a installées à ses frais au cours de la guerre, soit même par des avances en argent ou garanties d'intérêt (là surtout où, comme pour les produits des pays amis, la protection douanière ne pourra qu'être modérée) — et, en retour, l'État se réservera, ou ne laissera aux entrepreneurs qu'une part plus ou moins forte des bénéfices <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Déjà (novembre 1916) « la Compagnie Nationale de matières colorantes et de produits chimiques », au capital de 40 millions, vient d'être créée dans ces conditions. L'État a mis à sa disposition des usines qui avaient été installées pour la fabrication de matières explosives et se trouvaient à peu près outillées en vue de leur nouvelle destination, et il s'est réservé une participation de un quart sur les dividendes à répartir au-dessus de 5 p. 100.

<sup>2</sup> Ce régime a déjà été appliqué pendant la guerre, et divers projets de loi ont eu pour objet de le généraliser dans toutes les industries recevant des commandes de l'État. L'État laisserait aux fabricants une part de bénéfices représentant d'abord 6 p. 100 sur le capital, puis une part variant de 25 à 40 p. 100 selon le quantum des bénéfices réalisés. Un contrôleur, représentant les intérêts de l'État, surveillerait l'exécution des travaux.

À vrai dire, ce système ne ferait pas gagner présentement grand'chose à l'État, celui-ci percevant déjà, sous forme d'impôt « sur les bénéfices de guerre », autant et plus que le pourcentage Indiqué ci-dessus.